Les chroniqueurs français du moyen âge

Antonin Debidour


VETVS & TESTA-
NOVVM MENTVM
DEI·SVB·NVMINE·VIGET
PRINCETON
UNIVERSITY
LIBRARY



LES CHRONIQUEURS FRANÇAIS

DU MOYEN AGE

ÉTUDES, ANALYSES ET EXTRAITS

POITIERS. — TYPOGRAPHIE OUDIN ET Cie

BIBLIOTHÈQUE DE L'ENSEIGNEMENT MODERNE

LES CHRONIQUEURS FRANÇAIS DU MOYEN AGE

ÉTUDES, ANALYSES ET EXTRAITS

CONFORMES AU PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT MODERNE

PAR

A. DEBIDOUR

INSPECTEUR GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
DOYEN HONORAIRE DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE NANCY

ET

E. ÉTIENNE

CHARGÉ D'UN COURS DE LANGUE ET DE LITTÉRATURE FRANÇAISES DU MOYEN AGE
A LA FACULTÉ DES LETTRES DE NANCY

Ce volume contient des notions sommaires sur la déclinaison et la conjugaison en ancien français et un lexique avec Index alphabétique.



PARIS
LECÈNE, OUDIN ET Cie, ÉDITEURS
15, RUE DE CLUNY

1895

ERRATUM

AU LIEU DE :	LIRE :
plement, p. 42, note 8.	*simplement.*
loi, p. 43, dernière ligne.	*lor.*
et, alerent, p. 52, ligne 6-7.	*et alerent.*
de afaitier, p. 54, note 3.	*de a faitier.*
des foiries des Pasques, p. 67, ligne 14.	*des foiries de Pasques.*
mil dous cent, p. 138, ligne 21.	*mil dous cenz.*
qui mout estoit bons chevaliers n'oioit, p. 150, ligne 22-23.	*qui mout estoit bons chevaliers, n'oioit.*
et li Turc s'estoient mis, p. 155, ligne 16.	*et 4 li Turc...*
et lis dis, p. 157, ligne 23.	*et li dis.*
mamelucks, p. 162, ligne 23.	*mameluks.*
et je vous le dirai, p. 165, ligne 21.	*et je le vous dirai.*
li roi, p. 172, ligne 18.	*li rois.*
XIV, p. 173.	XV.
de la continuer, p. 185, ligne 5.	*de les continuer.*
même monnaie, p. 200, ligne 9.	*menue monnaie.*
Cette histoire, p. 210, ligne 32.	*ceste...*
est suivi d'un euisse..., p. 229, note 12°.	*est suivi d'un i* : euisse...
faiblement, p. 237, ligne 30.	*fiablement.*
couté, p. 248, ligne 12.	*costé.*
cete nove ville, p. 251, ligne 10.	*ceste.*
je vous le dirai, p. 262, ligne 31.	*je le vous dirai.*
bien aornée, p. 276, ligne 21.	*aournée.*
les efforts intérieurs, p. 330, ligne 2,	*les effets.*
du ro Loys, p. 335, I.	*du roy.*
n'avoieut point en l'ost, p. 351, ligne 6.	*n'avoient.*

AVANT-PROPOS.

Il n'est pas de nation plus riche que la nôtre en chroniques et en mémoires. Le Français, comme l'ancien Gaulois, aime passionnément à conter. Aussi ne s'en est-il pas fait faute depuis sept ou huit siècles qu'il a une langue à lui. Chez nous, quiconque a pu prendre part, de près ou de loin, à des événements importants, ou seulement en fréquenter les auteurs, a cru devoir en tracer le récit pour la postérité. Tous nos mémorialistes et nos chroniqueurs n'ont pas été, bien s'en faut, des écrivains de marque. Beaucoup d'entre eux ne sont depuis longtemps que pâture d'érudits. Mais le nombre est grand de ceux que leur mérite historique et littéraire a désignés et recommande encore à la faveur du public. Malheureusement notre

idiome a subi, en passant du moyen âge à l'ère moderne et contemporaine, des modifications si profondes que les plus anciens de ces auteurs, et non les moins illustres, sont traités en étrangers par la grande majorité des Français qui savent lire. Les gens instruits ne sont point déroutés par les écrivains du XVIIe siècle. Les lettrés déchiffrent même tant bien que mal ceux du XVIe. Ceux qui datent de plus loin ne sont guère connus que par ouï dire. On sait bien qu'il y a eu un anecdotier charmant qui s'appelait Joinville et un conteur inimitable qui se nommait Froissart. Mais on les admire de confiance. On ne nie pas que leurs livres ne recèlent de véritables trésors, mais on aime mieux le croire que d'y aller voir.

Il faudra bien longtemps pour que nos chroniqueurs — comme nos poètes — du moyen âge ne paraissent plus barbares et soient lus par la classe éclairée comme ils méritent de l'être, c'est-à-dire en entier, dans le texte original. Voilà pourquoi des ouvrages comme celui-ci ont encore leur utilité. Prendre pour types des auteurs tels que Villehar-

douin, Joinville, Froissart et Commines, retracer fidèlement leurs vies, analyser leurs livres avec exactitude, discuter leur autorité, exposer leurs caractères et leurs idées, mettre en lumière leurs qualités d'écrivains, les faire parler et agir devant le lecteur par de fréquents et longs extraits de leurs ouvrages, tel est le programme que je me suis tracé. De plus, au lieu de présenter isolément et sans liens ces quatre grands noms, j'ai cru devoir les rattacher entre eux en ratraçant sommairement les périodes littéraires qui les séparent et les œuvres historiques qu'elles ont produites. Le lecteur pourra ainsi suivre sans interruption l'art de la chronique en France dans ses origines, ses progrès, ses transformations, de la fin du XIIe au commencement du XVIe siècle.

Ce travail a déjà paru, il y a quelques années (1888-1889) en deux volumes in-8° dans la *Collection des Classiques populaires* de MM. Lecène et Oudin. J'en avais exclu à dessein tout appareil d'érudition et j'avais fait suivre d'une traduction en français moderne chacun des extraits de chroniques qu'il ren-

fermait, parce qu'il s'adressait au grand public et qu'il devait être pour lui, à mon sens, un livre de lecture courante, et non un livre d'étude. L'accueil favorable dont il a été l'objet a donné aux éditeurs l'idée de le publier sous une autre forme et d'en faire un livre de classe pour la jeunesse de nos lycées et de nos collèges, que le récent programme de *l'enseignement secondaire moderne* appelle justement à étudier nos quatre grands chroniqueurs, c'est-à-dire Villehardouin, Joinville, Froissart et Commines. Le remaniement de l'ouvrage, son adaptation à sa nouvelle destination, a consisté à réduire notablement les chapitres consacrés, dans la première édition, à la biographie des auteurs ou à l'appréciation de leur autorité historique, de leur morale et de leur mérite littéraire, à élargir d'autant la place faite aux textes originaux qui devaient être mis sous les yeux des élèves, et à remplacer la traduction en français moderne, qui les dispenserait de tout travail et ne leur apprendrait pas grand'chose, par des notes philologiques et grammaticales, assez nombreuses et assez précises pour leur ren-

dre familiers le mécanisme et le fonctionnement de notre vieux français, pour les aider à le comprendre, sans leur épargner tout effort, finalement pour le leur faire aimer. Cette tâche importante et délicate a été remplie par mon honorable collaborateur, M. Etienne, chargé d'un cours de langue et littérature françaises du moyen âge à la Faculté des lettres de Nancy, que je tiens à remercier ici non seulement d'avoir bien voulu s'en charger, mais de l'avoir accomplie avec tant de science, de sens critique et de mesure. Si cet ouvrage a maintenant quelque utilité pédagogique, c'est certainement à lui qu'il le doit. Les extraits de chroniques que nous présentons aux élèves ont été choisis par lui, par lui aussi copiés soigneusement et pris dans les textes les plus purs et les mieux établis. Les commentaires qui les accompagnent sont en très grande partie son œuvre. Les notes historiques, géographiques et bibliographiques sont seules de moi.

Nous n'avons ni l'un ni l'autre à défendre ici les idées personnelles que nous avons cru devoir émettre dans cet ouvrage. Nous n'a-

vons point voulu, en général, reproduire d'opinions toutes faites. Celles que nous avons émises de notre chef ne sont point sans doute toutes inattaquables. Nos jugements sont consciencieux, voilà tout. Puissent-ils inspirer à ceux qui se serviront de notre livre le désir de lire en entier nos vieux chroniqueurs nationaux ! Ce sera notre meilleure récompense.

A. D.

LES CHRONIQUEURS FRANÇAIS

DU MOYEN AGE

CHAPITRE PREMIER.

ORIGINES DE LA CHRONIQUE EN LANGUE VULGAIRE.

La France n'a pas manqué de chroniqueurs avant Villehardouin. Elle en a eu au contraire un très grand nombre, dont quelques-uns d'un réel mérite. Mais ils n'écrivaient qu'en latin et leurs œuvres, enfouies dans les monastères, n'étaient guère lues que de quelques gens d'Eglise. Ce n'est donc pas d'eux que la foule tenait, directement du moins, le peu qu'elle savait de notre passé. Du reste, après Grégoire de Tours, Frédégaire et ses continuateurs, qui, du vie au viiie siècle, avaient retracé dans leur ensemble les destinées de la Gaule franque, l'histoire, grâce à la barbarie du temps, s'était pour ainsi dire éparpillée en monographies ou récits de peu d'éten-

due, consacrés à un lieu ou à une personnalité déterminée.

A partir du XIe siècle, il est vrai, une sorte de renaissance littéraire devint sensible en France. Il en résulta des ouvrages plus considérables et d'un plus grand intérêt, parmi lesquels nous citerons surtout la grande *Histoire des Croisades* de Guillaume de Tyr.

Mais ces livres ne pouvaient intéresser que les quelques milliers de clercs qui savaient le latin ; ils étaient ignorés du public qui, depuis bien longtemps, ne parlait et n'entendait plus cette langue.

La grande majorité de nos aïeux, au XIIe comme au XIe siècle, ne savaient d'histoire que ce que leur apprenaient *les chansons de gestes* [1]. C'était peu, mais cela leur suffit tant qu'ils purent croire que, dans les poèmes, la part de la fable n'excédait pas celle des traditions nationales. Quand ils n'y trouvèrent plus que des fictions, ils demandèrent la vérité à des récits plus froids, peut-être moins dramatiques, mais plus fidèles. C'est alors que naquit la chronique en langue vulgaire.

Tout d'abord, et vu l'habitude, que la foule ne pouvait perdre en un jour, de n'écouter que des

1. Le mot *geste*, tiré d'un mot latin (gesta) signifiant action, avait fini par prendre le sens d'histoire. Une *chanson de geste* est donc, à vrai dire, un poème qui a pour sujet des faits *historiques*. — On appliqua aussi ce mot de *geste* aux *familles* dont on célébrait les hauts faits. On disait, par exemple, la *geste de Charlemagne* ou de *Doon de Mayence* pour la *famille de Charlemagne* ou *de Doon de Mayence*.

récits rimés, déclamés sur la place publique ou près d'un tombeau célèbre ou encore dans les grandes cours des châteaux, les chroniqueurs écrivirent leurs narrations en vers. C'étaient des poëmes souvent assez considérables, consacrés à un événement récent, comme celui de la *Conquête de l'Irlande* par Henri II (ouvrage anonyme écrit peu après 1172), ou à l'histoire d'un personnage célèbre, comme la *Vie de saint Thomas le Martir* [1], par Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; l'*Histoire de Guillaume le Maréchal*, etc.

C'étaient aussi de grandes compilations, affectant la forme d'histoires générales, et où l'auteur rapportait, sans les critiquer, mais sans chercher à les enjoliver, les traditions ou les légendes d'un pays tout entier. C'est ainsi que Wace, archidiacre de Caen, retraça, vers 1155, en dix-huit mille vers octosyllabiques, l'histoire des rois anglo-saxons qu'il publia sous le titre de *Brut* [2] et donna, cinq ans plus tard, sous celui de *Rou* [3], une chronique des ducs de Normandie encore plus étendue. Ce dernier sujet fut aussi traité, en quarante-quatre mille vers, par Benoît de Sainte-More, vers la fin du XIIe siècle.

Quelques-unes de ces histoires en vers ont une véritable valeur, même au point de vue poétique, mais trop souvent elles sont dépourvues de

1. Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, assassiné dans son église, en 1170, à la suite d'une longue querelle avec le roi d'Angleterre Henri II.

2. Dans le *Brut*, il fait remonter l'origine de la royauté anglaise à Brutus, petit-fils d'Ascagne.

3. *Rou* (Rollon).

tout intérêt. Longtemps encore, de consciencieux et plats rimeurs allaient s'efforcer de donner à l'histoire les apparences de la poésie ; mais le bon sens populaire devait peu à peu faire justice de cette habitude surannée.

A quelle époque fut écrite la première chronique en prose française ? C'est ce qu'il est impossible de dire au juste. Divers poèmes romans avaient déjà été traduits en cet idiome commode et courant avant la fin du XIIe siècle. On peut donc supposer que, dans le même temps, quelques auteurs hasardaient de composer des récits historiques sans le secours de la rime. Le comte de Flandre[1] avait, paraît-il, avant son départ pour la croisade (1202), fait rédiger en prose une grande compilation, sorte d'histoire universelle partant de la création du monde et s'étendant jusqu'à son époque ; mais nous n'avons plus le texte de cet ouvrage.

En somme, la première chronique française en prose que nous ayons à signaler ici est celle de Villehardouin.

1. Baudouin (né en 1171, mort en 1205), qui devint empereur de Constantinople en 1204, comme on le verra plus loin dans la partie de cet ouvrage consacrée à Villehardouin.

CHAPITRE II.

VILLEHARDOUIN.

I

Sa vie.

Geoffroy de Villehardouin n'était nullement un écrivain de profession. Politique et soldat, c'était avant tout un homme d'action, plus apte à l'épée qu'à la plume, avisé au conseil, ferme à la guerre, parlant mieux qu'il n'écrivait, combattant mieux qu'il ne parlait. L'épopée féodale que nous lui devons, c'est de ses souvenirs personnels qu'il l'a tirée. Dans ses récits, il ne se met jamais lui-même au premier plan, mais, s'il ne mentionne que très discrètement sa participation aux grands événements qu'il raconte, il n'en ressort pas moins de sa narration qu'elle a été très réelle et très importante. Aussi, pour les neuf années qu'embrasse sa chronique, les meilleurs éléments de sa biographie nous sont-ils fournis par cette œuvre elle-même. Par malheur, le reste de sa vie nous est presque entièrement inconnu; nous sommes même encore réduits à des conjectures sur la date de sa naissance et celle de sa mort.

Il naquit vraisemblablement au château de Villehardouin[1] aux environs de 1150. Il se maria; sa femme s'appelait Jeanne, mais c'est tout ce que nous savons d'elle. Le comte de Champagne, dont il était vassal et grand officier, était un des plus hauts feudataires de la couronne de France. Il pouvait, dit-on, lever sur ses terres jusqu'à 2,200 chevaliers. Sous un seigneur si puissant, la dignité toute militaire de maréchal conférait un commandement d'une réelle importance, qu'il devait sans doute à ses hautes qualités, dont il allait d'ailleurs donner des preuves éclatantes dans la quatrième croisade. Il est probable en outre qu'il tenait honorablement sa place dans cette cour brillante et lettrée de Champagne, où la comtesse Marie[2] attirait les trouvères les plus en renom et favorisait le génie fécond de Chrestien de Troyes. Au surplus, il avait la réputation d'un diplomate. A partir de 1197, il eut toute la confiance du comte Thibaut III, qui, venant de succéder à son frère Henri II, l'envoya en 1198 porter son hommage féodal au roi Philippe-Auguste. Mais c'est principalement lorsque la croisade, prêchée au nom du pape Innocent III, entraîna vers l'Orient la noblesse de Champagne et de presque toute la France, qu'il reçut de son seigneur les témoignages d'estime mérités par ses

1. Entre Bar-sur-Aube et Arcis-sur-Aube; il n'en reste rien aujourd'hui.

2. Fille du roi de France Louis VII et d'Eléonore d'Aquitaine (qui eut pour second mari Henri Plantagenet, roi d'Angleterre). Elle tenait de sa mère un goût très vif pour la poésie.

talents. Quand les barons sur la tête desquels reposait le sort de l'expédition eurent résolu de s'en remettre à six hommes de confiance des préparatifs et négociations que comportait cette entreprise, Villehardouin fut au nombre de ces délégués. Au commencement de 1201, il se rendit en leur compagnie à Venise pour traiter avec la Seigneurie du transport des Croisés en Egypte. Après de longs pourparlers avec le doge Dandolo [1] et avec les Conseils de la République, le peuple fut convoqué dans l'église de Saint-Marc pour entendre les demandes des Français, et c'est le maréchal qui fut chargé de prendre la parole au nom de l'ambassade.

L'accord conclu avec Venise, nous le voyons rentrer en France, et arriver juste pour assister à la mort du comte Thibaut, que les Croisés s'étaient choisi comme chef suprême. Malgré la douleur que lui cause cette perte, il se met aussitôt en campagne pour procurer à la croisade un nouveau chef, et c'est sur sa proposition que l'on nomme Boniface [2], marquis de Montferrat, dont il sera jusqu'à la fin l'auxiliaire le plus dévoué.

1. Henri Dandolo, né dans les premières années du douzième siècle, élevé à la dignité de doge (ou duc) de Venise en 1192, mourut en 1205, âgé de près de cent ans.

2. Boniface II, qui avait succédé à son frère Conrad comme marquis de Montferrat, mourut roi de Thessalonique en 1207. C'est surtout par suite de ses intrigues que la quatrième croisade fut détournée de son but primitif. (On peut consulter sur cette question, outre les histoires générales des croisades et du Bas-Empire, plusieurs articles de M. Riant dans la *Revue des questions historiques* (XVII, 321-374; XVIII, 5-75; XXIII, 71-114), celui de M. Hanotaux, dans la *Revue historique* (IV, 74-100), et le travail de M. Tessier intitulé *La diversion sur Zara et Constantinople* (Paris, 1884).

Les derniers préparatifs terminés, le maréchal met ordre à ses affaires, fait des dons à divers établissements religieux, laisse en France, où il ne reviendra jamais, sa femme, ses deux filles, ses deux fils, et part, au printemps de 1202, pour le rendez-vous de Venise.

Là les complications commencent. Nombre de Croisés ont pris des directions différentes, abandonnant l'entreprise ; beaucoup, arrivés déjà en Italie, hésitent à pousser jusqu'à Venise. C'est Villehardouin qu'on charge d'aller les sermonner et qui les ramène. Puis la République, créancière des barons, les mène guerroyer pour son compte à Zara, et, quand ils ont pris cette ville, ce n'est plus en Egypte qu'elle parle de les transporter, c'est à Constantinople, pour renverser un empereur et mettre sur le trône un prince déchu. De là des discordes, des menaces ; le pape enjoint, sous peine d'excommunication, de ne songer qu'à Jérusalem. Mais Villehardouin préfère à tout la conquête lucrative de Constantinople. Il faut voir avec quelle énergie, quelle éloquence, quelle indignation même il lutte contre ceux qui veulent *l'ost depecier*, c'est-à-dire disperser l'armée. Il pleure au besoin et se jette à leurs pieds pour les empêcher de partir. Et comme, tant bien que mal, il réussit, il voit dans son succès une preuve manifeste que le ciel est pour lui.

Enfin les Croisés arrivent devant Constantinople. Villehardouin, qui a tant contribué à les y amener, fait preuve d'une activité extraordinaire : il est de tous les combats, de tous les assauts ; et

quand cette poignée d'aventuriers, dont il est, a triomphé, quand l'empereur Alexis [1] est en fuite, quand Isaac l'aveugle est replacé sur le trône, c'est Villehardouin qui vient, au nom des vainqueurs, sommer ce dernier d'accepter les âpres conditions déjà dictées par eux à son jeune fils.

Un peu plus tard, Isaac et son fils ne tenant pas leurs engagements, les barons n'hésitent pas à leur envoyer, selon la mode féodale, un défi de guerre, et le maréchal de Champagne va, lui troisième, leur porter cette hautaine déclaration au milieu de leur palais et en face de leurs courtisans. Il est sur le point d'être mis en pièces et ne nous dissimule pas qu'il lui tardait d'être rentré au camp.

Lorsque les Croisés, après le renversement des deux souverains par un usurpateur, se sont décidés à s'emparer de l'empire, lorsqu'ils ont pris et mis à sac Constantinople, Villehardouin est des mieux pourvus parmi les vainqueurs. Il est *maréchal de Romanie,* reçoit en fiefs deux villes importantes, Trajanople et Macra, et tient une des premières places à la cour de Baudouin de Flandre, que les Croisés ont proclamé empereur.

C'est à lui qu'on a recours dans toutes les circonstances difficiles ; il réconcilie le nouvel empereur et Boniface de Montferrat ; en avril 1205,

1. Alexis l'*Ange*, petit-fils de Théodore Commène, avait détrôné en 1195 l'empereur Isaac II, son frère, après l'avoir fait aveugler. C'est le jeune Alexis, fils de ce dernier, qui, soutenu par Philippe de Souabe, roi des Romains, son beau-frère (dont Boniface de Montferrat était le plus dévoué partisan), était allé solliciter l'appui des Croisés.



le soir du désastre d'Andrinople, il est le seul à montrer du sang-froid. Il prend le commandement de l'armée, et, sans se laisser entamer par l'ennemi, dirige fièrement la retraite, à travers des populations insurgées, d'Andrinople à Rodosto. L'armée, grâce à lui, peut se reconstituer. Aussi son autorité ne cesse-t-elle de grandir sous l'empereur Henri, frère et successeur de Baudouin ; c'est sans doute par ses bons offices que Boniface de Montferrat se rapproche de Henri et lui offre sa fille en mariage ; il est chargé, en effet, d'aller chercher la fiancée de l'empereur, et il reçoit en don l'importante ville de Messinople.

A partir de cette époque, la trace de Villehardouin commence à s'effacer dans l'histoire. On le retrouve en 1208 guerroyant contre les Bulgares avec son souverain, qui paraît ne rien décider d'important sans le consulter ; un peu plus tard, il garde Constantinople en l'absence de l'empereur; puis tout à coup il disparaît. Tout ce que l'on sait de ses dernières années, c'est qu'il n'avait point oublié la France, qu'il multipliait ses dons aux églises, aux monastères de Champagne, et qu'il donnait de loin des conseils affectueux à la veuve du comte Thibaut III.

Une lettre du pape Innocent III permet d'affirmer qu'il vivait encore à la fin de 1212. Mais il était mort l'année suivante, puisque son fils aîné, Erard, portait en 1213 le titre patrimonial de seigneur de Villehardouin.

II.

Son autorité historique.

En ce qui concerne la quatrième Croisade, Villehardouin était mieux en mesure que personne, grâce à sa naissance, à son rang, à ses relations, aux fonctions diverses qu'il eut à remplir, de tout voir, de tout entendre, de tout révéler à la postérité. Si donc on trouve des erreurs, des inexactitudes dans son récit, on peut affirmer qu'il n'a point péché par ignorance. Nous devons tout d'abord constater qu'en écrivain loyal il n'avance aucun fait qui ne soit rigoureusement vrai. Tous les événements qu'il raconte ont eu lieu tels qu'il les expose. La plupart de ses témoignages sont confirmés par d'autres historiens. Les autres ne sont point contestés, et nous sommes fondés à les tenir pour exacts. Sa chronologie est assez précise et n'est point généralement fautive. S'il défigure les noms propres, c'est un travers qui lui est commun avec tous ses contemporains et dont les Français ne se sont guère corrigés, même dans les temps modernes. Il est d'ailleurs bien peu des noms de villes cités par lui qu'on ne puisse facilement redresser à l'aide d'une carte, et bien peu de ses personnages dont l'identification ne nous soit facile.

Villehardouin n'échappe pas, il est vrai, à un reproche plus grave, qui s'adresse non point à la matérialité de son récit, mais à l'esprit même dans lequel il a conçu et rédigé sa chronique.

On vante généralement sa sincérité, sa droiture ; on est allé jusqu'à le trouver naïf. Qu'il y ait dans son langage une certaine bonhomie, d'autant plus touchante qu'elle est toujours grave, nous ne le nierons pas ; mais Villehardouin n'était pas un esprit naïf. C'était, à ce qu'il nous semble, un Champenois fort avisé, quelque peu madré, fort sensible à la gloire, mais aussi aux honneurs et au profit, sachant le prix de la parole et n'ignorant pas celui du silence. Dans la grande entreprise qu'il nous raconte et à laquelle il avait si fort participé, tout n'avait point été d'une absolue correction, suivant les idées de son temps et suivant celles du nôtre. Il en avait conscience. Aussi ne nous dit-il que ce qu'il a voulu dire et laisse-t-il de côté les souvenirs qui le gênent ; si ses réticences ne sont pas absolument des mensonges, elles ont pour résultat, comme eux, de fausser l'histoire. C'est par là que Villehardouin, bien qu'il ne soit pas sans excuse, paraît mériter, contrairement à l'opinion commune, d'être jugé avec quelque sévérité.

Le pape Innocent III avait fait prêcher la croisade pour délivrer Jérusalem. Pourquoi et comment l'expédition a-t-elle été détournée de son but ? Villehardouin le sait à merveille, mais ne nous donne, à cet égard, que des explications tout à fait insuffisantes.

D'autre part, le maréchal de Champagne se croyait-il bien dans son droit en allant imposer aux Grecs, par le fer et le feu, la domination latine ? N'a-t-il pas dissimulé de parti pris ce que

la conduite des vainqueurs a eu d'odieux, ce que les plaintes et la résistance des vaincus avaient de légitime? Sur ce sujet, comme sur le précédent, il est manifestement édifié. Son silence est un aveu qui l'accuse.

En ce qui concerne la déviation de la croisade, il fait ce qu'il peut pour nous convaincre qu'elle n'était pas préméditée, qu'elle ne fut qu'un accident; mais il n'y réussit guère, et, de nos jours, grâce à de savantes recherches, la lumière a été faite sur cette affaire. Pourquoi, du reste, ne dit-il pas un seul mot de tout ce qui se passa entre l'acceptation du commandement par Boniface et la réunion de l'armée à Venise, c'est-à-dire entre septembre 1201 et 1202? C'est que c'est justement pendant cette période que fut ourdie l'intrigue qui devait entraîner l'expédition de Constantinople.

En septembre 1202 on était à Venise. Mais les désertions se multipliaient. Pour empêcher l'armée de se disperser, on l'embarque sans lui donner avis que les chefs de la croisade, Vénitiens et Français, sont déjà d'accord pour marcher sur Constantinople et négocient à cet effet un traité avec Philippe de Souabe. On fait voile vers Zara, mais on a soin de mettre six semaines pour s'y rendre, quand il ne faudrait que deux jours. Pourquoi? Villehardouin n'en veut rien dire. C'est pour avoir le temps de conclure le traité et de faire une nouvelle démarche auprès du pape; c'est aussi pour gagner l'hiver, excellent prétexte qui permettra de renvoyer au printemps le départ pour la Palestine.

Boniface fait le voyage de Rome pour essayer de calmer l'irritation du pape Innocent ; il échoue, mais Villehardouin n'en dit rien, pas plus que de la bulle d'excommunication à l'adresse des Vénitiens et d'une nouvelle défense d'attaquer l'empire grec.

Ainsi Villehardouin pèche par réticence. Il a été de tous les conseils, surtont des conseils intimes; il a su dès l'origine qu'il s'agissait non d'aller délivrer Jérusalem, mais d'aller attaquer Constantinople. Il a bien pu croire, du moins au début, que cette déviation de la croisade n'en entraînerait pas l'abandon pur et simple, qu'au contraire l'armée gagnerait par là une excellente base d'opérations ; il n'en est pas moins vrai qu'une fois Constantinople prise et l'empire partagé entre les Latins, il a rapidement, comme les autres, oublié Jérusalem, jugeant que ce qui avait été bon à prendre était bon à garder; et de ces desseins cachés, de ces résolutions secrètes au courant desquelles il était, rien, absolument rien dans son livre.

Pour se juger quitte de son vœu, il pouvait alléguer certaines raisons : n'avait-il pas contribué à faire rentrer l'Eglise grecque dans l'obédience de l'Eglise romaine? N'est-ce pas là un service considérable rendu à la papauté? Il n'ignore pas, lui qui a vu les choses de si près, combien était grande, chez les Byzantins, l'aversion pour le pape, mais ses préjugés de Latin et de catholique lui font oublier qu'Isaac et Alexis ne tombent que parce qu'ils ont été imposés par les Croisés, qu'ils

sont renversés, non par une simple révolution de palais, mais par un mouvement populaire. Il fait bon marché des sentiments religieux des Byzantins ; en cela, il est de son temps, et, sans doute, il lui paraissait fort légitime de contraindre une nation, même par le fer, à adopter les formes du culte qu'il pratiquait lui-même.

A n'en juger que par son livre, rien ne lui paraît répréhensible dans la conduite des Croisés à Constantinople, puisqu'il n'en dit pas un mot. Or on sait que la ville fut non seulement prise, mais saccagée et en grande partie brûlée. On massacra dans les rues jusqu'à en tomber de lassitude. Toutes les passions brutales furent déchaînées. Les chefs-d'œuvre de l'art antique, accumulés depuis dix siècles dans la capitale de l'empire, ce que la civilisation romaine et grecque avait laissé de plus précieux, les statues, les mosaïques, les vases ciselés, tout ou à peu près tout fut brisé, détruit, comme par une horde sauvage. Eh bien ! le tableau de cet embrasement, de ce massacre, de ce pillage, vous le chercherez en vain dans Villehardouin. Et pourtant le pape Innocent III crut devoir flétrir solennellement cet inqualifiable abus de la force.

Toutes ces horreurs ne semblent pas avoir fait un bien profonde impression sur l'âme un peu élastique du baron champenois. De même qu'il a fini par se désintéresser en fait du sort de la Terre Sainte, il prend assez philosophiquement son parti des malheurs des Grecs. Ils sont vaincus : on les égorge et on les pille, c'est le tort de la guerre. Si le chroniqueur s'indigne, ce n'est

pas de ce qu'on a mis à sac Constantinople, mais bien de ce que les pillards n'ont pas tous apporté fidèlement à la masse le produit de leurs rapines, pour en faire un partage équitable et loyal.

En résumé, Villehardouin a vu de très près les événements qu'il raconte. Il en connaissait mieux que personne tous les détails. Mais il y avait contribué avec trop de zèle et de passion pour les pouvoir exposer avec une parfaite impartialité. Il avait pris la croix et n'était pas allé en Palestine: il lui eût été trop dur d'avouer qu'il y avait là un peu de sa faute. En portant sans motif plausible la ruine dans un Etat civilisé, il avait coopéré à une mauvaise action ; il lui en coûtait de le reconnaître, d'autant plus que beaucoup d'autres avaient fait comme lui sans se juger fort coupables.

Il avait pourtant de l'honneur, à la façon d'un grand nombre de ses contemporains. De là la moralité particulière de son livre, que nous allons essayer de faire ressortir.

III

Son caractère et ses idées.

Il n'y avait certes pas, en Villehardouin, l'étoffe d'un saint ou d'un philanthrope ; mais on se tromperait fort si l'on ne voyait en lui qu'un aventurier. Il avait, notamment, au plus haut point le sentiment des obligations féodales. Elles primaient tout à ses yeux, et, pour rien au monde, il ne les eût enfreintes. Soldat ferme et loyal, le premier devoir était, selon lui, la fidé-

lité au drapeau. Aussi son livre nous donne-t-il une idée fort nette de ce que les mœurs de la chevalerie, si barbares et si grossières encore au XIIIe siècle, entretenaient de sentiments honorables dans certaines âmes. Ses jugements sur les hommes découlent presque toujours de l'opinion qu'il s'est faite de leur loyauté ; et la loyauté, pour lui, c'est l'inviolable attachement du sujet au seigneur. Il a violé un serment religieux en allant à Constantinople au lieu de délivrer Jérusalem ; il n'aurait jamais manqué à l'engagement qui le liait personnellement au marquis de Montferrat, à celui qui l'attacha plus tard à l'empereur Baudouin. Là où était le chef de l'armée, là était pour lui le devoir. Toute considération, même religieuse, toute crainte, même celle de l'excommunication, devait céder devant cette obligation sacrée.

Cette disposition d'esprit de Villehardouin nous explique non seulement qu'il n'ait jamais eu la pensée de faire comme tant d'autres qui, se méfiant de Boniface, partaient sans l'attendre ou le quittaient pour se rendre en Syrie, mais qu'il les juge dans son livre avec une injuste sévérité et ne parle jamais d'eux qu'avec une aigreur et une amertume mal dissimulées. Il est encore plus dur, et avec raison, pour ceux qui désertent l'armée par pure lâcheté. Des chevaliers, en face des Grecs soulevés, avaient abandonné dans le château de Philippopoli le brave Renier de Trit. Il se félicite d'apprendre qu'ils ont été pris par les Grecs, rendus au roi de Blaquie et ont eu la tête

tranchée. Il n'est pas plus tendre pour les sept mille chevaliers ou soldats qui, après la défaite d'Andrinople, avaient pris la fuite et s'étaient embarqués, sans qu'aucune prière pût les retenir; par contre, il raconte avec émotion le dévouement de ceux qui, fidèles au devoir, se firent tuer plutôt que d'abandonner l'empereur.

On comprend, dès lors, quelle est son horreur pour la trahison; le félon qui, au mépris de ses serments, s'arme contre son maître, le parjure qui porte la main sur son suzerain, mérite, à son sens, non seulement une éternelle infamie, mais un châtiment exemplaire. Il est hors la loi; lui courir sus est légitime, et, s'il tombe lui-même sous le coup de la trahison, il faut applaudir, c'est le jugement de Dieu. Si Villehardouin trouve Murzuphle [1] indigne de pitié, c'est surtout parce qu'il a violé ses serments et fait périr son souverain.

Murzuphle, à son tour, est renversé; il tombe au pouvoir de l'ex-empereur Alexis, autre usurpateur, en fuite comme lui, qui, après l'avoir frauduleusement attiré à un banquet, le fit jeter à terre et lui arracha les yeux. Et quand le traître, déjà si cruellement puni, est enfin capturé par les Croisés et conduit à Constantinople, croyez-vous que les barons lui feront grâce ? Non, il

1. Alexis V Ducas, surnommé *Murzuphle* (dont les sourcils se joignent), régna quelque temps à Constantinople après avoir assassiné le jeune Alexis IV. Après la prise de Constantinople par les Croisés, il s'enfuit, et après avoir eu les yeux crevés par ordre de l'ex-empereur Alexis III, fut plus tard livré à Baudouin, qui le fit précipiter du haut de la colonne de Théodose.

faudra que le misérable périsse et que tout le peuple de la capitale soit témoin de son supplice, sur lequel Villehardouin s'étend avec une certaine complaisance.

Les mœurs des Grecs du Bas-Empire contrastaient violemment avec celles des Croisés. La fourberie paraissait légitime aux Grecs, pourvu qu'elle réussît. Le guet-apens était un de leurs procédés ordinaires, et il n'entrait pas dans leurs habitudes, quand ils méditaient la perte d'un ennemi, de l'inviter à se tenir sur ses gardes. Les barons, si brutaux en maintes occasions, croient de leur devoir, quand les empereurs Isaac et Alexis, remis sur le trône, oublient leurs engagements et cessent de payer les subsides promis, d'aller en face leur reprocher leur parjure et leur signifier le défi de guerre.

Et bien vos mandent il que il ne feroient ne vos ne autrui (ni à vous ni à autrui) mal, tant que il l'aüssent desfié ; que il ne firent (parce qu'ils ne...) onques traïson, n'en lor terre n'est il mie acostumé que il le facent... (Chap. XLVI.)

Cette différence de mœurs explique, d'un côté, le mépris des Croisés pour ce peuple de Byzance, rampant et faux, aussi bien que pour ses princes, qui ne valaient pas mieux que lui ; de l'autre, leurs excès d'injustice et de brutalité, tant envers la nation qu'envers les souverains.

Leur code, à eux, c'étaient les obligations féodales, qui enchaînaient presque également le suzerain et le vassal. Le vassal devait foi, serment et dévouement inviolable à son seigneur ; mais il avait

en retour le droit d'exiger, sous peine de rupture ouverte, que celui-ci tînt strictement la parole qu'il lui avait donnée et remplît envers lui tous ses devoirs. Si le suzerain le lésait ou le menaçait dans ses droits, les lois et les mœurs l'autorisaient à se séparer de lui et à se faire justice lui-même, non sans l'avoir, il est vrai, franchement prévenu. Quand l'empereur Baudouin, à tort ou à raison, veut pénétrer en armes sur les terres du marquis Boniface, avant même que ce dernier ait pu prendre possession de son fief, le marquis, redoutant de sa part quelque mauvais dessein, s'y oppose, poliment mais nettement. Le souverain, irrité, veut passer outre; mais le marquis déclare qu'il se séparera de son suzerain, et il le fait comme il l'a dit ; si bien que, tandis que Baudouin lui prend sa ville de Salonique, il va, pour son compte, assaillir les châteaux de Baudouin et met le siège devant la ville impériale d'Andrinople.

Cette rébellion est impolitique, elle peut être funeste; mais nul, parmi les barons, ne s'avise de la trouver illégale. Villehardouin, vassal de Baudouin et vassal de Boniface, se tire d'embarras en prenant le rôle de médiateur. Quant au doge, au comte de Blois et aux autres grands seigneurs, s'ils n'encouragent pas le marquis dans sa révolte, ils font cependant sentir à l'empereur qu'il a outrepassé ses droits et le somment, avec respect, mais aussi avec force, de s'en remettre à leur arbitrage.

C'est ainsi que Villehardouin fait revivre devant nous, avec sa brutalité, ses passions, mais

aussi avec ses habitudes chevaleresques, une societé qui avait de grands vices et en même temps de grandes vertus. Issu du monde féodal, dont il partageait les entraînements, les préjugés, les ambitions, Villehardouin nous l'a dépeint non sans quelque complaisance, mais avec une vivacité et un naturel qui ne permettent pas de douter de sa bonne foi.

L'a-t-il idéalisé ? Nous ne le pensons pas. Il n'ignorait pas plus qu'il n'a dissimulé qu'il y avait dans ce monde des parjures et des lâches, des scélérats et des traîtres. Mais, s'il n'était exempt lui-même ni d'égoïsme ni d'ambition, il avait au plus haut point le souci de la gloire et de l'honneur militaire. Son principal mérite est et doit être à nos yeux de nous faire comprendre comment les barons de son temps pouvaient, malgré leur violence, leur cupidité, leur barbarie, être des gens de cœur.

IV

Son mérite littéraire.

Pourquoi Villehardouin, dont l'autorité historique est à certains égards contestable, dont les idées sont celles d'une société disparue et dont la langue n'est plus la nôtre, garde-t-il parmi nous une notoriété qui, loin de s'affaiblir, augmente chaque jour ? Pourquoi les éditions de son livre se multiplient-elles et le nombre de ses admirateurs ne fait-il que grandir ? Est-ce à la nature extraordinaire et merveilleuse des événements

qu'il raconte, qu'il doit cette faveur persistante ? Mais bien d'autres ont narré ces faits, en témoins oculaires comme lui-même, sans attirer, surtout sans retenir l'attention de la postérité. C'est la forme, plus encore que le fond de son livre, qui l'a sauvé de l'oubli. Quelque rude que soit son idiome, quelque peine que nous ayons à le comprendre, Villehardouin, pour nous comme pour nos aïeux, est un grand écrivain. Voilà le secret de sa gloire.

Qu'on veuille bien y réfléchir, du reste, la rudesse et l'étrangeté de cette langue ne sont qu'apparentes; en réalité, c'est presque une langue étrangère pour nous autres Français du XIXe siècle, une langue avec déclinaisons, une langue qui, par la conjugaison, la syntaxe, surtout la construction, diffère considérablement de celle qui nous est familière; ajoutons par les difficultés du vocabulaire, car nombre de mots, courants aux XIIe et XIIIe siècles, ont disparu depuis longtemps. Mais ces embarras, que l'on éprouve tout d'abord à la lecture de Villehardouin, comme en général à celle de nos anciens auteurs, il est d'autant plus facile de les surmonter que, s'il y eut jamais esprit net au monde, c'est celui du maréchal de Champagne. Il avait au plus haut point cette qualité éminemment française : la clarté. Rien de plus lumineux que son récit ; rien de plus limpide que sa phrase. Les idées se groupent naturellement dans sa tête, elles se suivent sans effort sous sa plume. Tous ses termes sont précis, tous sont simples surtout. Chez lui,

point de métaphores, quand on n'en a que faire, point d'équivalents, de périphrases; l'expression est toujours juste ; l'épithète, relativement rare, n'est jamais ni redondante ni oiseuse.

C'est dans les tableaux de batailles que cette simplicité concise, cette rectitude et cette sobre élégance se font surtout remarquer. Ce qu'il a une fois vu, de son coup d'œil pénétrant de soldat, nous le voyons aussi bien que lui, grâce à ses descriptions. La répartition de l'armée en sept corps, l'ordonnance de la flotte vénitienne, les préparatifs et le plan de la grande attaque de Constantinople, tout cela, grâce à lui, est vivant devant nous, tout cela nous saute aux yeux. Il faudrait citer presque tout le livre ; mais nous devons nous borner à quelques indications.

Après avoir décrit, avec une merveilleuse lucidité, le double assaut donné à Constantinople par les Français et les Vénitiens, quand il nous a montré ceux-ci en possession de vingt-cinq tours, ceux-là repoussés au contraire des murailles, il en vient à conter la grande sortie tentée par l'usurpateur Alexis contre les Croisés. C'est un récit saisissant, ou plutôt un véritable tableau, où l'on voit évoluer les barons, les batailles ou corps d'armée. Et beaucoup d'autres passages, dans la Chronique de Villehardouin, attestent la précision et la clarté de son style, ses qualités maîtresses. On ne les trouverait pas, par exemple, à un moindre degré dans la narration rapide et colorée de l'expédition navale que le maréchal fit un soir avec l'empereur Henri pour délivrer le châ-

teau de Cibotos, étroitement bloqué par Théodore Lascaris [1].

Tous ces tableaux de guerre sont d'autant plus frappants que l'auteur n'y a mis nul apprêt. Les faits seuls semblent parler. L'écrivain s'efface derrière eux et ne paraît même pas songer à les mettre en relief.

A plus forte raison n'entoure-t-il pas ses récits de ces descriptions plus ou moins poétiques que l'on trouve quelquefois chez les trouvères, et dont les chroniqueurs surtout enjolivaient leurs histoires pour faire montre de bel esprit. Le continuateur de Villehardouin, Henri de Valenciennes, au moment de nous conter une bataille, nous parle du ciel bleu, du soleil qui luit, des oiseaux qui chantent. Le maréchal de Champagne ne donne pas dans ces puérilités. Ce n'est pas qu'il ait toujours été insensible à certains spectacles imposants, mais il sait les rendre en quelques mots, sans étalage de rhétorique, et avec une sévère majesté. Quand la flotte quitte Corfou :

Et bien tesmoigne Joffrois li mareschaus de Champaigne, dit-il,... que onc si bele chose ne fut veüe. Et bien sembloit estoire [2] qui terre deüst conquerre; que tant que on pooit veoir a ueil, ne pooit on veoir se voiles non [3] de nés et de vaissiaus, si que li cuer des homes s'en esjoïssoient mout. (Chap. xxv.)

1. Théodore Ier Lascaris, né vers 1175, mort en 1222, avait épousé une fille de l'usurpateur Alexis III. En 1206, il se fit proclamer empereur à Nicée, en Asie Mineure, et fonda une dynastie qui finit par triompher des empereurs latins, mais qui fut supplantée en 1261 par celle des Paléologues.
2. Flotte.
3. Se... non, sinon : on ne pouvait rien voir, sinon des voiles.

Un peu plus tard, lorsque la flotte arrive en vue de Constantinople, la beauté du site ne paraît pas frapper le maréchal, qui n'a pas l'âme tournée vers la poésie. La vue des admirables monuments dont la capitale est parsemée ne l'amène point à parler des arts, dont sans doute il se soucie fort peu ; mais le sobre témoignage de sa stupéfaction et de son effroi nous frappe plus, par sa sincérité et sa grandeur, que ne feraient de longues tirades :

Et sachiez que il n'i ot si hardi cui la char ne fremist ; et ce ne fu mie mervoille ; que onques si granz affaires ne fu empris de nulle gent, puis que li monz fu estorez [1]. (Chap. XXVI.)

De pareilles émotions sont assez rares chez Villehardouin, qui est avant tout un soldat, et qui a trop l'habitude des combats pour céder avec complaisance à la crainte ou à l'attendrissement. Son âme s'élève à Dieu après la victoire comme après la défaite. S'il voit tomber un ami, son cœur se serre ; mais, chez lui, la douleur, la colère, la joie sont toujours graves et contenues.

Ce n'est pas qu'il ne soit parfois capable de grands élans. C'est quand il a, par exemple, à parler en public, quand il lui faut émouvoir le peuple vénitien, réuni au nombre de plus de dix mille âmes dans l'église de Saint-Marc, qu'il tombe à genoux, tout en larmes, et fait pleurer l'immense assemblée. Rien de plus pathétique assurément que cette grande scène, rien de plus simple et de

1. Depuis que le monde fut créé.

plus émouvant en même temps que le petit discours que prononce Villehardouin. Le doge et tous les autres *éclatèrent en pleurant de pitié et s'écrièrent tout d'une voix* : « Nos l'otrions, nos l'otrions ! Enqui [1] ot si grant brui et si grant noise, que il sembla que terre fondist. » (Chap. VI.)

Villehardouin n'était pas seulement un brave soldat et un diplomate avisé, il avait aussi le don de l'éloquence. A sept cents ans de distance, son discours nous émeut encore. Le maréchal de Champagne savait, quand il voulait, parler avec son cœur. Il écrivait de même à l'occasion. Voilà pourquoi son œuvre ne saurait périr. Ce livre vigoureux et grave, écrit sans apprêt par un Français qui avait fait et vu de grandes choses, aura toujours pour nous, avec l'attrait de l'histoire, celui de l'épopée.

1. Forme normale : *encui* (en ce jour, ce jour-là).

CHAPITRE III.

LA CONQUÊTE DE CONSTANTINOPLE.

Analyse et extraits.

C'est sans doute vers 1213 que Villehardouin, dans les moments de loisir que lui laissaient la guerre et les affaires, composa ses Mémoires. On pourrait donner simplement ce titre à son ouvrage plutôt que celui de *Conquête*, sous lequel on le désigne d'ordinaire. Il ne raconte guère que les événements auxquels il a pris part ou dont il a été témoin. L'écrivit-il lui-même? On peut se le demander, car il dit quelque part qu'il le *dita* (dicta); mais ce mot n'avait pas de son temps le sens précis qu'il a de nos jours et s'employait très fréquemment comme l'équivalent de *composer*. D'ailleurs il se nomme comme l'auteur « qui ceste uevre traita ». Cette chronique est donc de lui, pour le fond et pour la forme. S'il se réfère parfois, pour certains détails, à ce qu'il appelle « li livres », il fait sans doute allusion à quelque memento ou à quelque journal militaire, comme en rédigeaient les « officiers d'armes ou poursui-

vants d'armes », sorte d'historiographes à gages qui suivaient les rois ou les grands seigneurs à la guerre pour prendre note des moindres incidents de la campagne.

Le récit, nerveux, coloré, plein de faits, que nous allons analyser, fut, dès le XIII[e] siècle, apprécié à sa valeur. On lut Villehardouin, on en multiplia les copies. Mais chaque génération, en transmettant son œuvre à la suivante, eut le tort de chercher à la rajeunir. On en défigurait le texte sous couleur de le rendre compréhensible. Un gentilhomme français, Vigénère, l'imprima, pour la première fois, en 1585. Depuis, les éditions de Villehardouin se sont multipliées en s'améliorant. Grâce aux savantes recherches de Du Cange au XVII[e] siècle, de Brial, de Paulin Paris, de Buchon et surtout de Natalis de Wailly [1] au XIX[e] siècle, le plus ancien monument de notre prose historique a recouvré, avec sa correction primitive, sa sévère beauté.

A vrai dire, ce livre semble n'avoir ni commencement ni fin. Villehardouin ne se piquait point de composer suivant les règles de l'art. Il n'y a chez lui ni préface ni conclusion. On n'y aperçoit même pas de plan. Il y a pourtant une certaine habileté voulue dans l'enchaînement des faits et dans la manière dont ils sont présentés. Nous en aurons plus loin la preuve. Pour le moment, laissons-nous simplement aller au courant de cette

1. C'est de l'édition de M. de Wailly (F. Didot, 1872) que sont tirés nos extraits.

narration, si précise dans sa gaucherie, si dramatique dans sa simplicité.

Nous sommes à la fin du XIIe siècle : « l'Apostoile de Rome », le pape Innocent III, qui, depuis son avènement, n'a qu'une idée fixe, reprendre Jérusalem[1] aux infidèles, fait prêcher une croisade dans toute la chrétienté. Ce sera la quatrième. La France s'émeut à la voix inspirée de Foulques, le vieux curé de Neuilly.

Les comtes de Champagne, de Blois, de Flandre, de Saint-Pol, jeunes, ardents, ambitieux, font vœu de délivrer la Terre Sainte. Derrière eux, en troupes serrées, la noblesse s'enrôle.

Mais comment se rendre en Orient ? Traverser l'Allemagne et l'empire grec est chose peu sûre ; les premières croisades l'ont prouvé. Reste la voie de mer. Mais il faut une flotte. Où la prendre ? C'est alors qu'après de longs pourparlers les trois grands comtes (Champagne, Flandre, Blois), qui sont les chefs suprêmes de l'entreprise, remettent leurs pleins pouvoirs à six gentilshommes qui décident d'aller à Venise demander des moyens de transport. Geoffroy de Villehardouin, son cousin Miles de Brébant et Conon de Béthune, que sa rudesse féodale n'empêche pas d'être un fin poète et l'homme le mieux « emparlé » de son temps, sont les principaux membres de cette ambassade. Elle arrive à Venise au mois de février 1201.

1. Jérusalem, capitale d'un royaume chrétien depuis la première croisade (1099), était retombée au pouvoir des musulmans en 1187. Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion, chefs de la troisième croisade, n'étaient pas parvenus à la reconquérir.



Ils sont fort bien reçus par le doge Dandolo, qui, bien que nonagénaire et presque aveugle, fait attendre, et, finalement, dicte aux délégués un traité tout à l'avantage de la république. Les Croisés devront payer 85,000 marcs (plus de quatre millions de notre monnaie, sans tenir compte de la valeur relative de l'argent) et partager leurs conquêtes avec les Vénitiens.

Il faut que cette convention soit ratifiée par le peuple. Sur l'invitation du doge, dix mille personnes se rassemblent dans l'église Saint-Marc [1].

I. — Conclusion du traité avec les Vénitiens ; retour des messagers.

Quant la messe fu dite, li dus [2] manda aus messages, que il requeïssent [3] a tot le pueple humblement que il vousissent [4] que cele convenance fust faite. Li message vindrent el [5] mostier. Mout furent

1. Les extraits qui suivent sont conformes au texte publié par M. de Wailly. On a simplement, pour la commodité du lecteur, unifié l'orthographe. Ainsi, à l'époque où écrit Villehardouin, *l* était certainement vocalisée devant une consonne; on trouvera partout, dans ce cas, *u*. Il en était sans doute de même pour les monosyllabes *al*, *del*, *el*, devant un mot commençant par une consonne ; mais le fait n'étant pas absolument sûr, nous avons maintenu *l*.

2. Cas sujet de *duc* (ici le doge) : les explosives labiales (*p*, *b*) et palatales (*c*, *g*) tombent devant l'*s* de flexion.

3. On sait que l'imparfait du subjonctif a un rapport étroit avec le parfait ou passé défini, duquel il se forme en ajoutant à la deuxième personne du singulier *se*, *ses*, *st*, etc. Or le parfait de *requerre* est : *requis*, *requesis* (avec chute de l'*s* médiale : requeïs), *requist*, *requesimes* (requeïmes), *requesistes* (requeïstes), *requistrent* ; de là *requeïsse*, *requeïsses*... *requeïssent*

4. L'imparfait du subjonctif de *voloir* (vouloir) procède du passé défini ou parfait. (Deuxième personne du singulier : *volsis*, vousis.)

5. *El* (primitivement *enl*) correspond au latin *in illo* (dans le). Dès la fin du XIIe siècle, par le changement de *e* en *o* et la vocalisation de *l* il aboutit à *ou*, qui a été au XVIe siècle remplacé par *au* (à le) et par *dans* ; mais le sens de *en le* (ou) représenté par *au* est

esguardé de maintes genz qui nes [1] avoient ainc mais veüz.

Joffrois de Vile Hardouin li mareschaus de Champaigne mostra la parole par l'acort et la volenté as autres messages, et lor dist : « Seignor, li baron de « France li plus haut et li plus poëstif nos ont a vos « envoiez ; si vos crient merci que il vos preigne pitié « de Jerusalem qui est en servage de Turs, que vos « par Dieu voilliez lor compaignier a la honte Jesu « Crist [2] vengier. Et por ce vos i ont eslis que il « sevent que nule gent n'ont [3] si grant pooir, qui « sor mer soient, come vos et la vostre gent. Et nos « comanderent que nos vos en chaïssiens a piez, et « que nos n'en leveïssiens [4] jusques a tant que vos « ariez otroié que vos ariez pitié de la Terre Sainte « d'Outre mer. »

Maintenant li sis message s'agenoillent a lor piez mout plorant; et li dus et tuit li autre s'escreverent [5] a plorer de la pitié, et s'escrierent tuit a une voiz, et tendirent lor mains en haut, et distrent : « Nos l'otrions, nos l'otrions! » Enqui [6] ot si grant bruit et si grant noise, que il sembla que terre fondist. — Et quant cele grant noise remest [7], et cele

encore visible dans un grand nombre de cas : Rome entière noyée *au* sang de ses enfants (Corneille : dans le sang).

1. *Nes* (ne les).

2. A la honte Jesu Crist vengier (pour venger la honte de Jésus-Christ). Dans l'ancienne langue, le cas régime sans préposition peut représenter le génitif devant les noms de personnes; c'est ainsi que l'on dit : la gent *le roi* (la gent du roi). Il est à peine besoin d'ajouter que la tournure avec *de* est admise également.

3. En ancien français, comme en latin, on peut mettre au pluriel le verbe qui a pour sujet un collectif.

4. *Chaïssiens* est régulier d'après le parfait deuxième pers. du sing. *chaïs, cheïs*; *leveïssiens* est pour *levassiens* ; l'*e* est analogique ; en outre il faut remarquer qu'à la première conjugaison l'*a* se change volontiers en *i* aux deux premières personnes du pluriel (chantissons, chantissez, chantissiez. — Chantissiens, etc.).

5 Eclatèrent en pleurant par pitié.

6. *Enqui* (ici, là) ; cf. p. 26 (1).

7. *Remest*, parfait de *remanoir* (ou *remaindre*), v. neutre (fut calmée). Voyez 3e conjug.

granz pitiez (que onques plus grant ne vit nus hom), li bons dus de Venise, qui mout ere sages et proz, monta el leteri [1], et parla au pueple et lor dist : « Seignor, veëz l'onor que Dieus vos a faite ; que la meillor genz del monde ont guerpi tote l'autre gent, et ont requis vostre compaignie de si aute chose ensemble faire com de la rescosse Nostre Seignor. »

Des paroles que li bons dus dist bones et beles ne vos puis tout raconter ; mais ensi fina la chose que de faire les chartres pristrent a l'endemain jor ; et furent faites et devisées. Quant eles furent faites, si fut la chose devisée a conseil que on iroit a Babiloine, por ce que par Babiloine porroient mieuz les Turs destruire que par autre terre. Et en oïance [2] fu devisé que il en iroient outremer. Il estoit adonc quaresmes, et de la Saint Johan en un an, qui fu mil deus cenz ans et deus apres l'incarnation Jesu Crist, devoient li baron et li pelerin estre en Venise, et li vaissel appareillié contre eus. Quant eles furent faites et saellées, si furent aportées devant le duc el grant palais, ou li granz conseils ere et li petiz. Et quant li dus lor livra les soes chartres, si s'agenoilla mout ploranz, et jura sor sainz a bone foi a bien tenir les convenz qui erent es chartres, et toz ses conseils ainsi, qui ere de quarante sis. Et li message rejurerent les lor chartres a tenir, et les sairemenz a lor seignors et les lor que il les tenroient a [3] bone foi. Sachiez que la ot mainte lerme plorée de pitié. Et maintenant envoierent lor message l'une partie et l'autre a Rome, a l'Apostoile Innocent, por confermer ceste convenance ; et il le fist mout volentiers.

Et alors emprunterent li message cinc mil marc d'argent en la vile, et si les baillerent le duc [4] por

1. *Leteri*, *leterin*, *leteril* (lutrin).
2. *En oiance* (en public).
3. L'emploi de *a* au sens de *avec* est très fréquent dans l'ancienne langue ; on le retrouve encore dans la langue moderne : ouvrage fait *à* la main, etc.
4. Le complément indirect peut s'exprimer, sans le secours de *a*, par le cas régime seul.

comencier le navile [1]. Ensi pristrent congié por raler en lor païs, et chevauchierent par lor jornées tant que il vindrent a Plaisence en Lombardie. Enqui se partirent [2] : Joffrois li mareschaus de Champaigne et Alarz Makeriaus si s'en alerent droit en France ; et li autre s'en alerent a Genne et a Pise por savoir quele aïe il feroient a la terre d'outremer. (Chap. VI.)

Le maréchal rencontra en chemin le comte Gauthier de Brienne [3] qui s'en allait en Pouille conquérir la terre de sa femme, fille du roi Tancrède. Gauthier et ceux qui l'accompagnaient promirent de rejoindre les Croisés, mais les événements ne leur permirent pas de tenir leur promesse.

Néanmoins tout irait bien, si, à leur retour, les six députés ne trouvaient pas le comte de Champagne mourant. C'était le chef désigné de la croisade. Après sa fin prématurée, on offre sa succession au duc de Bourgogne [4], puis au comte de Bar [5]. Tous deux refusent. C'est alors que Villehardouin met en avant un seigneur italien, Boniface, marquis de Montferrat, qu'on accepte et qui ne décline pas le commandement (août-septembre).

Plusieurs mois se passent. Arrive le printemps de 1202. C'est le moment où les *pèlerins* sont

1. ***Le navile***, avec *l* mouillée (on trouve aussi ***naville***, ***navilie***), correspond au latin ***navilium*** ; ce mot est masculin ou féminin et signifie d'ordinaire *flotte*. Par la substitution fréquente de *r* à *l*, on a eu le moderne ***navire***.

2. *Se partirent* (se partagèrent, s'en allèrent).

3. Gauthier de Brienne, duc de Sicile et de Pouille, frère de Jean de Brienne, qui fut plus tard roi de Jérusalem et régent de Constantinople.

4. Odon III, qui fut duc de Bourgogne de 1193 à 1218.

5. Thibaut Ier, comte de Bar de 1191 à 1214.

attendus à Venise. Mais une scission s'est produite. Beaucoup se dirigent vers Marseille, vers l'Italie du sud, vers Gibraltar. Le comte Louis de Blois lui-même hésite et ne se laisse qu'à grand'peine conduire à Venise. Là, que de déboires pour les Croisés ! Comme ils doivent encore 34,000 marcs, on les tient internés dans une petite île, et l'on finit par leur proposer un singulier marché. En retour d'un délai pour se libérer, qu'ils aillent en Dalmatie reprendre Zara, ancienne possession de la République, qui s'est donnée au roi de Hongrie. Naturellement ils commencent par refuser. Mais il faut bien sortir de l'impasse. D'ailleurs, un jour, le doge Dandolo réunit le peuple et déclare qu'il prend la croix. Comment ne pas faire quelque chose pour lui ? C'est un vrai coup de théâtre, et le tableau en est fort joli dans Villehardouin.

II. — Le doge et nombre de Vénitiens se croisent.

Lors furent assemblé a un dimanche a l'iglise Saint Marc. Si ere une molt granz feste ; et i fu li pueples de la terre [1], et li plus [2] des barons et des pelerins. Devant ce que [3] la granz messe commençast, li dus de Venise, qui avoit nom Henris Dandole monta el leteril, et parla au pueple et lor dist: « Seignor, ac-

1. *Li pueples de la terre*, c'est-à-dire les habitants de ce pays.

2. *Li plus de* (la plupart de), véritable collectif avec lequel on met le verbe au singulier ou au pluriel. A la fin du moyen âge, on dira *la plus part* avec le complément au singulier ou au pluriel : *la plus part de sa vie* (Commines) ; de là le moderne *la plupart*, toujours suivi d'un pluriel.

3. Dans l'ancienne langue, les locutions conjonctives formées d'une préposition et de *que* intercalent toujours *ce* entre la préposition et *que* *avant ce que*, *devant ce que*, *apres ce que*, *pour ce que*, etc. La langue moderne a maintenu *parce que*.

« compaignié estes a la meillor gent del monde et por « le plus haut afaire que onques genz entrepreïssent; « et je sui viauz [1] hom et febles, et auroie mestier « de repos, et maaigniez [2] sui de mon cors ; mais je « voi que nus ne vos sauroit si governer et si maïstrer « com je [3], qui vostre sire sui. Se vos voliez otroier « que je preïsse le signe de la croiz por vos garder et « por vos enseignier, et mes filz remansist en mon leu « et gardast la terre, je iroie vivre ou mourir avec vos « et avec les pelerins. »

Et quant cil l'oïrent, si s'escrierent tuit a une voiz: « Nos vos proions por Dieu que vos l'otroiez et que « vos le faciez et que vos en veigniez avec nos. »

Mout ot [4] illuec grant pitié del pueple de la terre et des pelerins et mainte lerme [5] plorée, por ce que cil prodom aüst [6] si grant ochoison de remanoir; car viauz hom ere ; et si avoit les iauz en la teste biaus [7], et si n'en veoit gote ; que perdue avoit la veüe par une plaie qu'il ot el chief. Mout par [8] ere

1. *Viauz* (vieuz, mod. vieux) est une forme dialectale ; on sait que Villehardouin est Champenois.

2. *Maaignier*, *mahaignier*, *mehaignier*, mot d'origine germanique, signifie mutiler, estropier, meurtrir.

3. Ce n'est qu'à partir de la fin du XVIe siècle que l'on dit couramment *comme moi*, *c'est toi qui* ; *lui qui*, etc. *Moi*, *toi*, *lui* jouent le rôle de sujet, et l'ancienne langue disait correctement *comme je*, *c'est tu qui*, *il qui*, etc.

4. A l'origine, l'impersonnel se construit sans pronom ; de bonne heure *i* s'introduit avec *avoir* : cel jorn *i out* cent mil lairmes ploredes (Alexis 119e) ; puis on trouve *il*, qui devient même, à partir de 1150, d'un usage très fréquent ; malgré tout, l'ancien usage persiste longtemps, et, même au XVIe siècle, on trouve plus souvent le pronom omis qu'exprimé devant l'impersonnel.

5. La forme régulière et originaire du mot est *lairme*, devenu *lerme* par la confusion de *ai* et de *è* ouvert (dès la fin du XIe siècle). *Larme* est une forme relativement récente.

6. *Aüst*, forme dialectale pour *eüst*.

7. *Biaus*, forme également dialectale pour *beaus*.

8. *Par* (du latin *per*) est une particule superlative séparable jouant dans l'ancien français un rôle analogue à celui de *per* dans les composés latins *pergratus*, *perlongus*, *perleviter*, etc. Il se construit généralement avec *mout*, *tant*, *trop*.

de grant cuer. Ha ! com mal le sembloient cil qui a autres porz estoient alé por eschiver [1] le peril !

Ensi avala le leteril, et ala devant l'autel et se mit a genoilz mout plorant ; et il li cousirent la croiz en un grant chapel de coton par devant, por ce que il voloit que la genz la veïssent. Et Venicien se comencent a croisier a mout grant foison et a grant plenté ; en icel jor, encor i ot mout poi de croisiez. Nostre pelerin orent mout grant joie et mout grant pitié de cele croiz [2], por le sens et por la proesce que il avoit en lui.

Ensi fu croisiez li dus com vos avez oï. Lors comença en [3] a livrer les nés et les galies et les uissiers [4] as barons por movoir ; et del termine fu ja tant alé que li septembres approcha. (Chap. XIV.)

Ici l'auteur interrompt brusquement son récit pour nous parler des événements qui viennent de se passer à Constantinople. Quel rapport y a-t-il entre ces événements et la croisade, il ne le dit pas, mais on pressent qu'ils auront sur l'entreprise une influence capitale.

III. — Message d'Alexis, fils d'Isaac [5], empereur détrôné de Constantinople.

Or oïez une des plus granz merveilles et des grei-

1. *Eschiver* (éviter). Le moderne *s'esquiver* (le sens actif est devenu rare) n'est pas la continuation directe du mot ancien ; c'est une forme empruntée soit à l'italien *schivare*, soit au prov. *esquivar*.

2. *De cele croiz* (pour cette croix qu'il venait de prendre).

3. On trouve assez souvent, dans un grand nombres de textes, *en* pour *on* ; c'est une forme dialectale.

4. *Uissier* (du latin ostiarum influencé par le simple *uis*, ostium) signifie : 1° portier, portière, huissier ; 2° (et c'est ici le cas) *vaisseau de transport garni de portes* (uis) *pour embarquer les chevaux*.

5. Isaac l'Ange (le Sursac de Villehardouin) naquit vers l'an 1155. Andronic Commène ayant envoyé des soldats dans sa maison pour le tuer, il parvint à se sauver dans une église et fut proclamé empereur.

gnors [1] aventures que vos onques oïssiez. A cel tens, ot un empereor en Costantinoble qui avoit a nom Surzac ; et si avoit un frere qui avoit a nom Alexis, que il avoit rachaté [2] de prison de Turs. Icil Alexis si prist son frere l'empereor; si li traist les iauz de la teste, et se fist empereor en tel traïson com vos avez oï. Ensi le tint longement en prison, et un suen [3] fil qui avoit nom Alexis. Icil filz si eschapa de la prison, et si s'enfüi en un vaissel, trosque a une cité sor mer qui a nom Ancone. D'enqui s'en ala al roi Phelipe d'Alemaigne [4] qui avoit sa seror a fame; si vint a Verone en Lombardie, et herberja en la vile, et trova des pelerins assez et des genz qui s'en aloient en l'ost.

Et cil qui l'avoient aidié a eschaper, qui estoient avec lui, li distrent : « Sire, veez ci un ost [5] en « Venise pres de nos, de la meillor gent et des meil- « lors chevaliers del monde, qui vont outre mer; « car [6] lor crie [7] merci; que il aient de toi pitié « et de ton pere, qui a tel tort estes deserité. Et se

par le peuple ameuté (1185). Il se rendit odieux par ses débauches et fut détrôné par Alexis son frère, qui le jeta en prison et lui fit crever les yeux. C'est son fils, nommé aussi Alexis, qui va détourner la croisade de son but primitif en attirant les barons à Constantinople.

1. L'ancien français avait des comparatifs synthétiques tirés directement du latin et ayant, comme certains noms masculins de personnes, une forme particulière pour le cas sujet singulier et une autre pour le cas rég. singulier et les deux cas du pluriel: *mieldre*, *meillor* (*mieudre*, *meilleur*); *graindre*, *graignor* (*greignor*, *greigneur*), etc.

2. *Achater*, *rachater* est la forme normale (lat. accaptare) ; *acheter* est analogique et récent ; *achater* est courant au XVI[e] siècle.

3. Primitivement *mien*, *tuen*, *suen* (cas rég. singulier), puis *tien*, *sien* par analogie avec *mien*.

4. C'est Philippe de Souabe, roi d'Allemagne en 1197, et qui mourut assassiné en 1208.

5. *Ost* (armée) est masculin ou eminin.

6. *Car* a longtemps conservé, tout en prenant de bonne heure le sens moderne, le souvenir de sa signification originaire (quare, c'est pourquoi).

7. Il n'est pas rare de voir alterner dans l'ancienne langue (c'est particulièrement fréquent dans les chansons de gestes) *vous* (vos) et *tu* : *Veez* ci un ost ;... car lor *crie* merci.

« il te vuelent aidier, tu feras quanque [1] il devise-« ront [2] de boche. Espoir [3] il lor en prendra « pitié. » Et il dit qu'il le fera mout volentiers [4], et que cis conseils est bons.

Ensi prist ses messages ; si les envoia al marchis Boniface de Monferrat, qui sires ere de l'ost, et as autres barons. Et quant li baron les virent, si se merveillerent mout, et respondirent as messages : « Nos « entendons bien que [5] vos dites ; nos envoierons al « roi Phelippe avec lui, ou il s'en va [6]. Se cis nos « vueut aidier la terre d'outremer a recovrer, nos li « aiderons la soe terre a conquerre ; que [7] nos « savons qu'ele est tolue lui et son pere a tort. » Ensi furent li message envoié en Alemaigne al vaslet [8] de Costantinoble et al roi Phelipe d'Alemaigne.

Devant ce que nos avons ici conté, si vint une novele en l'ost dont il [9] furent mout dolent li baron et les autres genz, que messire Folques li bons hom, li sains hom, qui parla premierement des croiz, fina et morut. (Chap. xv.)

Enfin l'on part pour Zara (Jadres dans le texte), où l'on arrive la veille de la Saint-Martin (10 novembre). Quand les pèlerins virent la cité fermée

1. *Quanque* ou *quantque* (lat. quantum quod) tout ce que, autant que, tant que.
2. *Deviser* (lat. divisare, formé sur divisum, de dividere), c'est *diviser*, *partager*, puis *disposer*, *ordonner*, *décider* et enfin *exposer*, *raconter*.
3. *Espoir* n'est autre chose que la première pers. sing. prés. indic. du verbe *esperer* (sperare) passée à l'état d'adverbe (peut-être).
4. *Volentiers* (forme refaite moderne : volontiers) correspond bien à voluntariis, mais a subi l'influence analogique du latin volentem.
5. *Que* (quelle chose vous dites, lat. quid ; aujourd'hui : *ce que*.)
6. *Ou il s'en va* : nous enverrons des messages avec lui au roi Philippe, *chez qui il va*.
7. *Que* (de ce que, parce que, lat. quod). Tournure et sens fréquents dans l'ancienne langue.
8. *Al vaslet* (au jeune homme, au jeune seigneur).
9. La répétition du sujet n'est pas rare dans l'ancienne langue. On trouve des traces de cet usage jusqu'au xviie et même au xviiie siècle.

par de hauts murs et de hautes tours, ils se dirent les uns aux autres : *Coment porroit estre prise tels vile par force, se Dieus meïsmes nel fait ?*

IV. — Siège et prise de Zara. Rixe entre les Français et les Vénitiens.

L'endemain de la Saint Martin issirent de ceus de Jadres [1], et vindrent parler au duc de Venise qui ere en son paveillon, et li distrent que il li rendroient la cité et totes les lor choses, saus lor cors [2], en sa merci. Ét li dus dist qu'il n'enprendroit mie cestui plait [3] ne autre, se par le conseil non [4] as contes et as barons, et qu'il en iroit a eus parler.

Endementiers [5] que il ala parler as contes et as barons, icele partie dont vos avez oï arrieres [6], qui voloit l'ost depecier, parlerent as messages et lor distrent : « Porquoi volez vos rendre vostre cité ? Li « pelerin ne vos assailliront mie, ne d'eus n'avez « vos garde. Se vos vos poëz defendre des Veniciens, « dont [7] estes vos quite. »

1. *Jadres* (Zara), en Dalmatie, bâtie sur une presqu'île de la mer Adriatique.
2. *Saus lor cors* (leurs corps étant saufs, pourvu qu'ils eussent la vie sauve).
3. En vertu de la formule employée par les rois : quia tale est nostrum *placitum*, *plait* (placitum) signifie *assemblée des barons convoqués pour délibérer*, puis *discours*, *procès*, *plainte en justice*, *convention*, *pacte*, *accord* ; *emprendre un plait*, c'est *prendre un accord*.
4. *Se par le conseil non* (sinon par le conseil) ; ordinairement *se* est séparé de *non* par l'expression sur laquelle tombe la négation.
5. *Endementiers* (cependant, qui lui-même est mis pour ce pendant, pendant cela) ; de là *endementiers que* ou *endementres que* (pendant que).
6. La plupart des adverbes, par l'influence analogique de ceux qui, comme *volentiers* (volentariis pour voluntariis) étaient terminés par *s*, ont aussi admis cette *s*, appelée pour cela *s* adverbiale : *arrieres*, *avecques*, *endementiers*, etc.
7. Il y a eu de bonne heure confusion entre *donc* (tunc ?) et *dont* (deunde, dunde) ; ici *dont* équivaut à *donc* (alors).

Li dus de Venise, com il vint as contes et as barons, si [1] lor dist : « Seignor, ensi me vuelent cil « de la dedenz rendre la cité, saus lor cors, a ma « merci ; ne je n'enprendroie cestui plait ne autre, « se par vostre conseil non. » Et li baron li respondirent : « Sire, nos vos loons [2] que le preigniez, et « si le vos prions. » Et il dist que il le feroit ; et il s'en tornerent tuit ensemble au paveillon le duc por le plait prendre ; et troverent que li message s'en furent alé par le conseil à ceus qui voloient l'ost depecier.

Et dont [3] se dreça uns abes de Vaus de l'ordre de Cistiaus, et lor dist : « Seignor, je vos defent, de « par [4] l'Apostoile de Rome, que vos ne assailliez « ceste cité, car ele est de crestiens et vos estes « pelerin [5]. » Et quant ce oï li dus, si fut mout iriez et destroiz, et dist as contes et as barons : « Sei« gnor, je avoie de ceste vile plait a ma volenté, et « vostre gent le m'ont tolu ; et vos m'aviez convent « que vos la m'aideriez a conquerre, et je vos semon « que vos le faciez. »

Maintenant li conte et li baron parlerent ensemble, et cil qui a lor partie se tenoient, et distrent : « mout « ont fait grand outrage cil qui ont cest plait desfait, et « il ne fu onques jorz que il ne meïssent peine a ceste « ost depecier. Or somes nos honi, se nos ne l'ai« dons a prendre. » Et il vienent au duc et li dient :

1. On remarquera que *si* (lat. sic), au sens de *ainsi*, *alors*, formule de conclusion, est extrêmement fréquent dans notre ancienne langue.

2. *Nous loons que* (nous louons en vous que, nous vous conseillons).

3. *Dont*, voy. plus haut, p. 39 (7).

4. *De par l'Apoistoile* (de la part du Pape). Le *t* final de *part* étant devenu muet de bonne heure, il y a eu confusion avec la préposition *par* (lat. per); de là l'expression encore existante : *de par le roi* (de la part du roi, au nom du roi).

5. Cet abbé de Vaux avait parfaitement raison. D'ailleurs on donna aux Croisés communication d'une lettre du Pape excommuniant ceux qui attaqueraient les possessions du roi de Hongrie, croisé lui-même; mais il n'en fut pas tenu compte.

« Sire, nos le vos aiderons a prendre por mal [1] « de ceus qui le[2] vuelent destorner »

Ensi fu li conseils pris ; et al matin s'alerent logier devant les portes de la vile ; et si drecierent lor perieres et lor mangoniaus [3], et lor autres engins dont il avoient assez ; et devers la mer drecierent les eschieles sor les nés. Lor comencierent à jeter les perrieres as murs de la vile et as tors. Ensi dura cil assaus bien par [4] cinq jors ; et lors si mistrent lor trencheors a une tor, et cil comencierent a trenchier le mur. Et quant cil dedenz virent ce, si quistrent plait tot autretel com [5] il l'avoient refusé par le conseil à ceus qui l'ost voloient depecier.

Ensi fu la vile rendue en la merci le duc de Venise, saus lor cors. Et lors vint li dus as contes et as barons et lor dist : « Seignor, nos avons ceste vile conquise, « par la Dieu grace et par la vostre. Il est iverz « entrez, et nos ne poons mais movoir de ci trosque « à la Pasque ; car nos ne troveriens mie marchié en « autre leu, et ceste vile si est mout riche et mout « bien garnie de toz biens. Si la partirons par mi ; si « en prendromes la moitié, et vos l'autre. »

Ensi com il fu dévisé, si fu fait. Li Venicien si orent la partie devers le port, ou les nés estoient ; et li François orent l'autre. Lors furent li ostel departi a

1. *Por mal de ceus*... (Même devant le mal de ceux qui..., en dépit de ceux qui...)

2. Dans l'ancien français, le pronom personnel, dépendant d'un infinitif régi par un verbe personnel, précède presque toujours celui-ci; et cette règle était fort bien observée encore au XVIIe siècle : *il* LE *doit faire*, mod.; il doit *le* faire. Il semble que l'on tende, depuis vingt ans, à faire revivre cet usage.

3. *Mangoniaus*, forme dialectale pour *mangoneaus*, plur. de *mangonel*, machine de guerre pour lancer des pierres et des traits, en usage dans les sièges à partir du XIIe siècle ; c'était une sorte de grosse arbalète. Quant à la *periere* (ou pierrière), c'était une machine du même genre, mais pouvant lancer des masses beaucoup plus considérables.

4. *Par* (pendant ; c'est le sens du latin *per*).

5. Ils recherchèrent un accord tel que celui qu'ils...

chascun endroit soi, tel com il aferi [1] ; si se desloja l'os et vindrent herbergier [2] en la vile.

Et com il furent tuit herbergié, al tierz jor apres, si avint une mout granz mesaventure en l'ost, endroit [3] hore de vespres; que une meslée començа des Veniciens et des François, mout granz et mout fiere ; et corurent as armes de totes parz. Et fu si granz la meslée, que poi i ot des rues ou il n'eüst grant estor [4] d'espées et de lances et d'arbalestes et de darz ; et mout [5] ot genz navrez et morz.

Mais li Venicien ne porent mie l'estor endurer, si comencierent mout à perdre. Et li preudome, qui ne voloient mie le mal, vindrent tot armé à la meslée, et comencierent a desevrer. Et com il l'avoient desevré en un leu, lors recomençoit en un autre. Issi dura trosque a grant piece [6] de la nuit, et a grant travail et a grant martire le departirent tote voie [7]. Et sachiez que ce fu la plus granz dolors qui onques avenist en ost ; et par poi que [8] l'ost ne fu tote perdue. Mais Dieus nel vout mie sofrir.

Mout ot grant damage d'ambedeus parz. La si fu morz un haus hom de Flandre qui avoit nom Giles de Landas; et fu feru parmi l'ueil, et de ce coup fu

1. *Tel com il aferi* comme il fut convenu : *aferir*, convenir, appartenir).

2. *Herbergier* (moderne, avec chute de l'*r* par dissimilation : héberger) est actif ou neutre : de là, avec le même sens, *herbergier* ou *se herbergier : se loger.*

3. *Endroit* est ici employé comme préposition : vers : *vers l'heure de...* Il est souvent aussi adverbe.

4. *Estor* (mêlée tumultueuse).

5. Les mots que nous appelons aujourd'hui adverbes de quantité (assez, trop, etc.) étaient autrefois des adjectifs, les uns invariables comme *assez*, *trop*, etc., les autres variables, comme *tant* (tanz, tantes) *quant* (quanz, quantes), et non suivis de la prép. *de.*

6. *Grant pièce* (grande partie) ; cette expression a aussi souvent le sens d'un adverbe.

7. *Toute voie* (toutefois). Au xve siècle, on écrira *toutes foys*, puis, n un seul mot, toutefois.

8. *Par poi que*, expression très fréquente au moyen âge (peu s'en aut, peu s'en fallut que) ; on trouve aussi, avec le même sens, *par poi* ple.neat.

morz à la meslée, et maint autre dont il ne fut mie si granz parole. Lors orent li dus de Venise et li baron grant travail, tote cele semaine, de faire pais de cele meslée ; et tant i travaillierent que pais en fu, Dieu merci ! (Chap. XVII et XVIII).

La discorde, que Villehardouin déplore avec tant de conviction, devait régner encore dans le camp des Croisés. Beaucoup avaient trouvé étrange que l'on allât à Zara. Ce fut bien pis quand Alexis vint proposer aux barons d'aller à Constantinople rétablir le souverain déchu. On s'est déjà assez attardé en route, disaient ils, et l'on ne doit plus songer qu'à Jérusalem. Et quand les chefs, séduits par les belles promesses d'Alexis (réunion des deux églises grecque et latine, argent, coopération à la croisade), signent le traité, la désertion recommence. Simon de Montfort [1], l'abbé de Vaux-Cernay, bien d'autres encore se détachent de l'ost. Entre temps, toutefois, les Croisés avaient obtenu l'absolution du pape pour la prise de Zara ; mais quand Boniface et ses amis, réussissant à entraîner l'armée, furent arrivés à Corfou, ils furent sur le point d'être abandonnés par la majorité des Croisés.

V. — Nouveau désaccord des Croisés à Corfou.

Ensi sejornerent en cele isle trois semaines, qui mout ere riche et plenteüroise [2]. Et dedenz cel sejor loi

1. Ce personnage, ainsi que le suivant, est surtout connu pour la part qu'il prit plus tard à la croisade contre les Albigeois.

2. *Plenteüroise*, forme dialectale ; ordinairement *planteürose*, *plenteüreuse*, dérivé de *plenté* (abondance, grande quantité, lat. plenitatem).

avint une mesaventure qui fu pesme [1] et dure; que une granz partie de ceus qui voloient l'ost depecier, et qui avoient autrefois esté encontre l'ost, parlerent ensemble et distrent que cele chose lor sembloit estre mout longe et mout perillose, et que il remanroient en l'isle, et en lairoient l'ost aler; et par le conduit a ceus de Corfou (et quant l'os en seroit alée), envoieroient al conte Gautier de Breine, qui adonc tenoit Brandiz [2], qu'il lor envoiast vaissiaus por aler a Brandiz.

Jo ne vos puis mie toz ceus nomer qui a ceste uevre faire furent, mais je vos en nomerai une partie, des plus maïstres chevetains [3]. De ceus fu li uns Odes li Champenois, Jacques d'Avennes, Pierres d'Amiens, Guis li chastelains de Coci.... et maint autre qui lor avoient creanté [4] par derriere qu'il se tenroient a lor partie, qui ne l'osoient mostrer par devant por la honte; si que li livres tesmoigne bien que plus de la moitié de l'ost se tenoient a lor acort.

Et quant ce oï li marchis de Monferat, et li cuens Baudoins de Flandre, et li cuens Loeïs, et li cuens de saint Pol, et li baron qui se tenoient à lor acort, si furent mout esmaié et distrent : « Seignor, nos somes « bailli [5]. Si ceste genz se partent de nos avec ceus « qui s'en sont parti par maintes foiz, nostre os sera « faillie, et nos ne porrons nule conqueste faire. Mais alons a eus et lor cheons a piez, et lor crions merci; que il aient por Dieu pitié d'eus et de nos, et que il ne se honissent, et que il ne nos toillent la rescosse [6] d'outremer.

Ensi fu li conseilz acordez; et alerent tuit ensemble en une valée ou cil tenoient lor parlement, et mene-

1. *Pesme,* du superl. latin pessimus, pessima (très mauvais).
2. Brindisi.
3. *Chevetains* (chefs, capitaines ; lat. capitanus ; mot savant).
4. *Creanter* (credentare, formé d'après credentem) signifie *promettre*.
5. *Nos somes bailli* (nous sommes livrés).
6. *La rescosse d'outremer* (la délivrance d'outremer). *Rescosse* est le substantif participial de *rescorre* (lat. reexcutere) qui a le sens de prendre sur l'ennemi, délivrer, secourir.

rent avec eus le fil l'empereor de Costantinoble, et toz les evesques et toz les abez de l'ost. Et com il vindrent la, si descendirent a pié. Et cil, com il les virent, si descendirent de lor chevaus et alerent encontre. Et li baron lor cheïrent as piez, mout plorant, et distrent que il ne se movroient d'eus [1].

Et quant cil virent ce, si orent mout grant pitié, et plorerent mout durement quant virent lor seignors, lor parenz et lor amis cheoir a lor piez. Si distrent que il en parleroient; et traistrent a une part, et parlerent ensemble. Et la some de lor conseil fut tels que il seroient encor avec eus trosque a la Saint Michiel, par tel convent que [2] il lor jureroient sor sainz loiaument que des enqui en avant, de quel ore que [3] il les en semonroient, dedenz les quinze jorz que il lor donroient [4] navie a bone foi, sanz mal engin, dont [5] il porroient aler en Surie.

Ensi fut otroié et juré, et lors ot grant joie par tote l'ost. Et se recoillirent es nés et li cheval furent mis es uissiers. (Chap. XXIV.)

La grande aventure sera donc tentée. La flotte quitte Corfou, et, la veille de la Saint-Jean, elle vient mouiller à trois lieues de l'immense capitale.

Rien n'égale l'audace de cette poignée d'hommes

1. Cette scène est vraiment imposante, et rehaussée encore par la simplicité du style.

2. *Par tel convent que* (à la condition que).

3. Voilà l'ancienne expression prise sur le vif : *de quel ore que* (à quelque heure que, à quelque moment que) ; ce n'est que beaucoup plus tard que sera employée la tournure *quelque... que*.

4. Au moyen âge, *e*, au futur et au conditionnel de la 1re conjugaison, tombait volontiers entre n...r, r...r : de là *donrai* (et par assimilation *dorrai*), *menrai*, (*merrai*) ; *plorrai*, pour *donerai*, *menerai*, *plorerai*, qui existaient d'ailleurs concurremment avec les formes abrégées.

5. *Dont* (lat. deunde, dunde) a un sens très large dans l'ancienne langue : de quoi, par quoi, avec quoi, etc. Il avait aussi le sens interrogatif *d'où* ?) qu'indique son origine ; au XVIe siècle encore, on trouve : *dont estes vous !* (d'où êtes-vous ?)

qui, délibérément, non sans émotion pourtant, vont assaillir une ville de quatre cent mille âmes, que ses murailles et la mer semblent garantir contre toute attaque. Rien, si ce n'est peut-être la platitude et la lâcheté de leurs adversaires. Mais il faut lire dans le texte toute cette partie du récit de Villehardouin.

VI. — Arrivée en vue de la ville. Premier siège et prise de Constantinople.

Lors se partirent del port d'Avie tuit ensemble. Se peüssiez veoir flori [1] le Braz saint Jorge contremont de nés et de galies et de uissiers ; et mout granz mervoille ere la biautez a regarder. Et ensi corurent contremont le Braz saint Jorge, tant que il vindrent, la veille de la saint Jehan Baptiste en juin, a Saint Estiene, a une abaïe qui ere a trois lieues de Costantinoble. Et lors virent tot a plain [2] Costantinoble cil [3] des nés et des galies et des uissiers ; et pristrent port, et aancrerent lor vaissiaus.

Or poez savoir que mout esgarderent Costantinoble cil qui onques mais ne l'avoient veüe ; que il ne pooient mie cuidier que si riche vile peüst estre en tot le monde, com il virent ces hauz murs et ces riches tors dont ele ere close tot entor a la reonde, et ces riches palais et ces hautes iglises, dont il [4] avoit tant

1. *Flori*, expression pittoresque (couvert de vaisseaux..).
2. *A plain* (lat. a plano) signifie *comme si c'etait sur le même plan*, et, par suite, *très facilement* ; on disait aussi, avec le même sens : *de plain* (cf. le moderne de plain-pied).
3. Lorsqu'une proposition principale commence par un adverbe ou une expression adverbiale quelconque, ou même lorsqu'elle est précédée d'une subordonnée, d'un complément indirect ou circonstantiel quelconque, le sujet se met généralement après le verbe. C'est un usage évidemment emprunté aux langues germaniques. Il en est resté quelques traces dans le français moderne. Ex. : Il est bien malheureux ; encore peut-*il* se plaindre.
4. *Il* est impersonnel : *dont il y avait tant* (cf. p. 35, note 4).

quenus nel poïst croire, se il nel veïst [1] a l'ueil, et le lonc et le lé de la vile qui de totes les autres ere soveraine. Et sachiez que il n'i ot si hardi cui la chars ne fremist; et ce ne fu mie mervoille que onques si granz afaires ne fu empris de nule gent, puis que [2] li monz fu estorez [3].

Lors descendirent a terre li conte et li baron et li dus de Venise ; et fu li parlemenz ou mostier saint Estienne. La ot maint conseil pris et doné. Totes les paroles qui la furent dites ne vos contera mie li livres ; mais la some del conseil si fu tels, que li dus de Venise se dreça en estant et lor dist :

« Seignor, je sai plus del convine [4] de cest païs que « vos ne faites, car autre foiz i ai esté. Vos avez le plus « grant afaire et le plus perillos entrepris que onques « genz entrepreïssent [5] ; por ce si covendroit que on « ovrast [6] sagement. Sachiez, se nos alons a la terre « ferme, la terre est granz et large, et nostre genz « sont povre et disetos de la viande [7]. Si s'espandront « par la terre por querre la viande; et il i a mout grant « plenté de la gent el païs ; si ne porriens tot garder « que nos n'en perdissiens. Et nos n'avons mestier de « perdre, que mout avons poi de gent a ce que nos « volons faire.

« Il a isles ci pres, que vos poez veoir de ci, qui « sont habitées de genz, et laborées de blez et de « viandes et d'autres biens. Alons ici prendre port, et

1. *Veïst*, imparf. du subj. du v. *veoir*. Ce temps provient du plus-que-parfait latin, et il en a conservé en partie le sens en ancien français : il y en avait tant, que nul ne l'*eût pu* croire s'il ne l'*eût vu* de ses propres yeux.

2 *Puis que* (après que, depuis que ; c'est le sens étymologique). Les deux éléments ne se sont réunis en un seul mot que depuis le XVIe siècle.

3. Fu estorez (lat. fuit instauratus) : fut créé.

4. *Convine* (accord, traité, condition, état ; c'est ce dernier sens que le mot a ici).

5. *Entrepreïssent* (auraient entrepris ; cf. plus haut, note 1).

6. *Ovrast* (que l'on opérât ; imp. subj. du verbe *ovrer*).

7. *Viande* (nourriture).

« recoillons les blez et les viandes del païs ; et quant « nos aurons les viandes recoillies, alomes [1] devant « la vile, et faisons ce que nostre sires aura porveü. « Car plus seürement guerroie cil qui a la viande que « cil qui n'en a point » A cel conseil s'acorderent li conte et li baron, et s'en ralerent tuit a lor nés chascuns et a ses vaissiaus. (Chap. XXVI.)

Ensi repouserent cele nuit. Et al matin, le jor de la feste monseignor saint Johan Baptiste, en juing, furent drecies [2] les banieres et li confanon [3] es chastiaus des nés, et les houces ostées des escuz, et portendu li bort des nés. Chascuns regardoit ses armes tels com a lui convint ; que de fi [4] sevent que par tens en auront mestier.

Et li conte et li baron descendirent à la terre, et se herbergierent el palais et en la vile entor ; et li plusor tendirent lor paveillons. Lors furent li cheval trait fors des uissiers, et li chevalier et li serjant descendirent à la terre a [5] totes lor armes, si que il ne remest es vaissiaus que li marinier. La contrée fu bele et riche et planteürose de toz biens, et les moies [6] des blez (qui estoient messoné) parmi les champs ; tant que chascuns en vout prendre si en prist, com cil qui grant mestier [7] en avoient.

Et quant ce vit l'emperere Alexis, si fist la soe ost sortir de Costantinoble ; si se herberja sor l'autre rive, d'autre part, endroit eus, si fist tendre ses paveilions por ce que cil ne peüssent prendre terre par force sor lui. Ensi sejorna l'ost des Francois par nuef jorz ; et se

1. *Alomes*, forme dialectale pour *alons*.
2. *Drecies*, forme dialectale pour *dreciées* : *ié*, au XIIIe siècle, est devenu *i* dans les formes verbales en Picardie et en Champagne, où l'on dit encore *mangi*, *cherchi* pour *manger*, *chercher*, autrefois *mangier*, *cerchier* ; etc.
3. Le *gonfanon* ou *confanon* était une pièce d'étoffe attachée à l'extrémité de la lance.
4. *De fi*, locution adverbiale (sûrement, certainement).
5. *A totes lor armes* (avec toutes leurs armes) ; cf. p. 32 (3).
6. *Moie* (borne, amas, monceau, lat. meta).
7. Mestier (besoin).

porchaça de viande cil qui mestier[1] en ot; et ce firent tuit cil de l'ost. (Chap. XXVII.)

Dedenz cel sejor, issi une compaignie de mout bone gent por garder l'ost, que on ne li feïst mal; et li forier[2] cerchierent[3] la contrée!...

Et choisirent[4] el pié de la montaigne paveillons bien a trois lieues de l'ost; et ce estoit li megedus[5] l'empereor de Costantinobie, qui avoit bien cinc cenz chevaliers de Grieus. Quant nostre gent les virent, si ordenerent lor genz en quatre batailles[6] et fu lor conseilz tels que il iroient combatre a eus. Et quand li Grieu les virent, si ordenerent lor batailles, et se rengierent par devant lor paveillons et les atendirent; et nostre genz les alerent ferir mout vigorosement.

A[7] l'aïe de Dieu nostre seignor, petit dura cil estors, et li Grieu lor tornerent les dos; si furent desconfit a la premiere assemblée[8], et li nostre les enchaucierent[9] bien une lieue grant. La gaaignerent assez[10] chevaus et roncins et palefroiz, et muls et mules et tentes et paveillons, et tel gaaing com a tel besoigne aferoit. Ensi s'en revindrent en l'ost, ou il furent mout volentiers veü, et departirent lor gaaing si com il durent. (Chap. XXVIII.)

A l'autre jor apres envoia l'emperere Alexis un message[11] as contes et as barons et ses letres... Cil messages[12] tendi ses letres le marchis Boniface de Mon-

1. Et se pourvut de vivres quiconque en eut besoin.
2. *Forier* (fourrageurs; cf. le mod. fourrier; le v. *forer* signifie aller faire du *fuerre*, fourrager).
3. *Cerchierent* (firent le tour de; lat. *circare*, formé sur *circus*).
4. Le sens originaire de *choisir* est *apercevoir*.
5. Comme qui dirait *le grand chef*.
6. Le sens ordinaire de *bataille*, dans l'ancienne langue, est *corps d'armée* (encore aujourd'hui : *bataillon*).
7. A (avec).
8. *Assemblée* (engagement, mêlée); c'est le sens ordinaire du mot.
9. *Enchaucier* quelqu'un, c'est courir sur ses talons (lat, calceus : chaussure, soulier), le poursuivre.
10. Voy. p. 42, note 5.
11. Voy. p. 46 (3).
12. On remarquera que *message*, dans l'ancienne langue, signifie

ferrat et cil les reçut. Et furent lues les letres devant toz les barons; et paroles i ot de maintes manieres es letres que li livres ne raconte mie, et apres les autres paroles qui furent, si furent de creance [1], que l'on creïst celui qui les avoit aportées, qui Nicholas Rous avoit nom.

« Biaus sire, font il, nos avons veües [2] voz letres, et « nos dient que nos vos creons; et nos vos creons « bien. Or dites ce que vos plaira. »

Et li messages estoit devant les barons en estant, et parla : « Seignor, fait il, l'emperere Alexis vos mande « que bien set que vos estes la meillor genz sanz « corone [3], et de la meillor terre qui soit. Et mout se « merveille por quoi ne a quoi vos estes venu en sa « terre ne en son regne ; que vos estes crestien, et « il est crestiens ; et bien set que vos estes meü por « la sainte Terre d'outremer, et por la sainte Croiz et « por le Sepulcre rescorre [4]. Se vos estes povre ne [5] « disetos, il vos donra volentiers de ses viandes et de « son avoir. et vos li vuidiez sa terre. Ne vos voudroit « autre mal faire, et neporquant si en a il le pooir ; « car se vos estiez vint tant de gent, ne vos en por- « riez vos aler (se il mal vos voloit faire) que vos ne « fussiez tot desconfit. »

Par l'acort et le conseil aus autres barons et le duc de Venise, se leva en piez [6] Coenes de Bethune, qui

non seulement *message*, mais aussi et plus souvent *envoyé*, *messager*, *ambassadeur*.

1. Et, parmi les paroles qui furent dites, il y en avait *d'autorisées*.

2. Il serait trop long d'esquisser ici l'histoire de l'accord du participe passé conjugué avec avoir durant tout le moyen âge et même au delà ; la question d'ailleurs est encore obscure ; la variabilité et l'invariabilité du participe ne semblent pas soumises à des règles fixes, tant s'en faut.

3. Cette restriction est à noter.

4. *Rescorre*, voy. p. 44 (6).

5. *Ne*, d'abord dans des propositions où au fond il y avait une négation (Ja mar credrez bricon, *Ne* mei *ne* altre, Rol 221 : moi ou un autre), puis par analogie dans des propositions entièrement affirmatives, avait pris le sens de *ou*, qu'il a ici.

6 *Se leva en piez* (sur ses pieds) ; on disait aussi : seoir en cheval ; cf. Jésus est mort en croix sur la croix, lat. in).

bons chevaliers et sages estoit, et bien eloquenz ; et respont al message : « Biaus sire, vos nos avez dit que « vostre sire se merveille mout porquoi nostre sei- « gnor et nostre baron sont entré en son regne ne[1] « en sa terre. En sa terre il ne sont mie entré, car « il la tient a tort et a pechié, contre Dieu et contre « raison ; ainz est son nevou qui ci siet entre nos sor « une chaiere, qui est fiz de son frere l'empereor Sur- « zac. Mais s'il voloit a la merci son nevou venir, et « li rendoit la corone et l'empire, nos li proieriens « qui il li pardonast, et li donast tant que il peüst « vivre richement. Et se vos por cestui message n'i « revenez autre foiz, ne soiez si hardiz que vos plus « n'i reveigniez. » Ensi se parti li messages ; et s'en rala en ariere en Costantinoble a l'empereor Alexi. (Chap. XXIX.)

Li baron parlerent ensemble l'endemain et distrent qu'il mostreroient Alexi, le fil l'empereor Costantinoble, al pueple de la cité. Et dont firent ariver les galies totes. Li dus de Venise et li marchis de Monferat entrerent en une, et mistrent avec eus Alexi, le fil l'empereor Surzac ; et es autres galies entrerent li chevalier et li baron[2] qui vout.

Ensi s'en alerent rés a rés[3] des murs de Costantinoble, et mostrerent al pueple des Grieus le vaslet et distrent : « Veez ci vostre seignor naturel ; et sa- « chiez[4] nos ne venimes mie por vos mal faire, ainz « venimes por vos garder et por vos defendre, se vos « faites ce que vos devez. Car cil cui vos obeïssez « com a seignor, vos tient a tort et a pechié, contre « Dieu et contre raison. Et bien savez com il a des- « loiaument ovré vers son seignor et vers son frere ; « que il li a les iauz traiz et tolu son empire a tort et

1. Cf. plus haut, p. 50 (5).

2. Et les barons, ceux qui voulurent.

3. *Rés a rés* (en rasant, tout près de).

4. Sous-entendez *que* ; cette tournure est très fréquente dans l'ancienne langue,

« a pechié. Et veez ci le droit oir [1]; se vos vos tenez a « lui, vos feroiz [2] ce que vos devroiz, et se vos nel fai- « tes, nos vos ferons le pis que nos porrons. » Onques nus de la terre ne de la cité ne fist semblant que il se tenist a lui por la cremor et por la dotance [3] de l'empereor Alexi. Ensi s'en revindrent en l'ost ariere, et, alerent chascuns a sa herberge.

L'endemain, quant il orent la messe oïe, s'asemblerent a parlement.... Et fu li conseilz des batailles deviser [4], quantes [5] et quels il en auroient. (Chap. xxx.)

Li jorz fu devisez quant ils se recoilleroient es nés et es vaissiaus, por prendre terre par force, ou por vivre ou por morir ; et sachiez que ce fu une des plus dotoses [6] choses a faire qui onque fust. Lors parlerent li evesque et li clergiez al pueple, et lor mostrerent que il fussent confès et feïst chascuns sa devise [7]; que il ne savoient quant Dieus feroit son comandement d'eus. Et il si firent mout volentiers par tote l'ost et mout pitosement.

Li termes vint si com devisez fu ; et li chevalier furent es uissiers tuit avec lor destriers ; et furent tuit armé, les hiaumes [8] laciez, et li cheval covert et

1. *Hoir* (héritier).
2. *Feroiz, devroiz*, formes dialectales pour ferez, devrez.
3. *Cremor* (lat. tremorem) et *dotance* (dubitantia, d'après dubitare sont synonymes et signifient la *crainte* le second terme étant plus fort que le premier.
4. La tournure est restée dans la langue moderne : *il s'en fut coucher*.
5. Cf. p. 42 (5).
6 Une des choses les plus *périlleuses* (litt. : inspirant le plus de crainte ; cf. plus haut, note 3).
7. *Deviser* (lat. divisare) signifiant *partager, disposer, ordonner*, (cf. p. 38, note 2), *devise*, subst. féminin tiré de *divisa*, a le sens de division, plan, disposition, *testament* ; on dit encore aujourd'hui : faire ses dispositions testamentaires.
8. Le *heaume* était une des trois pièces de l'armure défensive (heaume, haubert, écu). C'était l'armure qui, concurremment avec le capuchon du haubert ou la coiffe de mailles, était destinée à protéger la tête du chevalier. Il se composait de trois parties essentielles : le cercle, la calotte de fer pointue couvrant la tête, et le nasel (naseau),

enselé. Et les autres genz qui n'avoient mie si grant mestier en bataille furent es granz nés tuit ; et les galées furent armées et atornées totes.

Et li matins fut biaus, un poi apres le soleil levant ; et l'empereres Alexis les atendoit a granz batailles et a granz corroiz [1] de l'autre part. Et on sone les boisines [2], et chascune galie fu a un uissier liée por passer outre plus delivréement. Il ne demandent mie chascuns qui doit aler devant ; mais qui ançois puet, ançois [3] arive. Et li chevalier issirent des uissiers, et saillirent en la mer tresque a la ceinture tuit armé, les hiaumes laciez et les glaives es mains ; et li bon archier et li bon serjant et li bon arbalestier [4], chascuns a sa compaignie, la endroit ou ele ariva.

Et li Grieu firent mout grant semblant del retenir [5] ; et quant ce vint as lances baissier, li Grieu lor tornerent les dos : si s'en vont fuiant, et lor laissent le rivage. Et sachiez que onques plus orgueillosement nus porz ne fu pris. (Chap. XXXI.)

Ensi fut li porz de Constantinoble gaaigniez par force. Mout en furent conforté cil de l'ost, et mout en loerent Dam [6] Dieu ; et cil de la vile desconforté. Et l'endemain furent enz el port traites les nés et li vaissiel et les galies et li uissier. Et donc pristrent cil de l'ost conseil ensemble por savoir quel chose il porroient faire, s'il asauroient la vile par terre ou par mer. Mout s'acorderent li Venicien que les eschieles

pièce de fer quadrangulaire ou d'autre forme servant à protéger le nez.

1. *Corroiz* (ou *conroiz*, apprêts).
2. *Boisine* (buccina), trompette.
3. *Ancois* (plus tôt, plus rapidement, lat. antius, comp. de l'adverbe ante) : qui peut arriver plus rapidement arrive plus rapidement, c'est à qui arrivera le plus rapidement.
4. Les *archers*, comme le nom l'indique, lançaient, à la main, des flèches au moyen de l'arc ; les *arbalestiers* faisaient manœuvrer l'arbalète, arme de trait puissante, composée d'un arc bandé avec un ressort et monté sur un fût qui recevait le trait ou la balle.
5. *Retenir* (au sens neutre) : tenir tête, résister,
6. *Dam* (ou *dan*, seigneur), lat. dominum,

fussent dreciées es nés, et que toz li assaus fust par devers la mer. Li François disoient que il ne savoient mie si bien aidier sor mer com il savoient par terre ; mais quant il auroient lor chevaus et lor armes, ils sauroient mieuz aidier par terre. Ensi fu la fins del conseil que li Venicien assauroient par mer, et li baron et cil de l'ost par terre

Ensi sejornerent par [1] quatre jorz. Al cinquiesme jor apres, s'arma tote l'oz ; et chevauchierent les batailles si com eles erent ordenées, tot par desor le port, trosque endroit le palais de Blaterne ; et li naviles vint par dedenz le port desci que endroit eus ; et ce fu pres del chief del port. Et la si a un flun qui fièrt [2] en la mer, que on n'i puet passer se par un pont de piere non. Li Grieu avoient le pont coupé ; et li baron firent tote jor l'ost laborer et tote la nuit por le pont afaitier [3]. Ensi fu li ponz afaitiez, et les batailles armées au matin ; et chevauchierent li uns apres l'autre, si com il erent ordené...

Et li Venicien furent en la mer et es vaissiaus ; et drecierent les eschieles et les mangoniaus et les perieres, et ordenerent lor assaut mout bien. Et li baron retornerent le lor par devers la terre et de [4] perieres et de mangoniaus.

Et sachiez que il n'estoient mie en pais, que il n'ere hore de nuit ne de jor que l'une des batailles ne fust armée par devant la porte por garder les engins et les assaillies. Et por tot ce ne remanoit [5] mie que il n'en feïssent assez par cele porte et par autres, si que il les tenoient si corz que sis fois ou set les covenoit le jor armer por tote l'ost ; ne n'avoient pooir que il

1 Par (pendant). Voy. p. 41 (4).

2. *Ferir*, transitif : frapper ; intrans. frapper sur, se jeter sur ou dans.

3. Afaitier (de afaitier, lat. factare) signifie arranger, apprêter.

4. *De* (au moyen de).

5. Et malgré tout cela, il ne restait pas qu'ils n'en fissent assez, c'est-à-dire : et, malgré tout cela, ils ne laissaient pas que d'en faire assez.

porchaçassent viande quatre arbalestées loing de l'ost. Et il en avoient mout poi, se de farine non et de bacons [1], et de cel avoient poi, et de char [2] fresche nule chose, se il ne l'avoient des chevaus que on lor ocioit. Et sachiez que il n'avoient viande comúnaument a tote l'ost por trois semaines. Et mout estoient perillosement que onques par tant poi de genz ne furent assegié tant de gent en nule vile. (Chap. XXXIII.)

Lors se porpenserent de un mout bon engin ; que il fermerent tote l'ost de bones lices [3] et de bons merriens [4] et de bones barres ; et si en furent mout plus fort et plus seür. Li Grieu lor faisoient si sovent assaillies que il nes laissoient reposer ; et cil de l'ost les remetoient arieres mout durement, et totes foiz que il issoient fors, i perdoient li Grieu (Chap. XXXIV.)

Ensi lor dura cil perilz et cil travaus pres de dis jorz, tant que un joesdi matin fut lor assauz atornez et les eschieles..... Et drecierent a une barbecane [5] deus eschieles enprès la mer ; et li murs fu mout garniz d'Englois et de Danois, et li assauz forz et bons et durs. Et par vive force monterent des chevaliers sor les eschieles et dui serjant, et conquistrent le mur sor eus ; et monterent sor le mur bien quinze, et se combatoient main a main as haches et as espées. Et cil dedenz se refforcierent [6] mout, si les metent fors mout laidement, si que il en retindrent deus. Et cil qui furent retenu de la nostre gent, si furent mené devant l'empereor Alexi ; s'en fut mout liez. Ensi remest li assaus devers les François ; et en i ot

1. *Bacon* (lard, jambon, porc salé).

2. *Char* (lat. carnem) est la forme normale ; *chair* est relativement récent.

3. *Lices* (barrières, palissades).

4. *Merrien* (mod. merrain, lat. materiamen), pièce de bois.

5. *Barbecane* ou barbacane, ouvrage extérieur percé de meurtrières, ordinairement relié aux remparts par un chemin fortifié, et servant à défendre un point très vulnérable.

6. *Se refforcierent* (firent de nouveaux efforts).

assez de bleciez et de quassez ; s'en furent mout irié [1] li baron.

Et li dus de Venise ne se fu mie obliez ; ainz ot ses nés et ses uissiers et ses vaissiaus ordenez d'un front, et cil fronz duroit bien trois arbalestrées ; et comencent la rivë a aprochier qui desoz les murs et desoz les tors estoit. Lors veïssiez mangoniaus giter des nés et des uissiers, et carriaus d'arbalestre traire, et ces ars traire mout delivréement [2], et ceus dedenz defendre des murs et des tors mout durement ; et les eschieles des nés aprochier si durement que en plusors leus s'entreferoient d'espées et de lances ; et li huz [3] ere si granz que il sembloit que terre et mers se fondist Et sachiez que les galies n'osoient terre prendre. (Chap. XXXV.)

Or porroiz [4] oïr estrange proece ; que li dus de Venise, qui viauz home ere et gote ne veoit, fu toz armez el chief de la soe galie, et ot le gonfanon Saint Marc par devant lui ; et escrioit as suens que il le meïssent a terre, ou se ce non il feroit justise de lor cors [5]. Et il si firent ; que la galie prent terre, et il saillent fors ; si portent le gonfanon Saint Marc par devant lui a la terre.

Et quant li Venicien voient le gonfanon Saint Marc a la terre, et la galie lor seignor qui ot terre prise devant eus, si se tint chascuns a honi [6], et vont a la terre tuit ; et cil des uissiers saillent fors et vont a la terre, et cil des granz nés entrent es barges [7] et vont a la terre, qui ainz ainz, qui mieuz mieuz [8]. Lor veïssiez

1. *Irié* (courroucés) est une forme analogique composée sur les verbes de la première conjugaison en *ier* ; *iratum* n'aurait pu donner que *iré*.

2. Delivréement (librement, facilement, puis *à foison*).

3. *Huz* (cf. hutin), querelle, dispute, *tumulte*.

4. *Porroiz*, cf. p. 52 (2).

5. Souvent *mon cors*, *ton cors*, *son cors*, etc., est, dans l'ancienne langue, employé pour les pronoms *moi*, *toi*, *lui*, etc.

6. Nous disons aujourd'hui : chacun se tint *pour honni*.

7. *Barges* (barques).

8. *Qui ainz ainz, qui mieuz mieuz*. Nous disons aujourd'hui : *à*

assaut grant et merveillos ; et ce tesmoigne Jofrois de Vile Harduin li mareschaus de Champaigne, qui ceste uevre traita, que plus de quarante li distrent por verite que il virent le gonfanon Saint Marc de Venise en une des tors, et mie ne sorent qui l'i porta...

Et quant li empereres Alexis vit que il furent ensi entré dedenz la vile, si comence [1] ses genz a envoier a si grant foison vers eus que cil virent que il nes porroient sofrir. Si mistrent le feu entre eus et les Grieus, et li venz venoit devers nos genz, et li feus comence si granz a naistre que li Grieu ne pooient veoir nos genz. Ensi se retraistrent a lor tors que il avoient saisies et conquises. (Chap. XXXVI.)

Adonc issi l'emperere Alexis de Costantinoble a tote sa force fors de la cité, par autres portes bien loing de une lieue de l'ost, et comence si granz genz a issir, que il sembloit que ce fust toz li monz. Lors fist ses batailles ordener parmi la campaigne, et chevauchent vers l'ost, et quant nostre François les voient, si saillent as armes de totes parz...

Il sembloit que tote la campaigne fust coverte de batailles ; et venoient le petit pas, tuit ordené. Bien sembloit perillose chose ; que cil n'avoient que sis batailles, et li Grieu en avoient bien quarante ; et il n'i avoit celi qui ne fust graindre [2] que une des noz. Mais li nostre estoient ordené en tel maniere que on ne pooit a eus venir, se pardevant non...

Et quant l'empereres Alexis vit ce, si comença ses genz a retraire ; et quant il ot ses genz raliez, si s'en retorna arieres. Et quant ce vit li oz des pelerins, si comença a chevauchier le petit pas vers lui ; et les

qui mieux mieux, sans qu'on puisse rendre un compte exact de à ; l'expression ancienne est elliptique, mais se comprend aisément : ils vont à la terre, qui pout ainz (plus vite), va ainz ; qui pout mieuz, va mieuz.

1. *Vit... comence* : beaucoup moins encore qu'en latin, la concordance des temps n'est de rigueur en ancien français ; les exemples de cette sorte sont innombrables.

2. Voy. p. 37 (1).



batailles des Grieus comencent a aler en voie ; et se traistrent arieres a un palais qui ere apelez li Philippos.

Et sachiez que onques Dieus ne traist de plus grant peril nule gent com il fist cele de l'ost cel jor ; et sachiez qu'il n'i ot si hardi, qui n'aüst grant joie. L'empereres Alexis s'en retorna en la vile, et cil de l'ost alerent a lor herberges ; si se desarmerent, que [1] erent mout las et travaillié, et poi mangierent et poi burent, car poi avoient de viande. (Chap. XXXVII.)

Or oiez les miracles Nostre Seignor, com eles sont beles tot partot la ou li plaist. Cele nuit domaignement [2], l'emperere Alexis de Costantinoble prist de son tresor ce qu'il en pot porter, et mena de ses genz avec lui qui aler s'en voldrent ; si s'enfui et laissa la cité. Et cil de la vile remestrent mout esbahi ; et traistrent a la prison ou l'empereres Sorzas estoit, qui avoit les iauz traiz. (Chap. XXXVIII.)

Isaac (Sorzac) est donc replacé sur le trône. Les Francs lui imposent son fils comme associé, exigent de lui qu'il ratifie le traité qu'ils ont conclu avec lui et mettent, on peut le dire, l'empire en coupe réglée.

Villehardouin trouve tout simple que lui et ses compagnons d'armes, après avoir été à la peine, soient à l'honneur, c'est-à-dire au profit. Aussi la volte-face du jeune Alexis qui, après les avoir suppliés de rester pour le défendre contre ses sujets, affecte de prendre contre eux le parti de ces derniers, l'exaspérera-t-il, comme tous les Croisés. Les deux empereurs ne paient plus et

1. *Que erent mout las* (parce que ; ce sens est fréquent).
2. *Domaignement*, demainement, adverbe correspondant à l'adjectif *demaigne*, *domaigne*, *demaine* (qui appartient au maître, particulier, propre) ; par conséquent le sens est : ***cette nuit propre, même.***

les Croisés commencent à comprendre qu'on se joue d'eux. Avant d'en venir aux hostilités, ils décident pourtant, conformément à la coutume féodale, d'aller défier l'empereur. Une députation ira lui porter l'ultimatum des barons.

VII. — Défi des Croisés à l'empereur.

Et pristrent li baron de l'ost un parlement, et li dus de Venise ; et distrent qu'il conoissoient que cil ne lor atendroit [1] nul covent, et si ne lor disoit onques voir [2] ; et que il envoiassent bons messages por requerre lor convenance [3], et por reprover le servise que il li avoient fait ; et se il le voloit faire, preïssent le ; et s'il nel voloit faire, desfiassent le de par eus ; et bien li deïssent qu'il porchaceroient le lor si com il poroient. (Chap. XLV.)

A cel message fu esliz Coenes de Betune et Jofrois de Vile Hardoin li mareschaus de Champaigne, et Miles li Braibanz de Provins ; et li dus de Venise i envoia trois hauz homes de son conseil. Ensi monterent li message sor lor chevaus, les espées çaintes, et chevauchierent ensemble trosque al palais de Blaquerne. Et sachiez que il alerent en grant peril et en grant aventure selon la traïson [4] as Grieus.

Ensique descendirent a la porte et entrerent el palais, et troverent l'empereor Alexi et l'empereor Surzac son pere seanz en deus chaieres lez a lez [5]. Et delez eus seoit l'empereris qui ere fame al pere et marastre al fil, et ere suer al roi de Hongrie, bele dame

1. *Atendroit*, condit. de *atenir* (qu'il ne tiendrait, n'observerait aucune convention).

2. *Voir* (vrai, lat. verum).

3. *Convenance* (traité, convention).

4. Conformément à la trahison, à cause de la trahison des Grecs.

5. *Lez a lez* (à côté l'un de l'autre, lat. latus).

et bone. Et furent a grant plenté de hautes genz, et mout sembla bien corz a riche prince.

Par le conseil as autres messages mostra la parole Coenes de Betune, qui mout ere sages et bien emparlez : « Sire, nos somes a toi venu de par [1] les « barons de l'ost et de par le duc de Venise. Et saches « tu que il te reprovent le grant servise que il t'ont fait, « com la genz sevent et com il est aparisant. Vos lor « avez [2] juré, vos e vostre peres, la convenance a tenir « que vos lor avez convent; et voz chartes en ont [3]. Vos « ne lor avez mie si bien tenue com vos deüssiez. Semont « vos en ont maintes foiz, et nos vos en somonons, « voiant toz vos barons, de par eus, que vos lor tei« gniez la convenance qui est entre vos et eus. Se vos « le faites, mout lor ert bel; et se vos nel faites, sa« chiez que des ore en avant il ne vos tienent ne por « seignor ne por ami ; ainz porchaceront que il avront « le lor en totes les manieres que il porront. Et bien « vos mandent que il ne feroient ne vos ne autrui « mal, tant que il l'aüssent desfié, que il ne firent on« ques traïson, ne en lor terre n'est il mie acostumé « que il le facent. Vos avez bien oï que nos vos avons « dit, et vos vos conseilleroiz si com vos plaira. »

Mout tindrent li Grieu a grant mervoille et a grant outrage ceste desfiance ; et distrent que onques mais nus n'avoit esté si hardiz qui osast l'empereor de Costantinoble desfier en sa chambre meïsmes. Mout fist as messages malvais semblant l'empereres Alexis et tuit li Grieu qui maintes foiz lor avoient fait mout bel. (Chap. XLVI.)

Li bruiz fu mout granz par le dedenz ; et li message s'en tornent et vienent a la porte et montent sor les chevaus. Quant il furent defors la porte, n'i ot celui qui ne fust mout liez ; et ne fu mie granz mervoille, que il erent mout de grant peril eschapé, que mout se

1. Cf. p. 40 (4).
2. *Saches tu... Vos lor avez...* (Cf. p. 37, 7.)
3. Et ils ont à ce sujet vos chartes (et vos chartes, qu'ils ont en mains, en font foi).

tint a pou que il ne furent tuit mort ou pris [1]. Ensi s'en revindrent a l'ost et couterent as barons si com il avoient esploitié. Ensi comença la guerre, et forfist qui forfaire pot, et par mer et par terre. (Chap. XLVII)

Les Grecs tentent, sans y réussir, d'incendier la flotte des Croisés. Sur ces entrefaites, Murzuphle usurpe l'empire. Isaac meurt à la nouvelle que son fils est prisonnier, et le jeune Alexis lui-même est empoisonné, puis étranglé.

Mais si les Croisés se jugeaient absolument déliés envers Isaac et son fils, ce n'était pas apparemment pour se montrer plus accommodants à l'égard de l'ambitieux Murzuphle qui, maître du trône, menace les Français d'une complète extermination. Ils prennent cette fois le parti d'en finir avec un gouvernement qu'ils méprisent. A eux l'empire, à eux les provinces qu'ils se partageront, à eux l'or et l'argent des palais, à eux les reliques des palais. N'ont-ils pas bien gagné tout cela ? Aussi, leur convention faite, les voyons-nous se ruer, avec un entrain facile à comprendre, à un nouvel assaut. Repoussés vigoureusement, ils reviennent à la charge trois jours après (12 avril 1204). Cette fois, rien ne peut les arrêter. Murzuphle prend la fuite. Le meurtre, l'incendie et toutes les brutalités de la victoire sont déchaînés sans obstacle sur la malheureuse capitale. On sent, malgré les réticences de Villehardouin, que le spectacle devait être horrible.

1. Il n'était pas toujours prudent d'aller ainsi défier l'ennemi ; on risquait de n'en pas revenir. Les Chansons de Gestes, qui reflètent bien les mœurs féodales, sont remplies de trahisons de ce genre.

VIII. — Second siège, incendie, occupation de Constantinople.

Quant ce virent li chevalier qui estoient es uissiers, si s'en issent a la terre et drecent les eschieles a plain del mur, et montent contremont le mur par force ; et conquistrent bien quatre des tors. Et il comencent a saillir des nés et des uissiers et des galies, qui ainz ainz, qui mieuz mieux [1] ; et peçoient bien trois des portes et entrent enz; et comencent les chevaus a traire des uissiers ; et li chevalier comencent a monter, et chevauchent droit a la herberge l'empereor Morchuflex [2]. Et il avoit ses batailles rengiées devant ses tentes; et com il virent venir les chevaliers a cheval, si se desconfisent; et s'en va l'empereres fuiant par les rues al chastel de Bouchelion [3].

Lor veïssiez Grifons [4] abatre, et chevaus gaaignier et palefroiz, et muls et mules et autres avoirs. La ot tant des morz et des navrez que il n'en ere ne fins ne mesure. Granz partie des hauz homes de Grece guenchirent vers la porte de Blacquerne [5]. Et vespres iere ja bas ; et furent cil de l'ost lassé de la bataille et de l'ocision. Et se comencent a asembler en unes [6] places granz qui estoient en Costantinoble; et pristrent conseil que il se herbergeroient pres des murs et des tors que il avoient conquises ; que il ne cuidoient mie que il eüssent la vile vaincue en un mois, ne les forz iglises [7], ne les forz palais, et le pueple qui

1. Voy. p. 56 (8).
2. Murzuphle.
3. Bucoléon, palais sur la Propontide, à Constantinople. Il devait son nom à une sculpture de marbre blanc dont il était orné et qui représentait le combat d'un bœuf et d'un lion.
4. Grifons (les Grecs).
5. Il y avait non seulement une porte, mais un palais et une église de ce nom près du port de Constantinople.
6. *Une*, comme en latin *unus*, pouvait se mettre au pluriel, surtout avec des mots qui ne s'employaient guère au singulier : unes letres ; etc.
7. On sait qu'au moyen âge les églises mêmes étaient fortifiées de manière à pouvoir supporter un siège.

ere dedenz. Ensi com il fu devisé, si [1] fu fait. (Chap. LIII.)

Ensi se herbergierent devant les murs et devant les tors pres de lor vaissiaus; et se reposerent cil de l'ost cele nuit, qui mout erent lassé. Mais l'empereres Morchuflex ne reposa mie, ainz assembla totes ses genz; et dist que il iroit les François assaillir. Mais il nel fist mie ensi com il dist; ainz chevaucha vers autres rues, plus loing qu'il pot de ceus de l'ost et vint a une porte qu'on apele Porte Oire [2] : par enqui s'enfuit et guerpi la cité, et apres lui s'enfui qui fuir en pot; et de tot ce ne sorent noient cil de l'ost.

En cele nuit, devers la herberge Boniface le marchis de Monferrat, ne sai queus genz qui cremoient les Grieus qu'il nes assaillissent [3], mistrent le feu entre eus et les Grieus. Et la vile comence a esprendre et a alumer mout durement; et ardi tote cele nuit et l'endemain trosque al vespre. Et ce fu li tierz feus qui fu en Costantinoble des que li Franc vindrent el païs; et plus ot arses maisons qu'il n'i ait es trois plus granz citez del roiaume de France.

Cele nuiz trespassa, et vint li jorz qui fu al mardi matin; et lors s'armerent tuit par l'ost, et chevalier et serjant; et traist chascuns a sa bataille. Et issirent des herberges, et cuidierent plus grant bataille trover que il n'avoient fait le jor devant; qu'il [4] ne savoient mot que l'empereres s'en fust fuiz la nuit. Si ne troverent onques qui fust encontre eus. (Chap. LIV.)

1. On a pu déjà remarquer l'emploi extrêmement fréquent de *si* (sic), qu'il ne faut pas confondre avec se (si), non seulement pour le second terme d'une comparaison, comme ici, mais, d'une manière plus générale encore, pour marquer la conclusion après une proposition subordonnée ; ainsi, un peu plus haut : et com il virent venir les chevaliers a cheval, *si* se desconfisent. Cet emploi particulier de *si* était encore courant au XVIe siècle.

2. *Porte Oire*, c'est-à-dire *Porte Dorée* (Porta aurea).

3. Qui cremoient les Grieus qu'il nes (ne les) assaillissent, tournure assez rare, qui rappelle une tournure grecque bien connue, pour : qui craignaient que les Grecs ne les...

4. Que (parce que) ; cf. p. 38 (7).

Li marchis Bonifaces de Monferrat chevaucha tote la marine [1], droit vers Boche de lion [2]; et quant il vint la, si li fu renduz, sauves les vies a ceus qui dedenz estoient. La fu trové li plus des hautes dames qui estoient fuies el chastel; que la fu trovée la suer le roi de France qui avoit esté empereris, et la suer le roi de Hongrie, qui ravoit [3] esté empereris, et des autres dames mout. Del tresor qui ere en cel palais ne covient mie parler; car tant en avoit que ce n'iere ne fins ne mesure.

Autresi com cil palais fu renduz le [4] marchis Boniface de Monferrat, fu renduz cil de Blaquerne a Henri frere le conte Baudoin de Flandre, saus les cors a ceus qui estoient dedenz. La refu li tresors si granz trovez que il n'en i ot mie mains que en celui de Boche de lion. Chascuns garni le chastel qui lui fu renduz de sa gent, et fist le tresor garder; et les autres genz qui furent espandu parmi la vile gaaignierent assez; et fu si granz li gaainz faiz que nus ne vos en sauroit dire la fin, d'or et d'argent, et de vaisselement, et de pierres precioses, et de samiz [5], et de dras de soie, et de robes vaires [6] et grises et hermines, et toz les chiers avoirs qui onques furent trové en terre. Et bien tesmoigne Jofrois de Vile Hardoin li mareschaus de Champaigne, a son escient par verté, que puis que [7] li siecles fu estorez, ne fut tant gaaigné en une vile.

Chascuns prist ostel tel com lui plot, et il en i avoit assez. Ensi se herberja l'oz des pelerins et des Veniciens; et fu granz la joie de l'onor et de la victoire que Dieus lor ot donée; que cil qui avoient esté en poverté estoient en richece et en délit [8]. Ensi firent

1. *Tote la marine* (tout le long du rivage).
2. Bouchelion, voy. p. 62 (3).
3. Qui *ravoit* esté (qui avait à son tour été, qui avait aussi été).
4. Cf. p. 32 (4).
5. *Samit* (étoffe de soie, velours).
6. *Vair*, adj. (varié, de couleur variée, bigarré, de fourrure variée).
7. Cf. p. 47 (2).
8. *Delit* (lat. delectum), plaisir, joie, jouissance.

la Pasque florie [1] et la grant Pasque [2] apres, en cele honor et en cele joie que Dieus lor ot donée. Et bien en durent Nostre Seignor loer; que il n'avoient mie plus de vint mil homes armez entre uns et autres; et par l'aïe de Dieu, si avoient pris quatre cenz mil homes ou plus, et la plus fort vile qui fust en tot le monde, et la mieuz fermée. (Chap. LV.)

Après cette orgie de pillage, vient la répartition du butin qui est faite tant bien que mal entre les vainqueurs, non sans fraude de la part de beaucoup d'entre eux. Puis douze électeurs choisis par les Croisés, six Vénitiens et six Français, sont chargés d'élire un nouvel empereur. La majorité désigne Baudouin, comte de Flandre. Il aura le quart de la capitale, le quart des terres. Le reste, en deux portions égales, sera attribué aux Français et aux Vénitiens. La féodalité, avec sa hiérarchie, ses obligations, ses tendances anarchiques, s'établit de toutes pièces dans le monde byzantin. Le comte de Blois devient duc de Nicée; Renier de Trit, duc de Philippopoli; Othon de la Roche, duc d'Athènes. Boniface de Montferrat, compétiteur malheureux de Baudouin à l'empire, obtient en dédommagement le royaume de Thessalonique.

C'est à ce remuant personnage que le nouveau souverain sera redevable de ses premières tribulations. Boniface, très aigri contre Baudouin, qui, de son côté, se méfie de lui, veut lui interdire l'entrée de son fief; le prince s'entête à y entrer. La

1. 18 avril 1104.
2. 25 avril 1204.

guerre résulte de ce conflit. Ce n'est pas sans peine que le doge, le comte de Blois et les autres barons, par l'entremise de Villehardouin, parviennent à réconcilier les deux adversaires.

A ce moment (vers la fin de 1204), il semble que l'empire latin de Constantinople doive prospérer. Murzuphle, fait prisonnier, a été précipité du haut d'une colonne, à la vue du peuple. L'usurpateur Alexis est envoyé en captivité. Une foule de Croisés, qui avaient gagné directement la Terre Sainte, en reviennent pour prendre part à la curée. Quelques-uns, comme le neveu de notre historien [1], se jettent sans façon sur les provinces qu'ils trouvent à leur convenance et s'y taillent des principautés à grands coups d'épée. Mais l'égoïsme et la cupidité de tous ces tyranneaux, qui s'isolent le plus possible et poussent à bout la patience des vaincus, perdront le nouvel empire.

Déjà un prince allié aux Commènes, Théodore Lascaris, retiré en Asie-Mineure, avait donné l'exemple de la résistance aux Latins. Pendant que les principales forces de Baudouin sont occupées contre lui, les Grecs d'Europe se soulèvent de toutes parts, courent sus aux Français, massacrent ceux qu'ils peuvent surprendre et appellent à leur aide Joannis [2], roi chrétien, mais

1. Ce neveu, nommé Geoffroy de Villehardouin, comme son oncle, s'empara de la principauté d'Achaï (1206), dont il resta maître jusqu'à sa mort et où ses deux fils régnèrent après lui.

2. Joanice ou Jean, dit *Calojean* (le beau Jean), s'était fait reconnaître roi par les Bulgares au détriment de ses neveux, en 1196 Il régna jusqu'en 1207, date de sa mort.

demi-sauvage, des Bulgares, qui accourt avec ses hordes féroces et met toute la Romanie à feu et à sang. C'est en le combattant devant Andrinople, le 14 avril 1205, que l'empereur est vaincu et fait prisonnier.

IX. — Désastre d'Andrinople. Retraite des Croisés.

Lors vint novele que Johans. li rois de Blaquie [1] venoit sor eus por secorre la vile. Si ordenerent lor afaire ; et fu devisé [2] que Jofrois li mareschaus et Manessiers de l'Isle garderoient l'ost, et l'empereres Baudoins et tuit li autre istroient [3] fors, se Johannis venoit a bataille...

Ensi trespasserent cele nuit trosque al joesdi matin des foiries [4] des Pasques; et oïrent la messe, et mangierent al disner [5]. Et li Commain [6] corent trosque a lor paveillons ; et li criz lieve, et il corent as armes, et s'en issent de l'ost totes les batailles ordenées, si com il avoient devisé avant. (Chap. LXXX.)

Li cuens Loeïs s'en issi premiers a la soe bataille ; et comence les Commains a porsivre, et mande l'empereor Baudoin que il le sivist. Ha ! las ! com malement il tindrent ce qu'il avoient devant devisé le soir ! que ensi porsivrent les Commains bien pres de deus lieues loing, et assemblerent a eus, et les chacierent grant piece. Et li Commain recorent sor eus, et comencent a huer et a traire.

1. *Li rois de Blaquie* (le roi de Valachie, Etat comprenant les contrés voisines de l'Hémus et du Rhodope).
2. *Et fut devisé* (et il fut convenu ; cf. p. 38, 2).
3. *Istroient*, condit. de *issir* (sortir). *Issir* est une forme analogique pour oissir (primitivement eissir).
4. *Foiries* (féries, fêtes).
5. *Al disner*, ce que nous appelons le déjeuner, le repas de midi ; il y avait le *desjeüner* (disjejunare) qui rompait en quelque sorte le jeûne, puis le *disner* (mod. dîner, disjunare).
6. *Les Comains*, peuple barbare, allié à Johannis, et habitant sur les bords du Danube, aux confins de la Moldavie.

Et li no orent bataille d'autre gent que de chevaliers, qui ne savoient mie assez d'armes; si s'escomencent a esfreer et a desconfire. Et li cuens Loeïs, qui fu assemblez premiers [1] fu navrez en deus leus durement; et li Comain et li Blac les comencierent a envaïr; et li cuens ot esté chaüz, et uns suens chevaliers, qui ot [2] non Johan de Friaise, fu descenduz; si le mist sor son cheval. Assez fu de la gent le conte Loeïs qui li distrent : « Sire, alez vos en, car trop « malement navrez estes en deus leus. » Et il dist : « Ne place dam le Dieu [3] que jamais me soit reprové « que je fuie de champ et laisse l'empereor. »

L'empereres, qui mout ere chargiez en droit lui [4] rapeloit sa gent; si lor disoit que il ne fuiroit ja, et qu'il ne le laissassent mie; et bien tesmoignent cil qui la furent que onques mais cors de chevalier mieuz ne se defendit de [5] lui. Ensi dura cil estors longement. Teus i ot qui bien le firent, et teus i ot qui le guerpirent. A la parfin, si com Dieus suefre les mesaventures, si furent descontit. Ici remest [6] el champ l'empereres Baudoins qui onques ne vout fuir, et li cuens Loeïs : l'empereres Baudoins fu pris vis, et li cuens Loeïs fu ocis.

1. *Qui fu assemblez premiers*, c'est-à-dire, conformément au sens de *assembler* (cf. p. 49, note 8) : qui s'était jeté le premier dans la mêlée.

2. L'ancien français emploie volontiers, comme le latin, le parfait là où nous mettons l'imparfait : *qui ot non Johan* (qui s'appelait) ; d'un autre côté, il fait un usage extrêmement fréquent du passé antérieur, que nous n'employons plus guère qu'après des conjonctions temporelles, comme *quand*, *après que*, *lorsque*, etc. ; ainsi, dans cette même phrase : et li cuens *ot esté chaüz* et uns suens chevaliers... *fut descenduz*.

3. *Dam le Dieu*, cas régime (le Seigneur Dieu) ; la forme ordinaire est *Damnedieu* (Dominum Deum) ou *Damedieu*.

4. *En droit lui* (de son côté).

5. Le régime d'un comparatif, exprimé par un nom ou un pronom, est précédé de *de* et non de *que*, qui cependant est apparu de bonne heure dans ce cas et a fini par triompher : il est plus granz de moi. *De* est resté après *plus*, *moins* : Plus de cent francs.

6. *Remest*, parfait de *remaindre* : resta.

Ha ! las ! com dolerose perte fu la faite ! La fu perduz li evesques Pierres de Bethleem, et Estienes del Perche li freres le conte Jofroi, et Renauz de Monmirail li freres le conte de Nevers .. et mout des autres dont li livres ne parole mie ci. Et li autre qui porent eschaper s'en vinrent finant a l'ost. (Chap. LXXXI.)

Et quant ce vit Jofrois li mareschaus de Champaigne, qui gardoit devant une des portes de la cité, si s'en issi plus[1] tost que il pot a la gent que il ot ; et manda Monassier de l'Isle, qui gardoit l'autre porte que il le sevist isnelement[2]. Et chevaucha, a tote sa bataille, encontre les fuianz, grant aleüre ; et li fuiant se recoillirent tuit a lui. Et Manassiers de l'Isle, qui vint al plus tost que il pot a la soe gent, si se joinst a lui ; et lors orent plus grant bataille ; et tuit cil qui vindrent en la chace, qu'il porent retenir, si les mistrent en lor bataille.

Et ceste chace si fu entre none et vespres ensinques retenue[3]. Li plusor furent si esfreé que il fuioient par devant eus trosque enz es paveillons et enz es hosteus. Et ensi cele chace fu recovrée si com vos avez oï ; et li Comain s'aresterent, et li Blac et li Grieu qui chaçoient. Et hardoierent[4] a cele bataille as ars et a sajetes ; et cil de la bataille se tindrent coi, les vis devers eus. Ensi furent trosque a vespre bas[5] et li Comain et li Blac se recomencierent a retraire.

Lors manda Jofrois de Vile Hardoin, li mareschaus de Champaigne et de Romenie, le duc de Venise en l'ost, qui vieuz hom ere et gote ne veoit, mais mout ere sages et proz et vigoros ; et li manda que il venist a lui en sa bataille, ou il se tenoit el champ ; et il si fist. Et quant li mareschaus le vit, si l'apele a conseil d'une part tot sol et li dist : « Sire, vos veez la mesaventure

1. Jusqu'au XVI° siècle inclusivement, le comparatif remplace souvent le superlatif.
2. *Isnelement* (rapidement).
3. *Retenue* (arrêtée).
4. *Hardoier* (provoquer, exciter, harceler).
5. Jusqu'à la nuit tombante.

« qui nos est avenue; perdu avons l'empereor Bau-
« doin et le conte Loeïs, et le plus de nostre gent et la
« meillor. Or, pensons del remanant garir [1]; que si
« Dieus n'en prent pitié, nos somes perdu. »

Ensi fu la fins de lor conseil : que li dus de Venise s'en riroit en l'ost, et conforteroit la gent; et que chascuns fust armez de ses armes, et se tenist coi en sa herberge et en son paveillon; et Jofrois li mareschaus remanroit en sa bataille et defors l'ost toz ordenez tant que il seroit nuiz, por ce que [2] lor anemi ne les veïssent esmovoir, et quant il seroit nuiz, si se movroient de devant la vile; li dus de Venise s'en iroit devant, et Jofrois li mareschaus feroit l'ariere garde, et cil qui avec lui estoient. (Chap. LXXXII.)

Ensique atendirent trosque a la nuit; et quant il fu nuiz, li dus de Venise se parti de l'ost, si com devisé ere, et Jofrois li mareschaus fist l'ariere garde. Et s'en partirent le petit pas, et enmenerent tote lor gent a pié et a cheval, et navrez et autres; que onques ne laissierent nului. Et chevauchierent sor une cité qui siet sor mer, que l'on apele Rodestoc [3], qui bien ere trois jornées loing d'ici. Ensi se partirent d'Andrinople com vos avez oï; et ceste aventure si avint en l'an de l'incarnation Jesu Crist mil deus cent cinq anz. (Chapitre LXXXIII.)

Après cette journée funeste, les quelques centaines d'hommes d'armes qui restent sous les ordres de Dandolo et de Villehardouin regagnent péniblement, sous les ordres de ce dernier, les côtes de la Propontide. Henri, frère de Baudouin, est élu régent. Mais tous ses efforts ne peuvent empêcher les Bulgares d'arriver jusqu'aux abords

1. *Pensons del remanant garir* (pensons à sauver le restant, le reste).
2. Por ce que (pour que, afin que) ; cf. p. 34 (3).
3. Sur la Propontide, à vingt-cinq lieues ouest de Constantinople.

de Constantinople. L'empire ne consiste plus guère qu'en une capitale. Amis ou ennemis, personne ne trouve plus grâce devant Joannis.

A partir de cet endroit, l'ouvrage de Villehardouin n'est plus qu'une suite de petits récits militaires, où, au milieu des marches et des contremarches, des sièges, des escalades et des surprises, on distingue cependant une idée générale. C'est que les Grecs d'Europe, si horriblement traités par leur allié, tendent à se rapprocher des Latins. Un des leurs, Branas, qui a épousé une Française [1], traite même avec Henri, que la mort de son frère vient de faire empereur (1206). Les villes ferment leurs portes aux Bulgares. Joannis, poursuivi, n'ose livrer bataille. On lui enlève même vingt mille prisonniers, qu'il emmenait de Démotica. Il ne lui reste plus qu'à s'entendre avec Lascaris, de telle sorte que l'empereur et les siens soient pris entre deux feux.

C'est ce qu'il fait et ce qui lui permet de reparaître devant Andrinople, tandis que son allié harcèle, sur la côte asiatique, les petites places de la Propontide. Mais Henri et ses lieutenants se multiplient et finissent par contraindre Lascaris à conclure une longue trêve. Dès lors l'empereur pourra se retourner contre le Bulgare, et la fortune semble vouloir lui sourire.

Depuis quelque temps, d'ailleurs, sa puissance et ses chances de succès se sont accrues par une

1 Agnès, sœur de Philippe-Auguste, veuve de l'empereur Alexis II et de l'usurpateur Andronic.

alliance précieuse. Le plus redoutable et le moins docile de ses vassaux, Boniface de Montferrat, las sans doute de l'isolement où il a paru jusque-là vouloir se renfermer, et menacé, lui aussi, par Joannis, a pris le parti d'offrir à son suzerain un concours sans réserve. Vers la fin de 1206, il lui a fait proposer en mariage sa fille Agnès, qu'il a mandée d'Italie et qui vient d'arriver à Salonique. Henri, après mûre réflexion, a trouvé l'offre avantageuse, et cette union a été célébrée au mois de février 1207.

C'est après ce mariage et le traité signé par Lascaris que l'empereur tourne toutes ses forces contre Joannis. En juin, nous le voyons harceler les Bulgares sur leurs terres, bien au delà d'Andrinople. De retour dans cette ville, qu'il ravitaille et pourvoit de son mieux, il est convié à une entrevue par son beau-père, qui n'a pu jusqu'alors lui rendre l'hommage féodal qu'il lui doit comme roi de Thessalonique et qui désire s'entendre avec lui sur les opérations militaires à entreprendre. La rencontre, fort cordiale, a lieu près de Cypsela, sur les bords de la Maritza.

C'est justement au retour de cette entrevue avec son gendre que Boniface allait trouver la mort. A peine arrivé à Messinople, il apprend qu'une horde de Bulgares ravage le pays tout alentour. Il saute à cheval, sans haubert et sans casque, court sus à l'ennemi, le poursuit loin, trop loin, et, tout à coup, blessé à mort, commence à perdre des flots de sang.

X. — Boniface périt dans un combat contre les Bulgares.

Quant li marchis fu a Messinople, ne tarda mie plus de cinc jorz que il fist une chevauchie, par le conseil as Grieus de la terre [1] en la montaigne de Messinople [2], plus d'une grant jornée loing. Et com il ot esté en la terre et vint al partir, li Bougre de la terre se furent assemblé, et virent que le marquis fu a [3] pou de gent. Et vienent de totes parz, si s'assemblent a s'ariere garde. Et quant li marchis oï le cri, si sailli en [4] un cheval toz desarmez, un glaive en sa main. Et com vint la ou il estoient assemblé a s'ariere garde, si lor corut sus, et les chaça une grant piece ariere.

La fu feruz d'une sajete li marchis Bonifaces de Monferat. parmi le gros del braz desoz l'espaule, mortelment, si que il comença a espandre del sanc. Et quant sa gent virent ce, si se comencierent a esmaier [5] et a desconforter, et a mauveisement maintenir. Et cil qui furent entor le marchis le sostindrent, et il perdi mout del sanc, si se comença a pasmer. Et quant ses genz vidrent que il n'auroient nule aïe de lui, si s'escomencierent a esmaier ; et le comencent a laissier. Ensi furent desconfit par ceste mesaventure, et cil qui remestrent avec lui (et ce fut pou) furent mort.

Et li marchis Bonifaces de Monferat ot la teste coupée; et la genz de la terre envoierent Johannis la teste, et ce fu une des graignors joies qu'il aüst onques. Ha! las! com doloros domage ci ot a l'empereor Henri et a toz les Latins de la terre de Romenie, de tel home perdre par tel mesaventure, un des meillors barons et des plus larges, et des meillors chevaliers qui fust el remanant del monde ! Et ceste mesaventure avint en

1. Par le conseil des Grecs de ce pays.
2. En Thrace, près de la baie de Lagos.
3. A (avec) ; cf p. 48 (5).
4. *En* (sur) ; cf. p. 50 (6).
5. *S'esmaier* (perdre ses forces, être en émoi ; s'épouvanter).

l'an de l'incarnation Jesu Crist mil dous cenz et set anz. (Chap. CXVI.)

C'est sur ce tragique incident que Villehardouin clôt brusquement son œuvre. A-t-il été arrêté en cet endroit par la mort? Le courage lui a-t-il manqué pour continuer? S'est-il jugé quitte envers l'histoire, après avoir conté la fin de l'homme qui avait été son bienfaiteur, son ami, et à la cause duquel il s'était dès l'origine si fortement attaché? Nous ne savons. Quoi qu'il en soit, il est bien regrettable que le maréchal de Romanie ne nous ait pas transmis le récit des derniers événements dont il a été témoin.

CHAPITRE IV.

CHRONIQUEURS INTERMÉDIAIRES ENTRE VILLEHARDOUIN ET JOINVILLE.

Joinville est pour nous presque un contemporain de Villehardouin. Il naquit onze années seulement après la mort du maréchal de Champagne. Mais il était plus qu'octogénaire quand il écrivait ses Mémoires. Un siècle en réalité sépare ces deux chroniqueurs. Le goût des études historiques a été vif pendant cette période. Le rôle prépondérant que jouait alors notre nation dans la chrétienté, ses victoires, ses conquêtes, la diffusion presque universelle de ses mœurs, de ses lois, de sa langue, assuraient partout des lecteurs à ceux qui se donnaient la peine de rédiger ses annales. L'époque dont nous parlons a doté notre pays de cent dix choniques latines, dont les savants seuls, il est vrai, pouvaient tirer directement parti, et de plus de cinquante chroniques en idiome vulgaire, qui, dès ce temps, ont rendu populaires les noms de Philippe-Auguste et de saint Louis. Des premières nous ne dirons rien : le grand public ne les connaissait guère. Les autres, qui ont été l'orgueil et la joie patriotique de nos aïeux, méritent de nous

arrêter un instant. Nous ne pouvons les mentionner toutes, mais nous avons du moins le devoir d'indiquer les principales, celles que notre siècle a pieusement exhumées et qui sont des monuments dignes de notre grandeur passée.

Si l'on ne tient pas compte de quelques ouvrages spéciaux, qui n'ont pas, du reste, grande importance, on peut grouper en trois catégories bien distinctes les ouvrages dont il est ici question. Dans la première, nous mettrons les chroniques relatives à l'histoire générale de la France ou de certaines de ses provinces. La seconde comprendra celles qui ont pour objet le récit des croisades. La dernière sera formée par le cycle de saint Louis, ensemble des légendes, éloges et histoires consacrés à ce roi, si populaire au XIIIe siècle, par ses contemporains.

En ce qui concerne la France, constatons tout d'abord que si le désir de connaître son passé, ses révolutions, ses guerres anciennes ou récentes, devenait chaque jour plus vif et plus exigeant chez nos ancêtres, le plus sûr moyen de les satisfaire était encore de donner au récit l'apparence de la poésie. C'est ainsi que Philippe Mouskès, homme d'armes, né à Tournay, chaud partisan des rois de France, pour lesquels il avait combattu, composa une rhapsodie de 31.000 vers, qui partait du siège de Troie (c'était alors l'origine convenue de notre histoire), pour aboutir, en s'arrêtant longuement au règne de Charlemagne, à la dix-septième année de celui de saint Louis (1243). C'est une œuvre plate et sans style, mais

qui eut pourtant de la vogue. Vers la même époque, Pierre de Langetost rédigeait sa *Chronique rimée d'Angleterre*, qui n'a pas plus de mérite, mais qui, chez nous, intéressait particulièrement les Normands et les Aquitains. Au commencement du XIVe siècle, Guillaume Guiart, gentilhomme d'Orléans, écrivait, sous le titre de *Branche des royaux lignages*, l'histoire des rois de France depuis 1180 jusqu'à 1306. Enfin Geoffroy de Paris retraçait en 8.000 vers la fin de Philippe le Bel et le règne de son successeur (1302-1316).

Ces ouvrages sont dénués de valeur littéraire. Il n'en est pas de même de la *Chronique de Reims* (en prose), écrite vers 1265, et qui, plusieurs fois imprimée dans ces dernières années [1], fait reparaître à nos yeux, avec une couleur et une vivacité singulières, les générations qui se sont succédé dans notre pays de 1080 à 1160. L'auteur, qui était probablement un ménestrel, visait moins à instruire qu'à plaire et à frapper. Il s'embarrasse peu de la chronologie, et l'exactitude chez lui laisse fort à désirer. C'était un esprit libre, un esprit fort aiguisé surtout, peu respectueux pour les puissances, et en particulier pour l'Eglise, excellant à conter l'anecdote qui peint un personnage ou une époque. Voici, par exemple, comment il nous représente Richard Cœur de Lion.

1. La dernière et la meilleure édition de cet ouvrage, celle à laquelle nous empruntons nos extraits, a été donnée en 1876 par N. de Wailly, sous le titre de *Récits d'un Ménestrel de Reims* (collection de la Société de l'histoire de France).

Chronique de Reims [1].

I. — De la déloyauté du roi Richard.

Or vous dirons dou roi Richart qui estoit en Chipre, qui ot letres d'Acre qu'elle estoit prise; si en fu si courrouciez que pres s'aloit que il n'enrajoit. Et vint a Acre au plus tost qu'il pot, et ot en son cuer grant envie et grant felonnie de ce qu'il savoit bien que Acre estoit conquise par le roi Phelipe [2]. Si avint un jour [3] que mes sires Guillaumes des Barres chevauchoit parmi [4] Acre, et li rois Richarz aussi; et s'encontrerent. Li rois Richarz tenoit un tronson d'une grosse lance ; et muet [5] au Barrois, et le cuide porteir [6] fors des arçons.

Li Barrois se tint bien, car il estoit chevaliers esme

1. La langue de cette chronique est presque celle de Joinville ; l'auteur est Champenois comme l'auteur de l'Histoire de saint Louis ; on retrouvera donc à peu près les mêmes particularités dialectales que chez Villehardouin et Joinville.

2. Philippe-Auguste, roi de France. On sait qu'il avait entrepris sa croisade de concert avec Richard Cœur de Lion, mais que la mésintelligence n'avait pas tardé à éclater entre ces deux princes.

3. La langue a marché depuis Villehardouin; pour n'en citer qu'un exemple, remarquons que le son presque toujours noté *O* dans Villehardouin, et qui devait devenir tantôt *eu* à la tonique (honeur), tantôt *ou* à l'atone (courir), et dans certains cas à la tonique (jour), n'est plus confondu : on trouve, comme plus tard, *empereeur*, *honeur* (souvent aussi *empereour*, *honour*, formes dialectales), mais toujours *ou* à l'atone, jamais *o* : *tourner*, *courons*, *mouvoir*, etc.

4. *Parmi* (par le milieu de, conformément à l'étymologie, *per medium*; c'est en vertu de ce sens que, jusqu'en plein XVIIe siècle, *parmi* pourra s'employer avec un subst. singulier.)

5. *Muet* (s'élance sur, sens intransitif du verbe mouvoir).

6. *Porteir* pour *porter*, particularité dialectale et champenoise que nous retrouverons dans Joinville : les infinitifs présents en *er*, les participes passés masculins en *é*, ainsi qu'un certain nombre de mots (subst. ou adj.) présentent *ei* pour *é* de la langue commune (a latin libre); de là *porteir*, *chanteir*, *pasmeiz*, *hosteil*, etc., pour *porter*, *chanter*, *pasmez*, *hostel*, etc.

reiz [1] ; et au passeir que li rois englois cuida faire, li Barrois le saisi par le col ; et fiert cheval des esperons, et le trait par force de bras fors des arçons et lasche les bras. Et il chiet sour le pavement si angoisseusement que pres s'ala que li cuers ne li parti ; et jut enqui une grant piece pasmeiz, que on n'i senti ne pous n'aleinne. Atant s'en parti li Barrois, et s'en ala a l'osteil le roi, et li dist comment il estoit. Quant li rois l'oï, si li pesa, et fist armeir sa gent ; car il resoingnoit [2] mout le roi Richart.

Or avint que li rois Richarz fu revenuz de paumaison, et fist armer ses Englois, et vint assaillir à l'osteil le roi Phelipe. Mais il nou [3] trouva pas esbaï ne desgarni ; ainz se deffendirent la gent le roi bien et vigueureusement, et asseiz i ot trait et lancié. Et apres i vint li cuens Henriz et asseiz autre baron ; et prisent trives a trois jourz, et ci dedenz fu la chose apaisie [4].

Li rois Richarz ot mout le cuer enflei dou roi Phelipe qui avoit l'oneur d'Acre ; si le commença mout a haïr, et meïsmement pour l'ochoison de son pere. Et pourchaça tant par ses dons que li rois fu enherbeiz [5] ; mais Dieu merci li enherbemenz ne fu mie a mort. Quant li rois Richarz vit qu'il ot failli, si traist au conte de Flandres et au conte de Champaingne et au conte de Blois ; et tant leur donna de ses esterlins qu'il jurerent sa mort [6] ; et avoient traitié comment il receveroit [7] mort. Mais Dieus, qui n'oublie mie les siens, envoia une maladie au conte Phelipe dont il

1. *Esmereiz* (épuré, éprouvé : exmeratus, du verbe exmerare, formé sur merus, pur).
2. *Resoingnoit* (resoingnier, re-soingnier, dérivé de soing, mod. soin, c'est *veiller souvent sur, être en appréhension*, puis *craindre*).
3. *Nou* (nel mis pour ne le) est une forme dialectale comme *dou* pour deu, autrefois del, de le.
4. *Apaisie* pour apaisiée ; cf. p. 48 (2).
5. *Enherbeiz* (empoisonné).
6. La mort du roi Philippe.
7. *Receveroit* pour recevroit est une forme analogique influencée par les verbes de la 1re conjugaison ; c'est ainsi que l'on trouve sporadiquement, mais non rarement : *rendera, perderoit*, etc.

mourut ; et quant il se senti agreveiz, si manda le roi Phelipe son filleul et li dist :

« Biaus filleuls, faites penre une corde, et si me la « faites metre ou col ; et me faites traineir par « toutes les rues d'Acre, car je l'ai bien deservi [1]. » Quant li rois l'oï ainsi parleir, si cuida qu'il ne fust [2] mie en son sens et li dist : « Biaus parrins, que est ce « que vous dites ? — En non Dieu, je sai bien que [3] « je di. Sachiez de voir, biaus filleus, que je ai vostre « mort jurée, et je, et li cuens Henris vostre niés, et « li cuens de Blois. Et bien sachiez, se vous n'en aleiz « erramment [4] de ci, vous estes traïz et morz. « — Hé ! dist li rois, biaus parrins, pour quoi i acor- « dastes vous ? — En non Dieu, biaus filleuls, il « m'eüssent ocis. »

Atant se parti li rois dou conte a grant mesaise de cuer ; et pensa toute la nuit que il feroit ; et pensa que il feroit crier que tuit li chevalier venissent mangier a sa court au tierz jour. Et fist apareillier viandes a grant plantei, si comme il convient a court de roi ; et nequedent il n'oublia mie ce que li cuens Phelipes li avoit dit. Si fist atourneir coiement sa nave, et metre dedans quanque mestiers fu ; et l'endemain, ainz le jour, monta sour meir atout [5] ses priveiz.

Quant li cuens Henriz sot que li rois s'en aloit, si se mist en une barge et s'en ala apres lui ; et le rateinst, car il n'estoit mie encore mout loing. Si li dist : « Biaus

1. *Deservir* (mériter).
2. L'ancienne langue emploie plus fréquemment le subj. que la langue moderne; il suffit qu'il existe dans la pensée la moindre nuance de doute pour qu'on mette le subjonctif. Les exemples sont innombrables ; cette syntaxe a persisté en grande partie jusqu'à la fin du XVI[e] siècle.
3. *Que* (quelle chose) ; cf. p. 38 (5).
4. *Errramment* (aussitôt). Ce mot est un dérivé de *errer*, au XI[e] siècle *edrer*, qui correspond au latin *iterare* (faire route) et qu'il ne faut pas confondre avec errer (lat. *errare*).
5. *Atout* est une sorte de préposition formée des deux éléments *a* (avec) et *tout*, qui primitivement était variable : « a touz ses privez », avec tous ses privés ; puis *tout* est resté invariable et n'a formé avec *a* qu'un seul mot.

« sire, biaus cousins, me lairez vous par deça en ceste « estrange contrée ? » Li rois li respondi et dist : « Oïl, par la lance saint Jaque, mauvais traïtres ; ne « jamais en Champaingne n'entrerez, ne vous ne vos- « tre oir. » Atant [1] retourna li cuens Henriz en Acre, et vint au roi Richart, et li dist : « Sire, nous sou- « mes honni et destruit ; car li rois s'en va en France, « et bien set par le conte Phelipe que nous avons « traitié ; et bien sachiez qu'il nous destruira touz. » Lors fu mandeiz li cuens de Blois, et prisent conseil qu'il iroient parleir au conte Phelipe.

Et en ces paroles on leur aporta nouveles que li cuens Phelipes estoit morz ; et lors furent trop es- baubi. Li cors fu atourneiz et aporteiz a l'eglise et ot son eseque [2] teil comme il aferoit a si grant seigneur ; et fu enfouiz en l'atre saint Nicholas. Et s'en revint li rois, et li cuens Henriz et li cuens de Blois ; et entre- rent en une chambre, et prisent conseil qu'il feroient. « Par mon chief, dist li rois englois, je m'en rirai en « Engleterre, et si tost comme je i venrai, je mouve- « rai [3] le roi guerre. — En non Dieu, dist li cuens de « Blois, je m'en irai en France, et crierai le roi merci. « — Par foi, dist li cuens Henriz, je demourrai en « ceste terre, car je sai certeinnement que je sui de- « seritiez. »

Adont fist li rois Richarz atourneir [4] les neis, et monta sour meir ; et s'adreça au mieuz qu'il pot vers Alemaingne, et prist port. Et s'en ala par terre a privée mesnie, et tant erra [5] qu'il vint en Osteriche ; et fu espiez et conneüz. Quant il se perçut, si prist la robe a un garçon, et se mist en la cuisine a tourner les cha- pons. Une espie l'ala conter au duc, et quant li dus le sot, si envoia tant de chevaliers et de mesnie que la force en fu leur. Et fu pris li rois et envoiez en un fort

1. *Atant* (lat. ad tantum), alors, cependant.
2. *Eseque* (service funèbre, lat. *exsequiæ*).
3. *Mouverai* pour mouvrai ; cf. p. 79 (7).
4. *Atourneir* (orner, équiper, préparer ; cf. le mod. *atours*).
5. *Erra* (fit chemin) ; cf. p. 80 (4).

chastel, et toute sa mesnie en un autre. Et fu meneiz li rois de chastel en chastel, que nus n'en sot nouveles, neïs [1] cil qui le gardoient, fors li dus seulement. (IX, p. 30-35.)

Les faits ne se sont pas exactement passés comme les raconte le ménestrel ; ses informations sont loin d'être sûres ; il admet trop facilement les on-dit. Pourtant ce qu'il écrit de la bataille de Bouvines est généralement exact ; le style, comme ailleurs, est vif et rapide.

II. — Batailles de Bouvines.

Li cuens Ferranz vouloit Paris ; et li cuens Renaus vouloit Normandie ; et l'empereres vouloit Orliens et Chartres et Estempes ; et Hues de Boves vouloit Amiens [2] : ainsi en prenoit chascuns sa piece.

Mais en pou d'eure Dieus labeure ;
Teis [3] rit au main qui au soir pleure.

Ainsi demoura le samedi jusques au diemenge matin que li rois se leva et fist issir toute sa gent de Tournai, touz armeiz, et ses bannieres desploïes, et ses arainnes [4] sonnanz, et toutes ses eschieles ordenées. Et tant errerent qu'il vinrent a un poncel qu'on apele le pont a Bovines ; et avoit une chapele enqui ou li rois se traist pour oïr messe, car il estoit encore

1. *Neïs* (ne + is venant de *ipse*) : l'élément négatif a fini par n'avoir plus de force, et c'est celui de ipse qui est resté ; de la *neïs*, *même*.
2. Ferrand, comte de Flandre, Renaud, comte de Boulogne, Hugues de Boves, puissant seigneur picard, étaient les principaux chefs de la coalition que Philippe-Auguste alla combattre à Bouvines.
3. *Teis* pour teils, par la chute de *l* devant *s*, comme dans *nus* pour nuls ; *teils* est, on le sait déjà, une forme dialectale qui équivaut à *tels* (cf. p. 78, note 6).
4 *Arainnes*, subst. provenant de l'adj. arain (d'airain) ; ce sont les *trompettes* d'airain.

matin. Si fist li rois chanteir messe l'evesque de Tournai ; et li rois oï messe touz armeiz. Et quant la messe fu dite, si fist li rois aporteir pain et vin ; et fist taillier des soupes, et en prist une et la manja ; et puis dist a touz ceus qui entour lui estoient : « Je proi a touz mes « loiaus amis qui ci sont qu'il manjuent [1] avec moi, en « remembrance des douze apostres qui avec nostre « seigneur Jhesu Christ burent et mangierent ; et s'il « en i a nul [2] qui pent [3] mauvestié ne tricherie, ne s'i « aproche ja. »

Atant s'avança mes sires Enjorrans de Couci, et prist la première soupe Et li cuens Gauchiers de Saint Pol prist la seconde, et dist au roi : « Sire, hui ce jour « verra on qui vostre traïtres sera. » Et dist celle parole pour ce que il savoit bien que li rois l'avoit en souspeçon par mauvaises laingues. Et li cuens de Sansuere prist la tierce, et tuit li autre baron après ; et i ot si grant presse que on ne pouoit avenir au hanap.

Et quant li rois vit ce, si en fut mout liez, et leur dist : « Seigneur, vous iestes tuit mi homme, et je « sui vostre sires, queis que je soie ; et vous ai mout « ameiz, et portei grant honeur, et donnei dou mien « largement ; ne vous fis onques tort ne desraison, « ainz vous ai touz jours menei par droit. Pour Dieu, « si vous proi a touz que vous gardez hui mon cors et « m'oneur et la vostre. Et se vous veez que la cou- « ronne soit mieus emploïe en un de vous que en « moi, je m'i otroi voulentiers, et le vuel de bon cuer « et de bonne voulentei. »

1. La voyèlle ŭ de mandŭcare, qui a donné *mangier* (mod. manger), reste ou tombe selon qu'elle est ou n'est pas accentuée ; de là le présent de l'indic. au XIII[e] siècle : je *manju*, tu *manjues*, il *manjue*, nous *manjons*, vous *mangiez*, il *manjuent*. De même pour l'*o* de paraulare, parolare, qui a donné *parler* : je *parol*, tu *paroles*, il *parole*, nous *parlons*, vous *parlez*, il *parolent*.

2. *Nul* est par lui-même négatif (lat. *nullus*) ; mais, par une déviation de sens qui se comprend sans peine, il a fini par devenir synonyme de *quelqu'un* ; aussi est-il, dans la langue moderne, acompagné du négatif *ne*.

3. *Pent*, pour *penst*, subj. prés. du verbe penser.

Quant li baron l'oïrent ainsi parleir, si commencierent à ploureir de pitié et dirent : « Sire, pour Dieu « merci, nous ne voulons roi se vous non ; et chevau- « chiez hardiement contre vos ennemis, et nous sou- « mes apareillié de mourir avec vous ». Atant monta li rois sour un destrier fort et seür, et tuit li baron aussi, bannière desploïe, chascun en son conroi.

Atant es vous [1] les Flammens venus a desroi et desordeneiz, les uns devant les autres ; et portoient cordes [2] pour les François lier. Et li rois se estoit traiz devers la costière [3] dou mont, pour ce que li solaus le feroit en mi le vis ; et quant li Flamenc le virent tourneir vers le tertre, si dirent entre eus qu'il s'enfuioit. Si se fierent entre François qui mieuz mieuz ; et François les reçurent viguereusement, et en pou d'eure furent li premier desconfit.

Car li cuens de Saint Pol sourmonta l'ost et les prist par derriere ; et se fiert entre eus comme lions familleus, et fait tant d'armes de son cors que ce n'estoit se merveille non. Et tuit li autre baron se prouvoient si bien qu'il n'en i avoit nul qui en feïst a blasmeir. Et li seneschaus de Champaingne Oudarz de Reson, qui portoit la banniere de Champaingne et en avoit la premiere bataille de son droit, estoit ja aleiz si avant qu'il estoit melleiz sour le conte Renaut ; et i avoit enqui merveilleus estour.

Atant es vous le conte de Saint Pol qui sourvint sour eus, et reconnut l'enseigne au conte Renaut. Et c'estoient li dui homme en terre qui plus se haoient, et par lesqueis cil descorz estoit monteiz. Quant li cuens Renauz le perçut, si fu si liez qu'il ne vousist mie Dieu tenir par les piez ; et li court sus, et li cuens de Saint Pol lui. Et ot enqui trop grant mellée d'eus ; et

1. *Es vous* (voici que) ; *vous* est explétif; quant à *es*, c'est le latin *ecce*. Cette expression est extrêmement fréquente au moyen âge, particulièrement dans les Chansons de Gestes.

2. Tant ils étaient sûrs de la victoire !

3. *Costière* (côte, pente).

trop se fussent endomagié se il fussent longuement ensemble.

Mais la force le roi croissoit adès [1] ; et li Flammenc descroissoient ; car il avoient tort et si estoient de mal acort. Atant se mellerent les oz de toutes parz, et li touauz [2] i fut granz. Mais li cuens de Saint Pol ne s'oublia pas, ains s'esforça tant qu'il prist le conte Renaut par vive force ; et quant il fut pris, tuit li Flammenc perdirent leur cuers. Et lors s'esbaudirent François, et descendirent sour l'eschiele Ferrant ; et fu pris, et li cuens de Pontin, et mes sires Guillaumes Longue Espée, et mout de granz seigneurs dont li contes ne fait pas mention.

Et quant l'empereres Otes vit que tuit estoient tournei a desconfiture, si tourna sa resne, et s'enfui entre lui et Huon de Boves. Et s'en ala li empereres en Alemaingne, et fu morz une piece apres en une maison Dieu, povres et a meschief. Et Hues de Boves monta sour meir pour aleir en Engleterre au roi ; mais Dieus qui touz biens guerredonne [3] et touz maus point [4], li retailla de son propos [5] ; et monta uns granz orages sour meir, et fu noiez, et touz li remananz de l'ost fu pris et desconfiz.

Et sot li rois que Ferranz estoit pris, et li cuens Renauz, et li cuens de Pontin, et Guillaumes Longue Espée, et moult d'autre haut homme. Lors dist li rois : « Comment n'avons nous mie l'empereeur ? »

Et sachiez qu'onques mais ne l'avoit nommei empereeur ; mais il le dist pour avoir plus grant victoire ; car plus a d'oneur a desconfire un empereeur qu'un vavasseur.

1. *Adès* (aussitôt, maintenant, *toujours*).
2. *Touauz* (toueil, cas rég. sg., tumulte).
3. *Guerredonner* (récompenser).
4. *Poindre* (piquer, punir).
5. *Li retailla de son propos* (lui suscita des difficultés sur ce qu'il s'était proposé, lui mit des bâtons dans les roues, si l'on veut nous permettre cette expression familière). *Retailler*, c'est *tailler à nouveau*, le mot étant pris en mauvaise part.

Atant la bataille fu finée, et li rois retourna a Tournai grant joie faisant, atout ses prisons ... Et l'endemain envoia li rois a Lisle, et la fist ardoir ; et toutes les bonnes viles de Flandres tanseir et metre ses garnisons. Li rois revint en France atout ses prisons, et fist metre Ferrant au Louvre, pour ce qu'il le vouloit avoir ; et le conte Renaut au Goulet [1], pour ce qu'il vouloit Normandie ; et les autres prisons fist metre la ou il li plot. D'enqui en avant demoura li rois Phelipes en pais, et fu cremuz et douteiz [2] par toutes terres. (XXVII, p. 146-152.)

Cette façon piquante et familière d'écrire l'histoire convenait à un ménestrel. Elle ne pouvait convenir aux graves auteurs du recueil fameux connu sous ce titre : *Les grandes Chroniques de Saint-Denis*. C'est au XIIIe siècle que fut entreprise cette compilation, monument quasi-officiel de notre histoire nationale. Déjà quelques moines s'étaient essayés à résumer en un corps d'ouvrage, pour les mettre à la portée du public, nos anciennes chroniques ; mais ils les avaient condensées dans la langue même où elles étaient écrites, c'est-à-dire en latin. Un ménestrel au service d'Alphonse de Poitiers, frère de saint Louis, exécuta pour la première fois en français, vers 1260, un travail analogue. Un peu plus tard, Mathieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis, le fit recommencer par un de ses religieux et put, en 1274, présenter au roi un manuscrit richement enluminé, renfermant l'histoire du royaume, en langue vulgaire, jusqu'en 1226. Vingt ans après,

1. Près Saint-Pierre d'Autils (Eure).
2. *Douter* (craindre) ; cf. p. 52 (3).

cet ouvrage, remanié, fut augmenté des règnes de saint Louis et de Philippe III. Dès lors l'abbaye de Saint-Denis, encouragée par les rois, se donna mission d'étendre sa chronique, au fur et à mesure des événements, et la remplit jusqu'au moment où le gouvernement se chargea lui-même de cette tâche.

C'est du même monastère de Saint-Denis que sortirent, toujours écrites en latin, les œuvres de Guillaume de Nangis, entre autres, une *Chronique universelle* fort estimable et embrassant les trois quarts du XIIIe siècle, de 1226 à 1300.

Certaines provinces dont les seigneurs étaient, à cette époque, presque aussi puissants que le roi, leur suzerain, avaient une histoire particulière dont il ne nous est pas permis de nous désintéresser. Citons : *L'Estore des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, ouvrage composé vers le milieu du XIIIe siècle et utile à consulter pour la période comprise entre 876 et 1220 ; les *Chroniques de Baudoin d'Avesnes*, compilation aussi importante pour la Flandre que celle de Saint-Denis pour la France ; enfin *l'Estore des comtes de Flandre*, ouvrage moins sérieux, mais plus populaire, consacré à ce pays, dont il retrace les destinées, de 1168 à 1285.

Le cycle des croisades s'était formé dans notre littérature dès les premières années du XIIe siècle. Mais tout d'abord les expéditions chrétiennes n'avaient donné naissance qu'à des chansons de gestes (l'un des épisodes les plus remarquables nous a été conservé sous le nom de *Chanson d'Antioche*) ou à des chroniques latines.

Au XIIIe siècle encore, les croisades exerçaient la verve des poètes. Signalons l'*Eloge* de Guillaume de Salisbury, dit Longue-Epée, qui périt devant Mansourah en 1250 ; le *Pas Saladin*, qui retrace les prouesses de Richard Cœur de Lion et des douze braves qui avaient, disait-on, arrêté toute une armée sarrazine. Mais la prose, dont l'histoire s'accommode mieux que de la poésie, gagnait chaque jour du terrain.

A l'exemple de Villehardouin, les Croisés commençaient à écrire leurs mémoires en langue vulgaire. Ceux de Robert de Clary, gentilhomme picard, qui avait participé en 1204 à la prise de Constantinople, sont curieux, à côté de ceux du baron champenois, comme le témoignage d'un soldat près de celui de son général. Henri de Valenciennes, qui était peut-être un ménestrel, avait vu de près, lui aussi, la quatrième croisade et ses suites. Il les a contées dans un livre animé qui accompagne d'ordinaire, dans les éditions modernes, celui du maréchal de Champagne. Ce chroniqueur n'est point un homme d'Etat. Il ne faut pas lui demander la sobriété, la précision de Villehardouin. Il fait pérorer ses héros, longuement, un peu trop peut-être. Il parle du temps qu'il fait et étend parfois avec excès ses anecdotes. Tel qu'il est, son récit n'en est pas moins bon à lire.

III. — Henri de Valenciennes. — Rigueur de l'hiver. — Fleuve passé sur la glace par l'empereur Henri III.

Li empereres vint a Rodestoc [1], si assembla sa gent iluec. Et saciés ke il negoit et il gieloit a celui point que il se parti de le vile [2], tant asprement ke a peine ke li langhe n'engieloit en le bouche de cascun. A l'un engieloient li pié, et a l'autre les mains, au tiers li doit, et li nés au quart; et au quint crevoit li bouche par destreche. Ke vaut chou [3] ? Assés en i ot de mors. Or voelle Dieus ke li paine de cascun i soit emploïe si comme il set ke mestiers lor est [4], et ke li empereres en soit honnerés si comme avant il doit. Mais avant ke che soit, il ara enduré maint grant travail, et si homme avoec lui; car li flumaire estoient si roit, si grant, si parfont et si anious [5], ke se par les miracles de Dieu n'i passoit on, nus hom n'en peüst venir a chief.

Toz li mons ki l'empereour veoit errer par tel tans, s'esmervelloit ou il aloit ne ke il queroit, et quel cose il pensoit a faire : car bien saciés, nus ne le savoit, se chil non ki de son consel estoient. Ke vaut chou? Ki vous raconteroit ses gistes juskes a Salenkye, che seroit uns grans anuis. Mais cele nuit k'il fist si grant froit comme je vous ai dit, il jut [6] a Naples.

1. Rodosto.
2. Avec Henri de Valenciennes nous tombons dans le dialecte picard, dont les caractères les plus saillants sont l'emploi de *li*, *le* masculin pour le féminin *la*, le maintien de *c* dur au lieu de *ch* (keval,=cheval), et, au contraire, *ch* au lieu du *c* français (cheus pour ceus, mod. ceux); *ie* pour *e* ouvert devant deux consonnes : *testes* (estes); *biel* (bel) ; etc.
3. *A quoi bon cela* ! C'est une formule de transiton : *Bref, il y en eut assez de morts.*
4. Littéralement : Que la peine de chacun profite comme il sait que besoin leur est, — que chacun obtienne, selon ses besoins, la récompense de ses peines.
5. *Anious* : c'est le moderne *ennuyeux*, mais avec un sens beaucoup plus fort : *dangereux*. Un peu plus bas, *anui* (che seroit un granz anuis) est employé avec la signification moderne.
6. *Jut* (coucha, parf. du v. gesir).

L'endemain par matin, il mut de Naples; mais chil ki les osteus devoient prendre murent avant (si comme ne sai quel escuier ki se leverent plus matin). Chil chevaucierent tout desarmé, si comme chil ki ne doutoient ke nus encombriers lor deüst avenir.

Lors regarderent outre Megecharrée et virent a lor encontre venir bien jusques a trois cens Blas [1], ki de toutes pars les fourclosent [2]. Il en prisent aucuns et les autres ochisent; et li autre s'en refuïrent a nostre segnour l'empereour, et li conterent ces nouvieles. Et li empereres en fu mout courechiés, et dist k'il l'amendera s'il puet. Dont s'arma de tout, fors que de hyaume, et monta sor un cheval, et les prist a encauchier; et chil, ki cure n'avoient de lui atendre, s'en prendent a fuïr. Et quant li empereres voit ke il n'en pora nul ataindre, pour chou ne remaint mie ke il par traches ne les face sivir juskes au soir; mais toutes voies en le fin n'en pot il nul ataindre.

Cele nuit se herbreja a le Rousse [3], et i sejorna l'endemain toute jor por atendre cheus ki venoient derriere. Au tier jor, s'est li empereres meüs de le Rousse, et vint à l'Eskipesale, et i fist logier se gent. Dont envoia savoir, a un flun ki la estoit, se il i poroit passer sans encombrier. Et nostre sires demonstra bien ke il voloit aidier a nostre gent, car on trova l'aighe [4] si durement engielée ke on pooit bien cariier sus. Dont passerent tout outre sans damage rechevoir.

Et de chou furent Grifon mout dolent; car il avoient sorti [5] ke chil ki passeroit cel flun sans moillier seroit trente deus ans sires de la tierre; ne il ne cuidoient mie que che peüst estre se verités non. Et d'autre part, il n'avoient onkes oï dire ke chil grans

1. *Blas* (Valaques).
2. *Fourclosent* (enfermèrent, parf. de fourclore).
3 Ville de Thrace, à une journée de Rodosto.
4. *Aighe* pour *aigue* (eau); cf. aiguière.
5. *Il avaient sorti*, sens tout latin: ils avaient appris par un sort.

fluns fust engielés au montant de l'espesse [1] d'un seul denier ; car a mervelles estoit grans et parfons, et couroit trop radement, et si avoit bien une grant archie de lé [2]. Et por chou disoient li Grifon entre eus ke Nostre Sires [3] amoit cest empereour, et ke ce ne fust mie legiere cose de lui cachier [4] hors de la tierre, ains le devoient siervir si comme il disoient. Et d'autre part, il ne lor faisoit cose ki lor anuiast. (XIII, Edition N. de Wailly, p. 342-344.)

D'autres chroniqueurs, en grand nombre, ont retracé, comme témoins oculaires, les grandes guerres dont la Palestine et l'Egypte furent le théâtre pendant presque tout le XIIIe siècle et l'histoire si dramatique de ce royaume de Jérusalem, qui finit en 1291, après avoir coûté tant de sang à la chrétienté. Vers 1230, on traduisait en français le grand ouvrage de Guillaume de Tyr, récit émouvant et complet des croisades jusqu'à l'année 1183. Il se formait toute une série de chroniques qui, coordonnées, réunies en un seul corps d'ouvrage, soudées au livre de Guillaume de Tyr, devenaient rapidement populaires dans toute l'Europe sous le titre général de *Chronique d'outre-mer*.

C'est de ce temps aussi que date le livre des *Lignages d'outre-mer*, qui nous fournit d'utiles renseignements sur les grandes familles françaises établies en Orient à la suite des croisades.

Signalons enfin l'*Histoire merveilleuse du Grand*

1. *Espesse* (épaisseur) : de l'épaisseur d'un denier.
2. *Archie*, c'est *une portée d'arc* : une portée d'arc de large.
3. *Nostre Sires*, Notre-Seigneur, Dieu.
4. *Cachier*, forme picarde pour chacier, mod. chasser.

Khan, conçue par le prince arménien Hayton, qui, devenu moine au couvent des Prémontrés de Poitiers, se la laissa dérober, en 1307, par l'avisé Nicolas Falcon. Celui-ci en donna la substance en français et en eut toute la gloire. Ce livre nous expose la vie de Gengis-Khan, celle de ses successeurs, et décrit assez fidèlement l'état de l'Asie et surtout des pays musulmans pendant le XIII[e] siècle.

Quant à saint Louis, dont le nom était si populaire avant comme après sa mort, il inspira une foule d'écrits tant en latin qu'en français. C'est en latin que Geoffroy de Beaulieu rédigea, dès 1276, sur la prière du pape Grégoire X, l'histoire du pieux souverain qu'il avait vu mourir. Son livre n'est, il est vrai, qu'un panégyrique exalté, sans mesure, sans critique ; pourtant il renferme des éléments utiles et qui ont été mis à profit. On peut en dire autant de l'ouvrage écrit, vingt ans plus tard, par Guillaume de Chartres sur les miracles du bon roi. Il fut de bonne heure traduit ou paraphrasé en français. C'est également en idiome vulgaire que le confesseur de la reine Marguerite, veuve du roi, répandit, au XII[e] siècle, une biographie de saint Louis où bien des écrivains ont puisé depuis d'intéressants détails. Le même sujet avait été traité avant lui par Guillaume de Nangis, dont le travail, un peu sec mais judicieux, exact, instructif, devait prendre place dans les Chroniques de Saint-Denis.

Mais toutes ces œuvres et bien d'autres encore du même genre s'effacent pour nous devant le livre inoubliable de Joinville.

CHAPITRE V.

JOINVILLE.

—

I. — Sa Vie.

Si Joinville nous est en général mieux connu que Villehardouin, ce n'est pas qu'il ait été de son temps plus illustre ni qu'il ait fait de plus grandes choses ; c'est qu'il a été moins discret et, qu'ayant entrepris de nous conter la vie du grand roi dont il avait été l'ami, c'est surtout la sienne qu'il nous a retracée. Il n'y a pas de livre qui, plus que le sien, mérite le titre de *Mémoires*. A chaque page on y trouve le *moi*, mais un *moi* si naïf, si peu prétentieux, si charmant, qu'il ne paraît nulle part haïssable. A cheval, au conseil, à l'église ou à table, en cotte d'armes ou en déshabillé, Joinville se montre à nous avec la même complaisance. Ses exploits, ses aventures, ses discours, ses embarras d'argent, ses entretiens intimes et jusqu'à ses bons mots, il ne nous laisse rien ignorer de ce qui le touche. On n'a donc qu'à le lire pour le voir vivre, du moins pendant les six années qu'il a passées en Orient dans la com-

pagnie de saint Louis. Plût à Dieu qu'il nous eût narré de même tout le reste de son existence! Malheureusement il n'y a fait dans son livre que des allusions trop courtes et trop clair-semées. Et, en dehors de cet ouvrage, nous ne trouvons sur sa curieuse personnalité que de rares et insignifiantes données. A tout prendre, et tel que l'historien nous le présente, c'est une figure originale, suffisamment accusée et qu'il nous est permis de reproduire avec une certaine netteté.

Joinville, comme Villehardouin, fut un homme d'épée. Il était né dans le monde féodal, il le représente à nos yeux avec moins de gravité, mais avec autant d'autorité que son devancier. Il a aussi avec lui cela de commun qu'il appartenait, par sa naissance et ses intérêts de famille, au comté de Champagne. Outre le château [1] dont il porta le nom, ses ancêtres avaient possédé, dans cette partie de la France, des fiefs nombreux et considérables. Ils avaient aussi acquis et ils lui transmirent l'office héréditaire de sénéchal, qui était comme la réunion de tous les pouvoirs sous la seule autorité du comte. Notre chroniqueur raconte avec fierté que son père défendit énergiquement, en 1230, la ville de Troyes, attaquée par les ennemis de son suzerain, et donna au roi le temps de la venir débloquer.

Jean de Joinville, le futur ami de saint Louis, naquit en 1224. Par sa mère il était assez proche

1. Ce château dominait la petite ville de Joinville. Il fut, en 1790, vendu à un particulier par le duc d'Orléans, son dernier possesseur, et ne tarda pas à être entièrement démoli.

parent de l'empereur Frédéric [1]. Par ses ascendants paternels il se rattachait à plusieurs grandes maisons, comme celle des ducs et comtes de Bourgogne, des comtes de Châlon et des dauphins du Viennois. De ses trois frères [2] et de ses deux sœurs nous ne dirons rien, ces personnages n'ayant pour nous aucune importance historique. Pour lui, en sa qualité d'aîné, il hérita, de bonne heure, du manoir patrimonial et des droits de sa famille à la sénéchaussée de Champagne. Orphelin et mineur, il fut, suivant la coutume féodale, pris en tutelle par son suzerain. Il passa sans doute la plus grande partie de son adolescence à Troyes et à Provins, dans l'entourage du comte Thibaut IV, roi de Navarre, [3] seigneur élégant et lettré, qui rimait avec grâce, et, plus encore que ses prédécesseurs, attirait à sa cour les trouvères en renom. Il n'acquit point, à ce qu'il semble, en cette société une instruction fort étendue : les barons de ce temps ne s'en souciaient guère ; mais il y aiguisa son esprit et y devint un homme de goût.

En 1241, n'étant pas encore armé chevalier, il assistait avec son suzerain, devant lequel il *tran-*

1. Frédéric II, empereur, roi de Sicile et de Jérusalem, petit-fils de Frédéric Ier Barberousse, de la maison de Souabe, naquit en 1197 et mourut en 1250, après des luttes mémorables contre les papes Grégoire IX et Innocent IV.

2. Geoffroy, sire de Vaucouleurs; Simon, seigneur de Gex et de Marnay; Guillaume, archidiacre de Salins et de Besançon.

3. Du chef de sa mère, Blanche de Navarre, qui avait épousé le comte Thibaut III, mort en 1201. — Thibaut IV, né en 1201, mort en 1253, fut en 1226 un des chefs de la ligue féodale contre Blanche de Castille. Rallié plus tard à la cause royale, il nous est surtout connu comme un des poètes français les plus distingués du XIIIe siècle.

chait à table, nous dit-il, à de grandes fêtes données à Saumur par le roi Louis IX en l'honneur de son frère Alphonse[1]. Peu d'années après, il était mis en possession de ses fiefs et devenait sénéchal de fait comme de nom. C'est alors sans doute qu'il fit ses premières armes, peut-être contre les Allemands, comme on peut le supposer d'après un passage de ses Mémoires. Quoi qu'il en soit, nous savons qu'à peine majeur il se maria. Sa femme, Alix de Grandpré, l'apparentait au comte de Soissons, qui allait être son compagnon d'armes en Orient. Deux enfants lui naquirent ; mais le second avait à peine vu le jour (avril 1248) que Joinville partait pour la croisade. A dater de ce moment et jusqu'à son retour, nous pouvons le suivre pas à pas : lui-même a pris soin de nous servir de guide.

Cédant à l'entraînement religieux dont le roi venait de donner l'exemple, le bon sénéchal ne s'était pas fait prier pour prendre la croix. Délivrer Jérusalem, c'était faire son salut. La gloire, pensait-il, n'allait pas manquer, et le profit non plus. Il engagea gaiement ses revenus pour pouvoir lever une grosse troupe et louer à Marseille un navire qui le transportât en Orient. Puis, ayant passé plusieurs jours avec ses parents et amis « en festes et en quaroles », il quitta son château, non sans quelques serrements de cœur, et alla

1. A l'occasion de l'investiture du comté de Poitiers reçu par ce jeune prince. Alphonse de Poitiers, qui avait acquis par mariage le comté de Toulouse, mourut en 1271 ; ses domaines furent alors réunis à la couronne.



s'embarquer. En septembre 1248, il rejoignait, dans l'île de Chypre, saint Louis, chef suprême de la croisade, à la solde duquel il se mit bientôt avec tous ses hommes, n'ayant plus le moyen de les entretenir. C'est à cette époque apparemment que commença entre ces deux hommes de cœur la liaison que le livre du sénéchal a immortalisée.

Au printemps de l'année suivante, l'armée chrétienne fit voile pour l'Egypte. Quand on fut devant Damiette [1], en face des Sarrasins, dont l'armée couvrait le rivage à perte de vue, Joinville ne put se tenir de sauter dans une petite embarcation et de se porter à la plage, sans même attendre le roi. Après la victoire, quand le roi eut pris possession de Damiette, Joinville eut bonne part à la garde du camp devant la ville, et ce n'était pas, s'il faut l'en croire, une tâche facile. Plus tard, lorsque l'armée, qui s'était mise en marche vers le Caire, fut arrêtée par le canal d'Aschmoun, au delà duquel était la place de Mansourah [2], le sénéchal dut, à certains moments, protéger les travailleurs chargés d'en assurer le passage ou défendre les lignes des Croisés constamment attaquées. Partout il fit son devoir, sans forfanterie, mais sans faiblesse. C'est le jour de la grande bataille (8 février 1250) qu'il donna

1. Cette ville, qui semble avoir eu alors plus d'importance que de nos jours, est située à quarante lieues au nord-nord-est du Caire, sur la branche du Nil qui porte son nom et sur le lac Mensaleh, à une faible distance de la Méditerranée.

2. Cette ville, nommée aussi souvent Mansoure ou la Massoure par les chroniqueurs français, est située à quinze lieues au sud-ouest de Damiette, sur la rive droite de la branche orientale du Nil et au sud du canal d'Aschmoun.

vraiment la mesure de sa valeur et de son dévouement. On venait de franchir le canal et on marchait sur Mansourah. Assailli avec sa troupe par une masse énorme de cavalerie, jeté à bas de son cheval, il n'a que le temps de se réfugier avec les hommes qui lui restent dans une masure en ruines où les mamelucks viennent le larder à coups d'épées et à coups de lames. On le dégage et il va rejoindre le roi. Puis, à la nouvelle qu'on a besoin de renforts sur un point éloigné du champ de bataille, il part, avec le connétable [1] et trois ou quatre hommes d'armes, sans savoir si on le suivra. On ne le suit pas. Séparé du reste des Croisés par un gros corps d'ennemis, il ne perd point la tête et revient posément par un détour. Mais, chemin faisant, le long d'un ruisseau, il arrive près d'un petit pont qui permettrait, pense-t-il, aux Sarrasins un mouvement de flanc contre l'armée royale. Et il y reste avec ses compagnons, tenant tête à vingt assauts, ne reculant même pas devant le feu grégeois [2] et s'estimant heureux de ne recevoir que cinq blessures.

Le soir de cette belle journée, les Croisés restaient maîtres du champ de bataille. Mais la disette et une terrible épidémie, qui n'épargna pas le sénéchal, les réduisirent, quelques semaines après,

1. Le connétable était un des grands officiers de la couronne. C'était le plus haut dignitaire de l'armée, qu'il commandait en chef en l'absence du roi.

2. Le feu *grégeois* (ou grec), employé depuis longtemps en Orient, était un mélange incendiaire, dont la composition, très variable d'ailleurs, n'était pas encore bien connue en France au temps de Joinville. Il était d'autant plus redouté que l'eau, loin de l'éteindre, semblait parfois redoubler son activité.

à battre en retraite. Alors s'accumulèrent les désastres. Pendant que saint Louis se faisait prendre sur terre, Joinville, embarqué sur le Nil, était capturé par la croisière du Soudan[1] et ne sauvait sa vie qu'en se faisant passer pour un cousin du roi. Mais on le dépouilla de tout. Comme il tremblait de fièvre, on voulut bien lui rendre une couverture d'écarlate fourrée de menu vair, qui lui venait de *madame sa mère*, et il ne devait pas avoir d'autre vêtement jusqu'à son arrivée à Saint-Jean-d'Acre. Conduit à Mansourah, enfermé avec les autres barons prisonniers, il eut à subir encore de mauvais traitements et même des menaces de mort. A Saint-Jean-d'Acre, sans soldats, sans chevaux, sans armes, sans bagages, sans argent, souffrant de ses blessures, du scorbut ou de la peste, il craignait chaque jour de ne pas voir le lendemain. On l'avait logé dans la maison du curé de Saint-Michel, où il s'alita et où il n'avait d'autre réconfort que d'entendre du matin au soir célébrer des funérailles dans l'église voisine.

Il guérit pourtant et sortit de ces épreuves plus gai, plus dispos et plus vaillant que jamais. Quand saint Louis consulta ses barons pour savoir s'il devait retourner en France ou s'il ferait mieux de rester en Palestine, Joinville lui conseilla hautement ce dernier parti ; l'intérêt de la chrétienté le voulait, disait-il, non moins que l'honneur chevaleresque. On le railla, on l'appela *poulain*

1. Ou sultan. Malek-el-Moadham-Gaiath-Eddin-Touran-Schah, sultan d'Egypte et de Damas, qui captura saint Louis, fut peu après (1250) assassiné par Bibars-el-Boudokar, chef des mamelucks.



(nom qu'on donnait alors par dérision aux chrétiens métis de Palestine). Il répliqua qu'un poulain valait mieux que des roussins fourbus, et mit les rieurs de son côté.

Le roi, dans ses malheurs, l'avait pris en affection. Il lui fut reconnaissant d'avoir montré un tel souci de sa réputation et n'épargna rien pour se l'attacher à jamais. Décidé à ne pas quitter la Syrie avant d'avoir réparé les places fortes encore occupées en ce pays par les chrétiens et d'avoir délivré ses coreligionnaires captifs en Egypte, il fournit au sénéchal, sans marchander, les moyens de lever et d'équiper une nouvelle troupe. Joinville demandait 2000 livres de solde pour neuf mois. C'était plus de 200,000 francs de notre monnaie. Les conseillers du roi trouvaient la somme trop forte ; mais saint Louis jugea que ce n'était pas payer trop cher un tel serviteur. Quelque temps après, quarante chevaliers champenois revinrent du Caire, absolument sans ressources. Leur compatriote les fit habiller et alla supplier le souverain de les prendre à ses gages.

Quand vint le terme de son engagement (avril 1251), le sénéchal le renouvela, sans exiger du roi d'autre promesse que d'écouter désormais ses demandes sans se fâcher, ajoutant que, pour lui, si le roi les repoussait, il *ne se courroucerait pas*. Le bon prince rit beaucoup et le marché fut conclu.

Il avait sous ses ordres cinquante chevaliers, qu'il entretenait de son mieux en exacte discipline et en bonnes mœurs, ne souffrant pas entre eux

de querelles et prêchant d'exemple la vigilance et la piété. Nous devons dire qu'il s'efforçait aussi de les tenir en belle humeur. Dix d'entre eux, à tour de rôle, mangeaient chaque jour à sa table ; en campagne, tous avaient cet honneur. Aussi avait-il toujours dans ses étables nombre de porcs et de moutons. Parfois, sans trop calculer, il donnait aux chefs de l'armée de grands festins, et ses propres convives étaient obligés d'emprunter de l'argent au roi pour lui en rembourser les frais.

Après un assez long séjour à Saint-Jean-d'Acre, il suivit le roi à Césarée, à Jaffa, enfin à Tyr et à Sidon, non sans guerroyer de temps à autre, à la tête de sa *bataille* [1], contre les bandes de Bédouins, de Turcs ou de Sarrasins qui infestaient toute la Palestine et ne laissaient aux chrétiens ni trêve ni repos. Une fois il alla pourchasser ces hordes de pillards jusque sur les montagnes, à Bélinas [2], où il fut en grand danger et où ses compagnons faillirent le laisser, le croyant mort. Lorsque le roi eut achevé de délivrer les captifs d'Egypte et de fortifier les places de la Terre Sainte, Joinville, comme son maître, put s'apprêter à partir. S'il n'eut pas la satisfaction de voir Jérusalem, il se dédommagea par un pèlerinage à Notre-Dame de Tortose, où il se procura, dit-il, de précieuses reliques. Enfin, après avoir escorté de Sidon à Tyr la reine et ses enfants, mission de confiance dont la responsabilité lui parut bien

1. Cf. p. 49 (6).
2. L'ancienne Césarée de Philippe (Palestine).

lourde, il eut, en avril 1254, la joie de s'embarquer avec saint Louis et sa famille et de faire voile pour la France.

La traversée dura dix semaines et ne fut pas exempte de périls. Mais il revit enfin sa patrie et se hâta de se rendre à Joinville, où sa femme et tous les siens, qui vingt fois l'avaient cru mort, l'attendaient avec anxiété. Il rentrait, après six ans d'absence, dans sa seigneurie ruinée par les exactions. Il revoyait ses chers vassaux, dont tant d'enfants étaient partis avec lui et ne revenaient pas. Le spectacle de leur douleur le guérit pour toujours de tout penchant aux aventures lointaines. Il était allé de grand cœur à la croisade, il y avait fait noblement son devoir ; mais il se promit bien de n'y plus retourner et tint parole.

Il n'en resta pas moins lié d'étroite amitié avec le roi. Saint Louis, pour reconnaître ses services, lui avait assuré, dès 1253, une rente perpétuelle de 200 livres ; plus tard, il l'investit d'un fief domanial de quelque importance. En 1255, c'est lui qu'il chargea d'accommoder la querelle de succession qui s'était élevée entre les enfants du comte de Champagne Thibaut IV, récemment décédé. Dès lors il vécut fort tranquillement, passant la plus grande partie de l'année à Troyes ou à Joinville, mais ne manquant pas de venir à Paris chaque fois que le roi convoquait sa cour et tenait *parlement* [1]. Saint Louis le gardait près

1. Ces assises politiques, judiciaires et financières, auxquelles prenaient part les grands vassaux du duché de France, les prélats et les

de lui le plus longtemps possible, lui faisait parfois la morale, le mettait aux prises avec de graves théologiens que le sénéchal rabrouait vertement, riait de ses saillies, et, en matières sérieuses, ne dédaignait jamais ses conseils.

Un jour, c'était en 1267, le sénéchal de Champagne fut mandé, comme de coutume, au *parlement.* Un songe, où il vit le roi qui, à genoux, se faisait revêtir d'une chasuble rouge de serge de Reims, le préoccupa si fort qu'il en demanda l'explication à un *sien prêtre*, *monseigneur Guillaume.* Cela signifiait, au dire de ce dernier, que le roi voulait se croiser, mais que *sa croisade* serait de *petit profit.* Effectivement, Louis IX avait résolu de repartir pour l'Orient. Nombre de princes et de seigneurs firent serment de l'accompagner. Joinville, pressé de les imiter, refusa, non sans respect, mais avec la plus grande fermeté. Il se devait, disait-il, avant tout à son peuple, à ses vassaux de Champagne, qui jadis avaient tant souffert de son absence. Il était résolu à rester, et il resta. Plût à Dieu, pensa-t-il toujours, que le roi en eût fait autant ! Ceux-là commirent un péché mortel, s'écrie-t-il, qui lui conseillèrent de partir et d'exposer au désordre, en le quittant, un royaume que sa présence seule maintenait en paix et en prospérité.

Ses avis, cette fois, ne furent pas écoutés, et, peu de mois après, ses funèbres pressentiments

principaux dignitaires de la couronne, parfois aussi les grands vassaux du roi, avaient lieu, à cette époque, deux fois par an, à la Toussaint et à la Pentecôte.



étaient réalisés : Louis IX était mort devant Tunis le 25 août 1270.

Joinville survécut près d'un demi-siècle à son royal ami ; mais il conserva toujours frais et fidèle le souvenir d'une intimité qui avait été sa gloire.

A peine enseveli, le vieux roi fut à ses yeux un saint et devint pour lui, comme pour ses contemporains, l'objet d'un culte auquel l'Eglise elle-même ne tarda pas à s'associer. Dans l'enquête ecclésiastique qui précéda la canonisation de son maître, on ne manqua pas d'invoquer son témoignage. Il assista plus tard (1298) aux cérémonies pompeuses où fut célébré son ancien maître, mis désormais « au nombre des confesseurs », et où son nom fut cité avec honneur. Enfin la reine Jeanne de Navarre, comtesse de Champagne et femme de Philippe le Bel, voulant faire écrire l'histoire de saint Louis, jugea que cette tâche revenait de droit à Joinville. Le sénéchal avait alors quatre-vingts ans; mais la vieillesse semblait n'avoir pas plus de prise sur son esprit que sur son cœur. De fait nul historien, dans sa fleur de jeunesse, n'a jamais été plus primesautier, plus vif ni plus piquant que cet octogénaire.

Il était encore, d'ailleurs, fort alerte de corps et ne s'était point retiré du monde. Très estimé de Philippe III, fils de saint Louis, il avait reçu de ce prince, vers 1283, une charge honorable, mais très laborieuse, et qu'il remplit, à ce qu'il semble, pendant plus de vingt ans : l'administration du

comté de Champagne durant la minorité de Jeanne de Navarre.

On dit que, sur la fin du règne de Philippe le Bel, les exigences fiscales de ce prince et ses empiétements sur les droits des seigneurs le portèrent à entrer dans la ligue féodale et à prendre les armes contre l'autorité du roi. Mais Philippe étant mort (1314) et son successeur ayant plié devant les barons, Joinville redevint le plus dévoué des vassaux. En 1315, Louis X le requit de se rendre à son ost [1] pour marcher contre les Flamands. Le sénéchal répondit par une lettre qui nous est parvenue et atteste son empressement à réunir ses hommes pour les mettre en campagne. Il avait 91 ans. Fit-il vraiment cette dernière chevauchée ? Nous ne saurions l'affirmer. Quatre ans après, il s'éteignait doucement dans le château patrimonial où il était né. Il avait vécu près d'un siècle, servi cinq rois, vu finir les croisades et assisté sans le savoir au début de l'évolution monarchique qui devait substituer en France l'unité nationale au morcellement féodal. Quand il naquit, la guerre des Albigeois désolait le royaume, et Philippe-Auguste venait d'expirer. Quand il mourut, la guerre de Cent Ans allait commencer et Duguesclin venait de naître.

Sa descendance masculine ne se prolongea pas au delà de deux générations. Son héritage fut, vers la fin du XIVe siècle, porté par une fille dans la maison de Lorraine. C'est ainsi que les Guises

1. Cf. p. 37 (5).

se trouvèrent plus tard possesseurs de la seigneurie de Joinville.

II. — Son autorité historique.

Pour apprécier sainement l'autorité historique de Joinville, il faut tout d'abord distinguer dans son œuvre ce qui lui appartient en propre de ce qu'il a simplement emprunté à d'autres. Il nous dit bien quelque part qu'il n'y a rien mis dont il ne soit certain; mais il y a deux certitudes : celle des gens qui ont vu, et celle des gens qui ont ouï dire ou qui ont lu. Certes, le bon sénéchal n'a rien inventé; il nous l'affirme sur l'honneur et nous n'avons aucune raison pour douter de sa parole. Mais il convient lui-même que tout ce qu'il rapporte ne s'est point passé sous ses yeux ou dans son voisinage. Certains des faits qu'il raconte lui ont été fournis, dit-il, par un « romant », c'est-à-dire par un ouvrage en langue vulgaire, où il a puisé de confiance et dont il reproduit textuellement d'assez longs passages. Il a eu à sa disposition un manuscrit, les *Grandes Chroniques de France*, renfermant la *Vie de saint Louis* par Guillaume de Nangis. L'histoire du même prince par son confesseur Geoffroy de Beaulieu ne lui était pas non plus inconnue. Aussi plusieurs chapitres de ces deux livres se retrouvent-ils dans le sien presque sans modifications. Ce n'est pas, par exemple, de ses souvenirs personnels que Joinville a tiré les pages de ses Mémoires où il mentionne la sévérité de son héros à l'égard des blas-

phèmes et des jurons, ses scrupules dans la collation des bénéfices ecclésiastiques, ses principaux traits de charité, ses fondations pieuses, sa sollicitude et sa munificence pour les communautés religieuses. Toute cette partie de son œuvre (chap. XXXVIII-CXLIV) est évidemment empruntée. Le texte des *Enseignements de saint Louis* à son fils, qu'il donne tout au long au chapitre 145, a dû lui être fourni par les archives de Saint-Denis. Il n'y a pas lieu de douter non plus que le commencement de son livre, consacré aux vertus privées du roi, ne lui ait été inspiré par ses lectures au moins autant que par ses propres réminiscences d'amitié. Ajoutons que son récit, très sommaire, des premières années du règne n'est pas d'un témoin oculaire, sauf pour ce qui concerne les fêtes de Saumur, auxquelles il avait assisté en 1241. Rappelons enfin que, s'il retrace en détail les derniers moments de son maître, c'est simplement pour se les être fait conter, comme il nous l'apprend, par le comte Pierre d'Alençon[1].

Nous n'avons pas à discuter ici la valeur historique des témoignages utilisés par Joinville dans les passages en question. Ce qui pour nous n'est guère contestable, c'est qu'il les croyait exacts ; c'est aussi qu'ils n'ont pas été sérieusement contredits, dans leur ensemble et qu'ils paraissent porter la marque de la vérité.

Mais l'œuvre propre de Joinville, ce qui per-

1. Fils de saint Louis, mort en 1283.

met de le juger comme historien, c'est le milieu de son livre, c'est le tableau de ses six années de croisade, le récit de ce qu'il a fait, de ce qu'il a vu, de ce qu'il a pu apprendre de la bouche même du roi. Il n'a donné la pleine mesure de ses qualités et de ses défauts que dans cette partie de sa chronique, qui est à tous égards la plus importante et de beaucoup.

Or son absolue sincérité éclate à chaque ligne. Nous n'avons pas à faire, à cet égard, les mêmes réserves qu'au sujet de Villehardouin. Joinville n'est pas un diplomate, comme son devancier ; il n'a pas de secrets ; s'il en avait, il ne saurait les garder. Il ne faut pas, quand on tient son livre, chercher à lire entre les lignes : on n'y trouverait rien. Le sénéchal n'a pas de pensées de derrière la tête. Tout ce qui lui vient à l'esprit, tout ce qu'il a sur le cœur, il nous le dit sans feinte et sans honte, comme un homme dont la conscience est en repos.

Sa sincérité, il y a, semble-t-il, une chose qui la met hors de conteste : c'est l'ingénuité presque plaisante avec laquelle il nous révèle ses imperfections et ses faiblesses. Dans ce récit de guerres, où certes il lui serait permis de se faire valoir, Joinville ne prend pas devant nous la pose d'un héros. Ni fanfaron ni lâche, il convient franchement qu'il a souvent eu peur. C'est un aveu que les batailleurs féodaux n'aimaient pas à faire. Comme il ne lui est point arrivé de fuir, ce vrai brave ne croit pas se déshonorer en nous apprenant qu'il a quelquefois tremblé. Ce n'est pas sans

terreur, nous dit-il, qu'embarqué pour l'Orient il s'est trouvé sur mer, entre le ciel et l'eau. Plus tard, devant Mansourah, quand on lui lance le feu grégeois, il se jette *a coudes et a genoux* pour faire sa prière et se croit bien à sa dernière heure. Mais il ne fut jamais si épouvanté que le jour où les mamelucks, après avoir égorgé leur Sultan, se ruèrent sur les barons chrétiens prisonniers, comme pour les massacrer jusqu'au dernier. (Ch. LXX.)

Si la bonne foi de Joinville est au-dessus de tout soupçon, pouvons-nous en dire autant de son exactitude et de sa sagacité ?

Joinville avait certainement une excellente mémoire. Le grand nombre de faits et de noms qui lui reviennent à l'esprit, après plus de cinquante ans écoulés, et la précision de certaines de ses anecdotes en sont la preuve manifeste. Mais il était impossible qu'à quatre-vingts ans il retraçât, sans rien omettre et sans rien confondre, des événements vieux d'un demi-siècle. Il lui est donc arrivé — moins souvent qu'on ne pouvait le craindre, mais enfin quelquefois — de passer sous silence des faits de quelque importance, d'intervertir ou de brouiller diverses époques, de mettre un peu de désordre dans certaines descriptions ou dans certains récits.

Sans éplucher en détail toute sa chronique, disons d'abord qu'il ne semble pas avoir conservé un souvenir bien net des événements qui eurent lieu à Damiette. On croirait, à l'entendre, que le débarquement des Croisés ne fut point contrarié

par la flotte du Soudan, que les troupes ennemies prirent la fuite presque sans résister et, le même jour, évacuèrent la ville. Or il résulte des documents contemporains les plus dignes de foi que les chrétiens ne prirent terre qu'après un violent combat naval, que les Sarrasins tinrent bon deux jours sur la plage et que saint Louis n'entra dans Damiette que le troisième.

En ce qui concerne la marche des Français sur Mansourah et surtout la grande bataille du 8 février 1250, on peut reprocher à Joinville d'avoir quelque peu brouillé les faits et de n'avoir pas retracé avec une clarté suffisante les mouvements de l'armée. Il ne semble pas non plus mettre à leur place les négociations que saint Louis ouvrit avec le Soudan avant la catastrophe qui lui coûta la liberté. C'est, selon lui, après avoir repassé le canal qu'il offrit à Touran-Schah de traiter. Mais il est évident que ce dernier ne pouvait accepter d'ouvertures que d'un ennemi encore menaçant, et non d'un ennemi aux abois et déjà en retraite. Du reste, le vieux sénéchal se trompe également quand il attribue l'échec des pourparlers au refus de saint Louis de se remettre en otage à son adversaire. La vérité, c'est que le Soudan, sachant fort bien l'état critique où se trouvaient les Français, repoussa formellement les propositions du roi, qui offrait de rendre Damiette, mais demandait Jérusalem en échange.

Ailleurs (chap. LXXXII-LXXXIV), Joinville est manifestement inexact quand il raconte qu'à Saint-Jean-d'Acre il fut à peu près seul à conseiller au roi de

rester en Palestine. Il est certain que Louis IX demeura en Orient parce que la majorité de ses barons l'y engagea formellement. Le fait est attesté par son chambellan Sarazins [1], qui écrivait fort peu de temps après cette scène, et par une lettre du roi lui-même (août 1250).

On pourrait montrer par d'autres exemples encore que vers 1309, époque où il écrivait son livre, les souvenirs du bon Joinville commençaient, sur quelques points, à s'effacer ou à s'obscurcir. On ne saurait assurément lui en faire un crime. Lui reprocherons-nous, d'autre part, la tranquille ignorance et la crédulité robuste dont témoignent maints passages de sa chronique ? Non sans doute, car peut-être ce conteur si charmant l'eût-il été beaucoup moins s'il avait eu plus de science. Mais il faut bien constater que le brave sénéchal ne contrôlait guère ses informations et n'avait pas grand souci de démêler le réel d'avec le fabuleux. Il admet sans opposition que le Nil descend du paradis terrestre ; qu'il en apporte le gingembre, la rhubarbe, l'aloès et la cannelle ; que ses sources, inaccessibles, sont gardées « par diverses bêtes sauvages, lions, serpents et éléphants. » Il conte, à propos des Tartares (chap. XCIII-IV), des histoires merveilleuses tout à fait dignes des *Mille et une nuits*, des missions célestes données à un jeune conquérant de cette nation, qui, moyen-

1. La lettre — très étendue — de Jean-Pierre Sarrasins sur la première croisade de saint Louis a été publiée par Michaud et Poujoulat dans leur *Collection de mémoires pour servir à l'histoire de France* (1re série, t. I).

nant le baptême, peut, avec trois cents hommes, détruire la puissance de *l'empereur* Perse[1].

S'il croit facilement ce qu'il ne voit pas, il s'émerveille aisément devant ce qu'il voit. Il se rappelle encore avec ravissement quatre Arméniens qui faisaient le saut périlleux sur un tapis et qui sonnaient si bien du cor qu'on eût dit les « voiz des cisnes qui se portent de l'estanc. » En cela, Joinville était de son siècle, qui croyait si facilement au surnaturel. Dans les périls, dans les hasards, il invoquait sans cesse le ciel ; il était convaincu que ses prières seraient exaucées, et l'intervention divine, suscitée à propos, était à ses yeux la raison d'être de tout événement de quelque importance.

Aussi ne devons-nous pas être surpris des récits miraculeux qui se multipliaient sous la plume du bon sénéchal. Pour lui, par exemple, il n'est pas étonnant que les deux croisades de saint Louis aient mal fini. Ce double malheur était évidemment annoncé par les croix noires portées aux processions de Saint-Marc, jour natal de son héros.

Il avait, comme ses contemporains, une dévotion toute particulière pour la Vierge, dont l'intervention avait été, à son sens, manifeste dans une foule de circonstances à lui connues. On l'avait vue à Cluny, pendant que dormait l'abbé de Chemin, son ami, couvrir la poitrine de ce pieux personnage, pour qu'il ne prît pas froid. Il était reconnu, d'autre part, que Notre-Dame de Tor-

1. C'est-à-dire du roi des Kharismins ou Corasmins qui, du fond du Turkestan, s'étaient avancés au XII[e] siècle jusqu'en Perse et au XIII[e] jusqu'en Syrie.

tose avait quitté son sanctuaire pour aller en Egypte réconforter le roi de France et le tirer de captivité.

Plus tard, saint Louis attendait impatiemment à Damiette son frère le comte de Poitiers, qui tardait à venir. Le sénéchal conseilla de faire trois processions, recommandées par *un preudom prestres que on appeloit doyen de Malrut*, et, avant le troisième samedi, l'on vit arriver le prince.

Ces anecdotes prouvent évidemment que Joinville était un fervent chrétien, tout à fait digne de l'amitié que lui témoignait son mystique souverain. Il ne faut pas chercher en lui, elles le démontrent aussi, un de ces historiens raisonneurs qui s'en tiennent aux faits et ne leur attribuent jamais que des causes naturelles. Tel qu'il est, avec sa foi naïve et passionnée, sa verve primesautière, son franc parler, sa pointe de malice, il représente à merveille un monde où la religion tenait lieu de science et gardait la première place, sans exclure cependant tout sens pratique et toute indépendance de caractère.

III. — Son caractère et ses idées.

Joinville ne s'est pas idéalisé dans ses Mémoires. Nous ne l'en aimons que davantage. Il ne tenait qu'à lui de se tailler dans l'histoire une statue d'un seul bloc et de se camper solennellement dans l'immuable posture d'un héros. Il a mieux aimé se présenter à nous dans son aimable et complexe humanité, sans fausse modestie, mais

aussi sans pose et sans orgueil. S'il a souvent tourné ses regards vers le ciel, il ne veut pas nous laisser ignorer qu'il ne les a pas toujours détachés de la terre. S'il a profondément admiré saint Louis, il ne s'est pas donné pour tâche de l'imiter en tout. Il y avait à la fois, dans Joinville, le zèle fervent d'un chrétien et l'insouciant laisser-aller d'un épicurien, l'entraînement chevaleresque d'un paladin et le sens rassis d'un bourgeois, un loyalisme monarchique à toute épreuve et une liberté toute féodale vis-à-vis de son roi. Ce sont ces contrastes, naïvement représentés par l'auteur, qui font, à nos yeux, sa physionomie si originale, si vivante et si sympathique.

Certes, le sénéchal de Champagne était un bon catholique, croyant et pratiquant. Il n'avait pas besoin que son royal ami lui conseillât sans relâche, comme il aimait à le faire, de conserver sa foi pure et de ne point raisonner sur les mystères. Saint Louis lui demandait un jour comment il savait que son père s'appelait Simon ; *et je li dis que je en cuidoie estre certains et le creoie fermement, pour ce que ma mere me l'avoit tesmoingnié. Lors il me dist : donc devez vous croire fermement tous les articles de la foi, lesquieus li apostre tesmoignent aussi comme vous oez chanter au dimanche en la Credo...* (Chap. VIII.) Cet argument lui paraissait sans réplique.

Joinville n'était pas grand clerc, on n'a pas de peine à le croire. Comme son maître, il pensait que les hérétiques étaient bons à exterminer, et que la seule réponse à faire à un Juif

médisant de la foi était de lui donner de l'épée dans le ventre. Les renégats lui faisaient horreur. Prisonnier des mamelucks, il crut devoir les mettre en garde contre ces misérables. Les blasphémateurs et les jureurs ne lui paraissaient guère plus estimables que les apostats. Il trouve fort bon que Louis IX en ait fait exposer un à Césarée « en braies et en chemise », les boyaux et la fressure « d'un porc autour du cou, en si grande foison qu'elles lui venoient jusqu'au nez. » Il a encore sur le cœur, depuis un demi-siècle, l'impiété de six de ses chevaliers qui, devant Mansourah, troublaient de leurs plaisanteries l'office funèbre d'un homme d'armes.

Il n'entendait donc pas raillerie sur les cérémonies du culte. Il observait lui-même rigoureusement les prescriptions canoniques. Le jour où il fut pris par les Sarrasins et où il faillit être égorgé, il fut si troublé qu'il mangea de la viande, quoiqu'il fût vendredi. Mais il en fit par la suite si longue et si dure pénitence que le légat du pape crut lui-même devoir l'en réprimander. Ajoutons que sa religion n'était pas seulement extérieure. Avant de partir pour la croisade, il réunit ses vassaux et leur dit que, s'il avait fait tort à quelques-uns d'entre eux, il était prêt à leur donner réparation. Il était fort charitable aux pauvres gens ; l'aumône était à ses yeux un moyen *d'éteindre le péché*.

La libéralité n'était pas chose rare parmi les seigneurs du XIIIe siècle, qui avaient apparemment beaucoup de péchés à éteindre. Le comte

de Poitiers et le comte d'Anjou distribuaient l'or et les bijoux à pleines mains et empruntaient parfois pour pouvoir donner ; mais ces prodigues ne brillaient pas en général par une grande pureté de mœurs. La corruption et la débauche étaient, au dire de Joinville, effroyables au camp de Damiette ; à Saint-Jean-d'Acre, les scandales étaient fréquents. L'indignation que Joinville exprime au sujet de ces désordres et les détails qu'il donne sur sa vie privée permettent d'affirmer qu'il sut éviter tout excès.

Le point d'honneur et l'intrépidité étaient des qualités plus répandues encore que la magnificence dans la société féodale. Joinville les admirait chez les autres et les pratiquait pour sa part de son mieux. Il nous conte avec émotion l'héroïsme de ce comte de Jaffa qui, prisonnier des Sarrasins, fut conduit par eux devant sa ville assiégée pour inviter ses sujets à se rendre, et qui, au milieu des tourments, criait aux défenseurs de la place de tenir bon. Il en eût probablement fait autant.

Joinville fut donc sans conteste irréprochable comme gentilhomme aussi bien que comme chrétien. Mais il n'avait point pour cela l'étoffe d'un mystique. Se macérer et se dévouer sans utilité (immédiate du moins), c'était au-dessus de ses forces. Etre à toute heure du jour, comme son roi, saint et héros, c'était trop de perfection. Il avouait ingénument ne pouvoir s'élever jusque-là et n'en avoir même pas forte envie.

Certes sa religion était sincère et sa vertu de bon aloi ; cependant il en eût eu moins, croyons-

nous, s'il n'en eût espéré bonne récompense, même en ce monde. « Ils seraient fous, dit-il, « ceux qui serviraient Dieu, si nous ne pensions « qu'il eût pouvoir d'allonger notre vie et de nous « garder de mal et d'accident. » (Chap II.) S'il est croisé, c'est avant tout pour faire son salut, mais c'est aussi un peu pour *gaaignier* ; et s'il s'était mis en frais pour équiper une grosse troupe, c'était dans la pensée d'avoir une grosse part du butin ; et, comme il n'est pas rentré dans ses déboursés, que tout le monde a péri autour de lui, il répond à saint Louis, qui l'excite à l'accompagner une seconde fois, qu'il a trop de bien à faire dans ses domaines pour s'en aller si loin.

Ce n'est pas seulement dans les circonstances graves que nous constatons chez Joinville l'esprit pratique du Champenois. En temps ordinaire, il calcule aussi, à sa façon, et, quelque pieux qu'il soit, il est des sacrifices qu'il ne peut se décider à faire, même au ciel. Qu'on ne lui parle pas, par exemple, d'avoir la lèpre. Tout est pour lui préférable à ce malheur, dût son salut en être compromis. (Chap. IV.)

Saint Louis n'a jamais pu l'habituer à l'humilité au point de laver les pieds des mendiants, ce qu'il faisait lui-même. Un jour que le roi le chapitrait à cet égard, Joinville s'exclama bien haut qu'il *ne laveroit jamais les pieds de ces vilains*. Et il est à croire qu'il tint parole.

Il respectait l'Eglise et lui obéissait dévotement en matière de foi. Toutefois il n'admettait pas qu'au temporel elle empiétât sur ses droits. L'é-

vêque de Châlons lui ayant porté dommage, il se fit justice lui-même. Le prélat l'excommunia. Joinville tint bon, plaida devant le roi et, finalement, gagna sa cause. A Damiette, saint Louis avait à payer deux cent mille livres aux Sarrasins. Il lui en manquait trente mille. Joinville conseilla de les emprunter aux Templiers. Ceux-ci refusèrent. Ce que voyant, le sénéchal de Champagne les leur prit de force, sans le moindre scrupule. Le paiement fut ainsi complété. Un gentilhomme fit, il est vrai, remarquer au roi qu'on s'était trompé de dix mille livres au préjudice des Sarrasins. Joinville lui marcha sur le pied pour le faire taire et tourna la chose en plaisanterie. Le cas évidemment ne lui paraissait pas pendable.

Il aimait, à ce qu'il semble, la bonne chère et ne s'en défendait pas. Saint Louis ne pouvait l'habituer à mettre de l'eau dans son vin. A ses bons conseils, le sénéchal répondait, au nom de ses physiciens (médecins), qu'ayant grosse tête « et froide fourcelle » (estomac), il ne pouvait s'enivrer.

Ainsi Joinville n'était pas indifférent aux biens de la terre. Sans être ni cupide ni disposé à jamais sacrifier l'honneur à l'argent, il ne dédaignait pas le profit. S'il se mit au service de saint Louis, à Chypre d'abord, plus tard à Saint-Jean-d'Acre, ce ne fut pas sans avoir fait ses conditions, et l'entourage du roi trouva qu'on le payait un peu cher.

Sa vénération pour son maître ne fut jamais de la servilité. Il ne voulut lui prêter serment

que lorsqu'il se fut mis à sa solde : jusque-là il ne se jugeait lié qu'envers son seigneur immédiat, le comte de Champagne. Un jour qu'un de ses chevaliers avait été légèrement bousculé par un sergent du roi, il alla demander justice et menaça nettement de se retirer si on ne lui remettait le coupable, qu'il renvoya du reste sans lui faire de mal.

Il parle assez librement des capacités militaires du roi, blâmant ses lenteurs à Chypre et à Damiette, aussi bien que ses dispositions devant Mansourah. Il ne nous cache pas même que son ascétisme, qui allait jusqu'à lui donner les apparences de l'indifférence à l'égard de sa femme et de ses enfants, lui semblait parfois excessif. Le langage qu'il lui tint pour le détourner de sa dernière croisade fut presque sévère.

Plus tard enfin il ne courba pas la tête devant les violences et les abus de Philippe le Bel. Toutefois il ne fut ni un frondeur ni un censeur. Mais si une humeur facile et un bon sens tout pratique tempéraient en lui les rigueurs dévotes et les entraînements chevaleresques, une certaine liberté d'âme empêchait son respect et sa docilité de dégénérer en servilisme. En somme, il n'eut pas les vices de son temps ; il en eut les vertus, mais sans en porter aucune jusqu'à l'idéal. Ce ne fut point un saint, ce ne fut point un héros, ce fut un homme de cœur à ses heures, un homme d'esprit toujours, et, en somme, une nature bien équilibrée.

IV. — Son mérite littéraire.

Joinville n'avait point, à ce qu'il nous semble, la moindre prétention à la renommée d'écrivain. Il ne se fût sans doute jamais avisé de faire un livre, si Jeanne de Navarre ne l'en avait prié, et s'il n'eût regardé comme un devoir de célébrer la mémoire du roi dont il se glorifiait d'avoir été l'ami. Bien qu'il eût vécu, surtout à la cour de Champagne, dans un monde relativement lettré, son instruction était plus que médiocre. C'est à quatre-vingts ans qu'il fit son apprentissage d'historien, et il ne faut pas s'étonner que l'âge et l'inexpérience, non moins que sa légèreté naturelle, aient mis quelque désordre dans son ouvrage. Joinville écrivait au courant de la plume, attrapant ses souvenirs à mesure qu'ils passaient, s'inquiétant assez peu de les mettre à leur juste place et ne s'apercevant même pas de ses redites. Aussi ne trouve-t-on pas chez lui la correcte ordonnance de Villehardouin, qui va droit à son but et suit son récit sans s'écarter aux fleurs du chemin.

Il n'est donc pas homme à s'astreindre à un plan régulier. Il veut, dit-il, retracer les vertus de saint Louis avant de nous exposer ses *chevaleries* et son gouvernement. Mais il s'en faut qu'il ait épuisé son premier sujet quand il passe au second, et il le remarquera si bien qu'il y reviendra vers la fin de l'ouvrage et s'y étendra longuement. Dans le milieu de cette histoire, consacrée à la

vie du roi, il ne s'aperçoit pas qu'il parle autant et plus de lui-même que de son héros. Louis IX n'est pas toujours au premier plan ; chaque fois que Joinville retrouve un incident de sa propre existence, il ne peut se tenir de nous le conter en détail ; et il en retrouve sans cesse. Qui s'en plaindrait du reste ? Et quels récits charmants n'eussions-nous pas perdus, s'il se fût moins complu dans cette naïve confession ? Si, d'autre part, son esprit mobile se laisse aller volontiers aux digressions, peut-on lui en faire un reproche ? Arrivé à Damiette, il trouve tout naturel d'écrire plusieurs pages sur le Nil, son cours, ses sources mystérieuses, ses débordements. Il a eu affaire aux Bédouins devant Mansourah : vite il nous dit ce qu'il sait sur ce peuple nomade. Il repasse par Damiette : ne faut-il pas qu'il nous instruise de ce que la reine a pu faire en cette ville pendant son absence et celle du roi ? Arrivé à Saint-Jean-d'Acre, il voit les envoyés du « Vieux de la Montagne [1] », et naturellement il nous dépeint les mœurs farouches que ce chef entretient parmi ses sujets. Parfois aussi lui revient en mémoire un fait omis dans un récit antérieur et qui n'est plus en son lieu. Qu'à cela ne tienne, il a trop envie de nous le dire pour le laisser perdre ; et nous aurons trop de plaisir à le lire pour lui en

1. *Le vieux de la montagne* (*scheik-al-djebal*, seigneur de la montagne) était le chef d'une secte d'Ismaéliens établis en Syrie et en Perse et que l'on désignait sous le nom d'*assassins* (dérivé du mot *haschisch*, qui signifie chanvre, substance dont les Orientaux font usage pour s'enivrer). Le meurtre était chez eux pratiqué comme un devoir. De là, le sens qu'a pris chez nous le mot *assassin*.

vouloir. Il oublie souvent, en nous contant une histoire, qu'il nous l'a déjà dite : nombre de détails se trouvent au moins deux fois dans son ouvrage [1].

Ainsi il ne faut pas chercher dans Joinville l'art de composition que demande un récit historique de longue haleine ; mais il est passé maître dans l'anecdote. Son œuvre n'est pas une grande toile épique comme celle de Villehardouin. C'est une série de tableaux de genre, où le sérieux ne manque pas, mais où il est toujours tempéré, éclairci par cette qualité distinctive de Joinville qui s'appelle la bonne humeur.

La bonne humeur, c'est là, sans conteste possible, le fond de son talent. Presque jamais elle ne lui fait défaut. Joinville, c'est l'enjouement fait homme. Au pont de Mansourah, quand les Sarrasins l'assaillaient en hurlant et semblaient sur le point de l'accabler, son cousin le comte de Soissons lui disait gaiement : « Sénéchal, laissons crier cette canaille, et, par la coiffe Dieu, nous parlerons encore de cette journée dans les chambres des dames » (Chap. XIX). Joinville était fait pour comprendre un pareil langage. Dans les occasions les plus graves, il avait, lui aussi, le mot piquant et gai. Une nuit que son navire avait touché et semblait sur le point de sombrer, il était monté en toute hâte sur le pont, où il faisait froid ; et comme un de ses serviteurs s'empressait de lui porter un manteau fourré : « Qu'ai-je à faire de

1. Voyez notamment les passages relatifs au péril de mort affronté par saint Louis (chap. 2, 35, 61, 122, 123) ; au sermon de Hugues de Digne (chap. 11 et 135) ; au fatalisme oriental (chap. 51 et 90) ; etc.

votre surtout, lui cria-t-il, puisque nous nous noyons ? » (Chap. CXXII.)

Cette vivacité,cet entrain déridaient saint Louis, d'ordinaire fort grave et même un peu larmoyant. Sans être méchant, Joinville avait une certaine malice, la riposte prompte et ne se laissait guère taquiner. Robert de Sorbon, le théologien avec lequel le roi aimait à le mettre aux prises, eut un jour à se repentir de l'avoir repris un peu aigrement sur la richesse de ses vêtements : « Maître Robert, sauf votre permission, je ne fais rien à blâmer, lui dit-il, si je me vêts de fourrures et de vair ; car c'est l'habit que me laissèrent mon père et ma mère. Au contraire, vous faites chose à blâmer, car vous êtes fils de vilain et de vilaine, et avez laissé l'habit de votre père et de mère, et êtes vêtu de plus riche camelin que le roi ne l'est. » (Chap. VI.)

Si Joinville est foncièrement spirituel et gai, il ne faut pas croire qu'en lui l'esprit étouffe le cœur. Cet aimable causeur ne manque pas de sensibilité. Voyez avec quelle douleur discrète et d'autant plus saisissante il nous conte la mort d'un pauvre prêtre attaché à son service à Mansourah, et qui tomba, en chantant la messe, pour ne plus se relever. (Chap. LX.)

Tout ce qui est grand et dramatique le frappe vivement, et il le rend comme il l'a vu. Les impressions les plus variées se succèdent avec rapidité dans son âme, il les traduit avec une prestesse et une flexibilité d'esprit singulières. Tous ses récits de batailles seraient à citer. Il y

a mis un entrain si naturel, une chaleur si communicative, que nous croyons marcher avec lui à l'assaut et ressentir comme lui tout le feu du combat.

Nous n'avons pas la prétention de mettre en relief toutes les qualités littéraires de Joinville, non plus que tous ses défauts ; et nous pouvons conclure que, s'il n'est pas un critique, s'il n'est pas un héros, il n'est pas non plus un écrivain de premier ordre, mais que la verve et l'esprit lui ont tenu lieu de l'art ; et que, si son ouvrage n'est pas le mieux ordonné des livres, c'est du moins la plus ravissante des causeries.

CHAPITRE VI.

ANALYSE ET EXTRAITS DE LA VIE DE SAINT LOUIS.

C'est au mois d'octobre 1309 que le sénéchal de Champagne termina son ouvrage. Il en remit un exemplaire au roi Louis[1] et, vraisemblablement, en garda un autre. Un certain nombre de copies en furent faites de bonne heure. Cependant ce livre charmant n'eut pas, à ce qu'il semble, vers la fin du moyen âge, toute la notoriété dont il était digne. Le retentissement des guerres anglaises et l'éclat des chroniques de Froissart lui firent sans doute du tort. Le fait est que les manuscrits en sont rares. On n'en connaît actuellement que trois. Joinville n'acquit la faveur du public qu'à partir du XVIe siècle. Son Histoire de saint Louis fut imprimée pour la première fois à Poitiers en 1547 ; mais comme l'éditeur la trouvait mal ordonnée et d'un langage assez rude, il avait pris à tâche de la polir et de la mettre en meilleur ordre. Plusieurs éditions suivirent, qui ne rétablirent pas

1. Fils de Philippe le Bel, devenu roi de Navarre en 1304 par la mort de sa mère, la reine Jeanne, plus tard (1314) roi de France sous le nom de Louis X. Il mourut en 1316, à l'âge de vingt-sept ans.

le texte de l'auteur. En 1744, on retrouva un manuscrit datant de la fin du XIVe siècle, et c'est ce texte que l'on s'attacha depuis lors à reproduire jusqu'au jour où Natalis de Wailly, grâce à la découverte d'un grand nombre de chartes rédigées à Joinville sous les yeux du sénéchal et par les scribes mêmes qui avaient eu à copier ses Mémoires, eut des spécimens sûrs d'une orthographe et d'une grammaire que des mains infidèles avaient étrangement défigurées[1].

En commençant son livre, Joinville nous annonce qu'il comprendra deux parties bien distinctes. Dans la première, on verra comment « saint « Louis se gouverna tout son temps selon Dieu et « selon l'Eglise »; la seconde sera consacrée à ses « grandes chevaleries et à ses grands faits d'armes ». En d'autres termes, il veut dans son héros étudier l'homme d'une part, de l'autre le roi. Nous avons déjà dit qu'il ne fut pas très fidèle à son programme. Les matières qu'il a promis de diviser se mêlent étrangement sous sa plume. Rendons-lui cependant cette justice que, pendant les quinze premiers chapitres, il a fait ce qu'il a pu pour s'en tenir à son plan. Il n'est guère, en effet, question, dans cette portion de l'ouvrage, que des vertus privées du roi, si l'on en excepte l'énumération assez longue des cas où saint Louis « a mis son corps en aventure de mort » pour ne pas se séparer de ses soldats.

1. Les extraits qui suivent sont empruntés à l'édition de M. N. de Wailly (Paris, Hachette, 1890), que nous reproduisons fidèlement, en nous contentant, dans les cas rares où cela est nécessaire, d'unifier l'orthographe.

I. — Principales vertus de Saint Louis. Son horreur pour le péché et son amour pour les pauvres.

En nom de Dieu le tout puissant[1], je[2] Jehans sires de Joinville, seneschaus[3] de Champaigne, faiz escrire la vie nostre saint roi Looïs, ce que je vi et oï par l'espace de sis anz[4] que je fu en sa compaignie ou pelerinaige d'outre mer, et puis que[5] nous revenimes. Et avant que je vous conte[6] de ses granz faiz et de sa chevalerie, vous conterai je ce que je vi et oï de ses saintes paroles et de ses bons enseignemens, pour ce qu'il soient trouvei li uns apres l'autre pour edefier ceus qui les orront.

Cis sainz hom ama Dieu de tout son cuer et ensuivi ses uevres : et i aparut en ce que, aussi comme Dieus mourut pour l'amour que il avoit en son peuple, mist il[7] son cors en avanture par plusieurs fois pour l'a-

1. On connaît déjà (Voy. p. 78, notes 1, 3) quelques-uns des traits qui différencient la langue de la Chronique de Reims (1273) de celle de Villehardouin (commencement du XIIIe siècle), notamment le changement de *o* en *eu* ou en *ou*, selon les cas. Avec Joinville, nous arrivons au commencement du XIVe siècle, mais la langue est sensiblement la même. La déclinaison reste ce qu'elle était cent ans auparavant, et la conjugaison continue à reposer essentiellement sur la loi de balancement de la voyelle du thème selon qu'elle est ou non accentuée.

2. Voy p. 35 (3).

3. Le *sénéchal* (vieux serviteur) était un officier qui, dans un certain ressort, était chef de la justice et commandait la noblesse lorsqu'elle était convoquée pour l'arrière-ban. Il avait la surintendance de la maison du roi ou du grand seigneur dont il relevait ; il réglait la dépense pendant la paix et en temps de guerre. Cette dignité était héréditaire dans la famille de Joinville.

4. De 1248 à 1254.

5. *Puis que* (voy. p. 47, note 2).

6. *Conte*. On attendrait plutôt *cont*, car, à de rares exceptions près, la 1re pers. sg. du subj. n'a pas encore d'*e*, à moins qu'il ne s'agisse de soutenir un groupe de consonnes qui ne peut se prononcer sans cela, comme dans je *entre*, je *livre*, je *semble*, etc. ; ici l'*e* a toujours existé ; mais, à l'époque de Joinville, les formes telles que je *port*, je *chant*, etc., sont encore normales.

7. C'est dans les propositions principales que le sujet se met après le verbe, lorsqu'elles commencent par un adverbe ou qu'elles sont précé-

mour que il avoit a son peuple; et s'en fust bien soufers [1] se il vousist, si com vos orrez ci apres.

La granz amours qu'il avoit a son peuple parut a ce qu'il dist a mon signour Loïs [2], son ainsnei fil, en une mout grant maladie que il ot a Fonteinne-Bliaut : « Biaus fiz, fist il, je te pri que tu te faces amer au « peuple [3] de ton roïaume; car vraiement je ameroie « mieus que uns Escoz venist d'Escosse et gouvernast « le peuple dou roïaume bien et loiaument, que que [4] « tu le gouvernasses mal apertement. » Li sainz rois ama tant veritei que neis aus Sarrazins ne vout il [5] pas mentir de ce qu'il lour avoit en convenant, si com vos orrez ci apres.

De la bouche fut il si sobres que onques jour de ma vie je ne li oï devisier nules viandes [6], aussi comme maint riche hom font; ainçois manjoit paciemment ce que ses queus li apareilloit et metoit on devant lui. En ses paroles fu il atrempez; car onques jour de ma vie je ne li oï mal dire de nului, ne onques ni li oï nommer le dïable, liqueus nons est bien espandus par le roïaume : ce que je croi [7] qui ne plaist mie a Dieu.

dées d'une proposition subordonnée (cf. p. 46, note 3) ; mais dans une proposition subordonnée, précédée d'une autre subordonnée, le sujet, comme c'est ici le cas, peut aussi se mettre après le verbe.

1. *S'en fust bien soufers* (se soufrir, se dispenser) : et il s'en serait bien dispensé *s'il avait voulu* (vousist, cf. p 47, note 1).

2. Ce prince mourut avant saint Louis, qui eut pour successeur son second fils Philippe, dit le Hardi, roi de France de 1270 à 1285.

3. *Amer au peuple* (que tu te fasses aimer du peuple ; c'est, en somme, *ab* latin, notre préposition *à* correspondant au latin ab, ad ou apud. Bossuet disait encore, en plein XVII[e] siècle : le peuple... se laissait conduire *à* ses magistrats).

4. *Que que* : nous dirions aujourd'hui : *que de ce que*, qui serait au moins aussi lourd, aussi désagréable que les deux *que* de Joinville. L'ancienne langue supprime ordinairement l'un de ces deux *que*. On trouve plus souvent encore *que ce que*.

5. Voy. plus haut, p. 127 (7) ; de même un peu plus loin : metoit on.

6. *Je ne li oï devisier nules viandes* (je ne l'entendis parler d'aucuns mets.)

7. C'est un trait particulier au XIV[e] et au XV[e] siècle que la substitution, surtout à la fin des mots et devant l'*s* de flexion, de la lettre *y* à la voyelle *i* ; de là, dans l'édition de M. de Wailly, dont le texte reproduit

Son vin temproit par mesure, selon ce qu'il veoit que li vins le pooit soufrir. Il me demanda en Cypre pourquoi je ne metoie de l'iaue en mon vin ; et je li diz que ce me fesoient li phisicien, qui me disoient que j'avoie une grosse teste et une froide fourcele [1], et que je nen avoie pooir de enivrer. Et il me dist que il me decevoient ; car se je ne l'aprenoie en ma joenesse et je le vouloie temprer en ma vieillesse, les goutes et les maladies de fourcele me penroient, que jamais n'averoie [2] santei [3], et se je bevoie le vin tout pur en ma vieillesse, je m'enivreroie touz les soirs ; et ce estoit trop laide chose de vaillant homme de soi enivrer.

Il me demanda se je vouloie estre honorez en ce siecle et avoir paradis a la mort ; et je li dis : oïl. Et il me dist : « Donques vous gardez que vous ne faites ne « ne dites [4] a vostre escient nule rien que, se touz li « mondes le savoit, que [5] vous ne peüssiez congnois- « tre [6] : je ai ce fait, je ai ce dit. » Il me dist que je me gardasse que je ne desmentisse ne ne desdeïsse nului

l'orthographe de l'époque d'après les chartes : je *croy*, *oy* (= oï), *Loys*, etc. ; il s'en fallait pourtant de beaucoup que l'usage de l'*y* fût devenu général ; c'est pourquoi, afin d'unifier l'orthographe, nous avons partout maintenu *i*.

1. *Fourcele* (littéralement : *la petite fourche* formée par la réunion du sternum et des clavicules ; la partie du corps où les côtes, descendant des deux côtés, forment comme *une petite fourche* ; enfin *estomac*, poitrine).

2. Cf. p. 79 (7).

3. Cf. p. 78 (6).

4. *Vous ne faites ne ne dites*, à l'indicatif au lieu du subjonctif, trait de syntaxe assez fréquent au moyen âge.

5. *Que* est déjà exprimé (nule rien *que*) ; c'est une répétition fréquente dans l'ancienne langue, et même au XVI[e] siècle.

6. *Congnoistre* pour cognoistre, conoistre. *N* redoublée est destinée à marquer la nasalisation, et il en sera ainsi jusqu'au XVII[e] siècle. C'est pour la même raison que des mots tels que *home, bone, come, doner*, etc., où *n, m* sont nasalisées depuis le commencement du XII[e] siècle, ont redoublé la consonne (*n, m*) pour représenter matériellement cette nasalisation : *homme, bonne, donner* etc (hom+me, bon+ne, com+me, don+ner). Dès le commencement du XVII[e] siècle, la nasalisation cesse de se faire entendre devant une voyelle, et l'on prononce *ho-me, co-me, bo-ne, do-ner*, mais on a généralement maintenu l'orthographe précédente.

de ce que il diroit devant moi, puis que je n'i averoie ne pechié ne doumaige ou [1] soufrir, pour ce que des dures paroles meuvent les mellées dont mil homme sont mort.

Il disoit que l'on devoit son cors vestir et armer en tel maniere que li preudome de cest siecle ne deïssent que il en feïst trop, ne que li joene home ne deïssent que il feïst pou. Et ceste chose ramenti [2] je le pere le roy qui orendroit est, pour les cotes brodées a armer que on fait hui cel jour; et li disoie que onques en la voie d'outre mer la ou je fu, je n'i vi cotes brodées, ne les le roi ne les autrui. Et il me dist qu'il avoit teus atours brodez de ses armes qui li avoient coustei huit cenz livres de parisis. Et je li dis que il les eüst mieus emploiés se il les eüst donnez pour Dieu, et eüst fait ses atours de bon cendal enforcié de ses armes, si comme ses peres faisoit. (Chap. III.)

Il m'apela une foiz et me dist : « Je n'os parler a vous « (pour le soutil [3] sens dont vous estes) de chose qui « touche a Dieu ; et pour ce ai je apelei ces dous « freres qui ci sont, que [4] je vous vueil faire une de- « mande. » La demande fu teus : « Seneschaus, fist il, « queus chose est Dieus? » Et je li dis : « Sire, ce est si « bone chose que mieudre ne puet estre — Vraiement, « fist il, c'est bien respondu ; que ceste response que « vous avez faite est escrite en cest livre que je tieng [5] « en ma main.

« Or vous demant je, fist il, lequel vos ameriés « mieus, ou que vous fussiez mesiaus [6], ou que vous

1. *Ou soufrir* (en le soufrir, en me taisant) ; *ou*, voy. p. 30 (5) ; d'ailleurs *i* et *ou soufrir* font double emploi.

2. *Ramenti je* (parf. du v. *ramentevoir*, rappeler). Le père..., c'est Philippe le Hardi.

3. *Soutil* (subtil, vif, lat. subtilem).

4. *Que* (parce que ; cf. p. 38, note 7).

5. *Ng*, à la fin des mots, représente *n* mouillée.

6. *Mesiaus*, cas suj. sg. de *mesel*, forme dialectale *mesiel* (du lat. misellum, diminutif de miserum, malheureux) : *lépreux*. La lèpre s'était répandue en Occident à la suite des Croisades. *Meselerie* signifiait *Lèpre* et les établissements où se retiraient les lépreux, *léproseries*.

« eüssiés fait un péchié mortel ? » Et je, qui onques ne li menti, li respondi que je en ameroie mieus avoir feit trente que estre mesiaus. Et quant li frere s'en furent parti, il m'apela tout seul, et me fist seoir a ses piez et me dist : « Comment me deïstes vous hier « ce ? » Et je li dis que encore le disoie je. Et il me dist : « Vous deïstes come hastis musarz [1] ; car vous devez « savoir que nule si laide meselerie n'est comme d'estre « en pechié mortel, pour ce que l'ame qui est en « pechié mortel est semblable au dïable : par quoi « nule si laide meselerie ne puet estre.

« Et bien est voirs que quant li hom meurt, il est « gueris de la meselerie dou cors ; mais quant li hom « qui a fait le pechié mortel meurt, il ne sait pas ne « n'est certains que il ait eü en sa vie tel repentance « que Dieus li ait pardonei ; par quoi grant poour doit « avoir que cele meselerie li dure tant come Dieus iert « en paradis. Si vous pri, fist il, tant com je puis, que « vous metés vostre cuer a ce, pour l'amour de Dieu « et de moi, que vous amissiez [2] mieus que touz mes- « chiez avenist au cors, de meselerie et de toute ma- « ladie, que ce que [3] li pechiez morteus venist a l'ame « de vous » [4].

Il me demanda se je lavoie les piez aus povres le jour dou grant jeudi : « Sire, dis je, en maleür ! les « piez de ces vilains ne laverai je ja. — Vraiement, « fist il, ce fu mal dit ; car vous ne devez mie avoir en « desdaing ce que Dieus fist pour nostre enseignement. « Si vous pri je, pour l'amour de Dieu premier, et « pour l'amour de moi, que vous les acoustumez a « laver. » (Chap. IV.)

1. *Hastis musarz* (hastis, cas sujet de hastif, prompt ; musarz, étourdi). Le sens étymologique du v. *muser* est : sentir avec le museau, flairer ; rester le museau en l'air ; de là lanterner, s'amuser, perdre son temps.

2. Cf. p. 31 (4).

3. *Que ce que*, cf. p. 128 (4).

4. *L'ame de vous* (pour *vostre ame*) fait pendant à *au cors* de la ligne précédente.



Pieux et mystique, Louis IX employait une grande partie de ses journées et de ses nuits en prières ; mais il n'oubliait pas pour cela qu'il se devait à ses sujets. Il aimait à leur rendre lui-même la justice, familièrement assis avec ses conseillers. Sa dévotion ne l'empêchait pas non plus de repousser fermement toute demande injuste des évêques, comme celle qu'ils lui firent de contraindre matériellement les excommuniés à la soumission, quel que fût le motif de l'excommunication.

II. — Comment Saint Louis rendait la justice.

Li rois gouverna sa terre bien loialement et selon Dieu, si comme vous orrez ci apres. Il avoit sa besoigne atirie [1] en tel maniere que mes sires de Neelle et li bons cuens de Soissons, et nous autre qui estiens entour li, qui aviens oïes nos messes, aliens oïr les plaiz de la porte, que on apele maintenant les requestes [2].

Et quant il revenoit du moustier, il nous envoioit querre et s'asseoit au pié de son lit, et nous fesoit touz asseoir entour li, et nous demandoit se il en avoit nulz [3] a delivrer que on ne peüst delivrer sanz li ; et nous les li nommiens, et il les faisoit envoier querre, et il lour demandoit : « Pourquoi ne prenez vous ce « que nos gens vous ofrent ? » Et il disoient : « Sire, « que il nous ofrent pou. » Et il lour disoit en tel ma-

1. *Atirie*, pour atiriée (cf. p. 48, n. 2), signifie équipée, *disposée*, sens que nous retrouvons dans le mod. *attirail*.

2 *Les requestes* (litt. les *demandes*, que l'on présentait à qui de droit et suivant les formes établies).

3 Nulz (quelques-uns ; cf p. 83, n. 2) ; ici l'on comprend aisément comment *nul* a fini par perdre sa force négative : le roi demande s'il y en a quelques-uns qu'on ne pourrait délivrer sans lui ; mais il désire qu'il n'y en ait pas ; de là l'emploi de *nul*, originairement négatif.

« niere : « Vous deveriez [1] bien ce penre que l'on vous « voudroit faire. » Et se traveilloit ainsi li sainz hom, a son pooir, comment il les meteroit en droite voie et en raisonnable [2].

Maintes foiz avint que en estei il se aloit seoir ou bois de Vinciennes apres sa messe, et se acostoioit a un chesne, et nous fesoit seoir entour li. Et tuit cil qui avoient affaire venoient parler a li, sanz destourbier [3] de huissier ne d'autre. Et lors il lour demandoit de sa bouche : « A il ci nului [4] qui ait partie ? » Et cil se levoient qui partie avoient. Et lors il disoit : « Taisiés « vous tuit, et on vous deliverra [5] l'un apres l'autre ». Et lors il apeloit mon signour Perron de Fonteinnes [6] et mon signour Gefroy de Vilete, et disoit a l'un d'aus : « Delivrez moi ceste partie. »

Et quant il veoit aucune chose a amender en la parole de ceus qui parloient pour li, ou en la parole de ceus qui parloient pour autrui, il meïsmes l'amendoit de sa bouche. Je le vi aucune foiz, en estei, que pour delivrer sa gent il venoit ou jardin de Paris, une cote de chamelot [7] vestue, un seurcot [8] de tireteinne [9] sanz manches, un mantel de cendal [10] noir entour son col,

1. *Deveriez* pour devriez (cf. p. 79, n. 7).
2. *Raisonnable*, composé d'après raison ; mais la forme normale, au moyen âge, est *raisnable* (rationabilem).
3. *Destourbier* (embarras, empêchement, formé du thème du verbe destourber, disturb-are, + le suffixe ier = arium).
4. Cf. plus haut, p. 132 (3) et p. 83 (2).
5. *Deliverra* pour délivrera, par métathèse. Le sens de *délivrer* est *expédier*.
6. Pierre de Fontaines, jurisconsulte éminent, d'abord bailli de Vermandois, puis *maître* (conseiller) en *Parlement*, seconda très activement saint Louis dans ses efforts pour épurer et réformer le droit féodal.
7. *Chamelot* (auj. camelot ; autrefois aussi chamelin, camelin), étoffe de poil ou de laine, primitivement faite de poil de chameau (chamel, lat. camelum).
8 *Seurcot* (vêtement de dessus).
9. *Tiretaine*, sorte de droguet, de drap grossier, moitié laine, moitié fil (Littré).
10. *Cendal* (taffetas).

mout bien pigniez et sanz coife, et un chapel de paon blanc sus sa teste. Et fesoit estendre tapis pour nous seoir entour li ; et touz li peuples qui avoit afaire par devant li, estoit entour li en estant [1]. Et lors il les faisoit delivrer, en la maniere que je vous ai dit devant dou bois de Vinciennes. (Chap. XII.)

III. — Saint Louis repousse une demande injuste des évêques.

Je le revi une autre foiz a Paris, la ou tuit li prelat de France le manderent, que il vouloient parler a li ; et li rois ala ou palais pour aus [2] oïr. Et la estoit li evesques Guis d'Ausserre, qui fu fiz mon signour Guillaume de Mello ; et dist au roi pour touz les prelaz en tel maniere : « Sire, cist signour qui ci sont, arceves-« que, evesque, m'ont dit que je vous deïsse que la « crestientés, qui deüst [3] estre gardée par vous, se « perit entre vos mains. » Li rois se seigna quant il oï la parole, et dist : « Or me dites comment ce est ».

« Sire, fist il, c'est pour ce que on prise si pou les « escommeniemens hui [4] cel jour, que avant se lais-« sent les gens mourir escommeniéz que il se facent « asoudre, et ne vuelent faire satisfaction a l'Eglise. Si « vous requierent, Sire, pour Dieu et pour ce que faire « le devez, que vous comandez a vos prevoz et a vos « baillis que touz ceus qui se souferront escommeniez an

1. *En estant* (lat. in stando, tout droit, debout).
2. *Aus*, forme dialectale pour *eus*, mod. eux.
3. *Qui deüst* (qui aurait dû, et, par suite aussi, qui devrait ; cf. p. 47, n. 1).
4. En présence de l'abus des excommunications, les seigneurs résistaient ; voilà pourquoi les évêques demandaient l'appui du roi. D'un autre côté, comme on le voit quelques lignes plus bas, ils tenaient essentiellement à leur juridiction ecclésiastique et n'entendaient pas que les affaires qui les concernaient fussent portées devant la juridiction laïque.

« et jour, que[1] on les contreingne par la prise de lour « biens a ce qu'il se facent asoudre. »

A ce respondi li rois que il lour comanderoit volentiers de touz ceus dont on le feroit certain que ils eüssent[2] tort. Et li evesques dist que il ne le feroient a nul fuer[3] que il li deüssent dire les causes de lour court[4]. Et li rois dist que il ne le feroit autrement; car ce seroit contre Dieu et contre raison, se il contreignoit la gent a aus faire asoudre quant li clerc lour feroient tort.

« Et de ce, fist li rois, vos en doing[5] je un exemple « dou comte de Bretaigne[6] qui a plaidié set anz « aus prelaz de Bretaigne touz escommeniez, et tant a « esploitié qui li apostoles les a condemnez touz. « Dont se je eüsse contraint le conte de Bretaingne, « la premiere année, de li faire asoudre, je me fusse « mesfaiz envers Dieu et vers li. » Et lors se soufrirent[7] li prelat; ne onques puis nen oï parler que demande fust faite des choses desus dites. (Chap. XIII.)

Saint Louis, dit Joinville, était loyal envers tous, et quoi qu'il pût lui en coûter, sacrifiant au besoin son intérêt à l'équité ou simplement à la paix, comme il fit quand il rendit au roi d'Angleterre des provinces qu'il avait le droit incontestable de garder.

1. *Que* n'est que la répétition du précédent *que tous ceus*; cf. p. 129 (5).
2. *Eüssent* est ici moins le subj. que l'équivalent du conditionnel.
3. *A nul fuer* (en aucune façon, lat. forum : marché, mesure et enfin façon). Ce mot n'existe plus que dans le pléonasme *au fur et à mesure*.
4. Phrase embarrassée, inintelligible dans le texte de M. de Wailly et que nous corrigeons d'après M. G. Paris: « Ils lui dirent qu'ils n'accepteraient à aucun prix qu'ils dussent lui dire. »
5. *Doing*, prés. indic. du verbe *doner*.
6. Jean Ier, dit le *Roux*, fils de Pierre Mauclerc, né en 1217, comte de Bretagne en 1237, mort en 1286. Il s'était rendu à Rome en 1256 et y avait obtenu du pape son absolution.
7. Se soufrirent (se résignèrent).

IV. — Loyauté de Saint Louis.

La pais qu'il fist au [1] roi d'Angleterre [2] fist il contre la volentei de son consoil, liqueus li disoit : « Sire, il nos semble que vos perdés la terre que vous « donez au roi d'Angleterre, pour ce que il n'i a droit; « car ses peres la perdi par jugement ». Et a ce respondi li rois que il savoit bien que li rois d'Angleterre n'i avoit droit ; mais il i avoit raison par quoi il li devoit bien doner. « Car nous avons dous serours a « femmes [3], et sont nostre enfant cousin germain ; « par quoi il afiert bien que paiz i soit. Il m'est mout « grans honnours en la paiz que je faiz au roi d'Angle- « terre, pour ce que il est mes hom, ce que il n'estoit « pas devant. »

La loiautei dou roi puet l'on veoir ou fait de mon signour Renaut de Trie, qui aporta au saint unes letres, lesqueus disoient que li rois avoit donei aus hoirs la contesse de Bouloingne, qui morte estoit nouvelement, la conteé [4] de Danmartin en Gouere [5]. Li seaus de la letre estoit brisiez, si que il n'i avoit de rema-

1. *Au* (avec ; cf. p. 32, n. 3).

2. Henri III, qui, après Jean-sans-Terre, régna de 1216 à 1272. En vertu du traité qu'il conclut avec saint Louis le 20 mai 1259, il recouvrait le Périgord, le Limousin, la partie méridionale de la Saintonge, la suzeraineté de l'Angoumois et la réversibilité de l'Agenais et du Quercy ; mais il renonçait à tous droits sur la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine et le nord de la Saintonge.

3. La sentence à laquelle les seigneurs faisaient allusion avait été rendue en 1203 par les pairs de France, à la requête de Philippe-Auguste. — Saint Louis et Henri III avaient épousé Marguerite et Éléonore de Provence, toutes deux filles de Raymond Bérenger, comte de Provence.

4. Le suffixe *eé*, primitivement *edét* : chastedét, chasteé (castitatem), s'est ajouté à certains mots par analogie ; de là *conteé* (de conte) ; *ducheé* (de duc) ; ces formes n'ont pas survécu au moyen âge.

5. Dammartin-en-Goële (Seine-et-Marne), chef-lieu d'un ancien comté qui, après avoir appartenu à la maison de Trie jusqu'à la fin du XIVe siècle, fut possédé par diverses familles et échut au XVIIe siècle à la maison de Condé, qui le conserva jusqu'en 1789.

nant fors que la moitié des jambes de l'imaige dou seel le roy, et l'eschamel[1] sur quoi li rois tenoit ses piez. Et il le nous monstra a touz qui estiens de son consoil, et que nous li aidissiens a conseillier.

Nous deïsmes trestuit, sanz nul descort, que il n'estoit de riens tenus a la letre metre a execution. Et lors il dist a Jehan Sarrazin, son chamberlain, que il li baillast la letre que il li avoit commandée. Quant il tint la letre, il nous dist : « Signour, veez ci le seel de « quoi je usoie avant que je alasse outre mer, et voit « on cler par ce seel que l'empreinte dou seel brisié « est semblable au seel entier ; par quoi je n'oseroie « en bone conscience la dite conteé retenir. » Et lors il apela mon signour[2] Renaut de Trie et li dist : « Je « vous rent la conteé ». (Chap. XIV.)

Après avoir exposé sommairement les vertus de son héros, le sénéchal aborde l'histoire politique et militaire du règne et, sauf un certain nombre de digressions, ne s'en écarte plus guère. Quelques détails sur l'enfance du roi, sur l'éducation sévère et presque monacale que sa mère, Blanche de Castille, lui avait fait donner, l'amenèrent à raconter, assez brièvement du reste, la régence de cette princesse. Les luttes qu'elle eut à soutenir contre les grands vassaux et les épreuves qu'eut à subir pour elle son allié Thibaut de Champagne, de 1230 à 1234, sont retracées avec vivacité. De cette époque lointaine l'auteur saute, sans transition, aux fêtes de Saumur[3] qu'il a vues

1. *Eschamel* (escabeau).
2. *Signour* est une forme dialectale, pour *seigneur* ; il en est de même de tous les mots terminés en *our*.
3. Où le roi tint cour plénière pour armer chevalier son frère Alphonse et l'investir du comté de Poitiers et de la suzeraineté de l'Auvergne.

(1241) et qu'il décrit avec une complaisance un peu minutieuse. L'épisode de Taillebourg et de Saintes, la déroute des Anglais en 1242 et l'humiliation du comte de la Marche [1] ne l'arrêtent, après cela, qu'un instant. On sent que ces événements, qu'il sait seulement par ouï-dire, n'ont pour lui qu'un assez médiocre intérêt. Il n'en est pas ainsi de la croisade qu'il a faite avec saint Louis, et dont les plus menus incidents ne lui paraissent pas indignes d'être contés. Jusque-là son ouvrage n'était guère qu'une compilation. C'est à partir de cet endroit que Joinville écrit vraiment ses *Mémoires*.

Au cours d'une grave maladie, le roi s'est voué par serment à la guerre sainte. Les larmes de sa mère, qui « mène aussi grand deuil que si elle le voyoit mort », ne peuvent le retenir. Joinville se dispose à le suivre.

V. — Joinville se prépare à partir pour la croisade.

A Pasque, en l'an de grace que li miliaires couroit par mil dous cent quarante et huit, mandai je mes hommes et mes fievez a Joinville ; et la vegile de la dite Pasque, que toute cele gent que je avoie mandei estoient venu, fu nez Jehans mes fiz sires de Ancervile, de ma premiere femme, qui fut suer le conte de Grantprei. Toute cele semainne fumes en feste et en qua-

1. Hugues de Lusignan, comte de la Marche, avait soutenu la cause de Henri III, roi d'Angleterre, qui était son frère utérin. Il dut, après les batailles de Saintes et de Taillebourg, venir *en suppliant* trouver saint Louis, avec sa femme et ses enfants, faire sa soumission au comte de Poitiers, abandonnant une partie de ses domaines, et livrer plusieurs châteaux comme gage de sa fidélité.

role [1], que mes [2] freres li sires de Vauquelour, et li autre riche home qui là estoient, donnerent a mangier chascuns li uns apres l'autre, le lundi, le mardi, le mercredi et le jeudi.

Je lour dis le vendredi : « Signour, je m'en voi [3] « outre mer, et je ne sai se je revenrai. Or venez avant : « se je vous ai de riens mesfait, je le vous desferai « l'un par l'autre [4], come je ai acoustumei, a touz ceus « qui vourront rien demander ne a moi ne a ma gent ». Je lour desfiz par l'esgart [5] de tout le commun de ma terre ; et pour ce que je n'eüsse point d'emport [6], je me levai du consoil, et en ting quanque il raporterent, sanz debat.

Pour ce que je n'en vouloie porter nulz deniers a tort, je alai laissier a Metz en Lorreinne grant foison de ma terre en gaige. Et sachiez que, au jour que je parti de nostre païs pour aler en la Terre Sainte, je ne tenoie pas mil livrées de terre [7] ; car ma dame ma mere vivoit encore ; et si i alai, moi disiesme de chevaliers et moi tiers de bannieres [8]. Et ces choses vous ramentoif [9] je, pour ce que, se Dieus ne m'eüst aidié, qui onques ne me failli, je l'eüsse soufert a peinne par si lonc tens comme par l'espace de sis ans que je demourai en Terre Sainte. (Chap. xxv.)

Joinville se rend à Paris. A peine arrivé, il est

1. *Quarole* (rondes, danses, réjouissances).
2. Le cas suj. masc. sg du pronom possessif est *mes*, *tes*, *ses* (forme atone) ; de même le cas suj. plur. masc. : *mi*, *ti*, *si* (ou *sui*).
3. *Voi*, 1re pers. sg. prés. de l'ind. du verbe *aler* ; c'est une forme analogique du même genre que *doing* (cf. 135, n. 5).
4. *L'un par l'autre* est l'équivalent de *un par un*.
5. D'après l'avis de tous les gens de ma terre.
6. *Emport* (subst. verbal de *emporter* : *influence*).
7. Mille livres de rentes en terres (environ 20000 fr. de notre monnaie), mais quatre ou cinq fois plus, si on tient compte de la puissance de l'argent à cette époque.
8. Il était lui troisième de chevaliers portant bannière (note de M. de Wailly).
9. Prés. indic. 1re pers. sg. de *ramentevoir* (raconter, rappeler, lat. readmentem habere).

presque témoin d'un petit événement qui le frappe et dont il nous fait un récit fort agréable.

VI. — D'un clerc qui tua trois sergents du roi.

Li rois manda tous ses barons à Paris, et lour fist faire sairement que foi et loiautei porteroient a ses enfans, se aucune chose avenoit de lui en la voie. Il le me demanda; mais je ne voz faire point de sairement, car je n'estoie pas ses hom [1].

Endementres que [2] je venoie, je trouvai trois homes morz sur une charete, que uns clers avoit tuez; et me dist on que on les menoit au roi. Quant je oï ce, je envoiai un mien escuier apres, pour savoir comment ce avoit estei. Et conta mes escuiers, que je i envoiai, que li rois, quant il issi de sa chapele, ala au perron pour veoir les morz, et demanda au prevost de París comment ce avoit estei.

Et li prevoz li conta que li mort estoient trois de ses serjans dou Chastelet [3] et li conta que il aloient par les rues forainnes [4] pour desrober la gent. Et dist au roi que « il trouverent ce clerc que vous veez ci, « et lui tolirent toute sa robe. Li clers s'en ala en pure « sa chemise en son hostel, et prist s'arbalestre, et fist « aporter a un enfant son fauchon [5]. Quant il les vit, « il les escria [6] et lour dist que il i mourroient. Li clers « tendi s'arbalestre et trait, et en feri l'un parmi le « cuer; et li dui touchierent a fuie; et li clers prist le « fauchon qui li enfes tenoit, et les ensui à la lune, « qui estoi bele et clere.

1. Joinville ne relevait alors que du comte de Champagne; ce fut pendant la Croisade que le roi le retint à ses gages.
2. Pendant que; cf. p. 39 (5).
3. Le Châtelet était le siège de la juridiction de la vicomté et prévôté de Paris.
4. Les rues *forainnes* (du dehors, écartées, d'après le lat. foras).
5. *Fauchon*, dérivé augmentatif de *faux*, lat. falcem : sabre à lame courbe.
6. *Escrier* quelqu'un, c'est l'interpeller en criant.

« Li uns en cuida passer par une soif[1] en un courtil, « et li clers fiert dou fauchon parmi la teste, si que il le « fendi jusques es dens, si comme vous poez veoir, « fist li prevost au roi. Sire, fist il, li clers moustra « son fait aus voisins de la rue, et puis si s'en vint « metre en vostre prison ; sire, et je le vos amein[2], st « en ferez vostre volentei ; et veez le ci ».

« Sire clers, fist li rois, vous avez perdu a estre pres- « tre par vostre proesce ; et pour vostre proesce je « vous retieng a mes gaiges, et en venrez avec moi « outre mer. Et ceste chose vous faiz je encore a savoir, « pour ce que je vueil bien que ma gent voient que « je ne les soustenrai en nules de lour mauvestiés. » Quant li peuples qui la estoit assemblez oï ce, il se escrierent a nostre signour, et li prierent que Dieus li donnast bonne vie et longue, et le ramenast a joie et a santei. (Chap. xxvi.)

Le sénéchal retourne à son château, qu'il quitte définitivement ; il nous conte son départ pour Marseille, son embarquement sur cette mer, qu'il semble n'avoir jamais vue et qui, en tout cas, lui fait grand'peur.

VII. — Joinville s'embarque.

Au mois d'aoust, entrames en nos neis[3] a la Roche de Marseille. A cele journee que nous entrames en nos neis, fist l'on ouvrir la porte de la nef, et mist l'on touz nos chevaus enz que nous deviens mener outre mer ; et puis reclost l'on la porte et l'emboucha l'on[4]

1. *Soif* (haie. lat. sepem) ; *courtil* (jardin).
2. *Amein*, 1re pers. sg prés. indic. de *amener*.
3. *Neis* pour *nés* ; cf. p. 78 (6).
4. *L'* est ici euphonique ; néanmoins on dira et l'on écrira longtemps encore *chante on*, *aime il*, etc. Ce n'est guère qu'au XVIe siècle que l'on commence à employer le *t* euphonique par l'influence analogique de formes comme *finit-il*, *reçoit-on*, où il se faisait sentir.

bien, aussi comme quant l'on naie [1] un tonnel, pour ce que, quant la neis est en la grant mer, toute la porte est en l'iaue.

Quant li cheval furent enz, nostre maistres notonniers escria a ses notonniers, qui estoient ou bec de la nef, et lour dist : « Est arée [2] vostre besoigne ? » Et il respondirent : « Oïl, sire ; viengnent avant li clerc et li provere. » Maintenant que il furent venu, il lour escria : « Chantez, de par Dieu ! » Et il s'escrierent tuit a une voiz : *Veni Creator Spiritus*. Et il escria a ses notonniers : « Faites voile, de par Dieu ! » Et il si firent.

Et en brief tens li venz se feri ou voile, et nous ot tolu la veüe de la terre, que nous ne veïmes que ciel et iaue ; et chascun jour nous esloigna li venz des païs ou nous aviens estei nei. Et ces choses vous moustré je que cil est bien fol hardis, qui se ose metre a tel peril atout autrui chatel [3] ou en pechié mortel ; car l'on se dort le soir la ou on ne sait se l'on se trouvera ou font de la mer au matin.

En la mer nous avint une fiere merveille ; que nous trouvames une montaigne toute reonde, qui estoit devant Barbarie. Nous la trouvames entour l'eure de vespres, et najames [4] tout le soir, et cuidames bien avoir fait plus de cinquante lieues ; et l'endemain nous nous trouvames devant icele meïsme montaigne ; et ainsi nous avint par dous foiz ou par trois. Quant li marinier virent ce, il furent tuit esbahi, et nous distrent que nos neis estoient en grant peril ; car nous estiens devant la terre aus Sarrazins de Barbarie [5]. (Chap. XXVIII).

1. *Naie*, forme dialectale pour *noie* (v. noier).
2. *Arer* (lat. arare, labourer, arranger, préparer).
3. *Atout autrui chatel* (avec le bien d'autrui). Pour *atout*, cf. p. 80 (5) ; *chatel* est le lat. capitale ; on trouve aussi *chadel*.
4. *Nagier* (lat. navigare) signifie, dans l'ancienne langue, *naviguer*.
5. On dit aujourd'hui encore : *Barbarie* ou *Etats barbaresques*, du nom des Berbères, habitants du pays.

Arrivé à Chypre, Joinville s'engage avec ses neuf chevaliers à la solde du roi. Le séjour des Croisés se prolonge plus de huit mois dans cette île, où l'impératrice de Constantinople vient en vain solliciter leur secours, et où saint Louis accueille à merveille une ambassade des Tartares [1] parce qu'il voit en eux des ennemis de l'Islam et qu'il espère les convertir au christianisme. Enfin, au mois de mai 1249, l'on fait voile pour l'Egypte, car c'est en ce pays que, comme au temps de Jean de Brienne, on veut frapper au cœur la puissance musulmane. Le 4 juin, l'on est en vue de Damiette, grand port situé à l'embouchure du Nil et sur la rive gauche de ce fleuve.

VIII. — Les Croisés débarquent. Prise de Damiette.

Mes sires Baudouins de Reims, uns preudom [2] qui estoit descendus a terre, me manda par son escuier que je l'atendisse ; et je li mandai que si feroie je mout volentiers, que teus preudom comme il estoit devoit bien estre atendus a un tel besoing ; dont il me sot bon grei toute sa vie. Avec li nous vindrent mi chevalier ; et soiés certains que quant je arivai je n'oi [3] ne escuier, ne chevalier, ne varlet que je eüsse amenei

1. Au commencement du XIII[e] siècle, les Mongols, qu'on appelait à tort les Tartares en Europe, avaient sous Gengis-Khan (mort en 1227) conquis la plus grande partie de l'Asie, notamment l'empire musulman de Kharism.

2. Le *prudhomme*, au moyen âge, était celui qui avait non seulement les qualités extérieures ou mondaines nécessaires pour tenir honorablement son rang dans la société, mais aussi les vertus morales qui font l'homme de bien C'était à peu près ce qu'au XVIII[e] siècle on appelait l'*honnête homme*, l'homme digne, à tous égards, de considération.

3. *Oi* (parf. de avoir : je n'eus).

avec moi de mon païs ; et si ne m'en laissa pas Dieus a aidier.

A nostre main senestre ariva li cuens de Japhe [1] qui estoit cousins germains le comte de Monbeliart, et dou lignaige de Joinville. Ce fu cil qui plus [2] noblement ariva; car sa galie ariva toute peinte, dedens mer et dehors, a escussiaus de ses armes, lesqueus [3] armes sont d'or a une croiz de gueules patée. Il avoit bien trois cens nageours [4] en sa galie, et a chascun de ses nageours avoit une targe de ses armes, et a chascune targe avoit un pennoncel de ses armes batu a or.

Endementieres que il venoient, il sembloit que la galie volast, par les nageours qui la contreingnoient aus avirons ; et sembloit que foudre cheïst des cieus, au bruit que li pennoncel menoient, et que li nacaire [5], li tabour et li cor sarrazinnois menoient, qui estoient en sa galie. Si tost comme la galie fu ferue ou sablon si avant comme l'on l'i pot mener, et il et sui chevalier saillirent de la galie mout bien armei et mout bien atirié [6] , et se vindrent arangier decoste nous.

Je vous avoie oublié a dire que, quant li cuens de Japhe fu descendus, il fist tantost tendre ses trés et ses paveillons ; et si tost comme li Sarrazin les virent tendus, il se vindrent tuit assembler devant nous, et revindrent ferant des esperons, ainsi comme pour nous courre sus ; et quant il virent que nous ne fuiriens pas, il s'en ralerent tantost arieres.

A nostre main destre, bien le trait a une grant arbalestrée, ariva la galie la ou l'enseigne Saint Denis estoit. Et ot un Sarrazin, quant il furent arivei, qui se vint ferir entre eus, ou pour ce qu'il ne pot son cheval

1. De Jaffa. — Jaffa ou Joppé, ville de Syrie, était devenue, à la suite de la première croisade (1099), le chef-lieu d'un comté qui relevait des rois de Jérusalem et qui subsista pendant près de deux siècles.

2. Comparatif mis pour le superlatif; cf. p. 69 (1).

3. *Lesqueus*, forme dialectale, avec vocalisation de *l* pour *lesquels*; de même *teus* (tels), etc.

4. *Nageours* (rameurs).

5. *Li nacaire* (les timbales).

6. *Atirié* (équipés) ; cf. p. 132 (1).

tenir, ou pour ce que il cuidoit que li autre le deüssent suivre ; mais il fut touz decoupez. (Chap. XXXIV.)

Quant li rois oï dire que l'enseigne Saint Denis [1] estoit a terre, il en ala grant pas parmi son vaissel, ne onques pour le legat qui estoit avec li, ne la vout lessier, et sailli en la mer, dont il fu en iaue jusques aus esseles. Et ala l'escu au col, et le heaume en la teste, et le glaive en la main, jusques a sa gent, qui estoient sur la rive de la mer. Quant il vint a terre et il choisi [2] les Sarrazins, il demanda queus gent c'estoient ; et on li dist que c'estoient Sarrazin ; et il mist le glaive desous s'essele [3] et l'escu devant li, et eüst couru sus aus Sarrazins, se sui preudome, qui estoient avec li, li [4] eüssent soufert.

Li Sarrazin envoierent au soudanc par coulons messagiers par trois foiz, que li rois estoit arivez, que onques messaige n'en orent, pour ce que li soudans estoit en sa maladie, et quant il virent ce, il cuidierent que li soudans fust mors, et lessierent Damiete. Li rois i envoia savoir par un messagier chevalier. Li chevaliers s'en vint au roi, et dist que il avoit estei dedans les maisons au soudanc, et que c'estoit voirs. Lors envoia querre li rois le legat et tous les prelas de l'ost, et chanta l'on hautement : *Te Deum laudamus*. Lors monta li rois et nous tuit, et nous alames logier devant Damiete.

Mal apertement [5] se partirent li Turc de Damiete,

1. C'est *l'oriflamme*, petit étendard fait d'un tissu de soie de couleur rouge tirant probablement sur l'orangé, et que nos anciens rois allaient recevoir des mains de l'abbé à Saint-Denis, lorsqu'ils partaient pour la guerre.

2. Cf. p. 49 (4).

3. *S'essele* (sa + essele, avec élision de l'*a* comme aujourd'hui encore avec *la* ; ce n'est qu'au XVe siècle que l'on commencera sérieusement à employer *mon, ton, son* au lieu de *m' t' s'* devant une voyelle.

4. Avec le pronom *li*, qui représente le régime indirect, l'ancienne langue omet volontiers le pronom régime direct *le* ; et il en est souvent ainsi au XVIe siècle encore ; *je l'i ai dit* (je le lui ai dit). Il faut donc entendre ici : si ses prud'hommes le lui eussent souffert.

5. *Apertement* (évidemment) ; donc *mal apertement* signifie *évidemment mal*, avec une maladresse évidente

quant il ne firent couper le pont qui estoit de neis, qui grant destourbier nous eüst fait ; et grant doumaige nous firent au partir, de ce que il bouterent le feu en la fonde[1], la ou toutes les marcheandises estoient et touz li avoirs de poiz[2]. Aussi avint de ceste chose comme qui averoit demain boutei le feu (dont Dieus le gart) a Petit Pont[3] de Paris.

Or disons donc que grant grace nous fist Dieus li touz puissans, quant il nous defendi de mort et de peril a l'ariver, la ou nous arivames a pié, et courumes sus a nos ennemis, qui estoient a cheval Grant grace nous fist nostre Sires de Damiete que il nous delivra[4], laquel nous ne deüssiens pas avoir prise sans afamer ; et ce poons nous veoir tout cler, pour ce que par afamer la prist li rois Jehans[5] ou tens de nos peres. (Chap. xxxv.)

Les vainqueurs ne surent pas profiter de ce grand succès. Chefs et soldats se laissèrent aller à une corruption que le roi déplorait sans pouvoir la réprimer. Arrêté par la crue du Nil, saint Louis ne peut marcher en avant. Il attend du reste son frère le comte de Poitiers, qui doit lui amener des renforts. Ce n'est qu'au mois de novembre que l'armée s'ébranle dans la direction du Caire. On avance lentement, bien lentement le long du fleuve et, quand on trouve devant soi un cours d'eau transversal, on n'imagine rien de mieux, pour le franchir, que d'élever au travers une épaisse chaussée de terre.

1. *Fonde* (marché, magasin, entrepôt).
2. *De poiz* (qui se vend au poids), précieux.
3. Il y avait alors un grand nombre de boutiques sur le Petit-Pont, à Paris (Note de M. de Wailly).
4. *Delivra* (livra).
5. Jean de Brienne, roi de Jérusalem, qui prit Damiette en 1219.

Entre temps, et avant d'en venir à de plus graves événements, Joinville nous parle du Nil.

IX. — Le Nil.

Il nous couvient premierement parler dou flun qui vient par Egypte et de Paradis terrestre; et ces choses vous ramentoif je pour vous faire entendant aucunes choses qui afierent a ma matiere. Cis fleuves est divers de toutes autres rivieres ; car, quant plus viennent les autres rivieres aval, et plus i chiéent de petites rivieres et de petiz ruissiaus; et en ce flun n'en chiet nules : ainçois avient ainsi que il vient touz en un chanel jusques en Egypte, et lors giete de li set branches, qui s'espandent parmi Egypte.

Et quant ce vient apres la Saint Remy, les set rivieres s'espandent par le païs et cuevrent les terres pleinnes; et quant eles se retraient, li gaaingnour [1] vont chascuns labourer en sa terre a une charue sans roueles, de quoy il tornent dedans la terre les fourmens, les orges, les comminz, le ris; et viennent si bien que nuz n'i sauroit qu'amander. Ne ne sait l'on dont cele creüe vient, mais que [2] de la volentei Dieu; et se ce n'estoit, nul bien ne venroient ou païs, pour la grant chalour dou soleil qui arderoit tout, pour ce que il ne pluet nule foiz ou païs. Li fluns est touzjours troubles; dont cil dou païs qui boire en vuelent, vers le soir le prennent, et esquachent [3] quatre amendes ou quatre feves; et l'endemain est si bone a boire que riens n'i faut.

Avant que li fluns entre en Egypte, les gens qui ont acoustumei a ce faire, gietent lour roiz desliées parmi le flun au soir; et quant ce vient au matin, si truevent

1. *Gaaingner* (mod. gagner), c'est *tirer un revenu de la culture d pâturage* ; le *gaaingnour* est donc celui qui récolte, le laboureur.
2. *Mais que* (si ce n'est).
3. *Esquachier* (écraser).

en lour roiz[1] cel avoir de poiz que l'on aporte en ceste terre, c'est a savoir gingimbre, rubarbe, lignaloei[2] et canel. Et l'on dit que ces choses viennent de Paradis terrestre ; que li venz abat des arbres qui sont en Paradis, aussi comme li venz abat en la forest en cest païs le bois sec, et ce qui chiet dou bois sec ou flun, nous vendent li marcheant en ce païs. L'iaue dou flun est de tel nature, que quant nous la pendiens (en poz de terre blans que l'en fait ou païs) aux cordes de nos paveillons, l'iaue devenoït ou[3] chaut dou jour aussi froide comme de fonteinne. (Chap. XL.)

En présence du canal d'Aschmoun, fossé profond qui barre toute la plaine et derrière lequel se dresse Mansourah, quartier général des forces égyptiennes, les Croisés ont encore recours au procédé primitif d'une chaussée transversale. et, pendant six semaines, ils s'obstinent à porter de la terre pour le rétrécir d'une part, tandis que les Sarrasins l'élargissent de l'autre. L'ennemi les harcèle sans relâche la nuit, le jour, détruit leurs machines, les couvre de ce feu grégeois dont il a le secret et qui leur paraît une invention diabolique. Enfin, grâce à un de ces Bédouins dont Joinville décrit quelque part les mœurs farouches, les chrétiens franchissent le canal par un gué et, le 8 février 1250, au matin, les Templiers[4] et le comte d'Artois[5], qui

1. *Lour roiz* (leurs filets, lat. retem).
2. Bois d'aloès.
3. Cf. p. 30 (5).
4. L'ordre militaire du Temple, fondé en Palestine en 1118 par Hugues de Payen pour la défense de la Terre Sainte, était alors à l'apogée de sa puissance. Persécuté plus tard par Philippe le Bel, il fut aboli en 1312 par le pape Clément V au concile de Vienne.
5. Robert I[er] dit le *Bon* et le *Vaillant*, né en 1216, tué à Man-

forment l'avant-garde, passent les premiers sur la rive droite, sans attendre le gros de l'armée. Ainsi commence la grande bataille de Mansourah, d'où les Croisés allaient sortir vainqueurs, mais qui coûta la vie au frère du roi. Joinville prend à ce combat une part active et le décrit longuement.

X. — Bataille de Mansourah.

Li rois atira [1] que li dus de Bourgoingne [2] et li riche home d'outre mer qui estoient en l'ost gaiteroient [3] l'ost, pour ce que [4] l'on n'i feïst doumaige; et que li rois et sui troi frere [5] passeroient ou guei là ou li Beduins deveit enseignier. Ceste chose fu emprise et atirie a passer le jour de quaresme prenant [6], a laquel journée nous venimes au guei le Beduin. Aussi comme l'aube dou jour aparoit, nous nous atirames de touz poins; et quant nous fumes atirié, nous en alames ou flun, et furent nostre cheval a nou [7]. Quant nous fumes alei jusques en mi le flun, si trouvames terre la ou nostre cheval pristrent pié; et sur la rive dou flun, trouvames bien trois cens Sarrazins touz montez sur lour chevaus.

Lors dis je a ma gent: « Signour, ne regardez qu'a « main destre et non mie a main senestre; pour ce

sourah en 1250, était le troisième fils de Louis VIII. Saint Louis avait érigé pour lui, en 1237, l'Artois en comté-pairie.

1. *Atira* (parf. de *atirier*, arranger, disposer; cf. p. 132, note 1).
2. Hugues IV, mort en 1272.
3. *Gaiteroient*, du v. *gaitier* ou *guaitier*, surveiller, garder; c'est le moderne guetter, d'où est tiré le subst. verbal *guet*: faire le guet.
4. *Pour ce que* équivaut tantôt à *parce que*, tantôt, et c'est ici le cas, à *pour que*; pour la forme du mot, voy p. 34 (3).
5. Robert, comte d'Artois; Charles, comte d'Anjou; Alphonse, comte de Poitiers.
6. Le mardi gras 8 février 1250.
7. *A nou* (à la nage): *nou* est le subst. verbal de *nouer*, qui répond au latin nautare, notare, pour natare.

« que chascuns i tire, les rives sont moilliées, et li « cheval lour chiéent sur les cors et les noient. » Et il estoient bien voirs que il en i ot des noiés au passer, et entre les autres fu noiez mes sires Jehans d'Orliens, qui portoit baniere a la voivre [1]. Nous acordames en tel maniere que nous tournames encontre l'iaue, et trouvames la voie essuiée ; et passames en tel maniere, la merci Dieu [2], que onques nuz de nous n'i cheï ; et maintenant que nous fumes passei, li Turc s'enfuirent.

L'on avoit ordenei que li Temples feroit l'avant garde, et li cuens d'Artois averoit la seconde bataille apres le Temple. Or avint ainsi que si tost comme li cuens d'Artois ot passei le flun, il et toute sa gent ferirent aus Turs qui s'enfuioient devant aus. Li Temples li manda que il lour fesoit grant vileinnie, quant il devoit aler apres aus et il aloit devant ; et li prioient que il les laissast aler devant, aussi comme il avoit estei acordé par le roi. Or avint ainsi que li cuens d'Artois ne lour [3] osa respondre, pour mon signour Fourcaut dou Merle qui le tenoit par le frain ; et cis Fourcaus dou Merle, qui mout estoit bons chevaliers n'oioit chose que li Templiers deïsssent au conte, pour ce que il estoit sours ; et escrioit : « or a aus, or a aus ! »

Qand li Templier virent ce, il se penserent que il seroient honni se il lessoient le conte d'Artois aler devant aus ; si ferirent des esperons, qui plus plus [4] et qui mieus mieus, et chacierent les Turs, qui s'enfuioient devant aus, tout parmi la vile de la Massoure jusques aus chans par devers Babiloine [5]. Qand il

1. *A la voivre*, c'est-à-dire où était figuré un serpent (lat. vipera).
2. *La merci Dieu* (grâce à Dieu). Sur cette construction, voy. p. 31 (2).
3. *Lour* se rapporte à *li Temples*, qui est un collectif et renferme une idée de pluriel.
4. *Qui plus plus, qui mieus mieus*. Cf. p 36 (8).
5. *Babiloine*, Babylone d'Egypte, soit le Caire, soit un de ses faubourgs : on n'est pas fixé sur ce point.

cuidierent retourner arieres, li Turc lour lancierent trez et merrien [1] parmi les rues, qui estoient estroites. La fu mors li cuens d'Artois, li sires de Couci que l'on apeloit Raoul [2], et tant des autres chevaliers que il furent esméi [3] a trois cens. Li Temples, ainsi comme li maistres le me dit depuis, perdi quatorze vins [4] homes armés, et touz a cheval. (Chap. XLV.)

Je et mi chevalier acordames que nous iriens sus courre a plusours Turs qui charjoient lour harnois [5] a main senestre en lour ost, et lour courumes sus. Endementres que nous les chaciens parmi l'ost, je resgardai un Sarrazin qui montoit sur son cheval : uns siens chevaliers li tenoit le frain.

La ou il se tenoit ses dous mains a la sele pour monter, je lui donnai de mon glaive par desous les esseles et le jetai mort ; et quant ses [6] chevaliers vit ce, il laissa son signour et son cheval, et m'apoia, au passer [7] que je fis, de son glaive entre les dous espaules, et me coucha sur le col de mon cheval, et me tint si pressei que je ne pouoie traire m'espée que j'avoie ceinte. Si me couvint traire l'espée qui estoit a mon cheval : et quand il vit que j'oi m'espée traite, si tira son glaive a li et me lessa.

Quant je et mi chevalier venimes hors de l'ost aus Sarrazins, nous trouvames bien sis mile Turs, par esme [8], qui avoient lessies lour herberges et se

1. *Trez et merrien*, poutres (trabes) et bois de charpente, matériaux (materiamen).
2. Raoul II, fils d'Enguerrand III, à qui il avait succédé comme sire de Coucy en 1242.
3. *Esmer* (lat. æstimare, apprécier, estimer, évaluer).
4. *Quatorze vins* : on sait que l'ancien français prenait volontiers *vingt* pour base de la numération.
5. *Harnois* (l'armure complète d'un homme d'armes, y compris les bagages) Le sens est donc bien plus étendu qu'aujourd'hui.
6 Cf. p. 139 (2).
7. Autrefois les infinitifs employés comme substantifs étaient en bien plus grand nombre qu'aujourd'hui. *Au passer que je fis*, à mon passage.
8. *Esme*, subst. verbal de *esmer* ; voy. plus haut (3). *Par esme*, par évaluation.

estoient trait aus chans. Quant il nous virent, il nous vindrent sus courre, et ocistrent mon signour Huon de Trichastel, signour de Conflans, qui estoit avec moi a baniere[1]. Je et mi chevalier ferimes des esperons, et alames rescourre[2] mon signour Raoul de Wanou, qui estoit avec moi, que il avoient tirié a terre.

Endementieres que je en revenoie, li Turc m'apuierent de lour glaives; mes chevaus s'agenoilla pour le fais que il senti, et je en alai outre parmi les oreilles dou cheval. Et me redeçai au plus tost que je peü, mon escu a mon col et m'espée en ma main; et mes sires Erars de Severei (que Dieus asoille !), qui estoit entour moi, vint a moi et nous dist que nous nous treïssiens empres une maison desfaite et ilec atenderiens le roi qui venoit. Ainsi comme nous en aliens a pié et a cheval, une granz route[3] de Turs vint hurter a nous, et me porterent a terre, et alerent par dessus moi, et firent voler mon escu de mon col...

La fu navrez mes sires Hugues d'Escoz de trois glaives ou visage, et mes sires Raous et mes sires Ferris de Loupei d'un glaive parmi les espaules; et fu la plaie si large que li sans li venoit dou cors aussi comme li bondons d'un tonnel. Mes sires Erars de Siverci fu ferus d'une espée parmi le visaige, si que li nés li cheoit sur la levre. Et lors il me souvint de mon signour saint Jaque, que je requis : « Biaus sire sainz Jaques, « aidiés moi et secourez a ce besoing. »

Maintenant que j'oi faite ma priere, mes sires Erars de Siverei me dist : « Sire, se vos cuidiés[4] que je ne

1. Qui était avec moi portant bannière, c'est-à-dire qui était un des miens et qui avait aussi sous ses ordres d'autres chevaliers.
2. *Rescourre* (délivrer); cf. p. 44 (6).
3. *Route* (bande, rassemblement, du lat. rupta : acies rupta, par exemple : troupe en désordre).
4. *Cuidiés*. Dès le XIIe siècle, dans les textes d'origine picarde ou champenoise, la seconde pers. plur. des verbes est en *és* au lieu de *ez*. On sait que la langue commune, au contraire, a maintenu *ez* jusqu'à nos jours.

mi hoir n'eüssiens reprouvier [1], je vos iroie querre « secours au conte d'Anjou, que je voi la en mi les « chans ». Et je li dis : « Mes sires Erars, il me semble « que vous feriés vostre grant honour, se vous nous « aliés querre aide pour nos vies sauver, car la vostre « est bien en aventure ».

Et je disoie bien voir, car il fu mors de cele bleceüre. Il demanda consoil a touz nos chevaliers qui la estoient, et tuit li louerent [2] ce que je li avoie loei ; et quant il oï ce, il me pria que je li lessasse aler son cheval, que je li tenoie par le frain avec les autres ; et je si fis.

Au conte d'Anjou vint, et li requist que il me venist secourre moi et mes chevaliers. Uns riches hom qui estoit avec li, li desloa ; et li cuens d'Anjou li dist que il feroit ce que mes chevaliers li requeroit : son frain tourna pour nous venir aidier, et plusour de ses serjans ferirent des esperons. Quant li Sarrazin les virent, si nous lessierent [3]... (Chap. XLVI.)

La ou je estoie a pié, et mi chevalier, aussi bleciez comme il est devant dit, vint li rois a toute sa bataille, a grant noise et a grand bruit de trompes et de nacaires ; et se aresta sur un chemin levei. Mais onques si bel armei ne vi, car il paroit desur toute sa gent des les espaules en amont [4], un heaume dorei en son chief, une espée d'Alemaingne en sa main.

1. *Reprouvier* (reproche, du thème reprouv, lat. reprob-are + le suffixe ier = arium). Il semble que des chevaliers qui demandent du secours commettent une infamie qui rejaillira sur leurs descendants. C'est ainsi que, dans la Chanson de Roland, le neveu de Charlemagne refuse énergiquement, malgré les conseils d'Olivier, de sonner du cor pour appeler l'empereur à son aide : Jo fereie que fols ; En dolce France, en perdreie mon los ! (1053-1054). Joinville et ses compagnons sont plus pratiques, et ils ont raison.

2. *Louerent* (conseillèrent) ; cf. p. 40 (2).

3. On a déjà signalé l'équivalence (cf. p. 35, n. 5) de ai et de è ouvert dès la fin du XIe siècle : de là *lessier*, *lessierent*, pour *laissier*, *laissierent*.

4. Plusieurs contemporains de saint Louis constatent qu'il était d'une haute stature. Joinville, qui admirait beaucoup les qualités du roi, paraît avoir conservé un vif souvenir de l'effet qu'il lui produisit en cette occasion.

Quant la fu arestez, sui bon chevalier, que il avoit en sa bataille, que je vous ai avant nommez, se lancierent entre les Turs, et plusour des vaillanz chevaliers qui estoient en la bataille le roi. Et sachiés que ce fu un tres biaus fais d'armes, car nuz n'i traoit ne d'arc ne d'arbalestre [1], ainçois estoit li fereïs [2] de maces et d'espées, des Turs et de nostre gent, qui tuit estoient meslei. Un miens escuiers, qui s'en estoit fuis atout ma baniere et estoit revenus a moi ,me bailla un mien roncin flament sur quoi [3] je montai, et me trais vers le roi touz coste a coste.

Endementres que nous estiens ainsi, mes sires Jehans de Waleri li preudom vint au roi, et li dist que il looit que il se traisist a main destre sur le flun ;... et li chevalier le roy distrent que mes sires Jehans de Waleri le conseilloit mout bien ; et lors commanda li rois au gonfanon Saint Denis et a ses banieres que il se traisissent a main destre vers le flun. A l'esmouvoir [4] l'ost le roy, rot [5] grand noise de trompes, de nacaires et de cors sarazinnois.

Il n'ot guieres alei [6] quant il ot plusours messages dou conte de Poitiers son frere, dou conte de Flandre [7] et de plusours autres riches homes qui ilec avoient lour batailles, qui tuit li prioient que il ne se meüst, car il estoient si pressei des Turs que il ne le pooient suivre. Li rois rapela touz ses preudomes chevaliers

1. On sait le mépris des chevaliers pour ceux qui se servaient de l'arc et de l'arbalète. (Cf. extraits de Froissart, bataille de Crécy).

2. *Fereïs* (choc, blessure, cliquetis d'armes, mêlée ; du thème de fer — ir, + suffixe eïs, lat. aticius).

3. *Sur quoi* (mod. sur lequel). Cet emploi de *quoi* persistera jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

4. *Esmouvoir* est employé substantivement, et cependant, en qualité de verbe, il a un régime direct; cette construction, qui n'est pas rare en ancien français, est ici intraduisible directement : Quand l'armée du roi s'ébranla...

5. *Rot* (re + ot, eut de nouveau).

6, Emploi déjà signalé du passé antérieur (cf. p. 68, n. 2) pour le plus-que-parfait : *il n'avait guère marché...*

7. Guillaume de Dampierre, époux de Marguerite, comtesse de Flandre.

de son consoil, et tuit li loerent que il atendist ; et un pou apres mes sires Jehans de Waleri revint, qui blasma le roi et son consoil de ce que il estoit en demeure. Apres, tous ses conseaus [1] li loa que il se traisist sur le flun, aussi com li sires de Waleri li avoit loei.

Et maintenant li connestables [2] mes sires Himbers de Biaujeu vint a li, et li dist que li cuens d'Artois, ses freres, se defendoit en une maison a la Massoure, et que il l'alast secourre. Et li rois li dist : « Con-« nestables, alés devant, je vous suivrai. » Et je dis au connestable que je seroie ses chevaliers, et il m'en mercia mout. Nous nous meïsmes a la voie pour aler a la Massoure.

Lors vint uns serjanz a mace [3] au connestable, touz esfraez, et li dist que li rois estoit arestez, et li Turc s'estoient mis entre li et nous. Nous nous tournames et veïmes que il y en avoit bien mil et plus entre li et nous ; et nous n'estiens que sis. Lors dis je au connestable : « Sire, nos n'avons pooir d'aler au roi « parmi [5] ceste gent ; mais alons amont et metons « cest fossei, que vous veez devant vous, entre nous « et aus, et ainsi porrons revenir au roi. » Ainsi comme je le louai, li connestables fist. Et sachiez que se il se fussent pris garde de nous, il nous eüssent touz morz, mais il entendoient au roi [6] et aus autres

1. *Conseaus*, forme dialectale, avec vocalisation de *l* et changement de *e* en *ea*. Forme normale : conseilz ; la mouillaison de *l* disparaît devant l'*s* ou le *z* de flexion ; de là *conseals*, puis *conseaus*.

2. *Connestable* (lat. comes stabuli). C'était un officier qui, d'abord chargé du soin des étables dans la maison du roi, devint bientôt un personnage considérable à qui était confiée la garde de l'épée du roi, et bientôt la direction de toutes les affaires militaires.

3. *Mace*, arme faite de fer, qui avait la forme d'une sorte de massue, et que l'on trouve, au XIIIe siècle, entre les mains des chevaliers ou des gens de pied.

4. Sous-entendu *que*. La suppression de *que* dans ce cas et dans les cas analogues est fréquente.

5. *Parmi* ceste gent. Cf. p. 78 (4).

6. *Il entendoient au roi* (ils ne pensaient qu'au roi et aux autres gros bataillons).



grosses batailles : par quoi il cuidoient que nous fussiens des lour. (Chap. XLVII.)

Tandis que nous reveniens aval[1] par desus le flun, entre le ru et le flun, nous veïmes que li rois estoit venus sur le flun, et que li Turc en amenoient les autres batailles le roi sur le flun. La fu la desconfiture si granz que plusour de nos gens recuidierent passer[2] a nou par devers le duc de Bourgoingne ; ce que il ne porent faire, car li cheval estoient lassei et li jours estoit eschaufez, si que nous voiens, endementières que nous veniens aval, que li fluns estoit couvers de lances et de escus, et de chevaus et de gens qui se noioient et perissoient.

Nous venimes a un poncel[3] qui estoit parmi le ru[4], et je dis au connestable que nous demourissiens[5] pour garder ce poncel ; « car se nous le lessons, il fer« ront sus le roi par deça ; et se nostre gent sont « assailli de dous pars, il pourront bien perdre ». Et nous le fesimes ainsinc. Et dist l'on que nous estiens trestuit perdu des cele journée, se li cors le roi[6] ne fust. Car li sires de Courtenai et mes sires Jehans de Saillenai[7] me conterent que sis Turc estoient venu au frain le roi et l'emmenoient pris ; et il touz seus s'en delivra, aus grans cous qu'il lour donna de s'es-

1. *Aval* (en descendant, lat. ad vallem); un peu plus haut, *amont* (en remontant, lat. ad montem); mais il faut avouer que la description de Joinville est obscure : avec son récit il est difficile de se faire une idée même approchante des opérations.

2. *Recuidierent passer* (songèrent à repasser).

3. *Poncel*, mod. *ponceau*, diminutif de *pont*, lat. ponticellum.

4. *Ru* (ruisseau). Ce ruisseau est peut-être le fossé dont il vient d'être question un peu plus haut. Ici évidemment les souvenirs de Joinville sont confus.

5. *Que nous demourissiens* (qu'il fallait que nous restassions). Remarquez avec quelle aisance l'auteur, quelques mots plus loin, passe du discours indirect au discours direct.

6. *Li cors le roi*, c'est-à-dire simplement : *le roi*. Joinville ne veut pas dire que le roi ait fait aux siens un rempart de son corps avec sa taille athlétique : par sa défense énergique, Louis IX ranima l'ardeur des siens et tout fut sauvé, pour le moment du moins. Cf. p. 56 (5).

7. Seignelay (Yonne, arr. d'Auxerre).

pée. Et quant sa gent virent que li rois metoit defense en li, il pristrent cuer, et lessierent le passaige [1] dou flun plusour d'aus, et se trestrent vers le roi pour li aidier.

A nous tout droit qui gardiens le poncel vint li cuens Pierres de Bretaingne [2], qui venoit tout droit de vers la Massoure, et estoit navrez d'une espée parmi le visaige, si que li sans li cheoit en la bouche. Sus un bas cheval bien fourni seoit; ses renes avoit getées sur l'arçon de sa sele et le tenoit a ses dous mains, pour ce que sa gent qui estoient darieres, qui mout le pressoient, ne le getassent dou pas [3]. Bien sembloit que il les prisast pou, car quant il crachoit le sanc de sa bouche, il disoit mout souvent : « Voi [4] ! « par le chief Dieu ! avez veü de ces ribaus ? » En la fin de sa bataille, venoient li cuens de Soissons [5] et mes sires Pierres de Novile, que l'on apeloit Caier, qui assez avoient soufert de cous cele journée.

Quant il furent passei, et [6] li Turc virent que nous gardiens le pont, il les lessierent, et [7] quant il virent que nous aviens tournez les visaiges vers aus. Je ving au conte de Soissons, cui [8] cousine germainne j'avoie espousée, et lis dis : « Sire, je croi que vous « feriés bien se vous demouriés a ce poncel garder ; « car se nous lessons le poncel, cist Turc que vous « veez ci devant vous se ferront ja parmi ; et ainsi

1. *Passaige*, et plus loin *visaige*, formes dialectales.
2. Pierre de Dreux, dit Mauclerc, petit-fils de Louis le Gros, avait épousé en 1213 l'héritière du comté de Bretagne, qu'il gouverna jusqu'en 1237, époque où il dut le remettre à son fils Jean. Il ne se qualifia plus dès lors que Pierre de Braine, chevalier.
3. Ne le jetassent hors du passage du ponceau.
4. *Voi*, imper. du verbe *veoir*, employé comme interjection.
5. Jean II de Nesle, qui fut comte de Soissons de 1237 à 1270.
6. Cf. plus haut, p. 155 (4) et p. 51 (4).
7. Sous-entendu : ils les laissèrent : ils les laissèrent aussi quand ils virent...
8. C'est là une des tournures les plus remarquables de l'ancienne langue française : le conjonctif *cui* peut jouer le rôle de génitif, et le nom qui suit n'est jamais accompagné de l'article. Le sens est : dont j'avais épousé a cousine germaine.

« iert li rois assaillis par deriere et par devant. » Et il demanda, se il demouroit, se je demourroie ; et je li respondi : « Oïl, mout volentiers. » Quant li connestables oï ce, il me dist que je ne partisse de la tant que il revenist, et il nous iroit querre secours. (Chap. XLVIII.)

La ou je demourai ainsi sus mon roncin, me demoura li cuens de Soissons a destre, et mes sires Pierres de Novile a senestre. Atant es vous un Turc qui vint de vers la bataille le roi, qui deriere nous estoit ; et feri par dariere monsignour Pierre de Novile d'une mace et le coucha sus le col de son cheval du cou que il li donna, et puis se feri outre le pont et se lança entre sa gent. Quant li Turc virent que nous ne lairiens pas le poncel, il passerent le ruissel et se mistrent entre le ruissel et le flun, ainsi comme nous estiens venu aval ; et nous nous traisimes encontre aus en tel maniere que nous estiens apareillié a aus sus courre, se il vousissent passer vers le roi, et se il vousissent passer le poncel.... (Chap. XLIX.)

Le soir, au soleil couchant, nous amena li connestables les arbalestriers le roi a pié, et s'arangierent devant nous ; et quant li Sarrazin lour virent metre pié en l'estrier des arbalestes [1], il s'enfuirent et nous laissierent.....

Et lors vint freres Henris de Ronnai, prevoz de l'Ospital [2] au roi qui avoit passei la riviere et li besa la main toute armée. Et il li demanda se il savoit nules nouveles [3] dou conte d'Artois, son frere ; et il li dit que il en savoit bien nouveles, car c'estoit cer-

1. Voy. p. 53 (4).

2. Rosnai-l'Hôpital (Aube, arr. de Bar-sur-Aube). L'ordre religieux et militaire de l'Hôpital, fondé en Palestine peu après la première croisade, fut désigné vulgairement sous le nom d'ordre de Rhodes à partir du XIVe siècle et d'ordre de Malte à partir du XVIe.

3. L'indéfini *des*, comme le partitif sg. *du*, sont rares dans l'ancien français ; on dit généralement *manger pain*, *savoir nouvelles*. Il en est ainsi même encore au XVIe siècle, quoique *du* et *des* soient alors bien plus fréquemment employés.

teins que ses freres li cuens d'Artois estoit en paradis : « Hé ! Sire, dist li prevoz, vos en aiés bon rescon- « fort ; car si granz honnours n'avint onques a roi « de France comme il vous est avenu. Car pour com- « batre a vos ennemis, avez passei une rivière a « nou, et les avez desconfiz et chaciez dou champ, et[1] « gaaingniés lour engins et lour herberges, la ou « vous gerrés encore ennuit. » Et li rois respondi que Dieus en fust aourez de tout ce que il li donnoit ; et lors li cheoient les lermes des ieus mout grosses. (Chap. L.)

Trois jours après, les Croisés, attaqués dans toutes leurs positions par l'armée musulmane, restèrent inébranlables. Mais ce fut là leur dernier succès. La mort récente du Soudan Saleh-Ayoub avait mis le désarroi parmi les musulmans. Son fils Touran-Schah, qui arrivait en toute hâte de Syrie, ne tarda pas à relever leurs affaires. Une grande flotte alla par ses ordres barrer le Nil entre Mansourah et Damiette, captura plus de cent vaisseaux chrétiens et réduisit les Croisés, qui ne pouvaient s'approvisionner que par le fleuve, à la plus affreuse disette. Une horrible maladie sévit bientôt parmi les soldats de saint Louis. La chair de leurs jambes se desséchait, devenait toute noire, leur bouche se remplissait d'excroissances malsaines, des saignements de nez survenaient ; c'était la mort.

Un tel état de choses ne permettait pas à Louis IX de poursuivre l'offensive. Il dut se mettre en

1. Ici la langue moderne exigerait la répétition de l'auxiliaire *vous avez*; mais l'ancienne langue, sous ce rapport comme pour tant d'autres, usait d'une grande liberté.



retraite ; mais il était déjà trop tard. Enveloppés sur terre, arrêtés sur le fleuve, les Croisés tombèrent en masse au pouvoir de leurs ennemis (6 avril 1250). Le roi, qui avait voulu rester à l'arrière-garde, fut pris dans un village où, exténué lui-même par la maladie, il gisait comme mort, pendant que de vaillants hommes se faisaient tuer pour le défendre. Joinville et ses chevaliers furent capturés aussi, et le sénéchal ne dut la vie qu'à une erreur des musulmans, qui le crurent cousin du roi.

XI. — Joinville fait prisonnier.

Quant vi que penre nous escouvenoit [1], je prins mon escrin et mes joiaus, et les jetai ou flun, et mes reliques aussi. Lors me dist uns de mes mariniers : « Sire, se vous ne me lessiés dire que vous soiés « cousins au roi, l'on vous ocira tous et nous avec. » Et je dis que je vouloie bien que il deïst ce qu'il vourroit. Quant la premiere galie, qui venoit vers nous pour nous hurter nostre vessel en travers, oïrent ce, il jeterent lour ancres pres de nostre vessel.

Lors m'envoia Dieus un Sarrazin qui estoit de la terre l'empereour [2], vestu de unes braies [3] de toile escrue; et en vint noant parmi le flun jusques a nostre vessel, et m'embraça par les flans et me dist : « Sire, « vous estes perdus se vos ne metés consoil en vous [4];

1. Quand je vis que nous ne pouvions éviter d'être pris. *Escouvenir* et même *couvenir* au sens, de falloir (lat. convenire) sont fréquents.
2. L'empereur d'Allemagne, Frédéric II, qui avait des possessions en Orient.
3. *Braies* (espèce de caleçon flottant qui s'attachait au-dessus des reins par une ceinture). Ce mot ne s'emploie qu'au pluriel ; de là *unes*.
4. *Consoil* (résolution) : Si vous n'y mettez de la résolution. *Consoil* est une forme dialectale pour *conseil*.

« car il vous couvient[1] saillir de vostre vessel sur le « bec qui est en son[2] de cele galie, et se vous sail- « liés, il ne vous regarderont ja ; car il entendent[3] « au gaaing de vostre vessel. » Il me jeterent une corde de la galie ; et je sailli sur l'estoc[4] ainsi comme Dieus vout. Et sachiez que je chancelai telement que, se il ne fust saillis apres pour moi soustenir, je fusse cheüs en l'iaue.

Il me mistrent en la galie, la ou il avoit bien quatre vins homes de lour gens, et il me tint touz jours embracié Et lors il me porterent a terre et me saillirent sur le cors pour moi[5] couper la gorge ; car cil qui m'eüst ocis cuidast estre honorez. Et cis Sarrazins me tenoit touz jours embracié et crioit : « Cousins le roi ! » En tel maniere me porterent dous foiz par terre, et une a genoillons ; et lors je senti le coutel a la gorge. En ceste persecucion me sauva Dieus par l'aide dou Sarrazin, liqueus me mena jusques ou chastel[6], la ou li chevalier sarrazin estoient.

Quant je ving entre aus, il m'osterent mon hauberc[7] : et, pour la pitié qu'il orent de moi, il jeterent sur moi un mien couvertour de escarlate fourei de menu vair, que ma dame ma mere m'avoit donnei ; et li autres m'aporta une courroie blanche, et je me ceingni sur mon couvertour, ouquel je avoie fait un pertuis, et

1. *Couvient* (faut ; voy. plus haut, p. 160, n. 1).
2. *En son* (lat. in summo, au sommet).
3. Ils ne songent qu'au...
4. *Estoc* (pointe, saillie). Cf. frapper d'*estoc* et de *taille* (par la pointe et le tranchant).
5. Pour *moi* couper la gorge. L'ancien français emploie toujours les pronoms personnels sous leur forme accentuée devant un infinitif, un gérondif ou un participe passé ; de là : pour *moi* couper la gorge (mod. pour *me* couper...) ; en *soi* défendant (mod. en *se* défendant) ; etc.
6. *Jusques ou chastel*, c'est-à-dire dans un des petits châteaux disposés sur les vaisseaux pour servir de refuge aux combattants.
7 *Hauberc.* Au XIe siècle, selon M. L. Gautier (la Chanson de Roland, éclaircissement III), la *broigne* et le *haubert* étaient une seule et même chose : une longue tunique, ordinairement de cuir, recouverte d'anneaux métalliques. Au XIIIe siècle, on ne connaît plus que le *haubert* ou *cotte de mailles*, tunique d'anneaux de fer entrelacés.

l'avoie vestu ; et li autres m'aporta un chaperon, que je mis en ma teste. Et lors, pour la poour que je avoie, je commençai a trembler bien fort, et pour la maladie aussi. Et lors je demandai a boire, et l'on m'aporta de l'iaue en un pot, et si tost comme je la mis a ma bouche pour envoier aval, ele me sailli hors par les narilles.

Quant je vi ce, je envoiai querre ma gent, et lour dis que je estoie mors, que j'avoie l'apostume[1] en la gorge, et il me demanderent comment je le savoie ; et je lour moustrai, et tantost que il virent que l'iaue me sailloit par la gorge et par les narilles, il pristrent a plorer. Quant li chevalier sarrazin qui estoient la virent ma gent plorer, il demanderent au Sarrazin qui sauvez nous avoit pourquoi il ploroient ; et il respondi que il entendoit que j'avoie l'apostume en la gorge, par quoi je ne pouoie eschaper. Et lors uns des chevaliers sarrazins dist a celui qui nous avoit garantiz que il nous reconfortast ; car il me donroit tel chose a boivre de quoi je seroie gueriz dedans dous jours ; et si fist il. (Chap. LXIV.)

La plus grande partie des chrétiens furent jetés à l'eau par les mamelucks. Parmi ceux que l'on conduisit à Mansourah, beaucoup furent décapités pour n'avoir pas voulu abjurer leur foi. Les vainqueurs n'épargnèrent que les prisonniers de marque dont ils espéraient une forte rançon.

Après bien des transes et des alertes, dont le récit n'est pas la partie la moins émouvante de son livre (voyez notamment chap. LXV, LXVIII, LXX), le sénéchal de Champagne raconte qu'un traité fut signé par saint Louis, qui, moyennant huit

1. *Apostume* (enflure, abcès).

cent mille besants et la remise de Damiette, devait recouvrer la liberté pour lui et ses compagnons. Mais les Croisés n'étaient pas au bout de leurs peines. Une conspiration militaire coûta la vie au Soudan. Il fut égorgé sous les yeux mêmes de Joinville, et l'un de ses meurtriers, les mains toutes sanglantes, courut vers le roi de France en criant : « Que me donneras-tu pour t'avoir occis ton ennemi ? » Les chrétiens furent un moment menacés d'un massacre général. La ferme contenance de saint Louis en imposa aux plus furieux : la convention fut ratifiée, et le roi put s'embarquer pour la Palestine.

Après quelques digressions peu importantes, le sénéchal transporte ses lecteurs à Saint-Jean-d'Acre, où il éprouva diverses tribulations, et où Louis IX reçut plusieurs ambassades, sur lesquelles notre historien s'arrête avec quelque complaisance. Celle qui le frappa le plus fut celle du « Vieux de la Montagne »[1], chef de la secte fameuse des Assassins, qui, après quelques bravades, finit par s'adoucir et par envoyer des présents au roi de France.

C'est à Saint-Jean-d'Acre aussi que l'on avait agité la question du retour en France : saint Louis devait-il rester en Palestine ou regagner im-

1. Les *assassins* ou *haschichis* (de *haschisch*, nom d'une préparation enivrante dont ils faisaient grand usage) s'étaient rendus redoutables à tous les princes par la docilité fanatique et aveugle avec laquelle ils allaient mettre à mort les victimes désignées par leur chef. Leur nom est devenu synonyme de *meurtriers*, et c'est de là qu'est venu le français *assassin*. Ils obéissaient au cheik d'Halamont, forteresse située dans la région montagneuse de la Syrie.



médiatement la France ? Joinville exhorta vivement le roi à ne pas s'en aller.

XII. — Joinville s'oppose au départ du roi.

Le dimanche apres, revenimes devant le roi ; et lors demanda li rois a ses freres et aus autres barons et au conte de Flandres quel consoil il li donroient ou de s'alée ou de sa demourée. Il respondirent tuit que il avoient chargié a mon signour Guion Malvoisin le consoil que il vouloient donner au roi. Li rois li commanda que il deïst ce que il li avoient chargié ; et il dist ainsi : « Sire, vostre frere et li riche home qui ci sont, « ont regardei a vostre estat, et ont veü que vous « n'avez pooir de demourer en cest païs a l'onour de « vous ne de vostre regne ; que de touz les chevaliers « qui vindrent en vostre compaignie (dont vous en « amenastes en Cypre dous mille et huit cens), il n'en « a pas en ceste vile cent de remanant [1]. Si vous loent « il, sire, que vous en alez en France et pourchaciés « gens et deniers [2], par quoi vous puissés hastivement « revenir en cest païs vous vengier des ennemis Dieu « qui vous ont tenu en lour prison ».

Li rois ne se vout pas tenir a ce que mes sires Guis Malvoisin avoit dit ; ains demanda au conte d'Anjou, au conte de Poitiers et au conte de Flandres, et a plusours autres riches homes qui seoient empres [3], et tuit s'acorderent a mon signour Guion Malvoisin. Li legas

1. *Ramenant* (restant, cent de reste ; du v. *remaindre* ou *remanoir*).
2. *Deniers*, ici, est synonyme d'*argent*, *somme d'argent*. Les unités monétaires du moyen âge étaient : *la livre* qui valait 20 sous ; le *sol* (12 deniers), le *denier* (2 mailles), et la *maille* ou *obole*. Il est difficile d'en déterminer la valeur exacte, qui a d'ailleurs été toujours très variable. Disons cependant que, du temps de saint Louis, la valeur de la livre tournois était d'environ 20 fr. 25 ; mais, étant donné l'avilissement de l'argent depuis cette époque, il faut, pour avoir une idée de ce que représente aujourd'hui cette somme, la multiplier à peu près par cinq, ce qui donnerait environ cent francs pour la livre tournois.
3, *Empres* (auprès, du lat. in presso).

demanda au conte Jehan de Japhe, qui seoit empres aus, que il li sembloit de ces choses. Li cuens de Japhe li proia qu'il se sousfrist [1] de cele demande, « pour ce, « fist il, que mes chastiaus est en marche [2], et se je « looie au roi la demourée, l'on cuideroit que ce fust [3] « pour mon proufit ».

Lors li demanda li rois, si acertes [4] comme il pot, que il deïst que il li en sembloit. Et li dist que se il pooit tant faire que il peüst herberge tenir aus chans dedans un an [5], que il feroit sa grant honnour se il demouroit. Lors demanda li legas a ceus qui seoient apres le conte de Japhe ; et tuit s'acorderent a mon signour Mauvoisin.

Je estoie bien li quatorziemes assis encontre le legat [6]. Il me demanda que il m'en sembloit ; et je li respondi que je m'acordoie bien au conte de Japhe. Et li legas me dist tous courouciez, comment ce pourroit estre que li rois peüst tenir herberges a [7] si pou de gens comme il avoit. Et je li respondi aussi comme courouciez, pour ce que il me sembloit que il le disoit pour moi ateinner [8] : « Sire, et je vous le dirai, puisque « il vous plait.

« L'on dit, sire (et je ne sai se c'est voirs), que li « rois n'a encore despendu nuz de ses deniers, ne mais « que [9] des deniers aus clers. Si mete li rois ses deniers « en despense, et envoit li rois querre chevaliers en la « Morée et outre mer ; et quant l'on orra nouvele que « li rois donne bien et largement, chevalier li venront

1. Se sousfrist de... (cf. 128 p., n. 1).
2. *En marche* (sur la frontière).
3. Cf. p. 80 (2).
4. Aussi instamment qu'il put, en insistant autant que possible...
5. Que s'il pouvait tant faire que de tenir la campagne pendant un an.
6. Le légat du pape, Eudes de Châteauroux.
7. *A* (avec) ; cf. p. 32 (3).
8. *Ateinner*, mot qui est resté dans le patois champenois (agacer, irriter, ennuyer).
9. *Ne mais que* (excepté. Ce sens se comprend aisément : il n'a mais que deux enfants, il n'a pas plus que deux enfants, il n'a plus d'enfants, *excepté* deux).

« de toutes parz, par quoi il pourra tenir herberge de-
« dans un an, se Dieu plait. Et par sa demourée seront
« delivrei li povre prisonnier qui ont estei pris ou ser-
« vise Dieu et ou sien, qui jamais n'en istront [1] se li
« rois s'en va ». Il n'avait nul ilec qui n'eüst de ses
prochains amis en la prison; par quoi nuz ne me
reprist, ainçois se pristrent tuit a plorer.

Apres moi, demanda li legas a mon signour Guillaume de Biaumont, qui lors estoit mareschaus [2] de France, son semblant [3], et il dist que je avoie mout bien dit ; « et vous dirai, dist il, raison pourquoi ». Mes sires Jehans de Biaumont, li bons chevaliers, qui estoit ses oncles et avoit grant talent de retourner en France, l'escria mout felonnessement, et li dist : « Orde lon-« gaingne [4], que voulez vous dire ? Raseez vous tous « quois ! »

Li rois li dist : « Mes sires Jehans, vous faites mal, « lessiés li dire. — Certes, sire, non ferai ». Il le couvint taire ; ne nuz ne s'acorda onques puis a moi ne mais que li sires de Chatenai. Lors nous dist li rois : « Signour, je vous ai bien oïs, et je vous responderai « de ce que il me plaira a faire, de hui en huit jours ». (Chap. LXXXIII.)

Quant nous fumes parti d'ilec, et [5] li assaus me commença de toutes pars : « Or est fous, sire de Joinville, « li rois, se il ne vous croit contre tout le consoil dou « roiaume de France ». Quant les tables furent mises, li rois me fist seoir de lez li au mangier, la ou il me fesoit touz jours seoir se sui frere n'i estoient. Onques ne parla a moi tant comme li mangiers dura : ce que il

1. *Istront* (futur de oissir, issir, sortir).

2. A l'origine, le *maréchal* avait soin des chevaux et des écuries ; ce n'était que le premier écuyer sous le connétable. A l'époque de saint Louis, ce fonctionnaire avait plus d'importance et était devenu une sorte de chef d'état-major général.

3. *Son semblant* (ce qu'il lui semblait, son opinion).

4. *Orde longaigne.* Le terme est vif ; littéralement : *sale latrine* (lat. horrida longanea).

5. *Et*, indiquant la simultanéité de deux actions ; par conséquent : *aussitôt*.

n'avoit pas acoustumei, que il ne gardast touz jours a moi en manjant [1]. Et je cuidoie vraiement que il fust courouciez a moi, pour ce que je dis que il n'avoit pas encore despendu nuz de ses deniers, et que il le despendist largement.

Tandis que li rois oï ses graces, je alai a une fenestre ferrée qui estoit en une reculée devers le chevet dou lit le roi ; et tenoie mes bras parmi les fers de la fenestre, et pensoie que se li rois s'en venoit en France, que [2] je m'en iroie vers le prince d'Antioche[3] qui me tenoit pour parent et qui m'avoit envoié (querre), jusques a tant que une autre alée [4] me venist ou pais, par quoi li prisonnier fussent delivre, selon le consoil que li sires de Boulaincourt m'avoit donnei.

En ce point que je estoie ilec, li rois se vint apuier a mes espaules, et me tint ses dous mains sur la teste. Et je cuidai que ce fust mes sires Phelipes d'Anemos, qui trop d'ennui m'avoit fait le jour pour le consoil que je li avoie donnei ; et dis ainsi : « Lessiés moi en pais, mes sire Phelipes ». Par male avanture, au tourner que je fis ma teste [5], la mains le roi me cheï parmi le visaige ; et cognu que c'estoit li rois a une esmeraude que il avoit en son doit. Et il me dist : « Tenez vous touz quois ; car je vous vueil demander « comment vous fustes si hardis que, vous qui estes « uns joennes hons, m'osastes loer ma demourée, « encontre touz les grans homes et les saiges de France « qui me looient m'alée ».

« Sire, fis je, se j'avoie la mauvestié en mon cuer, « si ne vos loeroie je a nul fuer que vous la feïssiés. —

1. Traduisez : chose à laquelle il n'était pas habitué, de ne pas faire attention à moi en mangeant. Il y a une sorte d'anacoluthe, *avoit acoustumei* étant construit d'un côté avec *ce*, de l'autre avec *qu'il ne gardast*.
2. Cf. p. 129 (5).
3. Bohémond V, mort en 1250.
4. Une autre occasion de m'en aller ou bien la paix...
5. Cf. p. 154 (4).

« Dites vous, fist il, que je feroie que [1] mauvaiz si je « m'en aloie? — Si m'aïst [2] Dieus, sire, fis je, oïl ». Et il me dist : « Se je demeur, demourrez vous? » Et je li dis que oïl, « se je puis ne dou mien ne de l'autrui [3]. — « Or soiés touz aises, dist il, car je vous sai mout bon « grei de ce que vous m'avez loei ; mais ne le dites a « nului toute cele semainne ».

Je fu plus aises de cele parole, et me defendoie plus hardiement contre ceus qui m'assailloient. On apele les païsans dou païs *poulains*; dont mes sires Pierres d'Avalon, qui demouroit a Sur, oï dire que on me apeloit poulain, pour ce que je avoie conseillié au roi sa demourée avecques les poulains. Si me manda mes sires Pierres d'Avalon que je me defendisse vers ceus qui m'apeloient poulain, et lour deïsse que j'amoie mieus estre poulains, que roncins recreüs [4], aussi comme il estoient. (Chap. LXXXIV.)

Saint Louis se décida à rester. Malgré sa détresse, il était encore respecté. Bientôt même il fut recherché : le Soudan d'Egypte et celui de Damas sollicitèrent en même temps son alliance. Ils se faisaient la guerre, et leur rivalité servit puissamment les intérêts des Croisés. C'est là ce qui explique comment le roi de France, presque dénué d'argent et de troupes, put séjourner quatre ans en Terre Sainte et fortifier, sans être sérieusement inquiété, les places de la côte qu'occupaient encore les chrétiens. Son panégyriste le suit fidè-

1. Que je ferais (ce) que (ferait) mauvais (lat. quod) ; de là l'expression *faire que fol* (agir en fou).
2. *Si m'aïst Dieus* (ainsi me secoure Dieu : Sic me adjuvet Deus).
3. Si je le puis, soit avec mes propres ressources, soit avec celles d'autrui. Sur *ne*, voy. p. 50 (5).
4. *Recreüs* (fourbu); c'est le part. passé du verbe *recroire* (lat. recredere) et qui signifie rendre, restituer, céder, s'avouer vaincu, être lâche, être harassé.

lement dans sa tournée militaire, non sans interrompre le récit par des digressions semi-historiques, semi-fabuleuses, que certains noms propres font naître de temps en temps sous sa plume. Inutile d'ajouter que la variété du récit est encore augmentée, çà et là, par des tableaux d'escarmouches que le vieux narrateur retrouve encore tout frais dans sa mémoire et plaque tout bonnement dans son histoire, sans trop savoir s'ils sont bien à leur place.

Saint Louis était encore à Jaffa, où il avait passé plus d'une année, quand le prince musulman qui possédait Jérusalem lui offrit un sauf-conduit pour visiter comme pèlerin cette ville, qu'il n'avait pu conquérir en soldat.

XIII. — Pourquoi saint Louis refusa d'aller en pèlerinage à Jérusalem.

Tandis que li rois estoit a Jafe, l'on li dist que li soudans de Damas li souferroit bien a aler en Jerusalem, et par bon asseürement. Li rois en out grand consoil; et la fins du consoil fu teus, que nuz ne loa le roi que il i alast, puisque il couvenist [1] que il lessast la citei en la main des Sarrazins.

L'on en moustra au roi un exemple qui fu teus, que quant li granz rois Phelipes [2] se parti [3] de devant Acre pour aler en France, il lessa toute sa gent demourer en l'ost avec le duc Hugon de Bourgoingne, l'aioul cesti duc qui est mors nouvelement. Tandis que li dus

1. *Il couvenist* (il fallait); cf. p. 161 (1).
2. Philippe-Auguste.
3. Un certain nombre de verbes aujourd'hui intransitifs affectaient volontiers la forme réfléchie au moyen âge : *se dormir*, *se cuire*, *se partir*, *se mourir*, etc. Ce dernier a été conservé.

sejournoit a Acre, et li rois Richars d'Angleterre[1] aussi, nouveles lour vindrent que il pooient penre[2] l'endemain Jerusalem se il vouloient, pour ce que toute la force de la chevalerie le soudan de Damas s'en estoit alée vers li, pour une guerre que il avoit a un autre soudanc. Il atirierent lour gent, et fist li rois d'Angleterre la premiere bataille, et li dus de Bourgoingne l'autre apres, atout les gens le rói de France.

Tandis que il estoient a esme[3] de penre la vile, on li manda de l'ost le duc que il n'alast avant, car li dus de Bourgoingne s'en retournoit ariere, pour ce, sanz plus, que l'on ne deïst que li Anglois eüssent pris Jerusalem. Tandis que il estoient en ces paroles, uns siens chevaliers li escria : « Sire, sire, venez jusques ci, et je vous mousterrai[4] Jerusalem. » Et quant il oï ce, il jeta sa cote a armer devant ses ieus tout en plorant, et dist a Nostre Seignour : « Biaus sire Dieus, je te « pri que tu ne seufres que je voie ta sainte citei, puisque je ne la puis delivrer des mains de tes ennemis. »

Ceste exemple[5] moustra l'on au roi pour ce que se il, qui estoit li plus grans rois des Crestiens, fesoit son pelerinage sanz delivrer la citei des ennemis Dieu, tuit li autre roi et li autre pelerin qui apres li venroient, se tenroient tout apaié[6] de faire lour pelerinaige aussi comme li rois de France averoit fait, ne ne feroient force de la delivrance de Jerusalem. (Chap. CVIII.)

Ainsi le roi ne vit pas Jérusulem, et il ne devait jamais la voir. Sa présence était, du reste, né-

1. Richard Cœur de Lion (roi d'Angleterre de 1189 à 1199), qui avait accompagné Philippe-Auguste en Palestine et qui y demeura quelque temps après lui.
2. *Penre*, forme dialectale pour *prendre*.
3. Tandis qu'ils avaient l'espoir de prendre la ville. Sur le sens de *esmer* voy. p. 151 (3).
4. *Mousterrai*, avec métathèse, pour *moustrerai* (montrerai).
5. *Exemple* est souvent féminin dans l'ancienne langue (lat. exempla, pluriel neutre pris pour un féminin).
6. *Tout apaié* (tout contents, lat. adpacati, de pacare, apaiser, pacifier).

cessaire sur d'autres points. L'armée de Damas, en revenant d'Egypte, avait porté la désolation jusque dans la banlieue de Saint-Jean-d'Acre. La ville de Sayette (l'ancienne Sidon) avait été horriblement saccagée par des bandes musulmanes venues d'un fort voisin (Bélinas). Deux mille de ses habitants avaient été massacrés. Saint Louis quitte donc Jaffa et se dirige vers Sayette ; puis, tandis que Joinville avec quelques autres chevaliers fait une pointe infructueuse contre Bélinas, il fait enfouir les corps des chrétiens tués par les Sarrasins et consacre enfin plusieurs mois à relever les murs de Sayette.

Déjà l'on songeait au retour ; Joinville, qui ne voulait pas quitter l'Orient sans se sanctifier par un pèlerinage, avait obtenu la permission d'aller à Notre-Dame de Tortose, et, à son retour, avait trouvé saint Louis en larmes : la reine Blanche, sa mère, était morte.

XIV. — Saint Louis apprend la mort de sa mère. — Duretés de la reine Blanche pour la reine Marguerite.

A Sayete [1] vindrent les nouveles au roi que sa mere estoit morte. Si grant duel en mena, que de deus jours on ne pot onques parler a li. Apres ce m'envoia querre par un vaslet de sa chambre. Quant je ving devant li en sa chambre, la ou il estoit touz seus, et il me vit, il estandi ses bras et me dist : « A ! seneschaus, j'ai pardue ma mere ! »

1. Blanche de Castille mourut au mois de novembre 1252. Joinville paraît s'être trompé en racontant que saint Louis apprit cette nouvelle à Sayette ou Sidon, c'est-à-dire après le mois de juin 1253. Geoffroi de Beaulieu, qui écrivait plus de trente ans avant Joinville, nous apprend que le roi était alors à Jaffa (note de M. de Wailly).



« Sire, je ne m'en merveil pas, fis je, que a mourir avoit ele ; maisje me merveil que vous, qui estes un « saiges hom, avez menei si grant duel ; car vous savez « que li Saiges dit, que mesaise que li om ait ou cuer, « ne li doit parer [1] ou visaige ; car cil qui le fait en « fait liez ses ennemis et en mesaise ses amis ». Mout de biaus servises en fist faire outre mer, et apres il envoia en France un sommier chargié de letres de prieres aus eglises, pour ce que il priassent pour li.

Madame Marie de Vertus, mout bone dame et mout sainte femme, me vint dire que la royne [2] menoit mout grand duel, et me pria que j'alasse vers li pour la reconforter. Et quant je ving la, je trovai que ele plouroit, et je li dis que voir dit cil qui dit que l'on ne doit femme croire : « car ce estoit la femme que vous plus haiés qui est morte, et vous en menez tel duel ! » Et ele me dist que ce n'estoit pas pour li que ele ploroit, mais pour la mesaise que li roi avoit dou duel que il menoit, et pour sa fille (qui puis fu roine de Navarre), qui estoit demourée en la garde des homes.

Les durtez que la roine Blanche fist a la roine Marguerite furent tieus [3], que la roine Blanche ne vouloit soufrir, a son pooir, que ses fiz fust en la compaingnie sa femme, ne mais que le soir quant il aloit couchier avec li [4]. Li hostieus la ou il plaisoit mieus a demourer, c'estoit a Pontoise, entre le roi et la roine, pour ce que la chambre le roi estoit desous.

Et avoient ainsi acordei lor besoigne, que il tenoient lour parlement en une viz [5] qui descendoit de l'une

1. *Parer* pour *paroir* (paraître).
2. Marguerite de Provence, femme de saint Louis. Elle n'avait pas toujours été en bonne intelligence avec la reine mère, femme autoritaire, violente et jalouse de l'affection que lui témoignait le roi son mari.
3. *Tieus*, forme dialectale pour teus (tels).
4. *Li* (ou *lui*) sert pour les deux genres ; jusqu'au XIIIe siècle, et même encore chez Joinville, on le voit, *ele* (mod. elle, = illa) n'est employé qu'au cas sujet.
5. *Viz* (escalier tournant).

chambre en l'autre ; et avoient lour besoignes si atiries, que quant li huissier veoient venir la roine en la chambre le roi son fil, il batoient les huis de lour verges, et li rois s'en venoit courant en sa chambre pour ce que sa mere l'i trouvast ; et ainsi refesoient li huissier de la chambre la roine Marguerite quand la roine Blanche i venoit, pour ce qu'ele i trouvast la roine Marguerite.

Une foiz estoit li rois decoste la roine sa femme, et estoit en trop grand peril de mort, pour ce qu'ele estoit blecie d'un enfant qu'ele avoit eu. La vint la roine Blanche, et prist son fil par la main, et li dist : « Venez vous en, vous ne faites riens ci. » Quant la roine Marguerite vit que la mere emmenoit le roi, ele s'escria : « Helas ! vous ne me lairés veoir mon signour ne « morte ne vive. » Et alors elle se pasma, et cuida l'on qu'ele fust morte ; et li rois, qui cuida qu'ele se mourust, retourna ; et a grant peinne la remit l'on a point. (Chap. CXIX.)

Revenant aux affaires d'Orient, Joinville expose le départ du roi, qui, après avoir consulté les barons de Palestine, se juge enfin quitte de ses engagements et s'embarque pour la France le 25 avril 1254. Le navire qu'il monte emporte aussi le sénéchal, à qui les incidents de la traversée donneront des raisons nouvelles d'admirer son héros.

XIV. — Le vaisseau du roi échappe au naufrage.

Le samedi, veïmes l'isle de Cypre, et une montaingne qui est en Cypre, que on apele la montaigne de la Croiz. Celi samedi, leva [1] une bruine de la terre,

1. *Leva*, sens neutre (s'éleva).

et descendi de la terre sur la mer ; et pour ce cuidierent nostre marinier que nous fussiens plus loing de l'isle de Cypre que nous n'estiens, pour ce que il veoient la montaigne par desus la bruine. Et pour ce firent nagier abandonnéement[1] : dont il avint ainsi, que nostre neis hurta a une queue de sablon qui estoit en la mer. Or avint ainsi, que si nous n'eüssiens trouvei ce pou de sablon la ou nous hurtames, nous eüssiens hurtei a tout plein de roches qui estoient couvertes, la ou nostre neis eüst estei toute esmiée[2], et nous tuit perillié et noié.

Maintenant que nostre neis ot hurtei, li cris leva en la nef si granz que chacuns crioit helas ! et li marinier et li autre batoient lour paumes, pour ce que chascuns avoit poour de noier. Quant je oï ce, je me levai de mon lit, la ou je gisoie, et alai ou chastel[3] avec les mariniers. Quant je ving la, freres Remons, qui estoit Templiers et maistres desus les mariniers, dist a un de ses vaslez : « Giete ta plommée[4] »; et si fist il. Et maintenant que il l'ot jetée, il s'escria et dist : « Halas ! nous sommes a terre » ! Quant freres Remons oï ce, il se dessira[5] jusques a la courroie, et prist a arachier sa barbe et crier : « Ai mi, ai mi ! »

En ce point me fist uns miens chevaliers, qui avoit non mon signour Jehan de Monson, peres l'abei Guillaume de Saint-Michiel[6], une grant debonnairetei[7], qui fu tieus, car il m'aporta sanz dire un mien seurcot forrei, et le me jeta ou dos, pour ce que je n'avoie que ma cote vestue. Et je li escriai et li dis : « Qu'ai « je a faire de vostre seurcot, que vous m'aportez

1 *Nagier abandonnéement* (naviguer librement, hardiment ; *abandonnéement* est un adverbe formé d'après l'expression *a bandon*, qui signifie *librement, sans réserve : a+bandon* = volonté, licence, force, violence).
2. *Esmiée* (réduite en miettes, mise en pièces).
3. *Chastel* ; voy. p. 161 (6).
4. *Plommée* (plombée, masse de plomb, *sonde*).
5. Il se déchira, il déchira sa robe jusqu'à la ceinture.
6. Saint-Michel-en-Thiérache (Aisne).
7. *Debonnairetei* (bonté).

« quant nous noions ? » Et il me dist : « Par m'ame ! « sire, je averoie plus chier que nous fussiens tuit noié « que ce que une maladie vous preïst de froit dont « vous eüssiez la mort. »

Li marinier escrierent : « Ça, la galie ! pour le roi recueillir ! » Mais de quatre galies que li rois avoit la, il n'i ot onques galie qui de la s'aprochast : dont il firent mout que saige[1] ; car il avoit bien huit cens persones en la nef qui tuit fussent sailli es galies pour lour cors garantir ; et ainsi les eüssent esfondées[2].

Cil qui avoit la plommée, jeta la seconde foiz, et revint a frere Remont, et li dist que la neis n'estoit mais a terre. Et lors freres Remons le ala dire au roi, qui estoit en croiz adenz[3] sur le pont de la nef touz deschauz, en pure cote et touz deschevelez (devant le cors Nostre Signour qui estoit en la nef), comme cil qui bien cuidoit noier. Si tost comme il fu jours, nous veïmes la roche devant nous, la ou nous fussiens hurtei se la neis ne fust adhurtée a la queue dou sablon. (Chap. CXXII.)

L'endemain, envoia li rois querre les maistres notonniers des neis, liquel envoierent quatre plongeours en la mer aval. Et plongierent en la mer ; et quant il revenoient, li rois et li maistre notonnier les oioient l'un apres l'autre, en tel manière que li uns des plongeours ne savoit ce que li autres avoit dit. Toute voie[4] trouva l'on par les quatre plongeours, que au froter que nostre neis avoit fait ou sablon, li sablons en avoit bien osté quatre taises[5] dou tison sur quoi la neis estoit fondée.

Lors apela li rois les maistres notonniers devant

1. Ils firent bien (ce) que sages (feraient), tournure très fréquente dans l'ancienne langue et même au XVIe siècle ; cf. p. 38 (5).
2. *Esfondées* (coulées à fond).
3. *Adenz* (lat. ad dentes, littéralement : sur les dents, la face contre terre).
4. *Toute voie,* cf. p. 42 (7).
5. *Taises,* forme dialectale pour *toises*

nous, et lour demanda quel consoil il donroient dou coup que sa neis avoit receü. Il se conseillierent ensemble et loerent au roi que il se descendist de la nef la ou il estoit, et entrast en une autre.

« Et ce consoil vous loons nous, car nous enten-« dons de certein que tuit li ais de vostre nef sont « tuit eslochié [1] : par quoi nous doutons [2] que quant « vostre neis venra en la haute mer, que ele « ne puisse soufrir les cous des ondes, qu'ele « ne se despiece. Car autel [3] avint il quant vous venis-« tes de France, que une neis hurta aussi ; et quant « ele vint en la haute mer, ele ne pot soufrir les cous « des ondes, ainçois se desrompi ; et furent tuit peri « quant que il estoient en la nef, fors que une femme « et son enfant, qui en eschaperent sur une piece de « la nef ». Et je vous tesmoing que il disoient voir ; car je vi la femme et l'enfant en l'ostel au conte de Joigni, en la citei de Bafe, que li cuens norissoit pour Dieu.

Lors demanda li rois a mon signour Perron le chamberlain et a mon signour Gilon le Brun [4], connestable de France, et a mon signour Gervaise d'Escrainnes, qui estoit maistres queus le roi, et a l'arcediacre de Nicocie, qui portoit son seel, qui puis fu cardonaus, [5] et a moi, que nous li loiens de ces choses. Et nous li respondimes que de toutes choses terriennes l'on devoit croire ceus qui plus en savoient : « Dont nous « vous loons, devers nous [6], que vous faciez ce que « li notonnier vous loent. »

Lors dist li rois aus notonniers : « Je vous demant

1. *Eslochier* (déplacer, disloquer).
2. *Douter* (craindre) ; cf. p. 52 (3).
3. *Autel* (même chose, primitivement *altel*, de al, alum pour aliud, et de tel, talem).
4. Gilles Le Brun de Trasignies fut connétable de 1241 à 1276. On le retrouvera plus tard dans l'armée de Charles d'Anjou en Italie, notamment à la bataille de Bénévent (1266).
5. Cardinal.
6. Quant à nous.

« sur vos loiautés, se la neis fust vostre et ele fust « chargie de vos marchandises, se [1] vous en descen- « deriés [2]. » Et il respondirent tuit ensemble que nanin, car il ameroient mieus metre lour cors en avanture de noier, que ce que il achetassent une nef quatre mille livres et plus.

« Et pourquoi me loez vous donc que je descende? « — Pour ce, firent il, que ce n'est pas jeus partis [3]; « car ors ne argens ne puet esprisier le cors de vous, « de vostre femme et de vos enfans qui sont ceans et « pour ce ne vous loons nous pas que vous metez, ne « vous ne aus, en avanture. »

Lors dist li rois : « Signour, j'ai oï vostre avis et « l'avis de ma gent; or vous redirai je le mien, qui est « teus, que se je descent de la nef, que il a ceans teus « cinc cens persones et plus qui demorront en l'isle de « Cypre, pour la poour dou peril de lour cors (car il n'a « celi qui autant n'aint sa vie comme je fais la mienne); « et qui jamais, par avanture, en lour païs ne renter- « ront. Dont j'aim mieus mon cors et ma femme et mes « enfans metre en la main Dieu, que je feïsse tel dou- « maige a si grant peuple comme il a ceans. »

Le grant doumaige que li rois eüst fait au peuple qui estoit en sa nef, puet l'on veoir a Olivier de Termes, qui estoit en la nef le roi; liqueus estoit un des plus hardis homes que je onques veïsse et qui mieus s'estoit prouvez en la Terrre Sainte; et n'osa demourer avec nous pour poour de naier; ainçois demoura en Cypre, et ot tant de destourbiers qu'il fu avant un an et demi que il revenist au roi; et si estoit grans hom et riches hom, et bien pooit paier son passaige. Or regardez que [4] petites gens eüssent fait qui n'eüssent eü de quoi paier, quant teus hom ot si grant destourbier. (Chap. CXXIII.)

1. *Se* est répété comme *que* (p. 129, n. 5).
2. *Descenderiés* pour *descendriés*, cf. p. 79 (7).
3. *Partis* (partagé, égal).
4. *Que* (ce que); cf. p. 38 (5) et p. 168 (1).

En juillet, après dix semaines de traversée, on se trouve devant Hyères [1] en Provence. Le roi ne voulait pas y descendre, parce que ce n'était pas sa terre ; il désirait débarquer chez lui, c'est-à-dire à Aigues-Mortes. Mais Joinville, qui avait hâte de quitter la mer, fit si bien qu'il changea d'avis. Après avoir pieusement écouté un moine fort populaire, qui lui remontra, non sans énergie, ses devoirs envers ses sujets, saint Louis gagna Beaucaire. C'est là que le sénéchal, impatient de revoir la Champagne, se sépara de lui.

A cet endroit du livre cessent, à proprement parler, les Mémoires de Joinville. Les quinze derniers chapitres de l'ouvrage, qui en contient 149, sont presque entièrement consacrés, comme les premiers, à louer les vertus du roi, sa dévotion, ses scrupules et sa bonne administration. On y trouve, au milieu d'un certain nombre de redites, quelques anecdotes curieuses, comme celle du bourgeois de Paris que le roi fit marquer d'un fer rouge au nez pour quelque juron malsonnant ; en somme, c'est la partie la moins originale du livre.

Joinville redevient lui-même et recommence à écrire avec son cœur quand, parvenu au terme de sa tâche, il lui faut raconter la mort de son illustre ami Quarante ans se sont passés et il ne s'en peut encore consoler. Aussi croit-il devoir rapporter tout au long, pour l'édification de la pos-

1. Hyères faisait partie du comté de Provence, qui ne dépendait pas à cette époque du royaume de France.

térité, ces Enseignements que Louis IX rédigea sur son lit de mort pour son successeur, et où éclatent à chaque ligne la droiture de l'homme, le bon sens du roi, la foi exaltée du chrétien. Il ne quitte enfin le lecteur qu'après l'avoir fait assister à la canonisation de son héros. Il veut qu'après l'avoir suivi dans ses épreuves terrestres, nous soyons témoins de son triomphe céleste. Quant à lui, la seule récompense qu'il souhaite pour avoir écrit l'histoire du saint, c'est d'avoir de ses reliques et de rendre ainsi plus sacré l'autel qu'il lui a dressé dans sa chapelle de Joinville.

CHAPITRE VII.

CHRONIQUES INTERMÉDIAIRES ENTRE JOINVILLE ET FROISSART.

La littérature historique, si vivante et si féconde en France au XIIIe siècle, semble languir, se dessécher dans la première moitié du suivant, pour se relever dans la seconde et prendre une verdeur nouvelle. Sous les fils de Philippe le Bel et jusqu'aux dernières années de Philippe de Valois, les grands événements sont rares, les chroniqueurs aussi. L'ère des croisades est close, la légende de saint Louis commence à s'épuiser, le royaume est relativement en paix avec ses voisins et avec lui-même. La matière paraît manquer à nos historiens. Mais la guerre de Cent Ans commence et leur curiosité se réveille. Les coups de théâtre qui se multiplient dès le début de cette longue lutte, les revers inouïs de notre pays, son relèvement inespéré, les soulèvements populaires, l'anarchie féodale, le brigandage militaire, les contre-coups lointains de nos révolutions, voilà ce qui, sous Charles V et sous Charles VI, fait renaître en France le goût de conter et donne aux

narrations des plus malhabiles un si dramatique intérêt.

Nous n'avons pas à parler des chroniques latines de cette époque, d'ailleurs peu nombreuses et pour la plupart d'une importance médiocre. Le monastère de Saint-Denis ne fait prolonger en latin l'œuvre de Guillaume de Nangis que jusqu'en 1340 ; et encore se hâte-t-il de mettre en français les additions. A partir de cette date, c'est un carme, Jean de Venette, qui se chargera de la continuer. Mais il ne dépassera pas, dans son récit, l'année 1368 ; et, s'il nous touche plus que ses devanciers par l'ardeur de son patriotisme et l'audace toute populaire de ses jugements, combien n'est-il pas regrettable qu'il soit resté ignoré jusqu'à nos jours, faute d'avoir écrit en idiome vulgaire ?

Le latin recule donc visiblement au XIV[e] siècle. La langue commune envahit l'histoire. Elle y régnera bientôt presque sans conteste. Il est naturel que, même sur ce terrain et à cette époque, elle n'oublie pas entièrement les formes poétiques qui l'ont autrefois mise en honneur. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que, si la littérature épique s'est altérée et transformée chez nous au XIII[e] siècle, elle est loin d'avoir disparu. Nous la retrouvons, au XIV[e], dégénérée, mais encore vivace [1]. On « chante de gestes » chez les grands, aux jours de fêtes, sous Charles V et son successeur. La masse du public commence, il est vrai,

1. Les principales épopées de cette époque sont *Baudouin de Sebourc*, *Hugues Capet*, *Tristan de Nanteuil*, etc.

à prendre plus de goût à l'allégorie [1], à la satire [2], aux poésies légères [3], qu'à l'épopée; mais elle aime qu'on lui parle en vers de tout, même d'histoire, et c'est à titre de trouvères que nombre de chroniqueurs la lui racontent encore.

Cependant les grandes compilations rimées deviennent rares. Jean d'Outremeuse écrit bien sa volumineuse *Geste de Liège*, qui remonte au déluge; mais il ne tardera pas à la traduire en prose. La poésie ne s'attache plus guère qu'à des épisodes, à des événements isolés, ou à des personnages marquants dont elle retrace parfois la vie avec un grand luxe de développement.

C'est ainsi qu'elle nous montre, dans le *Vœu du héron*, le transfuge Robert d'Artois piquant d'honneur Edouard III et les barons anglais pour les entraîner à la guerre contre la France. Un peu plus tard, les batailles de Crécy et de Poitiers donnent lieu à divers poèmes de peu d'étendue. Vers 1351, un auteur anonyme retrace, avec une énergie et un coloris merveilleux, ce Combat des Trente, où Bretons et Anglais, luttant à nombre égal, prétendent décider du sort de la Bretagne. « De sueur et de sanc la terre rosoya », dit-il, et quand le chef des Bretons, exténué de chaleur, demande à boire, voici ce qu'il lui fait répondre par un de ses compagnons : « Bois ton sanc, Beaumanoir, ta soif te passera. »

1. Voy. notamment le *Roman de la Rose*.
2. Voy. *Renart le nouvel*, et *Renart le contrefait*.
3. Virelais, rondeaux, ballades, etc. L'auteur le plus fécond en ces divers genres au XIVe siècle fut Eustache Deschamps, qui écrivait surtout sous Charles V et sous Charles VI.

Un peu plus tard, en 1370, Guillaume de Machau écrivait son poème sur la *Prise d'Alexandrie par le roi de Chypre ;* mais cette œuvre, malgré son mérite, n'eut pas la notoriété de celle de Chandos, héraut anglais qui, au moment où le Prince Noir venait de mourir (1376), célébrait ses hauts faits en plus de cinq mille vers. C'étaient des souvenirs tout chauds encore pour les contemporains, et de pareils récits ne pouvaient manquer de les passionner.

On peut en dire autant de la longue chronique rimée qui a popularisé, dès la fin du XIVe siècle, la mémoire de du Guesclin. C'est une sorte de chanson de geste, qui comprend près de 23.000 vers et dont l'auteur a conté, non sans inexactitude ni sans mélange de fables, mais avec beaucoup de vivacité, l'enfance, la jeunesse, les exploits du grand connétable. Ce mauvais sujet, « camus et noir, malotru et massant », le plus laid, dit l'auteur, qu'il y eût de Rennes à Dinan, devint, d'enfant querelleur, soldat d'aventures, puis s'attacha pour la vie au roi de France, et en vingt ans de guerre délivra le royaume des Grandes Compagnies qui le pillaient et des Anglais qui l'opprimaient. Le trouvère Cuvelier, qui le chanta presqu'au lendemain de sa mort (vers 1381), a rendu immortel ce du Guesclin légendaire, fait de rudesse et de bonhomie, de finesse et de loyauté, de vaillance et de ruse, au demeurant une des plus glorieuses incarnations du patriotisme français [1].

1. Nous devons signaler, à côté de son poème, celui de son contem

Si de la poésie nous passons à la prose, nous trouvons sans doute un assez grand nombre d'ouvrages consacrés à l'histoire de notre pays ou de certaines de ses provinces ; mais il en est peu, à vrai dire, qui méritent aujourd'hui d'être cités et surtout d'être lus.

Parmi les histoires régionales, notons surtout, à côté des *Anciennes Chroniques de Flandre*[1], compilation anonyme, qui s'étend de 1244 à 1328, la Chronique de Jean de Prez, dit d'Outremeuse, qui, malgré sa lourdeur et sa diffusion, ne manque ni d'intérêt ni de valeur littéraire. L'auteur de ce dernier ouvrage vivait entre 1348 et 1400. Il s'est proposé de retracer la vie des évêques de Liège, sa ville natale. Il l'a fait longuement, trop longuement, remontant à la création du monde, ou tout au moins au déluge, ne nous faisant grâce ni de Sémiramis, qui fut une « moult vaillante dame », ni de l'empire romain, ni des chefs barbares qui le détruisirent. Son récit, poursuivi jusqu'à l'année 1399, comprend, à certains endroits, non seulement l'histoire des provinces belges, mais celles de la France, de l'Allemagne, du Saint-Siège et des Croisades.

En ce qui concerne spécialement la France, nous devons une mention particulière aux *Grandes Chroniques de France*, publiées jusqu'alors en latin, mais qui, à partir de 1340,

porain Guillaume de Saint-André, qui en comble certaines lacunes et expose en détail les longues guerres de Bretagne. (*Le livre du bon Jehan, duc de Bretaigne*).

1. Publiées dans le t. XXII du *Recueil des historiens de France*

furent rédigées en français et prirent un caractère officiel. Les rois donnèrent à des laïques, généralement à leurs conseillers les plus intimes (comme le chancelier d'Orgemont, sous Charles V), mission de la continuer, et c'est ainsi que ces annales furent poursuivies jusqu'au temps de Louis XI. Mais il est superflu de faire remarquer que ce que l'œuvre gagna en correction, en régularité, en précision, elle le perdit en vivacité et surtout en sincérité. Le récit est généralement terne. Nous n'en donnerons qu'un exemple.

Comment Rollo[1] reçut le baptesme, et fu son parrin le duc d'Aquitaine, et luy mist son nom, et eut a femme Gille la fille du roy de France[2].

Quant François virent que France estoit tournée a tel doulour, si s'en allerent au roy et se complainstrent tous d'une voix de luy meisme, que le peuple crestien et toute la France estoit en telle persecucion par son deffaut et par sa paresse Moult fu le roy[3] esmeu pour ces paroles. Tantost[4] envoia Francques, l'archevesque de Rouen, a Rollo, et luy manda que se il et sa gent vouloient recevoir le baptesme loyaument, il luy donneroit Gillette[5] sa fille par mariage et toute la terre de la riviere d'Epte, jusques en Bretaingne. Au tirant[6] s'en ala l'archevesque Francques et luy compta ce que le roy luy mandoit et moult luy

1. Rol (Rou), Rollo ou Rollon, premier duc de Normandie.
2. En ce qui concerne la langue des Grandes Chroniques, nous nous contenterons de faire observer qu'elle se rapproche sensiblement de elle du xv[e] siècle ; il n'y a plus de déclinaison.
3. Charles le Simple, roi de France de 898 à 923. Le traité de Saint-Clair-sur-Epte eut lieu en 911.
4. *Tantost* (tant tost, aussitôt).
5. Ou Gisèle.
6. *Au tirant* (aussitôt, du v. tirer)

amollia et luy chastoya son cuer, car il estoit auparavant son acointe [1] moult grandement. Et, si comme Dieu l'avoit ordonné, Rollo reçut liéement [2] ce mandement, par le conseil de sa gent, et prist jour de parlement au roy a Saint Cler sur Epte [3]; si donna treves de trois mois, et couvenança que dedens ce terme il feroit au roy ferme paix. Au jour et au lieu nommé vindrent d'une part et d'autre, si fut le roy deça la riviere d'Epte et le conte Robert [4] qu'il eut avec luy amené ; et Rollo et sa gent refurent par dela la riviere. Tant allerent messaiges entre deulx que paix fu faicte selon les convenances qui orent esté mises.

Toute la terre de Neustrie luy donna le roy et Gillette sa fille par mariage et, par dessus, toute Bretaingne [5]; et commanda le roy aux deulx princes de cette contrée, Berengier et Alain, qu'il entrassent en son hommage. Tout le pays jusques a la mer estoit tourné en gastine [6] ; si que nul n'estoit qui osast terre labourer, et estoient les haies et les buissons partout creus par la longue persecution et pour les continus assaulx des païens. Apres ces choses ainsi faites, retourna le roy en France et envoia a Rollo Robert le conte de Poitiers. Quant Rollo fut venu a Rouen, l'arcevesque Franque appareilla les fons pour le baptisier. Robert, le duc d'Aquitaine, le leva de fons ; son nom luy mist et fu apppellé Robert.

1. *Acointe* (connaissance, ami, lat. accognitum).
2. *Liéement* (joyeusement, de lié = laetum) ; nous avons encore l'expression *en liesse*.
3. Village de Seine-et-Oise, canton de Magny-en-Vexin, à sept lieues de Mantes.
4. Robert, comte de Paris et duc de France, qui fut plus tard (en 922) proclamé roi par les chefs de la féodalité française et périt en 923 à la bataille de Soissons. Il eut pour fils Hugues le Grand ou le Blanc, père de Hugues Capet.
5. Il donnait là ce qui ne lui appartenait pas, et de fait la Bretagne resta toujours indépendante de la Normandie.
6. *Gastine* (solitude, désert ; cf. le v. moderne gâter, dont le sens ancien est d'ailleurs fort affaibli).

Puis que [1] Rollo fu baptisié, il honora moult sainte eglyse, et crut moult devotement en la foi crestienne. Tous les sept premiers jours qu'il demoura en aubes [2], donna chascun jour granz dons aux eglyses : le premier jour donna grant terre a l'eglyse Nostre Dame de Rouen; le second jour a Nostre Dame de Baieux; au tiers jour a l'eglyse Nostre Dame d'Evreux; au quart jour a l'eglyse de Saint Michiel en Peril de Mer; au cinquiesme jour a l'eglyse Saint Pere et Saint Oyen [3] qui sont en la cité; au sixiesme jour a l'eglyse Saint Pere et Saint Acadie de Jumieges [4]; et au septiesme jour donna Berneval [5] et toutes les appartenances a l'eglyse Saint Denis le martire, l'apostre de France.

Au huitiesme jour qu'il ot les armes mises jus, il commença a donner a ses princes et a ses chevaliers la terre qu'il avoit conquise : et quant les païens virent que leur sire estoit crestien, il guerpirent les idoles et coururent au saint baptesme d'un cuer et d'une volenté; et le conte Robert d'Aquitaine retourna en France lié et joiant, quant il ot accompli la besoingne pour quoy il estoit alé. Et le duc Robert, nouvellement converti, fist grant appareil comme pour espouser la fille du roy, si l'espousa a la loy crestienne en l'an de l'Incarnation neuf cent et douze.

Apres establi ses lois et ses drois par toute Normandie et fu la terre si seure et si bien gardée qu'il n'estoit nul qui rien y osast mesfaire. Une piece de temps vesquit Gillette, la duchesse, avec son seigneur; morte fu sans hoir, et le duc Robert reprist, apres sa mort, une dame qui ot nom Pompée que il avoit avant

1. *Puis que*, cf. p. 47 (2).

2. *Aubes*, ce sont les vêtements blancs que portaient autrefois pendant huit jours les nouveaux baptisés.

3. Saint-Ouen.

4. Jumièges (Seine-Inférieure, arr. de Rouen) était célèbre par son abbaye qui, fondée au VIIe siècle, a subsisté jusqu'en 1790, et dont il ne reste plus aujourd'hui que des ruines.

5. Berneval (Seine-Inférieure, arr. de Dieppe).

laissée [1]. De celle avoit un fils qui Guillaume avoit nom ; vaillant et sage et bien entechié [2]. Le duc Robert, qui moult estoit ja affoibloié des travaux et des batailles ou il avoit toute sa force degastée, se pourpensa et ot deliberation a qui il pourroit sa terre delaissier. Lors assembla tous ses barons et les deulx princes de Bretaingne, Alain et Berengier. Son fils Guillaume, qui moult estoit beaux et avenant, fist venir devant tous et leur commanda que il le preissent a seigneur et le feissent prince de toute Normandie, et leur dist en telle maniere : « A moi appartient que « je le vous livre pour seigneur et a vous que vous « lui portez foi et loiauté . » Quant il ot ce dit, si parla a eulx moult doulcement et les enseigna moult de paroles et commanda que chacun lui feist hommage en sa presence. Apres ces choses vesqui environ cinq ans et mouru vieux debrisié. (*Les Grandes Chroniques de France*, édit. Paulin Paris, 1837, t. III, p. 105-107.)

La réserve toute diplomatique des historiographes royaux fait ressortir la franchise et l'abandon de certains chroniqueurs ignorés jusqu'à nos jours et dont les ouvrages, imprimés depuis peu d'années, jettent une lumière nouvelle sur bien des événements mal connus du XIVe siècle. Au premier rang de ces écrivains libres et non sans mérite, nous devons placer l'auteur anonyme d'un récit qui s'étend de 1327 à 1397, et qu'un savant paléographe, M. Siméon Luce, a publié en 1862 sous ce titre : *Chronique des quatre premiers Valois*. C'était, à ce que l'on croit, un prêtre de

1. *Qu'il avait laissée*, c'est-à-dire *qu'il avait abandonnée* auparavant pour prendre Gisèle.
2. Instruit, morigéné.

Rouen, très attaché aux privilèges de l'Eglise, non moins dévoué à ceux de sa province, et un partisan modéré des classes populaires, comme son contemporain Jean de Venette :

Iceste victoire, dit-il quelque part [1], eurent les Françoiz sur le captal et les Gascons et Angloiz que l'on tient a des meillieurs guerroiers du monde. Laquelle ne fut pas faicte par les haulz et nobles hommes, mais elle fut faicte par petite gent et povres hommes. Et pour ce ne doit on pas avoir povre homme d'onneur en despit ne vil le tenir.

Ce chroniqueur était aussi un bon Français, tout son livre le prouve. Ajoutons que ses préférences et ses passions personnelles ne l'empêchent ni d'être modéré ni d'être juste. Aussi, sans trop lui reprocher des fables et des erreurs que sa crédulité ou son ignorance ne lui a pas permis d'éviter, voyons-nous dans son livre un des documents les plus attachants et les plus respectables qui nous restent sur l'histoire de la France au xive siècle.

CHRONIQUE DES QUATRE PREMIERS VALOIS.

I. — Bataille de Cocherel.

Adonc ala hastivement le nouvel roy (Charles V) a Pontoise et de la a Paris pour aler a Rains. Et Monseigneur Bertran de Clacquin [2] demoura lieutenant

1. Edition S. Luce, p. 242.
2. Bertrand du Guesclin.

du roy en Normendie pour resister a la venue du captal[1].....

Cy raconte quele captal ala a Evreux ou la assembla les garnisons..... Lors se parti[2] monseigneur de Clacquin pour aler combatre le dit captal.....

Sur la riviere d'Eure, emprez Cocherel[3], fut la bataille des Françoiz, Normans, Picars et Bretons contre le captal de Bucs o ses Gascons, Angloiz et Navarrois. Des ambedeux parties avoit de bons chevaliers de toute crestienté et de bonnes gens d'armes. Ce jour que la bataille assembla estoit jeudi, et estoit le dix neuvieme jour du mois de may, et estoit la feste de saint Yves, l'an mil trois cens soixante quatre.

Les deux parties vindrent l'une contre l'autre a pié, les glaives en poing; et une route[4] des Bretons demoura a cheval avec les pages et les bagaiges. En laquelle route estoient bien deux cens hommes. Et avec iceulx se mistrent ceulx qui avoient paour des horions. A l'assemblée[5] oult grant criée d'une partie et d'autre. Et assemblerent les Normans et les Picars aux Angloiz qui fesoient une bataille. Et monseigneur Bertran, le conte d'Aucerre et ceulx de leur route et celle du viconte de Beaumont qu'ils ajousterent o eulx assemblerent aux Gascons et aux Navarrois. La fut la bataille forte et aspre, et s'entreferoient de glaives tant efforciement que c'estoit merveilles. Et ceulx a qui les glaives failloient ilz se combatoient de haches. Le captal se combatoit si vassaument qu'il resbaudissoit[6] moult sa gent. Et d'autre part les

1 Jean de Grailly, captal de Buch, seigneur gascon, qui servai le parti des Anglais et qui fut un des hommes de guerre les plus redoutés de son temps. Fait prisonnier en 1372 près de Soubise, il fut enfermé au Temple, à Paris, par ordre de Charles V, qui ne voulut jamais le relâcher, et il y mourut en 1377. Lors de la bataille de Cocherel (1364), il servait Charles le Mauvais, roi de Navarre et comte d'Evreux, à ce moment en guerre avec le roi de France.

2. *Se parti*. Cf. p. 33 (2, et p. 169 (3).

3. *Cocherel*, arrondissement d'Evreux.

4. *Route* (troupe). Cf. p. 152 (3).

5. *Assemblée* (engagement). Cf. p. 49 (8).

6. *Resbaudir* (réjouir, de re + es + bald, baud : hardi, joyeux).

Angloiz se combatirent si fort qu'ilz firent un pou reculer les Normans et les Picars Et a icelle foiz i out occiz de bons chevaliers, monseigneur le viconte de Beaumont qui estoit contre le captal, monseigneur de Betencourt, monseigneur de Villequier, et monseigneur Baudoin d'Ennequin, maistre des arbalestriers.....

Alors s'en vindrent les Bretons, qui o le baguaige et les pages [1] estoient, ferir en la bataille tous fraiz, et entrerent en la bataille. Car les Gascoings, Anglois et Navarrois estoient moult chargiés du faiz qu'ilz avoient de la bataille. Et se iceulx Bretons eussent gueres [2] plus atargié, le captal eust eu victoire. Alors, comme est dit, iceulx Bretons se ferirent en travers des Gascons et des Angloiz. Et donc s'esvertuerent les Francois et pristrent a assaillir les Angloiz plus efforciement que au commencement de la bataille. Lors les Bretons [3], qui estoient fraiz et nouveaulx, quant la bataille se tourna a desconfire, car aucuns des gens du costé au captal s'en prindrent a fuire, et moult en escappa par un petit bois qui estoit prez du champ. Quiconques [4] s'en fuit, le captal demoura en champ en soy [5] combatant com bon et preux chevalier, o lui environ cinquante hommes d'armes. Et fut asprement assailli, et ainçoiz qu'il se voulsist oncques rendre, il fut abatu a terre. Et lors ung Breton,

1. *Pages*. Dès les premiers temps de la chevalerie, l'usage était d'envoyer à la cour des rois ou des grands seigneurs les enfants de nobles familles ; là, confondus avec les varlets ou damoiseaux, ils se formaient sous un patronage illustre, aux coutumes et aux traditions chevaleresques ; ils apprenaient le métier des armes et se préparaient à entrer eux-mêmes dans l'ordre de chevalerie. A l'origine pourtant, les pages n'étaient, en général, que des jeunes gens de condition inférieure, et il en était encore ainsi, dit Fauchet, à l'époque de Charles VI et de Charles VII ; c'est pourquoi ils ont ici la garde des bagages.

2. *Gueres* (guere + *s* adverbiale) a ici son sens étymologique de *beaucoup* : si les Bretons eussent tardé beaucoup plus, davantage...

3. Sous-entendez : *assaillirent*.

4. *Quiconques s'enfuit* (quels que fussent ceux qui s'enfuyaient, malgré la fuite générale).

5. *En soy combattant* (en *se* battant). Cf. p. 161 (5).

qui estoit surnommé Betin, le prist, car il sailli sur luy, et fut fiancé [1] le captal a icellui Breton. Tous les bons prisonniers eurent les Bretons, car ceulx qui vindrent au retour de la bataille frez et nouveaulx si gaingnerent plus legierement. (Edit. S. Luce, p. 145-147.)

II. — Folie du roi Charles VI

Le roy de France fit sa semonce [2] au Mans. Le duc de Bretaingne sceut comme le roy d'Angleterre avoit escrit au roy de France. Et pour doubte [3] de la puissance du roy de France, il envoia sa femme, qui fut fille du roy de Navarre, qui estoit cousine germaine du roy de France, vers le roy de France, pour le excuser [4] qu'il ne soustenoit nullement monseigneur Pierre de Creon, ne n'est [5] en sa puissance, ne en ville ne en chastel de Bretaingne [6]. Le roy de France prist la chose si a cuer que [7] a son lieutenant ou son connestable avoit esté fait celle injure, comme d'avoir esté, au partir de sa court et hostel a Paris, assailli, batu feru et navré, comme laissié pour mort, le roy, consi

1. *Fut fiancé* (fut confié, fut remis à la garde).
2. *Semonce*. Convocation des personnes et des assemblées, telles que le ban et l'arrière-ban, qui se faisait à cri public, et pour la comparution en justice (Littré). De là le verbe *semoncer*, qui, jusqu'au XVIe siècle inclusivement, signifiait surtout *convoquer*, *inviter*, et qui ensuite s'est restreint au sens de *réprimander*, comme *semonce* (part. passé fémin. de *semondre*) à celui de *réprimande*.
3. *Doubte* (crainte). Cf. p. 52 (3).
4 Suppléez : en disant.
5. Il y a ici changement de sujet: et que (ce Pierre de Craon) n'est...
6 Le duc de Bretagne, Jean IV, de la maison de Montfort, qui devait aux Anglais d'avoir triomphé des prétentions de la maison de Penthièvre, leur était resté au fond tout dévoué. En outre, il haïssait le connétable de Clisson, qui avait à cette époque un grand crédit à la cour de France. Aussi, après la tentative d'assassinat dont ce dernier fut l'objet à Paris en 1392, avait-il donné asile dans son duché au meurtrier, Pierre de Craon. C'est pour l'obliger à livrer ce personnage que Charles VI s'était mis en campagne.
7. *Que* : de ce que, parce que. Cf. p. 58 (1).

derant [1] que petitement estoit prisié pour ceste cause et raison, ne fut homme tant hardi qui osast parler au roy de la paix de monseigneur Pierre de Creon. Paravant la duchesse de Bretaingne fut ordonnée a venir par devers le roy. La semonce du roy estoit ja faicte et ordonnée, et estoit le roy a voie. Le roy approcha du Mans et voult veoir le nombre de sa semonce [2], pour ce qu'il voult que l'on entrast en Bretaingne.

Monseigneur le duc de Bourgoingne [3], considerant que, se on entroit en Bretaingne, les treves seroient faillies et rompues, celle chose il debati. Quant le roy de France out veu la monstre de ses nobles gens d'armes, et il deubt ou voult entrer en la forest du Mans, le cinquiesme jour d'aoust devant lui vint ung messagier a visaige deffiguré disant : « Roy, se tu « entres en la forest pour aler au Mans, il te mesaven- « dra ». Aprez revint ung fol a visaige defiguré qui prist le roy par le frain et dit au roy : « Se tu vas plus « avant, tu es mort ». Le roy se voult delivrer du fol et vint a son page pour avoir son espée. Et le page out paour, si fuy, et le roi apres. Et prist l'espée, et d'ire et de courroult se marvoya [4] ou desespera, ou il fut empoisonnez ou ensorcelez ou entaraudez, comme l'en [5] tenoit. Car comme il out l'espée, il couru sus a ceulx d'entour lui, et moult en navra. Et ne sceut on oncques que le dit messagier ne le dit fol

1. Il y a ici une anacoluthe, car avec *roy considerant* commence pour ainsi dire une nouvelle phrase qui n'est pas la continuation de ce qui précède, une sorte de proposition participe indépendante, et qu'il serait peut-être bon de mettre entre parenthèses. En tout cas, il faut suppléer *que* (de sorte que, dépendant de *si a.cuer*) devant *ne fut homme tant hardi*.

2. *Le nombre de sa semonce* (le nombre de ceux qu'il avait convoqués). Cf. plus haut le sens de *semonce*.

3 Philippe le Hardi, dernier fils du roi Jean le Bon, qui l'avait investi du duché de Bourgogne en 1363. Il était oncle paternel de Charles VI. Il mourut en 1404 et eut pour successeur son fils Jean-sans-Peur.

4. *Se marvoya* (sortit de la droite voie, extravagua, devint fou : *mar*, par malheur, lat. mala hora, et *voie*).

5. *En* (on); cf. p. 36 (3).

devindrent. Et a tres grant peine fut le roy prins. Car nul n'osoit approchier de lui, et toutes voies fut prins par un chevalier Cauchois, sire de Bliesmare. (S. Luce, p. 323-324.)

L'aristocratie eut pour sa part à cette époque un annaliste brillant dans la personne de ce Jean le Bel, dont les *Vrayes Chroniques*, bien souvent invoquées depuis cinq cents ans, ont été mises à la portée du public seulement de nos jours. Si nous le citons le dernier, c'est qu'il fut le véritable précurseur, mieux encore, l'inspirateur de Froissart, dont nous allons tout à l'heure étudier la vie, l'œuvre et le caractère. C'était un noble et riche chanoine de Liège, qui menait un train de prince et qui, après avoir quelque peu guerroyé dans sa jeunesse, employa ses loisirs ecclésiastiques à s'enquérir des grands événements de son temps. Il avait vu de près Edouard III et sa cour, il avait vécu dans l'intimité de seigneurs illustres et puissants, qui, comme Jean de Hainaut, sire de Beaumont, lui avaient fourni les renseignements les plus sûrs et les plus précieux. Il mourut en 1370, à quatre-vingts ans passés, laissant un récit mouvementé, dramatique, romanesque par endroits, mais partout attrayant, des grands faits politiques ou militaires dont la France, l'Angleterre, l'Ecosse avaient été le théâtre de 1326 à 1361. Il ne faut demander à cet historien ni une sagacité à toute épreuve, ni une impartialité parfaite. Il accueille bien des anecdotes suspectes ; entre le roi de France et le roi d'Angleterre, dont il nous conte la lutte, il incline visiblement vers le

dernier, non sans garder, il est vrai, une certaine indépendance de jugement. Mais son livre est, en somme, l'essai d'histoire générale le plus vivant, le plus coloré qui ait été écrit avant Froissart. C'est, du reste, à Jean le Bel que ce grand chroniqueur a emprunté, non sans indiscrétion, le début de son propre ouvrage, et le meilleur éloge qu'on puisse faire du chanoine liégeois, c'est que son œuvre, insérée presque textuellement dans celle de son successeur, ne la dépare pas.

CHAPITRE VIII.

FROISSART.

—

I. — Sa vie.

S'il est un auteur dont la vie explique l'œuvre, c'est assurément Froissart. Joinville et Villehardouin, qui étaient avant tout gens de guerre, n'étaient pas nés chroniqueurs. Ils ne le sont devenus que par occasion et n'ont écrit que par passe-temps. Froissart, bourgeois et lettré, eut la vocation et le tempérament d'un trouvère. S'il eût vécu au XIIIᵉ siècle, il eût fait des Chansons de gestes ou des romans de la Table Ronde. Un penchant irrésistible le poussa dès l'enfance à s'enquérir d'aventures chevaleresques et de belles apertises d'armes pour en transmettre le récit à la postérité. Point n'était besoin, pour en trouver, qu'il remontât aux légendes d'Arthur ou de Charlemagne, dont le public commençait d'ailleurs à se lasser. Le duel mémorable de la France et de l'Angleterre, dont il fut contemporain, ne lui offrait-il pas la matière d'une épopée autrement

émouvante ? Témoin passionné d'une guerre qui, par elle-même et par ses contre-coups, ébranlait tout l'Occident, il se donna, tout jeune encore, la tâche d'en retracer non seulement les grandes scènes, mais jusqu'aux moindres épisodes. Son existence ne fut qu'un long voyage d'informations. Ses amitiés furent avant tout pour lui des moyens de former, d'accroître sans relâche le bagage des renseignements originaux d'où devait sortir son incomparable chronique. Aussi, pour le bien apprécier comme historien, la première condition est-elle de savoir comment il a vécu. D'ailleurs lui-même s'est raconté, avec la plus charmante complaisance, en prose et en vers, dans toutes ses œuvres [1].

Jean Froissart naquit à Valenciennes en 1337, c'est-à-dire au moment même où allait commencer la guerre de Cent Ans. Le comté de Hainaut, dont faisait partie cette ville, ne dépendait pas du royaume de France. Il n'en était pas moins français de langue et de mœurs ; mais les fluctuations de la politique l'éloignaient et le rapprochaient tour à tour de la cause des Valois. C'est ce qu'il importe de ne point perdre de vue pour n'être pas injuste envers notre chroniqueur.

1. Les principaux ouvrages modernes à consulter sur la vie de Froissart sont, indépendamment de ses poésies et de sa *Chronique* : 1° *Mémoires sur la vie et les ouvrages de Jean Froissart*, par de la Curne de Sainte-Palaye (*Mémoires* de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. X, XIII et XIV) ; 2° Kervyn de Lettenhove, *Etude sur Froissart et* le XIVe *siècle* (Bruxelles, 1857, 2 vol.) ; 3° Kervyn de Lettenhove, *Introduction à l'édition de Froissart* (t. I, Bruxelles, 1870) ; 4° Paulin Paris, *Nouvelles recherches sur la vie de Froissart* (Paris, 1860) ; 5° Pinchart, *la Cour de Jeanne et de Wenceslas*, etc.



Quel rang tenait sa famille? On ne le sait au juste. Ce qui paraît établi, c'est qu'il appartenait à une famille aisée et qu'il n'aimait à vivre qu'avec les riches. L'aristocratie l'attirait, le séduisait. Le peuple, la « ribaudaille », comme il dira plus tard, ne lui inspirait que dédain. Il a écrit, vers l'âge de trente ans, un poème de plus de quatre mille vers, l'*Epinette amoureuse*, où il retrace toute son enfance et sa première jeunesse. Il n'avait pas douze ans, nous dit-il, qu'il était déjà « fortement goulousant de voir danses et quarolles », et se demandait quand viendrait pour lui « le temps d'aimer par amour ». C'était déjà, ce qu'il fut toute sa vie, un esprit facile, un caractère léger et enjoué, un tempérament porté au plaisir. On le mit au latin mais il n'y mordit guère, s'il faut l'en croire. Il s'échappait sans cesse de la maison, courait les rues, rentrait les vêtements déchirés, était battu et recommençait le lendemain. En grandissant, il prit goût à la poésie des trouvères, lut force romans de chevalerie et s'essaya lui-même au métier de rimeur. Vénus lui apparut en songe pour lui annoncer qu'il servirait une beauté si parfaite et si noble qu'il n'était « empereur, roi, ni comte jusqu'à Constantinople », qui ne dût s'estimer heureux d'être son esclave. La prédiction se réalisa. Froissart vit sa belle, l'adora, gagna ses bonnes grâces et composa pour elle force rondeaux, lais, virelais et autres pièces fugitives dans le goût allégorique et pastoral de l'époque. Mais, un jour, le pauvre aspirant apprend que sa princesse va se marier. Il tombe malade ; il est sur le point d'en

mourir. C'est alors que sa famille, pour le guérir, a l'idée de le faire voyager. Muni de bonnes recommandations, il passe la mer et va se présenter à la reine d'Angleterre, Philippe de Hainaut [1], qui, ravie de faire du bien à un compatriote, l'accueille avec la plus grande bonté, et qui, désespérant de le consoler, finit par lui conseiller d'aller retrouver sa divinité. Froissart obéit, et revit l'objet de son amour. Mais le souvenir de sa déception lui resta sur le cœur jusque dans sa vieillesse. Il est probable, du reste, que Froissart a transformé, dans ses vers, en passion une simple amourette, et en princesse quelque petite bourgeoise de Valenciennes.

Quoi qu'il en soit, le chagrin n'altéra point trop sa bonne humeur, et il eut d'autres amours. C'était surtout pour chercher fortune qu'il avait passé à Londres (1361 : il avait 24 ans). Il réussit. La reine Philippe accepta l'hommage de son premier essai historique et le garda à son service cinq années, sans autre fonction, à ce qu'il semble, que de faire des vers. C'est sans doute à ce moment qu'il entra dans les ordres. Ce n'était pas assurément par vocation pieuse, car si Froissart ne fut pas un mécréant, on ne voit pas d'autre part qu'il ait jamais pris au sérieux sa profession d'homme d'église. C'était pour s'assurer, dans la société des grands, la considération et les égards que son talent seul ne lui aurait pas valus et que le clergé obtenait sans peine pour le plus humble de ses membres.

1. Femme d'Edouard III.

Froissart était un vrai poète de cour, enjoué, gracieux, tournant ingénieusement la louange, sollicitant et flattant sans bassesse. Les *dittiés* d'assez longue haleine qu'il composa pendant son séjour en Angleterre (*la Cour de mai*, *le Paradis d'amour*, *l'Horloge amoureuse*, etc.) [1] lui valurent de bonne heure la réputation d'un bel esprit. Ses poésies de circonstance (lais, virelais, pastourelles, etc.) étaient la même monnaie dont il achetait la bienveillance et la protection des grands. C'est ainsi qu'il gagna les bonnes grâces du roi de France Jean le Bon, qui revenait, vers la fin de 1363, se constituer prisonnier en Angleterre, et de plusieurs seigneurs français qui y étaient alors retenus comme otages. Mais l'aristocratie britannique tenait à ce moment, et de beaucoup, la meilleure place dans ses affections, parce que c'était d'elle qu'il recevait le plus de bienfaits. Il suivait la cour d'Edouard III de château en château ; parfois cependant son humeur voyageuse l'entraînait loin de la famille royale, au pays de Galles ou en Ecosse, et il se faisait soigneusement conter, par les seigneurs qui l'hébergeaient, par leurs hérauts ou simplement par les compagnons de route que lui fournissait le hasard, les traditions locales ou les incidents les moins connus des dernières guerres.

Ses fonctions de clerc de la reine ne l'empêchaient pas de passer la mer de temps en temps. Il parcourut, en 1364, vers l'époque du sacre de

1. Les poésies de Froissart ont été publiées par M. Auguste Schéler (Bruxelles, 1871, 2 vol.).

Charles V, une partie de la France. Mais il n'avait fait en somme que d'assez courtes excursions hors de l'Angleterre, lorsqu'il quitta ce pays en 1366 pour aller résider à Bordeaux auprès du prince de Galles, qui y tenait une cour somptueuse. Un peu plus tard, il accompagna le vainqueur de Poitiers dans l'expédition qu'il faisait en Castille pour rétablir Pierre le Cruel, détrôné par Henri de Transtamare et par du Guesclin, quand il reçut, à Dax, on ne sait pourquoi, l'ordre de retourner en Angleterre.

Au commencement de 1368, il fit partie de l'escorte princière qui allait, à Milan, assister au mariage du duc de Clarence, second fils d'Edouard, avec une fille du duc de Milan ; il alla voir le duc de Savoie, dont les largesses le mirent en état de pousser sa pointe jusqu'au milieu de la péninsule, atteignit Bologne, puis Ferrare et enfin Rome, où le pape Urbain V et les cardinaux le traitèrent avec les plus grands égards.

C'est là qu'il apprit la mort de sa bienfaitrice, la reine Philippe. Il se retira plein de tristesse à Valenciennes. Il avait 32 ans. Insouciant comme un trouvère, il avait dépensé sans compter et n'était point riche. Est-ce alors qu'il eut l'idée de renoncer aux lettres pour le négoce ? Nous inclinerions à le croire. Mais il n'était pas mieux « taillé » pour le commerce que pour le métier des armes. D'ailleurs la Philosophie, raconte-t-il dans le *Buisson de jeunesse* (qu'il écrivit vers la fin de 1373), lui apparut en songe et lui remontra qu'il ne devait songer qu'à la gloire. Quoi qu'il en

soit de ces bavardages, il paraît à peu près prouvé que c'est entre 1369 et 1372 que Froissart mit en ordre les matériaux qu'il avait amassés et rédigea la première partie de cette histoire contemporaine dont le manuscrit offert à la reine Philippe en 1361 n'avait été que l'embryon.

Il faut remarquer en outre qu'à dater de cette époque l'ancien client d'Edouard III et du Prince Noir eut surtout pour patrons des amis de la France : Wenceslas de Luxembourg, duc de Brabant, fils de ce roi Jean de Bohême qui s'était fait tuer pour nous à Crécy et oncle maternel de Charles V ; le comte Guy de Blois, fils du comte Louis qui avait péri à Crécy, neveu de ce Charles de Blois que nous avions soutenu en Bretagne C'est sans doute au comte de Blois que notre chroniqueur dut, vers 1373, la cure des Estinnes-au-Mont, localité alors assez importante, aux environs de Mons. Il vécut là une dizaine d'années, pourvu d'un beau bénéfice, partageant son temps entre les plaisirs, les devoirs de sa charge, la poésie et la continuation de son grand ouvrage, dont il termina le premier livre.

A partir de 1383, Froissart, qui jusque-là s'était partagé entre les deux influences de Brabant et de Blois, n'appartient plus qu'au comte Guy. Ce dernier lui fit échanger sa cure contre un bon canonicat à Chimay, ville dont il était seigneur, et, ne voulant pas se séparer de lui, le prit pour

1. Charles de Blois, qui fut tué à la bataille d'Auray (1364), avait épousé Jeanne de Penthièvre, qui disputait la couronne de Bretagne à Jean de Montfort.



chapelain. Notre chroniqueur suivit dès lors son maître dans ses fréquents voyages, ce qui n'était pas pour lui déplaire. C'est ainsi qu'en 1384, 1385 et 1386 il fit d'assez longs séjours dans le Blaisois et put, de sa personne, recueillir dans les provinces de l'ouest de la France les plus précieuses informations. Dans cette dernière année, nous le voyons à l'Ecluse, en Flandre, où il assiste aux préparatifs de la descente en Angleterre, projetée par le roi Charles VI ; peu après ou peu avant, il accompagne en Auvergne le fils de son seigneur, qui va épouser une fille du duc de Berry [1], et il croit devoir célébrer les noces par un poème de 1076 vers, *le Temple d'honneur*. En 1387, il semble qu'il soit resté plus sédentaire ; c'est sans doute le temps où il rédige le second livre de sa Chronique. Mais, l'année d'après, il n'y peut tenir et, voulant s'enquérir par lui-même des « lointaines besognes », c'est-à-dire des guerres de Gascogne, d'Espagne et de Portugal, dont il n'a ouï parler que fort vaguement, il se décide à faire le voyage des Pyrénées. Muni de bonnes recommandations du comte de Blois, il se rend chez le comte de Foix et de Béarn, Gaston, dit Phébus, un des plus puissants seigneurs du midi, prince lettré et prisant l'histoire et la poésie.

Froissart a raconté tout au long cet agréable voyage au commencement de son troisième livre.

1. Jean, duc de Berry, fils de Jean le Bon et oncle de Charles VI, mourut en 1416.



Ce récit charmant est à lire d'un bout à l'autre. Il eut la bonne fortune de « s'accointer » à Pamiers d'un chevalier du comte de Foix, messire Espaing de Lyon, dont la mémoire était une source intarissable d'histoires chevaleresques. Il chevaucha dix jours avec lui ; on peut juger s'il l'écoutait et au besoin savait le faire parler.

Le chroniqueur fut fort bien reçu par Gaston Phébus ; chaque soir celui-ci le mandait vers minuit, heure de son souper, et, dans la grande salle du château, à la lueur de douze torches tenues par autant de valets, se faisait lire *Meliador* [1], dont le chanoine lui avait apporté un magnifique exemplaire. Quand le poète était las, le comte lui donnait à achever le vin de sa table, et Froissart retournait à son hôtel de la Lune. Là il fit la connaissance d'un ancien routier, nommé le Bascot de Mauléon [2], que maints brigandages avaient enrichi et qui, tout en vidant avec lui force flacons, lui contait avec orgueil ses lucratives prouesses. En outre, il interrogeait avidement tous les hôtes du comte de Foix et enregistrait avec soin tous les détails des fêtes données au château d'Orthez, ne reculant pas devant d'assez longues excursions pour se procurer des émotions ou des nouvelles.

1. *Meliador* ou le *Chevalier au soleil d'or*, roman que Froissa avait composé quelques années auparavant pour son protecteur Wenceslas de Luxembourg. Ce poème n'a jamais été imprimé ; on n'en a pas retrouvé un seul manuscrit.

2. C'était un de ces chefs de *grandes compagnies* qui avaient si longtemps ravagé le centre de la France sous les règnes de Jean le Bon et de Charles V.

Quand il n'eut plus rien à apprendre en Béarn, il prit congé de Gaston-Phébus, pourvu d'une bourse de quatre-vingts beaux florins qu'il perdit à Avignon. Il se serait trouvé bien embarrassé, si un trouvère insinuant comme lui n'avait conservé le secret de provoquer délicatement la libéralité des grands. C'est à cette époque, suivant toute apparence, qu'il composa le *Dit du florin*, élégant badinage en vers où, après avoir constaté avec esprit son impuissance absolue à retenir l'argent, énuméré ses bienfaiteurs et conté sa récente mésaventure, il exprime l'espoir que de hauts personnages, comme le sire de la Rivière ou le comte de Sancerre, ne le laisseront pas en peine.

Qu'on ne croie pas qu'après ce grand voyage le remuant chanoine fût déjà las de pérégrinations. On le voit successivement à Paris, au château de Crèvecœur, en Cambrésis ; à Valenciennes, en Hollande, puis encore à Paris, où il assiste (20 août 1389) à l'entrée solennelle d'Isabeau de Bavière [1] ; enfin dans le Languedoc, à Bruges, en Zélande.

La rédaction de son troisième livre l'occupe deux ans ; mais on le retrouve en 1392, à Paris, au moment de l'attentat de Pierre de Craon contre le connétable Olivier de Clisson. Quelle aubaine pour un chroniqueur !

Il profite d'un trêve entre la France et l'Angleterre pour aller revoir ce dernier pays, où il

1. Qui venait d'épouser Charles VI.

retrouvera du moins les héritiers de ses bienfaiteurs. Il a la satisfaction de remettre à Richard II son livre et constate non sans fierté que ce prince semble le feuilleter avec plaisir. Bien accueilli, choyé par toute la cour, il demeura trois mois auprès de Richard et, en partant, alla, non sans quelques pressentiments un peu tristes, saluer pour la dernière fois le fils du Prince Noir [1].

A partir de cette époque, sa vie devient pour nous tout à fait obscure. Il semble résulter de certains passages de sa chronique qu'après la mort de son bienfaiteur Guy de Blois (1397) il fut patronné, principalement dans ses dernières années, par le comte de Hainaut et par son fils. Il employa la dernière année de sa vie à rédiger son quatrième livre et à reviser le début du grand ouvrage qui, comme il l'espérait, devait recommander son nom à la postérité.

A quelle époque mourut-il ? On ne le sait au juste. Quelques-uns le font vivre jusqu'en 1419 et même au delà ; mais il est très vraisemblable qu'il ne dépassa pas l'année 1410.

II. — Son autorité historique.

Ce qui distingue essentiellement Froissart de Villehardouin et de Joinville, c'est que ces chroniqueurs écrivent ce qu'ils ont vu ou ce qu'ils ont fait, et que le chanoine de Chimay raconte en

1. On sait que Richard II fut renversé en 1399 par son cousin Henri de Lancastre, qui le fit peu après assassiner dans sa prison.

général ce qu'on lui a dit ou ce qu'il a lu. Nous avons d'un côté des auteurs de *Mémoires*, témoins des événements qu'ils retracent, après y avoir pris eux-mêmes une bonne part ; de l'autre, un narrateur de profession, qui n'a point fait la guerre, qui n'a point été mêlé aux affaires publiques, mais qui a passé sa vie à s'enquérir des faits, les a réunis avec un soin singulier et les a exposés avec le plus merveilleux éclat. L'œuvre que nous étudions n'embrasse pas seulement, comme les précédentes, une période de quelques années ; elle renferme trois quarts de siècle ; ce n'est pas un seul Etat, c'est la moitié de l'Europe qu'elle fait revivre devant nous. Il n'est pas étonnant qu'une aussi vaste composition présente bien des défectuosités ; mais, quand on songe aux recherches qu'elle a nécessitées et à la difficulté des communications au temps de Froissart, on est étonné qu'elle n'en offre pas davantage.

Malgré l'énorme quantité de faits accumulés, il n'y a pas trop de désordre : on voit que Froissart avait, en somme, un plan et qu'il a su s'y tenir. C'est une histoire qu'il prétend faire, plutôt qu'une chronique ; il veut « ouvrir et éclairer la matière », montrer le pourquoi des choses et ne pas se borner à dire : « ainsi et ainsi advint dans le temps » (liv. III, chap. XLIII). Essayons de montrer jusqu'à quel point il a réalisé son programme.

Constatons d'abord que nul historien n'a mis plus d'activité, plus de passion que lui dans ses recherches, que nul n'a été plus soucieux d'infor-

mations originales. Les ouvrages de Jean le Bel et de Chandos sont à peu près les seuls qu'il paraisse avoir mis à profit pour la composition de sa chronique, et encore leur doit-il peu de chose. Ce qu'il lui fallait, et ce qu'il a surtout recherché, c'était la vue des champs de bataille, les traces encore fraîches de la guerre ; c'étaient les documents vivants, les princes, les chevaliers, les hérauts, les acteurs mêmes du drame qu'il songeait à reconstituer la plume à la main. S'il rencontrait sur les chemins un gentilhomme bien pourvu d'anecdotes ou de légendes, Espaing de Lyon, par exemple, ou Guillaume d'Ancenis [1], il « s'accointait de lui » et ne le quittait pas qu'il ne lui eût arraché tous ses souvenirs de guerre. Les Croisés de Tunis ou de Nicopoli n'avaient garde de lui laisser ignorer leurs aventures, qu'il consignait ; les hérauts d'armes, témoins autorisés de tant de combats, lui parlaient de Cocherel, d'Auray et de bien d'autres journées célèbres ; il notait même les prouesses plus ou moins édifiantes des malandrins et des routiers.

Il ne se contente pas d'une seule information sur un fait ; le témoignage d'un parti ne lui suffit pas ; il faut que le parti adverse vienne aussi déposer devant lui. Le temps, la fatigue, l'argent [2] ne sont rien à ses yeux quand il s'agit d'un supplément d'enquête qui doit éclairer la

1. V. Livre III, chap. 70.
2. Il nous apprend dans le *Dit du florin* qu'en 15 ou 16 ans ses recherches lui ont coûté jusqu'à 700 livres (environ 40,000 francs de notre monnaie).

postérité. Remarquons, du reste, qu'il ne garantit pas l'absolue vérité des récits recueillis au cours de ses voyages. Les expressions « comme il me fut dit », « comme je fus informé », reviennent à chaque instant sous sa plume. Le bon chanoine est un écho ; il répète scrupuleusement, avec quelques rares et timides objections, tout ce qui le frappe. Aussi bien des traditions étranges et des anecdotes miraculeuses ont-elles trouvé place dans son œuvre. Il n'y croit sans doute pas, mais il les raconte telles qu'il les a recueillies, et elles ne contribuent peut être pas moins que ses récits les plus véridiques à nous édifier sur l'esprit de son temps.

Si Froissart a recueilli sur l'histoire du XIVe siècle une masse de documents sans égale, on ne peut cependant se dissimuler qu'il est loin d'avoir épuisé la matière. Son œuvre présente bien des lacunes ; ainsi, pour ne citer qu'un exemple, la période de l'histoire de France qui s'étend de 1350 à 1355 n'y est représentée que par quelques chapitres sans suite et tout à fait insuffisants. En outre, sur bien des points, les renseignements lui ont manqué ; sur d'autres il n'en a eu que de fautifs dont il a dû se contenter. L'histoire d'Italie, d'ailleurs si incomplète, fourmille d'erreurs sous sa plume. Mais ce qu'il y a de plus défectueux, c'est la chronologie et la topographie. Il est bien peu de pages de sa chronique où l'on ne puisse relever une erreur de date. Quant aux indications géographiques, toujours si nombreuses dans des récits de guerre, elles

sont trop souvent fautives : ainsi il lui arrive de confondre d'une façon persistante Agen avec Angoulême, et l'on ne comprend pas comment une armée qui opère sur les bords de la Garonne peut se trouver en même temps sur ceux de la Charente. Enfin sa façon d'orthographier les noms propres — d'hommes comme de lieux — en rend quelquefois assez pénible l'identification. C'est qu'il les écrit comme il les entend prononcer par des informateurs qui souvent eux-mêmes les défigurent. Cependant, si l'exactitude matérielle des détails n'est pas, chez Froissart, à la hauteur du zèle et du bon vouloir, ces nombreuses erreurs ne l'empêchent pas de faire revivre devant nous, dans ses grandes lignes et avec plus de vérité, de mouvement, de force qu'aucun autre historien ne l'a pu faire, un des siècles les plus agités, les plus confus de l'histoire.

Quant au reproche de partialité qu'on lui adresse depuis longtemps, il nous paraît peu fondé. Qu'il ait voulu induire en erreur la postérité en présentant les faits sous un jour favorable à telle cause et nuisible à telle autre, c'est ce qu'on n'a jamais soutenu sérieusement. Notre auteur proteste en maint endroit que, pour rien au monde, il ne voudrait « porter partie », c'est-à-dire manifester ses préférences pour un camp. A propos des guerres de Bretagne, qui intéressent la maison de Blois, il s'indigne à la pensée qu'on puisse l'accuser d'y mettre quelque complaisance : « Cette histoire, dit-il... n'est

corrompue pour faveur nulle que j'aye a Monseigneur Guy, conte de Blois, qui me commanda de la ordonner comme veoir poés et qui m'en a bien payé tellement que je m'en conteute grandement... Nennil vraiement, car je ne vueil parler que de la vérité et aler parmy le tranchant sans coulourer ne l'un ne l'autre ; et aussi le gentil sire et conte qui me fist l'istoire présente mettre sus et ainsi édiffier ne voult mie que je la compilasse autrement que vraye... » (T. XII, p. 154.)

Mais, si la partialité n'est pas voulue, n'est-elle pas dans son esprit une disposition dont il n'a pas conscience? Quand il se mit à écrire sa chronique, par exemple, c'est-à-dire vers 1369, il était encore sous l'impression du séjour qu'il avait fait à la cour d'Angleterre ; plus tard il a augmenté ou modifié ses premiers récits d'après des informations qui lui venaient surtout de France. Comment s'est-il tiré d'affaire dans les deux cas ? Les critiques français lui ont reproché d'avoir manifesté, du moins dans son premier livre, une assez vive prédilection pour les Anglais ; mais cette accusation, en somme, n'est pas fondée. Comme on l'a fort bien [1] dit, « il ignore toute espèce de fanatisme ; il n'est obsédé d'aucune de ces passions de caste et de nationalité qui offusquent la vue et troublent le jugement ». S'il admire presque sans réserve, au début de sa vie, les vainqueurs de Crécy et de

1. Siméon Luce : Introduction aux Chroniques.

Poitiers, alors dans tout l'éclat de leur gloire et de leur puissance, plus tard, quand il remanie son œuvre, il juge avec quelque sévérité une nation dont les qualités seules l'avaient frappé, et dont il voit aussi maintenant les défauts. Quant aux Français, il ne les maltraite nulle part; et, plus il avance dans son ouvrage, plus il leur témoigne d'estime et de sympathie. Généralement, du reste, il est fort équitable pour les divers peuples dont le nom se présente dans son récit. Le seul qui ne trouve pas grâce devant lui, c'est le peuple allemand. Ce sont, nous dit-il quelque part, « des convoiteux, qui ne font rien, si ce n'est pour les deniers ».

Les rois et les princes dont Froissart a reçu les bienfaits ne sont pas traités avec moins d'impartialité. L'honneur et la reconnaissance lui font un devoir de ne parler qu'avec égard de ses anciens protecteurs; ce devoir, il le remplira jusqu'au terme de son ouvrage. Mais, avant comme après leur mort, le respect qu'il leur porte ne l'empêchera pas de raconter même leurs mauvaises actions. Il ne dissimulera, par exemple, ni la dureté d'Edouard III, qui veut mettre à mort tous les habitants de Calais, ni celle du Prince Noir, qui fait massacrer sans pitié ceux de Limoges. Par contre, si Charles V n'est point un de ces rois batailleurs dont les chevauchées ont pour lui tant d'attraits, il ne méconnaît pas pour cela les grandes qualités d'un prince qui, presque sans sortir de sa chambre et de ses « déduits », a su reconstituer la France démembrée.

Mais si Froissart est le plus souvent équitable pour les rois et les nobles, il ne l'est pas toujours, en revanche, pour les gens du commun. C'est là son tort le plus grave. Il ne s'intéresse pas assez aux souffrances, aux plaintes, aux revendications de la roture. La foule, à ses yeux, est faite pour bêcher et obéir, les seigneurs pour briller dans les joutes et commander. Il n'a pas assez de railleries pour les vilains quand ils veulent aller en guerre. A Caen, où il est prouvé que les bourgeois résistèrent avec la plus grande énergie aux troupes d'Edouard III, il ne nous parle que de leur débandade. Il rend pourtant, en quelques endroits, justice aux grandes qualités de certains chefs bourgeois, comme le Gantois Ackerman, les deux Artewelt, et même Etienne Marcel.

Mais, s'il maltraite le peuple, ce n'est pas qu'il le haïsse : il ne le comprend pas. Il n'est jamais entré dans sa pensée, d'ailleurs, de faire l'histoire des bourgeois ou des paysans. S'ils tiennent une certaine place dans ses chroniques, c'est à raison de leurs rapports avec la société féodale.

En résumé, et à part un petit nombre d'exceptions, Froissart n'a de parti pris manifeste pour aucun pays, pour aucun roi, pour aucune famille. Il n'a de haine personnelle ni contre les hommes ni contre les classes.

III. — Sa morale.

Le principe qui sert à Froissart de règle commune pour apprécier les actions des hommes, c'est



l'honneur chevaleresque, tel qu'on le comprenait au XIV[e] siècle [1]. Ce n'est pas tout à fait l'honneur moderne. La morale de notre chroniqueur admet tant de compromis, elle a les mailles si larges, elle passe l'éponge sur tant de taches qu'elle ne saurait être la nôtre. Froissart est de son temps; s'il s'attache presque exclusivement, dans ses récits, à exalter la chevalerie, c'est qu'il voit en elle la plus noble et la plus glorieuse institution de ce monde; c'est aussi qu'il se laisse charmer par de brillantes apparences et prend avec trop de légèreté ce qui est pour ce qui doit être. L'idéal de la chevalerie a-t-il jamais été atteint? On peut en douter; mais une chose est certaine, c'est que les gentilshommes en étaient beaucoup plus éloignés à l'époque de Philippe VI ou de Charles V qu'au temps de saint Louis et de Philippe-Auguste. L'abaissement de la papauté, les conflits dynastiques et bien d'autres causes encore avaient altéré chez les nobles le sentiment de leurs obligations morales. Les caractères s'étaient dépravés, les mœurs étaient devenues plus violentes, les passions plus hardies, les consciences moins timorées. Seulement, plus on déviait en fait des vieilles traditions, plus on leur témoignait ostensiblement de respect. Plus on s'écartait des vrais principes, plus on les invoquait. On conservait les formes de la chevalerie; trop souvent on en dénaturait l'esprit, grâce à une casuistique si commode qu'on s'habituait aisément à la croire

1. En 1346.

légitime. On était dupe des mots et des dehors. C'est ainsi que Froissart a pu de bonne foi se faire l'apologiste d'un monde d'où la vertu sans doute n'était point bannie, mais où le vice tenait malheureusement une trop grande place.

Il faut avant tout, à son sens, que le chevalier, que l'homme d'armes soit vaillant, qu'il accepte tous les défis, qu'il se jette au plus fort de la mêlée, sans espoir d'en réchapper ; peu importe, après cela, la cause qu'il soutient ; peu importe qu'il soit vaincu ou vainqueur : c'est un preux, et ses ennemis mêmes s'empresseront de le célébrer comme tel ; et comme ses contemporains, Froissart l'admirera.

La religion avait été, au XIIe et même au XIIIe siècle, un des plus puissants mobiles de la chevalerie. Les croisades le prouvent bien. Au XIVe, le monde féodal est pieux encore ; il s'indigne à la vue des progrès de l'Islam. Sans cesse il menace d'aller venger le Christ, mais en somme il ne bouge guère. Si quelques-uns partent, ce sont des désœuvrés ; et les autres n'ont qu'un respect fort médiocre pour l'Eglise et ses représentants. Les hommes d'armes pillent sans scrupule les lieux sacrés, maltraitent les moines, outragent les religieuses, égorgent les vaincus dans les églises, rançonnent le pape, comme du Guesclin [1] ; rien de tout cela n'émeut Froissart

1. Quand il passa par Avignon à la tête des *Grandes Compagnies* qu'il emmenait en Espagne et qu'il se fit d'autorité donner deux cent mille livres par le Saint-Père. Lire le curieux récit de cette extorsion dans le poème du trouvère Cuvelier.



outre mesure. Par contre il est plein d'admiration pour les traits de galanterie, de courtoisie des chevaliers envers leur dame, si extravagants qu'ils soient. Il voit bien cependant que, sous ce vernis de roman, les paladins du XIVe siècle cachent parfois d'assez vilaines passions ; il est bien forcé de constater que la brutalité, la corruption règnent trop souvent dans la société qu'il fréquente.

En somme, on ne se battait plus guère pour son Dieu et l'on n'était pas trop fidèle à sa dame.

Etait-on du moins plus attaché à son pays et à son seigneur ? Parcourez les chroniques de Froissart, et vous verrez que ses héros ne semblent pas encore se faire une idée bien nette de leurs devoirs envers la patrie. Les gentilshommes manifestent bien parfois un certain amour-propre national. Un Courtenay vient en France, pour la gloire de l'Angleterre, offrir le combat à quiconque voudra se mesurer avec lui. Boucicaut et deux de ses amis vont, près de Calais, batailler, la lance au poing, « contre tout venant » et gardent ainsi, un mois durant, « l'honneur du royaume de France ». Froissart s'extasie devant de pareilles prouesses, inspirées surtout par l'orgueil. Mais il n'admet pas, d'autre part, qu'on soit coupable uniquement pour avoir porté les armes contre son pays ; et il est en cela d'accord avec beaucoup de ses contemporains.

Ce n'est pas la patrie qui est sacrée pour lui, c'est le seigneur, c'est le lien féodal. Tout vassal se doit à son suzerain, tant qu'il ne lui a pas

publiquement retiré sa foi, qu'il n'a pas été délié par lui-même ou qu'il n'a pas à se plaindre d'une violation de ses droits. Telle est la loi, et l'honnête Froissart n'entend point qu'on l'enfreigne. « Onques gentil cœur, dit-il, ne ne pensa ne fit trahison. » Mais combien de seigneurs peu scrupuleux trouvent à cette époque, sans exciter sa réprobation, des biais ingénieux pour changer de maître au gré de leurs intérêts ! Certains, plus hardis, et qui n'ont qu'un seul maître, se vendent purement et simplement à un autre. Quelques-uns paient de la vie cette facilité à changer de suzerains. Si ce sont de pauvres sires, Froissart trouve assez naturel qu'on leur coupe la tête et qu'on les jette à l'eau cousus dans un sac. Si ce sont de grands seigneurs, comme le comte d'Eu [1], il pense qu'on a été pour eux un peu sévère.

Le guet-apens et l'assassinat sont fréquents dans la société féodale et princière de cette époque. Gaston-Phœbus somme un de ses cousins, qui est venu le voir sans défiance, de lui livrer le château qu'il commande et, sur son refus, le poignarde net. Cela n'empêche pas Froissart de dire « qu'en toute chose » il était si parfait qu'on ne le pourrait trop louer.

Du Guesclin et Boucicaut feignent d'être poursuivis et demandent en grâce aux habitants de Mantes de leur donner asile ; une fois entrés avec leurs hommes, ils occupent la ville et massacrent

1. Raoul, comte d'Eu et de Guines, connétable de France, que le roi Jean avait fait décapiter sans procès, pour crime de trahison, le 19 novembre 1350.

toute la population [1]. C'est là, aux yeux de Froissart, un bon tour qui doit exciter notre admiration comme la sienne.

Il ne voit non plus ni avec étonnement ni avec dégoût que la guerre soit devenue pour beaucoup de gentilshommes un métier lucratif, un simple et vulgaire brigandage, pourvu qu'on observe les formes extérieures de la chevalerie; que, par exemple, un prisonnier lâché sur parole paie fidèlement sa rançon. Il paraît même trouver naturel, presque légitime que les hommes d'armes fassent ouvertement le métier de pillards et n'en exercent pas d'autre. Ne faut-il pas, en somme, que tout le monde vive ? Un des plus grands seigneurs du Midi, le sire d'Albret, avait longtemps exercé cette industrie. Attaché au service de Charles V, il regrettait parfois amèrement la *vie bonne et belle* d'autrefois. Et le roi a donné sa belle-sœur en mariage à ce noble brigand !

Un de ces malandrins de haut parage, Eustache d'Auberchicourt, qui, depuis des années, met la Champagne à feu et à sang, inspire aux dames de folles passions comme un héros d'épopée; une illustre princesse le comble de riches cadeaux et finit par lui demander sa main.

On ne peut guère s'étonner que, vivant dans un siècle où de tels hommes étaient moins souvent punis que recherchés et comblés d'honneurs, Froissart ait été lui-même si indulgent pour la

1. L'anecdote, paraît-il, n'est pas exacte; mais peu importe, puisque Froissart la croit vraie.

singulière chevalerie du xiv[e] siècle. Fasciné par l'éclat d'une société vicieuse mais élégante, il la trouvait poétique dans ses excès les plus condamnables. Aussi n'osait-il trop les blâmer. Au contact d'un monde si violent et si corrompu, le sens du bien et du mal s'était, à certains égards, affaibli en lui. Il rapportait l'un comme l'autre sans presque les distinguer. Cette espèce d'indifférence lui a permis de retracer avec une fidélité parfaite la physionomie de son époque. Mais, sans être envers lui d'une sévérité outrée, non avons bien le droit de dire que son autorité morale n'est pas à la hauteur de son autorité historique.

IV. — Son mérite littéraire.

Il n'est pas possible de porter en quelques pages un jugement complet sur le génie de Froissart. Un volume suffirait à peine pour une pareille tâche. Nous nous bornerons à mettre en relief les qualités maîtresses d'un écrivain qu'on a souvent rapproché d'Hérodote et à qui, sous certains rapports, cette comparaison n'est pas défavorable.

Disons d'abord que Froissart, qui ambitionne le titre d'*historien*, n'en est pas tout à fait aussi digne que le vieux narrateur des guerres médiques. L'histoire n'est pas seulement la science qui évoque le passé, l'imagination qui le colore, l'anime, le ressuscite ; c'est aussi l'art philosophique de grouper les faits et d'en montrer l'enchaînement par une composition bien ordonnée. Cet art n'a jamais que médiocrement préoccupé notre auteur. Nous savons déjà avec quelle ai-

sance et quel mépris des transitions sa plume va sans cesse d'un sujet à un autre, avec quelle complaisance naïve sa biographie se mêle parfois aux grands récits de guerre qui sont le fond de son livre. Il se répète souvent, sans trop y prendre garde. Nous pouvons bien lui reprocher aussi un peu de diffusion. Froissart n'a pas la sobriété de Villehardouin. C'est un Joinville un peu bavard, mais dont le bavardage a tant de charme que, s'il fait parfois sourire, du moins n'endort-il jamais. La continuelle variété de ses récits donne à sa chronique tout l'attrait d'un roman d'aventures. Les longueurs mêmes nous plaisent par l'imprévu des digressions et la nouveauté des détails. Et, tout compte fait, n'y aurait-il pas quelque puérilité pédante et quelque injustice à vouloir que ce trouvère eût écrit comme un maître ès arts et à lui tenir rigueur de son adorable abandon ?

Ce qui prédomine dans son talent, ce qui, du moins, nous frappe le plus, c'est la vivacité avec laquelle il traduit ses impressions historiques. Le moindre de ses récits est un drame dont les acteurs nous deviennent en un instant familiers. Ses personnages ne sont pas des ombres, ils ne sont pas muets ; ils sont de chair et d'os, ils se menacent, ils s'injurient, ils raillent, comme les héros d'Homère ou des chansons de gestes. Qu'ils aient dit exactement ce que l'auteur leur fait dire, peu importe ; ils ont dû parler ainsi, nous le sentons bien[1]. Ces sortes de discours ne sont pas rares

1. Voyez de quel ton Jean Chandos interpelle Kerlouet le Breton et Louis de Saint-Julien (t. VII, p. 454-455).

dans Froissart. Quelquefois ils sont mesurés, solennels : ainsi celui que Charles V adresse à ses frères sur son lit de mort.

Souvent aussi, c'est de dialogues que Froissart entrecoupe sa narration. Les altercations tragiques, les causeries insinuantes, les colloques railleurs jaillissent de sa plume avec le plus merveilleux à propos. Le duc de Bourgogne [1], qui vient de reprendre le pouvoir, entend un jour annoncer Clisson, qu'il n'aime guère. « Qu'on le fasse venir avant », dit-il. Le connétable entre et, fort humblement, dit qu'il est venu savoir « de l'état et gouvernement du royaume. » — Le duc le regarde « fellement » et lui répond [2] avec hauteur qu'on n'a pas besoin de ses services trop chèrement payés ; et il ajoute des menaces devant lesquelles Clisson se hâte de se retirer, car on a la main prompte dans le monde que nous décrit Froissart, et des paroles aux actes il n'y a pas loin. Les scènes de meurtre ou d'exécution sommaire ne sont pas rares dans les Chroniques. Presque toujours l'auteur nous les rend sensibles par les exclamations ou les discours qu'il met dans la bouche des personnages en cause. Ne croit-on pas voir, par exemple, et entendre le roi Jean, quand il entre à l'improviste et avec fracas dans la grande salle du château de Rouen, où

1. Philippe Le Hardi, qui, un moment écarté des affaires au profit de Clisson et des marmousets, reprit tout son crédit par suite de la folie du roi Charles VI.

2. T. XV, p. 58.

son fils dîne avec Charles le Mauvais [1] ? Il tire ce dernier « moult roide contre lui » en disant : « Or sus, traître, tu n'es pas digne de seoir à la table de mon fils. Par l'âme de mon père, je veux ne plus jamais boire ni manger tant que tu vivras ». Vainement le duc de Normandie se jette à ses pieds. Le roi de Navarre demande grâce et proteste de son innocence. — « Allez, traître, allez, répète Jean le Bon ; par Monseigneur saint Denis, vous saurez bien prêcher ou jouer de fausse menterie si vous m'échappez. » Et tout aussitôt il fait couper la tête aux gens de sa suite et l'envoie lui-même en prison.

Il n'y a pas moins de mouvement et de chaleur dans les scènes populaires qu'il nous retrace. Est-il rien de plus saisissant dans son livre que la mort de Jacques Artewelt [2], de plus émouvant que son dernier discours ? D'ailleurs la mise en scène n'est pas toujours triste ou terrible. Ses personnages ne parlent pas toujours pour menacer ou pour supplier. Il en est d'enjoués, ou qui feignent de l'être. Tel ce Guillaume de Gauville,

1. En 1356, un peu avant la campagne qui se termina par la bataille de Poitiers. — Charles le Mauvais, roi de Navarre et comte d'Evreux, arrière-petit-fils de Philippe III par son père, petit-fils de Louis X par sa mère, aurait pu monter sur le trône de France s'il n'en eût été écarté par la loi salique. Il n'employa toute sa vie (du moins sous les règnes de Jean le Bon et de Charles V) ses redoutables talents qu'à troubler le royaume. Né en 1332, il mourut en 1387.

2. Célèbre agitateur Gantois, né vers 1290, qui entraîna les Flamands à prendre parti pour l'Angleterre et qui, après avoir joui d'une grande popularité, finit par devenir suspect à ses concitoyens et périt dans une émeute en 1345. — Son fils Philippe fut plus tard tout-puissant comme lui dans la ville de Gand et périt à la bataille de Rosbecque (1382).

qui, avec un art consommé, se fait provoquer aux échecs par le châtelain d'Evreux, uniquement pour pouvoir entrer au château et fendre la tête au trop confiant capitaine.

Il y a souvent dans Froissart, au milieu même des récits les plus graves, une fine pointe d'esprit français qui empêche le lecteur de trop s'assombrir et de trouver l'histoire monotone. Une ironie discrète voltige parfois sur les lèvres de ses personnages. Lui-même ne résiste pas toujours au plaisir de placer çà et là, de son chef, quelque petite malice. Ce n'est qu'un mot, mais cela porte. S'il mentionne le gros impôt levé par le duc d'Anjou pour faire le siège de Bordeaux, qui n'eut pas lieu, il a bien soin d'ajouter que les pauvres gens qui avaient été « travaillés de payer si grande somme ne reçurent pas leurs deniers. » Et s'il nous représente les cardinaux menacés par le peuple de Rome, qui parle de leur faire les têtes plus rouges que leurs chapeaux, il fait remarquer que ces paroles et ces menaces ébahissaient bien les cardinaux, qui « aimaient mieux mourir confesseurs que martyrs. »

Il n'est pas besoin d'insister pour faire ressortir ce qu'il y a de dramatique, c'est-à-dire de vivant dans les récits de Froissart, comment il a tiré parti des passions humaines et avec quelle variété il a su les mettre en action. Mais ce n'est pas là son seul mérite. Si ses récits nous frappent par leur animation et leur vivacité, ses descriptions, ses tableaux nous ravissent par un coloris, un éclat que nul historien n'a jamais surpassés. Frois-



sart est poète et peintre, peintre incomparable. Chacun de ses tableaux de sièges ou de batailles — et Dieu sait s'ils abondent — est à lui seul un chef-d'œuvre. Ce paisible chanoine, qui n'a jamais pris de villes et qui, en fait de combats, n'a vu que des tournois, décrit l'attaque d'une place ou l'engagement de deux armées en rase campagne avec plus de feu, plus d'entrain, plus de précision même que Joinville ou Villehardouin.

Le génie littéraire de notre chroniqueur a encore bien des faces. Nous n'en examinerons plus qu'une, et en quelques mots. A côté des scènes tragiques et des tableaux de guerre, il y a place, dans son œuvre, pour des narrations familières et gracieuses, où le trouvère se retrouve tout entier, où il ne semble plus vouloir célébrer que la joie de vivre et d'aimer. Ce sont comme les intermèdes de théâtre, qui reposent de la grande pièce. Et par là nous n'entendons pas seulement ces relations de fêtes et « caroles », de banquets, de tournois et de noces où se complaît si souvent le bon chanoine, ces légendes merveilleuses qu'il a rapportées d'Orthez, ces allégories piquantes qui lui sont venues d'Orient ou qu'il a cueillies à la cour d'Avignon. Nous désignons aussi ces épisodes galants, ces mille petits hors-d'œuvre où, sous le chroniqueur, reparaît à chaque instant le poète. Il faut lire en entier, dans son premier livre, l'adorable récit où il nous représente Edouard III, qu'une étincelle de « fine amour a touché au cœur », déclarant sa passion à la charmante et vertueuse comtesse de Salisbury.

Que dirons-nous, en terminant, de son style, de cette langue souvent incorrecte, mais si riche, si souple, si naturelle, si expressive dans sa simplicité et dans son abandon? « Errant de pays en pays, dit un de ses biographes [1], il n'avait pas le temps de se soumettre au joug des formes lentes et emphatiques d'un rhéteur ; mais il avait cet inappréciable avantage de conserver aux témoignages qu'il avait pu recueillir leur caractère naïf, franc... et je ne sais quelle chaleur naturelle sous laquelle on sent circuler la vie, comme si ceux qui les dictèrent étaient des hommes de notre temps... Près de cinq siècles se sont écoulés depuis que Froissart écrivait, et nous ne croyons pas que personne l'ait égalé dans certains récits où il a su, sans effort et sans travail, par le mouvement naturel de son esprit, nous présenter des tableaux aussi éclatants que fidèles. Si l'on sépare la narration de toute appréciation morale qui remonte à la source et à la cause des faits, on arrive à reconnaître que Froissart nous a laissé comme narrateur des modèles inimitables. »

1. M. Kervyn de Lettenhove, *Vie de Froissart,* p. 509-510.

CHAPITRE IX.

LES CHRONIQUES DE FROISSART. ANALYSE ET EXTRAITS.

L'analyse des Chroniques de Froissart offre une double difficulté que nous devons tout d'abord signaler.

La première provient de la multiplicité des formes sous lesquelles cet ouvrage est arrivé jusqu'à nous. Nous n'avons pas, en effet, un texte de Froissart, nous en avons cinq ou six, également authentiques, et entre lesquels existent, non seulement pour la rédaction, mais pour le fond même du récit, de très notables différences. L'auteur recueillait sans relâche, sur les événements déjà racontés par lui, des informations nouvelles, retouchait, augmentait, resserrait son œuvre pour la rendre plus digne de la postérité. Ces variations sont surtout sensibles et embarrassantes pour qui veut résumer le premier livre des Chroniques. Froissart, qui l'avait d'abord écrit (de 1369 à 1378) en partie d'après Jean le Bel, en partie d'après ses recherches personnelles, mais sous des influences évidemment anglaises,

l'a refait jusqu'à trois fois, effaçant de plus en plus, à chaque remaniement, la trace de ses emprunts, comblant les lacunes de sa première narration et s'inspirant surtout de témoignages français. Le second livre, qui n'était d'abord que le tableau des guerres de Flandre de 1379 à 1385, est devenu, grâce à de nombreuses intercalations, la suite naturelle de l'histoire générale qu'il avait entreprise, et a subi, encore plus tard, d'assez profonds remaniements. Le troisième se présente également à nous sous deux rédactions quelque peu différentes. Le quatrième seul n'a pas été retouché, sans doute parce que la mort n'a pas laissé au chanoine de Chimay le temps de le revoir et de le modifier.

Froissart fut imprimé pour la première fois à Paris, vers 1495. Les premiers éditeurs, au XVIe siècle, n'ont généralement reproduit que le texte le plus répandu, et se sont beaucoup plus préoccupés de le rajeunir que d'en trouver d'autres. De nos jours, deux érudits, l'un belge, l'autre français, ont entrepris presque en même temps de publier un Froissart exact quant à la forme et complet quant au fond. Le premier, M. Kervyn de Lettenhove, a terminé son œuvre. Le second, M. Siméon Luce, aurait eu sans doute encore besoin de quelques années pour mener la sienne à bonne fin [1].

1. L'édition Kervyn de Lettenhove, d'après laquelle nous donnons nos extraits, par ce seul fait qu'elle est complète (Bruxelles, 1870-77), forme 29 volumes in-8°, dont 3 comprennent les poésies de Froissart ; elle renferme un glossaire fort étendu, deux dictionnaires, l'un pour les



La seconde difficulté, c'est qu'alors même que les chroniques dont il s'agit ici ne se présenteraient à nous que sous une seule forme, il serait encore malaisé de les résumer avec exactitude et clarté. En effet, outre que Froissart se répète, nous ferons remarquer qu'il interrompt assez fréquemment son récit pour nous entretenir de lui-même. Puis il ne faut pas perdre de vue que, préoccupé de retracer, dans un même tableau, les destinées des principaux Etats de l'Occident, notre chroniqueur passe sans cesse de l'un à l'autre et ne se met pas du tout en peine des transitions. Aussi n'est-il guère possible de le suivre pas à pas dans ses innombrables digressions. Nous nous en tiendrons aux grandes lignes du drame qu'il s'est proposé d'écrire [1].

noms historiques, l'autre pour les noms géographiques. Elle débute par une étude très approfondie sur la vie et sur les manuscrits du chroniqueur. — L'édition Siméon Luce, qui dénote plus d'érudition et surtout plus de sens critique que la précédente, est encore fort loin d'être terminée, bien qu'elle soit commencée depuis 1869.

1. La langue de Froissart présente des caractères divers.

La déclinaison est incertaine, comme au XIVe siècle en général ; elle tend à disparaître, mais timidement, car elle est plus souvent respectée, du moins dans les premières rédactions.

La conjugaison est sensiblement ce qu'elle était précédemment : l'unification des formes est loin d'être faite ; la voyelle du thème, dans presque tous les cas, continue à être diversement traitée selon qu'elle porte ou ne porte pas l'accent, et cela non seulement dans les verbes où la langue moderne conservera cette distinction, mais dans ceux qui l'abandonneront.

L'o du moyen âge est généralement devenu soit *eu* (honneur), soit *ou* (jour, prouver).

Enfin, en mettant à part quelques-unes des dernières rédactions qui ont été transcrites par des scribes français et qui se rapprochent beaucoup de la langue française du XVe siècle, on rencontre dans Froissart un certain nombre de traits dialectaux se rapportant au picard ou à la langue du nord-est (wallon), et dont voici les principaux :

1° L'article *la* n'existe pas ; il est remplacé par *li* masculin.

Froissart a eu pour but principal de raconter les « honorables emprises, nobles aventures et fait d'armes » auxquels a donné lieu la lutte de la France et de l'Angleterre, depuis l'avènement d'Edouard III et de Philippe de Valois, jusqu'à la mort de Richard II et au milieu du règne de Charles VI. S'il y rattache encore l'histoire particulière de certaines nations, c'est que ce duel formidable avait ébranlé une grande partie de l'Europe, que ces nations avaient embrassé la

2° *Me, te, se* remplacent de même *ma, ta, sa* (me bourse, etc.), et, au lieu de *mon, ton, son*, on trouve fréquemment *men, ten, sen*.

3° *C* devant *a* latin (français *a* ou *e*) reste dur, noté le plus souvent par *c*, quelquefois par *k* : *ceval* ou *keval*, *cemise* ou *kemise*, *cose* ; par contre, *c* devant *e*, *i* devient *ch* : *chil* (cil), *chelle* (celle), *chent* (cent) ; etc.

4° ĕ bref latin suivi de deux consonnes, qui en français reste è ouvert, se diphtongue en *ie* : *biel*, *tieste*, *tierre*, *iestes* (bel, teste, terre, estes).

5° *iée*, comme on l'a vu déjà dans Villehardouin et Joinville, se réduit à *i* dans les verbes en *ier* : *mangie, cangie* (mangiée, changiée).

6° Le suffixe *el* + *s* (lat. ellus) devient *iaus*, comme chez Villehardouin et Joinville : *biaus*, *castiaus* (beaus, chasteaus) ; et aussi *chiaus* (ceus, mod. ceux).

7° Certains verbes terminent par *ch* la 1re pers. sg. du prés. de l'indic : *comench, tiench* ; de même *selonch* (selon), *euch* (eus) ; etc.

8° *L* n'est pas toujours vocalisée, tant s'en faut, dans *volt* du verbe *vouloir* ; quelquefois l'*o* est changé en *a* : *vaut* (vout), *caup* (coup).

9° Les participes en *é*, qui avaient perdu le t depuis le commencement du XIIe siècle, le reprennent : *nét* (né), *amét* (amé), etc.

10° Froissart emploie, comme Joinville, *penre*, *tenre* (prendre, tendre).

11° La dentale disparaît dans des parfaits, comme *misent*, *conquisent* (= mistrent, conquistrent ; souvent *missent*, *conquissent*, etc. (avec *ss*).

12° A l'imparf. du subjonctif, l'*u* de usse, usses, ust... est suivi d'un euisse, euist, peuist.

13° *L* mouillée est parfois notée par *ll* : mervelle (merveille).

14° La terminaison *oire* se réduit à *ore* : *memore*, *glore* (mémoire, gloire).

15° Les terminaisons *aillier*, *eillier*, *oier* se réduisent à *illier*, *ier* : *travillier, se mervillier*, *festier*, etc.

cause de l'une ou de l'autre des parties belligérantes, que celles-ci se retrouvaient souvent en présence bien loin de leurs propres frontières, et que, par exemple, les batailles d'Ecosse ou de Flandre n'étaient aux yeux du chroniqueur que des incidents de la grande guerre. Il y a donc dans son œuvre une unité de dessein que la multiplicité des épisodes et des hors-d'œuvre ne doit pas nous faire méconnaître.

Ce récit comprend quatre livres embrassant des périodes et retraçant des événements d'importance fort inégale.

Le premier, qui est de beaucoup le plus étendu, est aussi le plus populaire, parce qu'il renferme l'histoire des faits les plus dramatiques et les plus retentissants du XIVe siècle. Il s'étend de 1325 à 1378 et forme à lui seul comme une épopée distincte, qui a son prologue et sa conclusion.

L'auteur nous expose d'abord la révolution grâce à laquelle Isabelle de France, femme du roi d'Angleterre, Edouard II, renverse son mari et lui substitue sur le trône son jeune fils Edouard III; la première guerre du nouveau roi contre ses voisins d'Ecosse et les mesures violentes par lesquelles il se débarrasse de sa mère d'abord et de cette princesse ensuite. L'avènement de Philippe de Valois, ses succès contre les Flamands, l'humiliation de son rival, qui le reconnaît et lui rend hommage, sont la contre-partie de ce premier tableau. Les deux adversaires ont fait leur entrée dans l'histoire. Ils se mesurent du regard. Qui va les mettre aux prises? Un transfuge de

France, dont les encouragements triompheront non de ses scrupules (il n'en a guère), mais de ses hésitations.

I. — Robert d'Artois se retire en Angleterre.

Apries che que [1] li roys Phelippes fu couronnés, messires Robiers [2] fu toudis [3], par l'espasse de trois ans et plus, li plus especiaux et grans mestres de son conseil, car par lui estoit tout fait et sans lui n'estoit riens fait. Or avint apries que li rois Phelippes emprist et aqueilla che messire Robiert en si grant hainne en l'oquisson d'un plait qui esmeu estoit devant le roy, dont la conté d'Artois estoit cause, laquelle conté messires Robiers callengoit [4] et demandoit contre le duc de Bourgoigne et le devoit avoir gaignié par le vertu d'une lettre qui n'estoit mie bien vraie, si comme on disoit. A tout le mains il en fu amis [5], et li rois contre lui si dur enfourmés que s'il l'euist tenu, en son ayr [6], soudainement il l'euist deshonneré dou cors. Et comment que [7] li dis messires Robers d'Artois fust li plus prochains del linaige a tous les hauls barons de Franche, et serourges [8] au dist roy, si [9] li convint [10] il

1. *Apries che que* (après que, cf. p. 34, n. 3).
2. Robert III d'Artois, né en 1287, était arrière-petit-fils de Robert le *Bon* et le *Vaillant*, frère de saint Louis, qui fut tué à la bataille de Mansourah. Réfugié en Angleterre, il se mit au service d'Edouard III et fut blessé mortellement en 1342 au siège de Vannes.
3. *Toudis*, mis pour *tous dis*; on trouve de même *tous jours* (mod. toujours).
4. *Callengoit* (lisez *callenjoit*, le g., dans Froissart et en général dans le dialecte picard, pouvant avoir le son doux devant *a*, *o*). *Callengier* (franç. chalengier ou chalongier, = calumniare), c'est *calomnier*, puis *réclamer mensongèrement*, et enfin simplement *poursuivre en justice*, *revendiquer*.
5. *Amis* (accusé, du v. amettre).
6. *Ayr* (colère).
7. *Comment que* (quoique).
8. *Serourges* (lat. sororius, *beau-frère*).
9. *Si* (sic, ainsi) a ici le sens de *néanmoins*.
10. *Li convint* (il lui fallut ; cf. p. 160 (1).

wuidier Franche et en fu banis publicquement et se terre saisie, et si doi fil pris et emprisonnet, qui nepveult estoient au roy, et jura [1] que jamès il n'isteroient de prison, lequel sierment il tint moult bien tant qu'il vesqui.

Quant messires Robiers d'Artois se vit en ce parti, s'il fut courouchiés et esbahis, il ne fet mie a demander. Il wuida [2] le royaume au plus tost qu'il peult et s'en vint en Haynnau deviers le conte Guillaume qui adont regnoit et se tenoit en l'ostel de Hollandes a Valenchiennes, maladieus et travilliés par heures [3] de gouttes. Si recorda au conte son avenue et comment li rois de France l'avoit aqueillet en grant hainne. Si l'en demanda a avoir conseil. Li contes de Haynnau, qui ses serourges estoit (car il avoient doi serours [4] espousées, fu durement esmervilliés de ces nouvelles, et li dist que volentiers pour l'amour de lui il envoieroit deviers le roy de Franche et li aideroit a faire sa pais. Si empria monseigneur Jehan de Haynnau son frere et l'evesque de Cambrai qui estoit pour le temps [5], que il y volsissent aller. Cil li acorderent volentiers et vinrent en Franche deviers le roy, pourveu et avisé de lettres de par [6] le conte de Haynnau et de biel langaige pour excuser le dist monseigneur Robert, en lui [7] priant que il lui volsist pardonner son mautalent et li rendre ses enfans et sa terre. Mès li roys n'i volt oncques de rien entendre, ains manda au conte de Haynnau par monseigneur Jehan de Haynnau son frere, que se il soustenoit, ne [8]

1. Il y a ici changement de sujet ; c'est le roi qui jura.
2. *Wuida* avec w au lieu de v est une forme dialectale et wallonne.
3. *Par heures* (de temps en temps).
4. *Serours.* Ce mot est le seul nom féminin qui ait une forme particulière pour le cas sujet sg. : *suer* (mod. sœur), et une autre pour le cas rég. sing. et les cas du pluriel : *sercur, sereurs* (forme dialectale : serour, serours).
5. C'est-à-dire : celui qui était à cette époque évêque de Cambrai.
6. *De par* (de la part de). Cf. p. 40 (4).
7. *En lui priant.* Dans l'ancienne langue, *prier à quelqu'un* est très fréquent au sens de *faire une demande.*
8. *Ne* (ou). Cf. p. 50 (5).

tenoit ne confortoit en riens le dist messire Robert, il n'aroit pieur[1] ennemi, ne plus grant de lui.

Le comte de Hainaut est bien embarrassé. Il aime beaucoup le comte d'Artois ; mais ses barons lui exposent qu'il serait dangereux de braver le roi de France. Robert se retire donc à Namur. Les mêmes représentations ont lieu de la part de Philippe ; le fugitif est encore obligé de quitter le Brabant :

Ensi ne se peult messires Robiers d'Artois tenir ne en France ne en l'empire. Si eult[2] avis et conseil qu'il s'en iroit en Engleterre veoir le jovene roy Edouwart et il li meteroit avant celles choses dont gaires ne se donnoit garde, qui moult cousterent au royaume de Franche. Si prist congiet au duc de Braibant qui li fist au partir delivrer VI mille vies escus pour payer ses fres, et vint en Anwiers. La entra il en ung gros vaissiel et toute sa mesnie[3] et fist tant et nagea par mer qu'il arriva a Zandvich[4] en Engleterre en ce temps que li roys englès estoit en Escoce.

Quant messires Robiers d'Artois oy ces nouvelles que li roys d'Engleterre estoit en Escoce, qui guerrioit la les Escos, si n'en fu mie plus liés. Non pourquant

1. *Pieur*, cas rég. de *pire*. La forme normale est *peieur*.

2. On est étonné de voir ainsi écrit, avec une *l* qui n'a même jamais existé en latin, le mot *eult* (eut, lat. habuit). Au XIVe siècle, en effet, commencent certaines innovations graphiques, dont la plus grave peut-être consiste à restaurer, par un prétendu souci étymologique, des consonnes latines existant sous une autre forme (*aultre* pour autre) ou tombées régulièrement depuis longtemps (*compter* pour conter ; *corps* pour cors ; *debvoir* pour devoir, etc.), ou même, par une analogie fort peu justifiée ou par erreur, à en insérer d'autres (eult pour eut ; sçavoir pour savoir, etc.). Le XVe siècle ira peut-être, en ce sens, encore plus loin que le XIVe.

3. *Mesnie* pour maisniée (maison, tous les gens de la maison, lat. mansionata).

4. Ce petit port est aujourd'hui ensablé.

il prist guides pour lui mener celle part..... ; tant esploita [1] que il approcha l'ost le roy ; et quant il fu ensi que environ III lieuwes englesces priès, messires Henris de Biaumont qui le conduisoit chevaucha devant et vint deviers le roy et li dist les nouvellcs de monseigneur Robiert qui venoit, liquels roys fut moult liés et fist monter aucuns de ses barons et venir contre lui et l'amenerent tout parlant et devisant en l'ost et en le tente dou roy qui vint contre li bien avant et le festia grandement et li demanda : « Biaux cou-
« sins et oncles, quels besoingnes vous amainnent
« maintenant en ce pays ? — El non Dieu, Sires,
« dist messires Robers, vous le sarés, car c'est rai-
« son ». Adont li conta il toute sa fortunne et sen aventure et comment li roys Phelippes, cui il avoit fait tant de biens, li avoit tolut sa terre et emprisonnet ses II fieus Jehan et Carle et banni publicquement du royaume de Franche ; plus avant il nele laioit [2] en nulle place dela la mer demourer, ne il n'estoit contes de Haynnau, ne dus de Braibant, ne contes de Namur ne autres sires qui pour le doubtance dou roy de France le peuist, ne osast conforter, ne tenir dalés [3] li.

De ces paroles et de pluiseurs autres que messires Robiers li recorda, fut li roys moult esmervilliés. Si reconforta le dict monseigneur Robert et li dist :
« Biaux oncles [4], nous avons assés pour nous et pour
« vous. Ne vous soucyés ne esbahissiés [5] de riens, car
« se li royaume de France vous est petis, li royaume
« d'Engleterre vous sera granz assés. » — « Mon-
« seigneur, che dist messires Robiers, toute men
« esperance gist en Dieu et en vous, et me confiesse

1. *Esploitier* signifie au fond *déployer de l'activité*, et ici en particulier : *faire du chemin*.
2. *Laioit*, imparf. indic. du verbe *laier*, synonyme de laissier (mod. laisser).
3. *Dalés* (après, lat. deadlatus).
4. Robert d'Artois n'était son oncle que par alliance. La comtesse de Hainaut, belle-mère d'Edouard III, et Jeanne de Valois, femme de Robert, étaient sœurs.
5. *S'esbahir* (s'effrayer, sens plus fort qu'aujourd'hui).

« chi que a tort et a pechiet je consenti jadis vostre « deshiretance et fis en partie celui roy dou noble « royaume de Franche qui nul gret ne m'en set et « qui pas n'y a si grant droit comme vous avés. « Car par droit et par proismetet [1] de le succession « monseigneur Carlon [2], roy de Franche, vostre « oncle, vous deveriés tenir l'hiretage et en estes « sans cause eslongiés; car cil qui l'est estoit plus « lointains de vous ung point, il n'estoit que cousins « germains et vous nepveux ».

De ces parolles fu li rois tous pensieux [3] et toutesfois il les oy volentiers; mès, tant qu'adont, il n'en fist mie trop grant compte, car bien savoit qu'il y retouroit [4] quant il vouroit. Si fist le dict messire Robert pourveyr de logeis [5] et de toute ordonnanche qu'il li appertenoit. (II, 298-305.)

Robert d'Artois n'a pas de repos qu'il n'ait amené Edouard à revendiquer l'héritage de saint Louis. Bientôt les premiers coups sont portés en Aquitaine et sur les côtes d'Angleterre (1337-1338). Mais, avant de se jeter à corps perdu dans l'entreprise qu'on lui conseille, le prudent souverain veut s'assurer des alliés. Il vient donc acheter les princes des Pays-Bas, se fait nommer vicaire de l'empereur [6] et cherche surtout à

1. ***Proismetet*** (parenté ; cf. l'anc. ***proisme***, lat. proximum).
2. Charles IV, *le Bel*, roi de France, mort en 1328, frère de la reine d'Angleterre Isabelle, mère d'Edouard III, lequel était petit-fils d'un roi de France et aurait eu des droits supérieurs à ceux de Philippe de Valois, si la *loi salique* ne l'eût pas écarté du trône.
3. A un même thème peuvent s'ajouter des suffixes divers : de *penser* viennent *pensif*, *pensieus* (pensieux) ; de fil, *filé* (ancien), remplacé par *filet*, qui est ainsi devenu un diminutif ; etc.
4. *Retouroit* (retourneroit. retourn'roit, retourroit ; cf. p. 45 (4).
5. *Logeis* ; cf. *fereïs*, p. 154 (2).
6. Louis V de Bavière (empereur de 1314 à 1347), qui avait eu à se plaindre de la maison de Valois.

capter les bonnes grâces de ce Jacques Artewelt, dictateur populaire de la ville de Gand, dont Froissart a déjà décrit la puissance (t. II, p. 409-417) et dont il raconte enfin la mort dramatique.

II. — Mort de Jacques Artewelt.

En ce temps resgnoit encores ou pays de Flandres, en grant prosperité et poissance, cils bourgois [1] de Gand, Jakemes d'Artevelle, et estoit si bien dou roi d'Engleterre qu'il voloit, car il prometoit au dit roy qu'il le feroit signeur et hiretier de Flandres, et en revestiroit son fil, le prince de Galles, et feroit on de la conté de Flandres un ducé. De quoi, sus ceste entente, li rois d'Engleterre estoit en celle saison, environ la Saint Jehan Baptiste, l'an MCCCXLV, venus a l'Escluse [2] a grant foison [3] de baronnie et de chevalerie d'Engleterre, et avoit la amenet le jone prince de Galles son fil, sus les promesses de ce Jacquemart d'Artevelle. Si se tenoit li dis rois et toute sa navie ou havene [4] de l'Escluse et aussi son tinel [5]. Et la le venoient veoir et visiter si amit de Flandres, et eut la pluiseurs parlemens entre le roy d'Engleterre et Jacquemart d'Artevelle d'une part, et les consauls [6] des bonnes villes d'autre part, sus l'estat dessus dit, dont cil dou pays n'estoit mie bien d'acort au roy, ne a d'Artevelle, qui preeçoit [7] de deshireter le conte Loeis,

1. *Cils bourgois* (le bourgeois ; sur le g. cf. p. 23, n, 4). Quant au démonstratif, il s'emploie très souvent, en picard, au sens de l'article.

2. *L'Ecluse*, en Hollande (province de Zélande) ; près de là les Anglais gagnèrent une bataille navale sur les Français en 1340.

3. *A grant foison* (avec une grande quantité. Sur a = avec, cf. p. 32, n. 3.)

4. *Havene* (lisez havne, port).

5. *Tinel* (ménage de prince, train de cour).

6. *Consauls* (conseillers. La langue juridique a conservé ce sens de *conseil*).

7 *Preeçoit* (prêchait, conseillait).

leur naturel signeur, et son jone fil Loeis, et ahireter le fil dou roy d'Engleterre. Ceste cose ne feroient il jamais, dont au darrainier [1] parlement qui avoit esté a l'Escluse, dedens le navie dou roy d'Engleterre, que on appeloit Katherine, qui estoit si grosse et si grande que merveilles estoit a regarder, il avoient respondu d'un commun acord et dit ensi : « Chiers Sires, vous nous « requerés d'une cose moult pesant et qui trop ou « temps a venir poroit touchier au pays de Flandres et « a nos hoirs. Voirs est que nous ne savons signeur « aujourd'hui ou monde, de qui nous amerions tant « le proufit et l'avancement que nous ferions de vous, « mais nous ne poons ceste cose faire de nous tant « seulement, se toute la communaulté de Flandres « entierement ne s'i acorde. Si se retraira cascuns devers « sa ville, et remonsterons [2] ceste besongne generalement as hommes de nostre ville, et la ou la plus « sainne partie se vorra acorder, nous l'acorderons « aussi, et serons chi arriere dedens un mois, et vous « en responderons a point que vous en serés bien « contens ».

Li rois d'Engleterre et d'Artevelle n'en peurent adont avoir aultre response : si le vosissent il bien avoir plus brief, se il peuist estre, mes nennil [3]. Si respondi li rois : « A le bonne heure ». Ensi se departi cils parlemens, et retournerent li consauls des bonnes villes en leurs lieus. Or demora Jakemes d'Artevelle encores un petit dalés le roy d'Engleterre, pour le cause de ce que li rois se descouvroit a lui faiblement [4] de ses besongnes ; et il li prometoit tout-

1. *Darrainier*, dérivé de *darrain* (dernier), qui lui-même est pour *darerain* (deadretranum).

2. *Remonsterons* pour *remonsterrons*, métathèse de *remonstrerons*.

3. *Nennil* (non) est composé de la même manière que oïl (*o*, cela + le pronom *il*) ; *nenil* ou *nennil* : *nen*, négation + *il*. On disait primitivement, pour répondre affirmativement, selon la personne : *o je*, *o tu*, *o il*, etc. ; la 3e pers. sg., revenant plus fréquemment, a remplacé les autres.

4. *Fiablement* (avec confiance).

dis et asseguroit qu'il le feroit venir a sen entente, mès non fist, si com vous orés en avant recorder, car il se dechut quant il demora derriere et qu [1]'il ne revint a Gand ossi tost que li bourgois qui avoient esté a l'Escluse au parlement envoyet de par tout le corps de le ville.

Quant li consauls de Gand fu retournés arriere, en l'absence d'Artevelle, il fisent [2] assambler grans et petis ou marchiet, et la remonstra li plus sages d'yaus, tout par avis, sur quel estat li parlemens avoit esté a l'Escluse, et quel cose li roys d'Engleterre requeroit, par l'ayde et information d'Artevelle. Dont commencierent toutes manieres de gens a murmurer sur lui, et ne lor vint mie bien a plaisance ceste requeste, et disent, se il plaisoit a Dieu, il ne seroient ja sceu ne trouvé en tel desloyauté que de voloir deshireter leur naturel signeur, pour ahireter un estragne [3], et se partirent tout dou marchiet, ensi que malcontent et en grant hayne sus d'Artevelle. Or regardés comment les coses aviennent, car s'il fust la aussi bien premierement venus, qu'il ala a Bruges et a Ippre remonstrer et preecier la querelle dou roy d'Engleterre, il leur euist tant dit d'unes coses et d'autres, qu'il fuissent tout acordet a son oppinion, ensi que cil des dessus dites villes estoient, mais il s'affioit tant en se prosperité et grandeur, que il y pensoit bien a retourner assés a temps.

Quant il eut fait son tour, il revint a Gand et entra en le ville, et toute se route [4], ensi que a heure de miedi. Cil de le ville, qui bien savoient se revenue, estoient assemblé sus le rue par ou il devoit chevaucier en son hostel. Sitost qu'il le veirent, il commencierent

1. *Que*, parce que ; cf. p. 38 (7).
2. Le sujet de *fisent* est le collectif *li consauls* ; sur la forme *fisent* (pour fisdrent), voy. p. 229, note 1, 11° ; de même un peu plus loin *disent*.
3. *Estragne*, doublet dialectal de *estrange* (extraneum), avec le sens du mod. étranger.
4. *Route* (troupe, suite ; cf. p. 152, n. 3).

a murmurer et a bouter III tiestes en un caperon, et a dire : « Vechi cesti qui est trop grans mestres et qui « voet ordonner de le conté de Flandres a se volenté ; « ce ne fait mies a souffrir » Encores avoech tout ce on avoit semé paroles parmi la ville que le grant tresor de Flandres, que Jakemes Dartevelle avoit assamblé par l'espasse de IX ans et plus qu'il avoit eu le regime et le gouvernement de Flandres, que ce grant tresor, ou il avoit deniers sans nombre, il l'avoit envoyet secretement en Engleterre. Ce fut une cose qui moult engrigni [1] et enflama chiaus de Gand. Ensi que Jakes Dartevelle chevauçoit parmi le rue, il se perçut tantost qu'il y avoit aucune cose de nouvel et contre lui, car cil qui se soloient encliner et oster leurs chaperons contre [2] lui, lui tournoient l'espaule et rentroient en leurs maisons. Si se commença a doubter, et si tretost qu'il fut descendus a son hostel, il fist fermer et hameder [3] portes et huis et fenestres. A painnes eurent li varlet ce fait, quant toute li rue ou il demoroit fu toute couverte, devant et derriere, de gens, et especiaument de menues gens de mestier. La fu ses hostels environnés et assaillis devant et derriere, et rompus par force. Bien est voirs que cil de laiens [4] se defendirent moult longement et en atierrerent [5] et blecierent pluisieurs ; mais finalement il ne peurent durer, car il estoient assalli si roit, que pries les III pars des gens de le ville estoient a cel assaut.

Quant Jakemars Dartevelle vei l'effort et comment il estoit apressés, il vint a une fenestre sus le rue et se commença moult a humelyer et a dire par trop biau langage et a nu chief : « Bonne gent, que vous fault ? « Qui vous muet ? Pourquoi estes vous si troublé sur « moy ? En quel maniere vous puis je avoir couroucié ?

1. *Engrignir* (irriter).
2. *Contre lui* (en face de lui, devant lui).
3. *Hameder* (barrer).
4. *Laiens* (là-dedans, lat. illac intus).
5. *Atierrerent* (renversèrent ; c'est le verbe *atierrer*, formé d'après tierre pour terre ; cf. p. 229, note 1, 4°)

« Dittes le moy, je l'amenderai plainnement a vostre « volenté. » Dont [1] respondirent il tout a une vois, voire cil qui oy l'avoient : « Nous volons avoir compte « dou grant tresor de Flandres que vous avés desvoyé « sans title[2] de raison. » Dont respondi Dartevelle moult doucement : « Certes, signeur, ou tresor de Flandres ne « pris je onques denier. Or, vous retrayés bellement « en vos maisons, je vous pri, et revenés chi demain « au matin, et je serai si pourveus de vous faire et « rendre bon compte, que par raison il vous devera « souffire. » Dont respondirent il d'une vois : « Nen- « nil, nennil, nous le volons tantost avoir. Vous ne « nous escaperés mies ensi ; nous savons de verité « que vous l'avés vuidiet de pieça [3] et envoyet en « Engleterre, sans nostre sceu, pour laquelle cause il « vous fault morir ».

Quant d'Artevelle oy ce mot, il joindi ses mains et commença a plorer moult tenrement, et dist : « Si- « gneur, tel que je suis vous m'avés fait, et me jurastes « jadis que contre tous hommes vous me defenderiés « et garderiés ; et maintenant vous me volés occire et « sans raison. Faire le poés, si vous volés, car je ne sui « que uns seuls homs contre vous tous, a point de « defense. Avisés vous pour Dieu et retournés au temps « passé : si considerés les graces et les grans cour- « toisies que de jadis vous ay faites : vous me volés « rendre petit guerredon des grans biens que dou « temps passé je vous ay fais. Ne savés vous comment « toute marchandise estoit perie en ce pays ? Je le vous « recouvrai. En apries, je vous ay gouverné en si « grant pais, que vous avés eu, le temps de mon gou- « vernement, toutes coses a volenté, blés, lainnes,

1. *Dont* (donc, alors ; cf. p. 39. n. 7).
2. *Title* (titre ; c'est la plus ancienne forme du mot, qui est d'ailleurs de formation savante).
3. *De pieça* (depuis longtemps ; *pieça*, pièce a, il y a pièce, il y a longtemps).

« avoir et toutes marchandises, dont vous estes recou-
« vré [1] et en bon point ».

Dont commencierent a crier tout d'une vois : « Des-
« cendés et ne nous sermonnés plus de si hault ; car
« nous volons avoir compte et raison tantost dou
« grant tresor de Flandres, que vous avés gouverné
« trop longement, sans rendre compte : ce qu'il n'aper-
« tient mie a mul officyer qu'il reçoive les biens d'un
« signeur et d'un pays, sans compter. »

Quant d'Artevelle vei que point ne se refroideroient, ne affreneroient, il recloy la fenestre, et s'avisa qu'il wideroit [2] par derriere et s'en iroit en une eglise qui joindoit priès de son hostel. Mès ses hostels estoit ja rompus et effondrés par derriere, et y avoit plus de cccc personnes qui tout tiroient a lui [3] avoir. Finablement il fu pris entre yaus, et la occis sans merci, et li donna le coup de la mort uns teliers qui s'appelloit Thomas Denis.

Ensi fina d'Artevelle, qui en son temps fu si grans mestres en Flandres : povres gens l'amonterent premierement, et meschans gens le tuèrent en le parfin. Ces nouvelles s'espandirent tantost en pluiseurs lieus : si fu plains des aucuns, et pluiseurs en furent bien liet. (T. IV, p. 313-317, seconde rédaction.)

Secondé par ses nouveaux amis, Edouard III, qui bientôt s'intitulera roi de France, vient attaquer à deux reprises, sans grand succès d'ailleurs, les frontières septentrionales de l'Etat qu'il appelle son héritage (1339-1340). Une trêve est conclue. Mais quelques mois à peine se sont écoulés et, grâce à la rivalité des deux maisons de Blois et de

1. *Recouvrer* (remettre en bon état ; lat. recuperare).
2. *Wideroit*, forme vallonne pour *vuideroit* (cf. p. 232, n. 2). Le v. *vuidier*, employé comme intransitif, a le sens de *partir* (cf. l'expression populaire : videz les lieux = allez-vous-en).
3. *A lui avoir* (cf. p. 161, n. 5).

Montfort, qui se disputent la succession de la Bretagne, les deux adversaires se retrouvent en présence au fond de l'Armorique (1341)[1]. L'Ecosse prend feu de nouveau. Vainement les légats du pape s'entremettent et amènent encore une suspension d'armes: les rigueurs de Philippe VI contre des traîtres et les incitations du réfugié français Godefroi d'Harcourt déterminent Edouard III à rentrer en lice. Dès 1345, les Anglais étendent leurs conquêtes en Guyenne d'une façon menaçante. L'année suivante, leur roi débarque en Normandie, dévaste toute cette province, passe en vue de Paris, puis, poursuivi par les Français, s'arrête froidement à Crécy et remporte, grâce à l'indiscipline toute féodale de ses ennemis, la plus éclatante victoire.

III. — Bataille de Crécy.

Vous devés sçavoir (et c'est cose possible et legiere assez a croire) que il n'est homme, tant[2] fust presens a celle journée, ne euist bon loisir de aviser et imaginer toute la besongne ensi que elle ala, qui en sceuist, ne peuist recorder, de la partie des François, bien justement la vérité, et ce que j'en ai escript, je en fui enfourmés de vaillanz hommes, chevaliers d'Engleterre, qui la furent et liquel missent grande entente a

1. Jean de Montfort fut, dès le début, vigoureusement soutenu par le roi d'Angleterre. — Charles de Blois (époux de Jeanne de Penthièvre, qui revendiquait le duché comme représentant la branche aînée de la famille ducale de Bretagne) le fut par le roi de France dont il était assez proche parent.

2 *Tant* a bien ici le sens du latin tantum, adeo : il n'est pas un homme, eût-il assisté complètement à cette journée; ou (ne, cf. p. 50, note 5) eût-il eu assez de loisir pour...

veoir le convenant [1] des François. Ce furent dou plus [2] messires Jehan Candos [3] et messires Bietremieus de Brouhes, et de la partie des François li sires de Montmorensi et des chevaliers messire Jehan de Hainnau, car chil doi hault baron estoient et furent ce jour au frain dou roi Phelippe de France ; mais sitost que les chevaliers usés d'armes qui estoient de la partie des François veirent le povre convenant des François, il dissent : « Ces gens sont nostre ». Et li sage chevalier de France et usé d'armes pareillement dissent : « Nous « sommes en parti de tout perdre, car il n'i a point de « bonne ordennance en nous ».

Les Englois qui ordonné estoient en trois batailles et qui seoient jus a terre tout bellement, sitost que il veirent les François approchier, il [4] se leverent sus moult ordonneement sans nul effroi, et se rengierent en lors batailles, et se mist en grant ordenance ceste dou prince, car elle pensoit bien a avoir le grignour faix de la journée, et missent les archiers tout devant en fourme de une herce, et les gens d'armes ou fons, et la bataille seconde sus une aultre ele pour reconforter la premiere, se besoings estoit, et le roi d'Engleterre et sa bataille, encores plus en sus, liquel avoient pris la mote d'un moulin a vent, et la se tenoit li rois au plus hault pour veoir plus lonc et autours de li, et pooit estre li rois adont [5] en l'eage de trente sis ans, en la flour de sa jonece, et conforté grandement en ses besongnes.

Quant li rois Phelippes de France vint auques [6] priès

1. *Convenant* (rencontre, combat ; ce sens, qui se rattache facilement au latin convenire, n'est pas rare chez Froissart).
2. *Dou plus* (surtout). C'est en somme une sorte de génitif de l'expression *li plus*, la plupart, que nous avons déjà signalée ; cf. p. 34 (2).
3. Jean Chandos, un des plus heureux capitaines anglais du XIVe siècle, prit plus tard une part très importante à la bataille de Poitiers, puis aux guerres de Bretagne et de Castille, fut lieutenant général du roi d'Angleterre dans les provinces de Guienne et périt dans une rencontre près de Poitiers, le 1er janvier 1370.
4. *Il*, répétition du sujet. Cf. p. 38 (9).
5. *Adont*, pour adonc, lat. adtunc (alors). Cf. p. 39 (7).
6. *Auques* (un peu, quelque peu, lat. aliquas ?)

de la place ou les Englois estoient aresté et ordonné, et il les vei, si li mua li sans, car moult les avoit encargiet en grant haine, et perdi tous proupos et arrois[1] sur l'estat que li Monnes de Basele avoit dit et ordonné, et dist tout en hault : « Par m'ame et par mon corps, je « voi mes ennemis, mais je les voel aler combattre. « Faites traire avant ces Genevois et commenchier la « bataille, ou nom de Dieu et de monsigneur saint « Denis. » Dont fu faite voie as arbalestriers, et monstroient les aucuns que point il n'i aloient de bonne volenté, car jà il estoient tous [2] las de venir a piet de Abbeville jusques a la, ou il i a sys lieues, et de porter lors arcs. Ces Genevois pooient estre environ quinse mille.

Li mestres des arbalestriers [3] des Genevois dist tout en hault : « On nous fait issir hors de l'ordenance des « marescaus [4]. On nous avoit dit que nous reposerions « meshui ichi, et entenderions a mettre nostre artelle- « rie [5] a point, et on voelt, tout lassés que nous sommes, « que nous alons tantost combattre ». Ces paroles furent dittes et reprises au conte d'Alençon, qui durement en fu courouchiés et dist a ceuls qui estoient dalés li : « Regardés, on se doit bien cargier de tele ribau- « daille [6] ! Il ne sont bon fors a la table, et il nous « porteront plus de empecement que de avancement ».

1. *Tous proupos et arrois*. *Propos*, lat. propositum, ce que l'on s'est prononcé de faire, *dessein* ; *arroi*, arrangement. Le sens est donc : *oublia le plan et l'arrangement* que...

2. *Tous las*. Le plus souvent l'adjectif *tout*, suivi d'un adjectif, s'accorde, comme lui, avec le mot auquel celui-ci se rapporte. Il en sera ainsi jusqu'au XVII[e] siècle.

3. *Arbalestriers*. Voy. p. 53 (4).

4. *Marescaus*. Voy. p. 166 (2).

5. Avant l'emploi régulier de la poudre et des canons, *artillerie* a signifié l'ensemble des engins de guerre, soit pour l'attaque, soit pour la défense.

6. *Ribaudaille*, dérivé péjoratif et collectif de *ribaud* (thème germanique + alt, aut, aud = germ. walt), qui est déjà un terme de mépris : *débauché*. Au XIV[e] siècle, une *ribaudaille* est une troupe de ribauds, comme qui dirait *les enfants perdus de l'armée*.

Entrues que[1] ces paroles et detriances[2] couroient et que cil Genevois se requelloient, descendi dou chiel une pleueve si grosse et si espesse que merveilles fu a considerer, et commença a esclistrer[3] et a tonner, et sembla proprement que li mondes deuist finir. Avoecques tout ce, il vint une vollée de corbaus, si grande et si espesse, en vollant par dessus les deus hos et en demenant tres grant noise. Adont dissent aucuns chevaliers, et de l'une part et de l'aultre : « Il « avera, avant que il soit nuit, ichi tres grande bataille « et effusion de sanc et mortalité des hommes, sur « qui que li affaires tourne. »

Apries toutes ces coses, li temps se paisa, et li solaus commença a luire sur l'heure de basses[4] vespres, biaus et clers. Li François l'avoient en l'œil, et li Englois au dos. Quant cil Genevois furent tout requeilliet et mis ensamble et il deurent approchier les Englois, il commenchierent tout de pluiseurs vois a juper[5] si hault que ce fut mervelles (et fissent ceste ordenance pour les Englois esbahir, mais les Englois n'en fissent compte), et assés tost apries la seconde fois en tel maniere, et la tierce ensi, et il l'ont de usage, et puis passerent avant et tendirent lors arbalestres, et commenchierent a traire. Et quant chil archier d'Engleterre veirent ceste ordenance, il passerent un pas avant et puis fissent voler ces saïettes, lesquelles entrerent et descendirent si ouniement[6] sur ces Genevois que ce sembloit nege. Li Genevois qui n'avoient point apris a trouver tels archiers que cil d'Engleterre sont, quant il sentirent ces saiettes qui lor perchierent bras et poitrines, et lor ceoient sus

1. *Entrues que* (pendant que).
2. *Detriances* (retards ; detrier signifie retarder, lat. de + tricare).
3. *Esclistrer* (briller, étinceler, faire des éclairs).
4. *Bas*, en parlant des heures ou des divisions du jour, signifie *peu avancé*. Quant au mot *vespre*, il est masculin au singulier et féminin au plurie..
5. *Juper* (pousser des cris).
6. *Si ouniement*, d'une façon si *unie*, si *égale*, avec tant de facilité.

lors visages et de plus lonc que il ne pooient traire, se commenchierent a esbahir et furent tantost desconfi, et copperent li pluiseurs les cordes de lors arbalestres, et les aultres les ruerent jus et commenchierent a tourner le dos, et monstrerent semblant que il voloient fuir, mais il ne purent ; car il furent enclos des gens d'armes, et li rois de France et son frere le conte d'Alençon [1], quant il veirent le mauvais contenant de euls, dissent : « Tués la pietaille! tués la pietaille [2] ! Il nous ensonnient et tiennent le cemin sans raison ».

La veissiés gens d'armes entouelliés [3] entre euls ferir et frapper sus euls et ocire, et moult de vaillans hommes, euls et lors cevaus, ceoir parmi euls, que on ne pooit aidier, ne relever, et toutdis traioient archier englois esforciement ou mont, et ne perdoient nuls de lors trais, car il en entierroient et enpalloient parmi les corps ou parmi chevaus, ou testes ou bras ou jambes de gens d'armes, par tel maniere que on estoit mehagniet [4] trop durement ou bleciet ou mort, et si ne savoit on d'ou les saïetes venoient.

Ensi se commença la bataille, ce samedi, a heure de basses vespres, tout oultre l'ordenance et la volenté des vaillans hommes qui avoient consilliet que on se logast la ce samedi devant les Englois, et que le dimence on averoit avis comment on se poroit ordener. (V. p. 50-53, 4e rédaction.)

Vous devés savoir que li rois de France avoit grant angousse au coer, quant il veoit ses gens ensi desconfire et fondre l'un sus l'autre, d'une puignée de gens que li Englès estoient : si en demanda conseil a messire Jehan de Haynau, qui dalés lui estoit. Li dis messires Jehans li respondi et dist : « Certes, Sire, je

1. Charles II, qui, comme Philippe VI, était fils de Charles de Vallois. Il fut tué dans cette bataille.
2. *La pietaille*, terme de mépris : le gens de pied.
3. *Entouelliés* (embrouillés).
4. *Mehagniet* (blessé, estropié. Cf. p. 35, n. 2).

« ne vous saroie consillier le milleur pour vous ; se « ce seroit que vous vous retraissiés et mesissiés a « sauveté, car je n'i voi point de recouvrier. Il sera « tantost tart : si poriés ossi bien chevaucier sus vos « ennemis, et estre perdus, que entre vos amis. » Li rois, qui tous fremissoit d'aïr et de mautalent [1], ne respondi point adonc, mais chevauça encores un petit plus avant, et li sembla que il se voloit radrecier devers le conte d'Alençon son frere, dont il veoit les banieres sus une petite montagne, liquels contes d'Alencon descendi moult ordonneement sur les Englès et les vint combatre, et li contes de Flandres d'aultre part. Si vous di que cil doy signeur et leurs routes, en costiant [2] les arciers, s'en vinrent jusques a le bataille dou prince, et la se combatirent moult longement et moult vaillamment, et volentiers i fust venus li rois Phelippes, se il peust, mais il y avoit une si grande haie d'arciers et de gens d'armes au devant que jamès ne fust passés, car plus venoit, plus esclarcissoit son conrois [3].....

Ceste bataille, ce samedi entre la Broie et Creci, fut moult felennesse et tres horrible, et y avinrent pluiseurs grant fais d'armes qui ne vinrent mies tout a cognoissance, car quant la bataille commença, il estoit ja moult tart. Ce greva plus les François qu'aultre cose, car pluiseurs gens d'armes, chevaliers et escuiers, sus le nuit, perdoient leurs signeurs et leurs mestres : si waucroient [4] par les camps, et s'embatoiênt souvent, á petite ordenance, entre les Englès ou tantost il estoient envay et occis, ne nuls n'estoit pris a raençon, ne a merci ; car entre yaus il l'avoient ensi au matin ordonné, pour le grant

1. *Mautalent*, composé de *talent* (désir) et de *mal* ; le sens est donc *animosité*, *rancune*.

2. *Costiant* (costoyant ; cf. p. 229, n. 1, 15°).

3. *Conroi* (ordre, disposition, ordre de bataille, puis *suite*, *cortège*).

4. *Waucrer*, forme wallonne de *gualcrer*, *gaucrer* (du germ. *walk*, marche) : *naviguer*, *errer*. *S'embatre* (s'engager, tomber).

nombre de peuple dont il estoient enfourmé qui les sievoit.

Li contes Loeïs de Blois, neveus dou roy Phelippe et dou conte d'Alençon, s'en vint avoech ses gens desous se baniere combatre as Englès, et la se porta il mout vaillamment, et ossi fist li dus de Loeraingne [1]. Et dient li pluiseur que, se la bataille fust ossi bien commencie dou matin qu'elle fu sus le vespre, il y euist eu entre les François pluiseurs grans recouvrances et grans apertises [2] d'armes, qui point n'i furent. Si y eut aucuns signeurs, chevaliers et escuiers français et de leur couté, tant Alemans comme Savoiens, qui par force d'armes rompirent les arciers de le bataille dou prince et vinrent jusques as gens d'armes combatre as espées, main a main, mout vaillamment, et la eut pluiseurs grans apertises d'armes; et y furent dou costé des Englès tres bon chevalier messires Renaus de Gobehem et messires Jehans Chandos [3], et aussi furent pluiseur aultre, lesquels je ne puis mies tous nommer, car la dalés le prince estoit toute la fleur de chevalerie d'Engleterre.

Et adont li contes de Norhantonne et li contes d'Arondiel, qui gouvernoient la seconde bataille et qui se tenoient sus ele, vinrent rafreschir [4] la bataille dou dit prince, et bien besoingnoit, car aultrement elle eust eu a faire, et pour le peril ou cil qui gouvernoient et servoient le prince, se veoient, il envoierent un chevalier de leurs conrois devers le roy, qui se tenoit plus amont sus le mote d'un moulin a vent, en cause que d'avoir aye [5]. Si dist li chevaliers, quant il fu venus au roy: « Monsigneur, li contes de Warvich,

1. Raoul, duc de Lorraine, ami de Philippe de Valois, au couronnement duquel il avait assisté. Il était à la bataille de Cassel et il périt à Crécy.

2. *Apertises* (*prouesses*, de *apert*, habile).

3. Jean Chandos, un des protecteurs de Froissart.

4. Nous disons aujourd'hui : *venir avec des troupes fraîches*. *Rafreschir*, c'est arriver avec un renfort de troupes fraîches.

5. Afin d'avoir aide.



« li contes de Kenfort et messires Renauls de Go-
« behem, qui sont dalés le prince vostre fil, ont gran-
« dement a faire, et les combatent li François moult
« aigrement ; pourquoi il vous prient que vous et
« vostre bataille les venés conforter et aidier a oster
« de ce peril ». Lors respondi li rois et demanda au chevalier, qui s'appelloit messires Thomas de Norvich : « Messires Thomas, mes fils est il ne mors, ou atierés
« ou si bleciés qu'il ne se puist aidier? »

Cil respondi : « Nennil, monsigneur, se Dieu
« plaist ; mais il est en dur parti d'armes : si aroit
« bien mestier de vostre ayde. »

— « Messire Thomas, dist li rois, or retournés de-
« vers lui et devers chiaus qui ci vous ont envoyé,
« et leur dittes de par moy qu'il ne m'envoient mes-
« hui requerre pour aventure qui leur aviengne,
« tant que mes fils soit en vie, et dittes leur que je
« leur mande que il laissent a l'enfant gaegnier ses
« esporons, car je voel, se Dieus l'a ordonné, que la
« journée soit sienne et que li honneur l'en demeure
« et a chiaus en qui carge je l'ai bailliet. »

Sus ces parolles retourna li chevaliers arriere et recorda a ses mestres tout ce que vous avés oy, laquele response les encoragea grandement, et se reprisent en yaus meismes de ce que la avoient envoyet : si furent milleur chevalier que devant, et y fisent pluiseurs grans apertises d'armes, ensi que il apparu, car la place leur demora a leur honneur......

Sus le vespre tout tart, ensi c'a jour fallant, se parti li rois Phelippes, tout desconfortés, il y avoit bien raison, lui cinquieme de barons tant seulement : c'estoient messires Jehans de Hainau li premiers et li plus proçains de lui, li sires de Montmorensi, li sires de Biaugeu, li sires d'Aubegni et li sires de Montsaut. Si chevauça li dis rois, tout lamentant et complaindant ses gens, jusques au chastiel de la Broie. Quant il vint a le porte, il le trouva fermée et le pont levet, car il estoit toute nuis, et faisoit moult brun et moult espès. Adont fist li rois appeller apries le chas-

tellain, car il voloit entrer dedens : si fut appellés, et vint avant sus les garites [1], et demanda tout en hault : « Qui est la, qui hurte a ceste heure? » Li rois Phelippes, qui entendi le vois, respondi et dist : « Ouvrés, ouvrés, chastellain, c'est li infortunés rois de France. » Li chastellains salli tantost avant, qui recogneut la parole dou roy, et qui bien savoit ja que il leur estoient desconfit, par aucuns fuians qui estoient passet dessous le chastiel. Si abaissa le pont et ouvrit le porte. Lors entra li rois dedens et toute se route qui n'estoit mies trop grande. Si furent la jusques a mienuit, et n'eut mies li rois conseil que il y demorast, ne s'ensierast la dedens. Si but un cop, et ossi fisent cil qui avoech lui estoient, et puis s'en partirent et issirent dou chastiel, et monterent as chevaus et prisent guides pour yaus mener, qui congnissoient le pays : si entrerent ou chemin environ mienuit, et chevaucierent tant que au point dou jour il entrerent en le cité d'Amiens. (T. V, p. 60-64, 2e rédaction.)

Le vaincu de Crécy n'était pas encore au terme de ses malheurs. Bientôt le long siège de Calais mit à l'épreuve le dévouement de ses sujets et sa propre impéritie. Ses alliés succombèrent en Ecosse et en Bretagne, et son règne, si brillamment commencé, allait se terminer dans le deuil, au milieu des horreurs de la Peste Noire.

IV. — Siége et prise de Calais.

Quant li rois d'Engleterre fut venus premierement devant la ville de Calais, ensi que chils qui moult le desiroit a conquerir, il le asega par grant maniere et

1. *Garites.* La *garite* (mod. guérite) était une loge de refuge ménagée dans l'épaisseur des murs.

par bonne ordenance et fist bastir et ordonner entre la ville et la riviere et le pont de Niulais [1] hostels et maisons, ouvrer et carpenter de grans mairyens et couvrir les dittes maisons qui estoient assises et ordonnées par rues, bien et faiticement, de tois d'estrain [2] et de genestres et de ce dont on puet recouvrer la ou païs, ensi que il vosist la demorer dys ou douse ans ; car li intension de li estoit telle que de la il ne s'en partiroit, si l'aueroit conquis par force ou par tretié. Et avoit en cete nove ville dou roi toutes coses necessaires, apertenans a un hoost.

Quant messires Jehans de Viane [3] fu venus en Calais, et il eut veu le siege et comment les Englois estoient amassé, ensi que pour demorer vint ou trente ans la devant au siege, et il ot fait visiter la poissance des vivres qui estoient en le ville, il en fist un jour widier et partir plus de XXVII$_c$ hommes, femmes et enfants pour alegerir la ville. Quant chil peuples issi hors premierement de Calais, auquns Englois cuiduierent, quant il les veirent issir, que il les venissent courir sus. Si se assemblerent a l'encontre de euls les arciers, et les fissent reculer jusques ens es fossés de la ville. La i ot, entre ces Englois, auquns preudommes piteus [4], qui congneurent tantost que ce n'estoient pas gens pour faire nul contraire. Si fissent cesser les aultres de euls [5] courir sus, et lor demanderent ou il aloient. Il respondirent que on

1. Nieulay.
2. *Estrain* (paille, chaume, du lat. stramen). *Genestre* ou *geneste* (genêt).
3. Jean de Vienne, amiral de France, né vers 1322 d'une famille issue des anciens comtes de Bourgogne. Après avoir défendu Calais, il prit une part glorieuse aux grandes guerres des règnes de Jean le Bon et de Charles V, suivit sous Charles VI le duc de Bourbon dans son expédition en Barbarie et périt en combattant les Turcs à Nicopolis (1396).
4. *Piteus* (pleins de pitié. Ce sens n'était pas encore perdu au XVIIe siècle ; mais depuis lors il s'est peu à peu réduit à celui de malheureux et ridicule à la fois).
5. *Euls courir* Cf. p. 161 (5).

les avoit bouté hors de Calais pour tant que il cargierent trop la ville, et aloient ailleurs a l'aventure querir lor mieuls. Ces nouvelles vinrent au roi d'Engleterre qui, meus en pité, les fist entrer en l'oost, et commanda que tout et toutes fuissent bien disné. Il le furent et avoecques tout ce, au departir et issir del hoost, il fist a cascun grant et petit donner et delivrer un estrelin [1] d'Engleterre, et depuis ces povres gens se departirent et s'espardirent pour avoir lor vivre et lor cavance [2]. Par ces gens orent la congnissance li rois d'Engleterre et ses consauls, que li vivres afoiblissoient grandement en la ville de Calais : si n'en furent pas courouchiet. (T. V, p. 87-88, 4e rédaction.)

..... Li rois d'Engleterre qui se tenoit devant Calais a siege et estoit tenus tout le temps, ensi que vous savés, et a grans coustages, estudioit nuit et jour comment il peuist chiaus de Calais le plus constraindre et grever ; car bien avoit oï dire que ses adversaires, li rois Phelippes de France, foisoit un tres grant amas de gens d'armes et qu'il le voloit venir combatre, et si sentoit la ville de Calais si forte, que pour assaut, ne escarmoce que il et ses gens i fesissent, il ne le poroient conquerre, et ces pensées et imaginations le metoient sovent en abusions [3]. Avoecques ce, sus son reconfort, il sentoit la ville de Calais mal pourveue de tous vivres, car la dedens il en avoit ensi que riens ; et encores, pour euls clore et tolir le pas de la mer, il fist faire et carpenter un chastiel hault et grant de lons mairiens et de gros, lesquels on aloit coper en la forest de Boulongne, et les dis mairiens on amenoit a force de gens et a force de cevaus

1. *Estrelin*, monnaie anglaise introduite en Angleterre par les marchands de la Hanse (*casterling*, homme de l'Est). En 1359, la livre sterling se divisait, comme aujourd'hui, en 20 sols ou shillings, et le sol en 12 deniers ou pence. Elle valait six écus de France frappés sous Philippe VI.

2. *Cavance* (mod. chevance), les biens qu'on a, moyens pécuniaires, fortune, richesse.

3. *Abusion* (préoccupation ; cf. abus, mauvais usage).

a Wisan [1] ou la priès, et estoient la bouté dedens la mer et aconvoyet jusques sus le sabelon devant Calais, et la fu fais et carpentés li dis chastiaus, et fu si fors et si bien bretesquiés [2] que on ne le pooit grever, et quant li chastiaus fu tous ouvrés, li rois et ses consauls le fissent asseoir et lever droit sus l'entrée dou havene, en l'enbouqure de la mer, et feu pourveus d'espingalles, de bonbardes[3], d'arcs a tour et d'aultres instrumens bons et soubtieus[4]; et furent ordonné pour garder le havene et le chastiel a la fin que nuls n'entrast ou dit havene oultre lor volenté, soissante hommes d'armes et deux cens archiers. Ce fu li ordenance qui plus constraindi ceuls de Calais et qui plus tos les fit afamer. (T. V., p. 182-183, 4e rédaction.)

Après quelques efforts inutiles du roi de France pour sauver Calais, les habitants reconnaissent l'inutilité et l'impossibilité d'une plus longue résistance ; Jean de Vienne, leur capitaine, du haut des murs de la ville, fait signe aux Anglais qu'il veut leur parler et, s'adressant à Gauthier de Mauni, le prie d'avertir le roi Edouard que les gens de Calais ont l'intention de se rendre.

Quant messires Gautiers de Mauni fu venus jusques a l'ostel dou roi, il descendi de son palefroi.

1. *Wisant*. C'était un port fort important au moyen âge. Il a disparu dans les ensablements des dunes. Aujourd'hui, village d'un millier d'habitants, à deux lieues de Marquise (Pas-de-Calais).
2. *Bretesquiés* (garni de bretèches, de créneaux). La *bretesche* est un parapet crénelé, ouvrage de défense en saillie, ordinairement en bois, au haut des murailles et des tours.
3. *Espingalle* ou *espringale* (engin d'assaut). On trouve aussi *espingole*, espèce de fusil court, à canon évasé en trompe, qu'on charge de plusieurs balles (Littré). La *bombarde* servait à lancer des pierres.
4. *Soutieus*, cas suj. et cas rég. pluriel de *soutil* (ingénieux, du lat. subtilem).

Tout chil chevalier se ouvrirent a sa venue et li fissent voie. Il vint devant le roi et l'enclina. Tantos que il ot fait reverense au roi, li rois li demanda : « Messire Gautier, que dient chil de Calais ? » — « Tres chiers « sires, respondi li chevaliers, il se voellent rendre, « et longement et assés sus cel estat je ai parlé au « chapitainne, messire Jehan de Viane, et le chastiel « et tout che qui dedens est, reservé lors corps, et « les laissiés aler lor voie. » — « Messire Gautier, « respondi li rois, vous savés une partie de ma vo- « lenté en ce cas. Quel cose en avés vous respondu ? » — Tres chiers sires, je vous le dirai, sauve tous « jours vostre correction [1]. Il vous ont tant courou- « chiet de faire morir vos hommes sus mer, et ossi « chi tenu [2] tant longement et fait despendre vostre « argent, que dur est a ce pardonner, ne euls prendre « par le parti [3] que il le voellent avoir. » — « Messire « Gautier, respondi li rois, vous avés bien parlé, car « ma volenté est telle que tout i morront. »

Dont se retray un petit messires Gautiers arriere dou roi, car il congnissoit assés la maniere de li, et regarda sus les barons qui la estoient, et leur fist signe de l'œil tant seullement que il le vosissent aidier a soustenir sa parole, et puis vint devant le roi et dist : « Tres chiers sires et redoubtés, se vous faisiés « ce que vous dites, il en seroit trop grans nouvelles « et vous seroit tourné à trop grant cruaulté, et nous « donryés, moi et les vostres, trop mauvais exemple « ou temps a venir de nous metre, ne enclore en nulle « garnison de par vous, car se vous faisiés ces gens « morir, ensi que vous dites, parellement on feroit « de nous. »

1. *Correction*, sens originaire du mot : *redressement, rectification.*
2. Sous-ent. *Ont.*
3. *Parti* (*état, situation,* et par suite, *traitement* ; cf. faire un mauvais *parti* à quelqu'un). *Ne* = ou ; quant à l'emploi du pronom accentué devant l'infinitif, c'est un fait que nous avons plusieurs fois signalé (voir p. 161, n. 5). Le sens est : c'est dur de pardonner à cela et de les recevoir avec le traitement qu'ils veulent avoir.

Chils exemples et langages amolia grandement le coer dou roi d'Engleterre ; car li plus des barons qui la estoient l'aidierent a soustenir et li dissent : « Chiers « sires, messires Gautiers de Mauni parole de verité « et de raison, et nous vous prions que vous le voel- « liés croire, et brisier et adoucir un petit la pointe « de vostre aïr. » Li rois d'Engleterre regarda sus ses gens et vei bien que il parloient tout acertes[1], si se rafrena et dist : « Biau signeur, je ne voel pas tous « seuls estre à l'encontre de vous. On prendera à « raençon les chevaliers et les esquiers qui dedens « Calais sont, et ceuls de la nation de Calais on fera « morir, car bien il l'ônt deservi. » Dont dist messires Gautiers de Mauni : « Tres chiers sires, on n'aueroit « jamais fait ; ce seroit trop grans cruaultés a faire « morir tant de peuple. Moult en i a qui n'ont nulles « coupes[2], quoiqu'il soient la enclos. Ouvrés de hume- « lité[3]; prenés la ville et le chastiel et donnés tout le « demorant congiet. Si prieront pour vous et recor- « deront ens es[4] estranges contrées, ou il iront querre « lor cavance, le bien de vous, et tenront celle grace a « aumosne. » — « Gautier, Gautier, respondi li rois, il « ne puet estre ensi. Chil de Calais ont fait morir tant « de mes hommes que il fault que des leurs il en soient « mort aussi.... Vous retournerés la et dirés au chapi- « tainne que il convient pour la plus grant grace que je « lor voel faire, que euls sys hommes bourgois des « plus notables de Calais, nus piés et nus chiefs, en lor

1. *Acertes* (a + certes): d'une façon certaine, assurée, *sérieusement*.
2. *Coupe* est la forme régulière (culpa, faute). *Coulpe* est une de ces restaurations au moins inutiles dont la langue offre tant d'exemples du XIV[e] au XVI[e] siècle.
3. *Ouvrés de humelité* : *Travaillez* (lat. operare) avec *bonté*, c'est-à-dire *soyez clément*.
4. *Ens es*. *Ens* (enz), c'est le latin *intus* (à l'intérieur). Dans l'ancienne langue, il est très souvent suivi de *el* (lat. in illo), dont le pluriel est *es*, maintenu dans certaines expressions de la langue moderne : bachelier ès lettres, etc. De là l'expression *enz el*, *enz es* (dans le, dans les). Au XIV[e] siècle, *el* est devenu ou, mais *ens ou* et *ens es* sont déjà très rares.

« linges draps[1] tant seullement, les hars ou col, vien-
« nent ichi et aportent les clefs de la ville et dou chas-
« tiel en lors mains, et de ceuls je ferai ma volenté, et le
« demorant des hommes de la ville je prenderai a
« merchi » ..

Lors se departi messires Jehan de Viane des barrieres et vint sus le marchié et fist sonner la cloce pour assambler toute maniere de gens en la halle. Au son de la cloce vinrent il tous, hommes et femmes, car moult desiroient a oïr nouvelles, ensi que gens si astrains de famine que plus ne pooient. Quant il furent tout venu et assamblé en la place, hommes et femmes, messires Jehans de Viane lor remonstra moult doucement les paroles toutes et telles que chi devant sont dittes et recitées, et leur dist bien que aultrement ne pooit estre, et euissent sur ce avis et brief conseil, car il en convenoit faire response.

Quand il oïrent ce raport, il commenchierent tout a cryer et a plorer si tenrement et si amerement que il ne fust si durs coers ou monde, se il les veist et oïst euls demener, qui n'en euist pité, et n'orent pour l'heure nul pooir de respondre, ne de parler, et meismement messires Jehans de Viane en avoit tel pité que il en larmioit moult tenrement.

Une espace apriès, se leva en pies li plus rices bourgois de la ville de Calais et de plus grande recommandation, que on clamoit sire Ustasse de Saint Pierre, et dist devant tous et toutes ensi:
« Bonnes gens, grands pités et grans meschiés seróit
« de laissier morir un tel peuple que chi a, par fa-
« mine ou aultrement, quant on peut trouver aucun
« moyen, et si seroit grande aumosne et grant grace
« enviers Nostre Signeur, qui de tel mescief les po-
« roit garder et esquiever. Je, endroit de moi[2], ai

1. *Linges* est un adjectif (lat. lineus, de toile) ; *draps* signifie vêtements : *avec leurs vêtements de toile*, n'étant vêtus que de leur chemise.

2. *Endroit de* (en ce qui concerne).

« si grande esperance d'avoir grace et pardon enviers « Nostre Seigneur, se je muir [1] pour che peuple « sauver, que je voel estre li premiers, et me meterai « volentiers en purs ma cemise, a nu chief et a nu « piés, la hart ou col, en la merchi dou gentil [2] roi « d'Engleterre ».

Quant sires Ustasses de Saint Pierre ot dit ceste parole, tout homme le alerent aourer[3] de pité et pluisseurs hommes et femmes se jetterent en genouls a ses pies, tendrement plorant.

Ce noble exemple est suivi par cinq autres bourgeois ; les six otages sortent de la ville et sont présentés au roi d'Anglerre par Gauthier de Mauni.

« Tres chiers sires, dit-il, vechi la representation « de la ville de Calais a vostre ordenance. » Li rois se taisi tous quois et regarda moult fellement [4] sus euls, car moult les haioit et tous les habitans de Calais pour les grans damages et contraires que dou temps passet li avoient fait. Chil sys bourgois se missent tantos en genouls devant le roi et dissent ensi en joindant lors mains: « Gentils sires et nobles « rois, veés nous chi sys qui avons esté d'ancesse- « rie [5] bourgois de Calais et grans marceans par « mer et par terre, et vous aportons les clefs de la « ville et dou chastiel de Calais, et les vous rendons « a vostre plaisir, et nous mettons en tel point que « vous nous veés en vostre pure volenté pour sauver « le demorant dou peuple de Calais qui souffert a

1. Le présent de l'ind. du v. mourir est : je muir, tu muers (meurs), il muert (meurt), nous mourons, vous mourez, il muerent (meurent).
2. *Gentil* (noble, du lat. gentilis).
3. *Aourer* (adorer, présenter ses respects, du lat. adorare). Le mod. *adorer* est une restitution savante.
4. *Fellement* (avec dureté. L'adj. *fel*, cf. félon, signifie farouche, dur, cruel, perfide).
5. *D'ancesserie* (par la suite de nos ancêtres, par ancienneté de famille).



« moult de grietés. Si voelliés de nous avoir pité et « merchi par vostre haute noblece ».

Certes il n'i ot adont en la place, conte, baron ne chevalier, ne vaillant homme, qui se peuist astenir de plorer de droite pité, ne qui peuist parler une grant piece. Li rois regarda sus euls tres crueusement, car il avoit le coer si dur et si enfellonnyet de grans courous que il ne pot parler; et quant il parla, il commanda en langage englois que on lor copast les testes tantos. Tout li baron et li chevalier qui la estoient, en plorant prioient si acertes que faire pooient, au roi, que il en vosist avoir pité et merchi; mes il n'i voloit entendre.....

Adonc fist grant humelité la noble roine d'Engleterre, qui estoit durement enchainte, et ploroit si tendrement de pité que on ne le pooit soustenir. La vaillans et bonne dame se jetta en genouls par devant le roi son signour et dist: « Ha! tres chiers « Sires, puis que je apassai par deça la mer en « grant peril, ensi que vous savés, je ne vous ai re- « quis ne don demandet. Or vous pri je humlement « et requier en propre don que pour le Fil a sainte « Marie et pour l'amour de mi, vous voelliés avoir de « ces sys hommes merchi ». Li rois atendi un petit a parler et regarda la bonne dame sa femme qui moult estoit enchainte et ploroit devant lui en genouls moult tenrement. Si li amolia li coers, car envis[1] l'euist courouchiet ens ou[2] point là ou elle estoit, et quant parla, il dist: « Ha! dame, je amaisse trop « mieuls que vous fuissiés d'aultre part que chi. « Vous priés si acertes que je ne vous ose escondire « le don que vous me demandés; et comment que je « le fasse envis, tenés, je les vous donne, et en faites « vostre plaisir ».

La vaillans dame dist: « Monsigneur, tres grant « merchi ».

1. *Envis* (avec déplaisir, du lat. invitus ; quelques pages plus bas : malgré moi).

2. *Ens ou*; cf. p. 255 (4).

Lors se leva la roine et fist lever les sys bourgois et lor fist oster les cevestres[1] d'entour lors cols, et les enmena avecques lui en son hostel et les fist revestir et donner a disner et tenir tout aise ce jour, et au matin elle fist donner a cascun sys nobles et les fist conduire hors de l'ost par messire Sanse d'Aubrecicourt et messire Paon de Ruet, si avant que il vorrent et que il fu avis as deus chevaliers que il estoient hors dou peril, et au departir il les commanderent a Dieu, et retournerent li chevalier en l'oost, et li bourgois alerent a Saint Omer. (T. V, p. 208-216, 4e réd.)

Les premières années du gouvernement de Jean le Bon sont racontées par Froissart fort sommairement et non sans quelque désordre. Mais, à partir de 1355, les événements terribles se multiplient, et il les suit de près avec la curiosité la plus passionnée. C'est d'abord la triomphante chevauchée du prince de Galles à travers le Languedoc, c'est l'arrestation dramatique de Charles le Mauvais par le roi Jean, son beau-père ; c'est surtout la journée de Poitiers, où pour la seconde fois sombre la fortune de la France. Le roi, fait prisonnier, est conduit par le prince de Galles en Angleterre.

C'est après cet événement douloureux que Froissart, continuant le récit de faits d'armes accomplis en Bretagne et en Normandie, raconte, en une anecdote plaisante, l'enlèvement du château d'Evreux par le sire de Gauville.

1. *Cevestre* (carcan ou plutôt la hart qu'ils portaient au cou).

V. — Le sire de Gauville s'empare du château d'Evreux.

Cils messires Guillaumes de Gauville estoit chevaliers de foy et de sierement au roy de Navare; et trop li desplaisoit la prise dou dit roy, et ossi faisoit èlle a pluiseurs bourgois de le cité d'Evrues, se amender le peuissent, mès il ne pooient nullement, tant que li chastiaus leur fust ennemis. Si demoroit li dessus dis chevaliers a II petites liewes d'Evrues, et avoit son retour en le cité chiés un bourgois qui dou temps passé avoit aussi esté grandement amis au roy de Navare..... Quant li chevaliers venoit a l'ostel dou dit bourgois, il estoit li bien venus, et buvoient et mengoient ensamble en grant recreation, et parloient et devisoient de unes coses et d'autres, et par especial dou roy de Navare et de se prise, dont moult leur anoioit.

Avint une fois entre les autres que li chevaliers s'ala eslargir de parler au dit bourgois et dist : « Je ne sai, « mes se vous voliés bien acertes, je racquerroie ceste « cité, le bourc et le chastiel au roy de Navare. » — « Et comment se poroit ce faire ? dist li bourgois, car « li chastellains est trop fort françois, et sans le « chastiel ne nous oserions tourner, car il est mes- « tres de le cité et dou bourch. » Dist li chevaliers : « Je le vous dirai. Tout premierement il faurroit que « vous eussiés de vostre acord III ou IIII bourgois de « ceste ville de vostre amisté, et pourveues vos mai- « sons de bons compagnons tous armés, hardis et « entreprendans. Tout ce fait couvertement, je par- « feroie le surplus a mon peril. A quele heure que ce « fust dou jour, je seroie en agait quant li chastellains « venroit a le porte ; car il a usage de venir une fois « ou II le jour. Je aroie tant seulement avoecques « moy mon varlet ; je venroie au chastellain et le « tenroie de parolles[1], et le menroie tant par lobes[2] que

1. *Le tenroie de parolles* (je le retiendrais en lui parlant).
2. *Lobe* (raillerie, ruse, flatterie).

« il me lairoit entrer en le premiere porte et espoir [1] « en le seconde : par couverture [2] je renvoïeroie mon « varlet, et vous feroie haster et issir hors ces com« pagnons pourveus et avisés de ce qu'il deveroient « faire, et approcier le chastel. Si trestost que je oroie « un petit cor sonner de mon varlet, je m'avanceroie « et occiroie le chastellain (de ce me fay je fors assés « et a mon peril) ; nostre gent saudroient tantost [3] « avant; et par ainsi serions mestre dou chastiel, et « puis de le cité et dou bourch, car communement li « plus des cuers s'enclinent mieuls au roy nostre « signeur de Navare que il ne facent au roy de « France. »

Quant li bourgois eut oy ensi parler messire Guillaume, si li dist : « C'est trop bien dit, et j'en cuide « bien que j'en aurai v ou vi de mon amisté, qui nous « aideront a parfaire ce fait. » Depuis ne demora gaires de temps que li bourgois dessus dis assembla tant d'amis couvertement dedens la cité d'Evrues, que il furent bien un cent tous d'un acort..... Et se li rois Jehans euist esté en France, cils messires Guillaumes de Gauville n'euist osé emprendre ce qu'il emprist; mès il sentoit les besongnes de France moult entouellies, et que li III estat mettoient painne a la delivrance dou roy de Navare, et ne pooit nullement demourer que il ne fust delivrés, si que pour avoir grace envers lui, il li voloit faire ce premerain service.

Quant messires Guillaumes de Gauville se senti au dessus de ses besongnes, et que li bourgois ou il se confioit le plus li orent dit : « Sire, nous sommes tout « pourveu ensi que vous avés ordonné; esploitiés de « vostre afaire quant vous volés », il s'arma bien et faiticement, et puis vesti une houpelande par dessus, et prist son mantiel, encore par dessus, et desous son brach une courte hace bien acerée et puis dalés lui un

1. *Espoir* (peut-être ; cf. p. 38, n. 3).
2. *Par couverture* (par feinte)
3. *Saudroient tantost* (sauteraient aussitôt, v. saillir).

varlet que il avoit enfourmé de son afaire ; et commença a petyer [1] en le place devant le porte dou chastiel, ensi que il avoit fait jadis pluiseurs fois. Tant ala et vint en petiant, que li chastellains ouvri le porte dou chastiel, voires tant seulement dou guicet et se tint la tous drois par devant. Quant messires Guillaumes le vei, petit a petit il s'approça de lui en lui saluant moult courtoisement. Li chastellains qui nul mal n'i pensoit, se tint tous quois et li rendi son salu. Tant fist li chevaliers qu'il vint jusques a lui ; et puis commença a parler d'aucunes coses huiseuses [2], et demanda au chastellain se il avoit point oy parler des nouvelles qui coroient en France. Li chastellains, qui desiroit a oïr nouvelles, et qui trop peu en ooit, car il estoit la tous enfermés, ouvri l'oreille et respondi et dist : « Nennil, dittes le nous, se il vous plest. » — « Volentiers, dist messires Guillaumes. On dit en « France que li rois de Danemarce et li rois d'Irlande « se sont alloyet [3] ensamble et ont juret que jamais il « ne rentreroient en leurs terres, ne pays (car il sont « sus mer a plus de c^{m} hommes), si aront destruit « toute Engleterre et ramené le roy de France a Paris. « Et sont li Englès en si grant doubte d'eulx que il ne « scevent auquel lés [4] aler, ne entendre pour garder « leur pays ; car de grant temps est il sorti [5] entre « yaus que li Danois les doient destruire. »

Li chastellains, qui fu tous resjoïs de ces nouvelles et qui legierement les crut pour tant que il estoit bons françois, respondi : « Et, messires Guillaumes, com« ment les avés vous, ces nouvelles? » — « En non Dieu, « chastellains, je vous le dirai: je les sçay par un che« valier de Flandres qui m'en a escrit la verité et qui

1. *Petyer* (se promener).
2. *Huiseuses*, mieux *uiseuses* (vaines, futiles, du lat. otiosus, par l'influence de uis, otium ; la forme normale est le mod. *oiseux*)
3. *Alloyet* (*alliés*). C'est la forme régulière : *allié* est analogique.
4. *Lés* (côté, du lat. latus) ; cf. Plessis-lez-Tours, etc., où *lez, les* est devenu une véritable préposition.
5. Cf. p. 90 (5).

« m'a envoyet le plus biel jeu de eschès que je veisse « onques. » Or trouva il celle bourde pour tant qu'il savoit bien que li chastellains amoit plus le jeu des eschès que nulle cose. « Haro! dist li chastellains, « messire Guillaume, que je le verroie ja volentiers! » Messires Guillaumes se hasta de parler et dist : « Je « le vous manderai, par convent que vous jeuerés [1] a « moy pour le vin. » — « Oïl, dist li chastellains, « mandés le par vostre varlet, nous irons cha dedens « entre ces portes dou chastiel jeuer. »

Adont s'avança li chevaliers et dist a son varlet, qui estoit tous enfourmés dou fait : « Va, mon varlet, « va querir ce jeu des eschès et le nous aporte a le « porte. » Li varlès se parti : li chastellains et li chevaliers entrerent en le premiere porte. Quant li chevaliers fu ens, li chastellains recloy le porte et bouta avant le veriel, sans refermer. Adont dist messires Guillaumes : « Chastellains, ouvrés ceste aultre « porte, vous le poés bien ouvrir sans peril. » Li chastellains ouvri tant seulement [2] le guicet et fist le chevalier passer oultre pour monstrer les chaingles [3] dou chastiel; et il meismes passa ossi. Quant il eurent la esté une espasse et que messires Guillaumes avoit ja oy sonner un petit cor, si com ordonné l'avoit, si dist au chastellain: « Rallons, rallons oultre ceste porte, « mon varlet revenra tantost. » Adont repassa li chevaliers le second guicet, et se tint tous quois par devant. Li chastellains volt passer apriès, qui nul mal n'i pensoit. Ensi que il avoit mis le piet oultre et baissoit la tieste, messires Guillaumes de Gauville encoise [4] celle hace que il portoit dessous son mantiel et fiert le chastellain en le tieste, telement que il le

1. On conjuguait alors : je *jeu*, tu *jeues*, il *jeue* ; de là, même aux personnes ayant l'accent sur la terminaison, et par analogie : je *jeuerai*, tu *jeueras*, etc.

2. *Tant seulement* : les deux mots font phéonasme, *tant* (lat. tantum) signifiant aussi *seulement*.

3. *Chaingle* ou *çaingle* (enceinte, rempart).

4. *Encoisier* (tenir coi).

pourfent tout jusques es dens et l'abat la dou travers dou suel : ensi fu il mourdris que je vous di, et puis vient a le premiere porte et le deferme. Li gaite dou chastiel avoit oy sonner le cornet dou varlet, si com dessus est dit, et estoit durement esmervilliés que ce pooit estre, car on avoit fait un ban en le ville, que sus le poing a perdre on ne sonnast nul cornet ; et encores fu il plus esmervilliés quant il vei gens tous armés acourir vers la porte dou chastiel. Si corna tantost : « trahi ! trahi ! » Adont furent tantost tout esbahi cil qui dedens le chastiel estoient. Si avalerent vers le porte et le trouverent ouverte, et le chastellain mort, couciet de travers, et messire Guillaume de Gauville, le hace ou poing d'autre part, qui gardoit l'entrée. Si furent plus esbahi que devant, car ossi furent tantost venu cil qui establi estoient pour aidier a parfournir audit chevalier sen emprise ; et entrerent en le porte et puis en le seconde, et rebouterent fierement les soudoyers. Si en y eut pluiseurs mors et occis, et pris desquels c'on volt. Ensi fu reconquis li fors chastiaus d'Evrues par l'emprise de monsigneur Guillaume de Gauville. (T. VI, p. 26-31, 2e réd.)

Froissart semble n'attacher qu'une importance médiocre aux tentatives des Etats généraux pour réformer le royaume après le désastre de Poitiers ; il ne les rapporte que confusément. Par contre, il retrace avec une vivacité et un éclat singuliers les ravages des Grandes Compagnies, les horreurs de la Jacquerie, les intrigues du roi de Navarre, la réapparition d'Edouard III en 1359 et la chevauchée anglaise qui a pour résultat le désastreux traité de Brétigny. Il nous montre la France démembrée, mise à rançon par l'ennemi, ses vains efforts pour s'affranchir du brigandage militaire, qui désole ses plus belles provinces, et l'incroyable

insouciance de son roi, qui parle de croisade et retourne gaiement mourir au milieu des fêtes chez ses ennemis.

Mais il saura bientôt nous conter aussi et nous faire comprendre le règne réparateur de Charles V. Ce *méchant roi*, comme l'appelle Edouard III, ne monte pas à cheval et ne joue pas au paladin, mais il n'en a pas moins du cœur et de la tête. En moins d'un an, il pacifie la Normandie et la Bretagne[1]. Puis il fait emmener les Grandes Compagnies en Espagne par du Guesclin. Les possessions anglaises sont attaquées en France de toutes parts; le vainqueur de Poitiers, épuisé par la maladie, va mourir prématurément en Angleterre[2]. En six années de lutte, le royaume est presque entièrement débarrassé de l'étranger; et, lorsque le vieil Edouard III meurt à son tour (1377), laissant la couronne à un enfant de dix ans, la guerre recommence sur presque tous les points. C'est par le récit incomplet et un peu confus de ces hostilités que Froissart termine le premier livre de ses Chroniques.

Dans le second, il revient sur certaines omissions (conquêtes du duc d'Anjou en Guyenne, démêlés du roi de France et du roi de Navarre), parle rapidement « du Grand Schisme[3], donne

1. Par les traités de Mantes et de Guérande (1365), conséquences des batailles de Cocherel et d'Auray

2. Il quitta la France, déjà fort malade, en 1370, après le sac de Limoges, et mourut en 1376, une année avant son père.

3. Le *grand schisme d'Occident* éclata en 1378 par la double élection d'Urbain VI et de Clément VII. Il y eut, à partir de cette époque, deux papes, l'un à Rome, l'autre à Avignon. Parfois même il



plus d'attention aux guerres de Flandre et de Bretagne et raconte la mort de du Guesclin et de Charles V.

Le roi mort, ses frères[1] mettent pour ainsi dire le royaume en coupe réglée : de là des soulèvements populaires, celui des Maillotins à Paris notamment [2]. L'Angleterre, elle aussi, a un roi mineur ; elle est également pillée par des princes du sang ; les serfs de comté de Kent se portent sur Londres et font, pendant plusieurs jours, trembler la famille royale. Leur chef, Wat Tyler, vient en face braver le roi ; on le tue, et les insurgés vont le venger, quand, avec une présence d'esprit au-dessus de son âge, le jeune Richard II se jette au-devant de la foule qu'il intimide par sa fière attitude.

VI. — Mort de Wat Tyler.

..... Qant Wautre Tieullier vey le roy qui estoit arrestés, il dist a ses gens : « Vela le roy, je voel aler parler « a lui. Ne vous mouvés de chi, se je ne vous acene[3], « et, se je vous fach che signe (si leur fist un signe), « sy venez avant et ochyés tout, hormis le roy ; mais au « roy ne faites nul mal. Il est jones, nous en ferons « nostre volenté, et le menrons partout ou nous » vorrons en Engletierre, et serons signeur de tout le royaulme, il n'est nul doubte. »

y en eut trois. L'Europe fut profondément troublée par cette querelle, qui dura plus de 70 ans et qui doit être considérée comme une des principales causes de la *Réforme*.

1. Les ducs d'Anjou, de Berry et de Bourgogne.
2. En 1382.
3. *Acener* (indiquer du doigt, faire signe, appeler par gestes, de a + cener, lat. cinnare).

La avoit un juponier de Londres, que on appeloit Jehan Ticle, qui avoit aporté et fait aporter bien LX jupons, dont aucun de ces gloutons estoient revesty, et Tieullier en avoit un vesty. Si li demandoit Jehans: « Hé! « sire, qui me paiera de mes jupons? Il me faut bien XXX « mars » — « Apaisse toy, respondy Tieulliers, tiens t'en a « moy : tu as traue[1] assés. » A ces mos, il esperonne un cheval sur quay[2] il estoit montés, et se party de ses compagnons, et s'en vient droitement au roy et si pries de ly que la queue de son cheval estoit sus la teste dou cheval dou roy, et la premiere parole qu'il dist, il parla au roy, et dist enssi : « Rois, vois tu ces « gens qui sont la ? » — « Oyl, dist li rois, pourquoy le dis « tu ? » — Je le dy pour ce que il sont tout a mon com- « mandement, et m'ont tout juré foy et loyauté a faire « che que je vauray ». — « A le bonne heure, dist li rois, « je voel bien qu'il soit enssi. » — Adont dist Tieulliers, qui ne demandoit que le rihotte[3] : « Et quides tu, dy, « rois, que cils peuples qui la est, et otant a Londres, « et tous en mon commandement, se doie partir de toy « enssi sans porter ens tes lettres ? » Dist li rois : « Il en est ordonné, et il le faut faire et delivrer l'un « apriès l'autre. Compains, retrayés vous tout bellement « deviers vos gens et les faites retraire a Londres, et « soiés paisieuls et pensés de vous ; car c'est nostre « entente que cescuns de vos par villages et mairies « aura se lettre, enssi comme il est dit. »

A ces mots. Wautre Tieullier jette ses yeux sus un escuier dou roy qui estoit derriere le roy et portoit l'espée dou roy, et haoit cils Tieulliers grandement cel escuier ; car autrefois il s'estoient pris de parolles ; et l'avoit li escuiers vilonné[4]. « Voire, dist Tieulliers, « es tu la ? Baille moy ta daghe. » — « Non ferai, dist « l'escuiers, pourquoi le te bailleroie je ? » — Li rois

1. *Traue* (sûreté, garantie ; cf. l'allem. trauen).
2. Cf. p. 154 (3).
3. *Rihotte* (querelle, dispute).
4. *Vilonner* ou *vilener* (maltraiter en paroles, formé d'après *vil*).

regarde sus son vallet et li dist : « Baillés ly ». Chils li bailla moult envis [1]. Quant Tieulliers le tint il en commencha a joer et a tourner en sa main, et reprist la parole a l'escuier et li dist : « Baille moy celle espée ». — « Non « ferai, dist l'escuiers, c'est l'espée dou roy ; tu ne vaulx « mie que tu l'aies, car tu n'es que uns garchons, et, se « moy et toy estiemes [2] tout seul en celle place, tu ne di- « roies ces parolles, ne eusses dit pour ossi grant d'or « que cils moustiers de Saint Pol est grans. » — « Par « ma foy, dist Tieulliers, je ne mengeray jamais, si « aray ta teste. »

A ces cops estoit venus li maires de Londres, ly xiie montés as chevauls et tous armés desous leurs cottes, et rompi la presse, et veoit comment cils Tieulliers se demenoit. Si dist en son langage : « Gars, comment es-tu si osés de dire tels parolles en la « presence dou roy ? C'est trop pour toy ». Adont li rois se felenia [3] et dist au maieur : « Maires, mettés le « main a li ». Entrues que li rois parloit, cils Tieulliers avoit parlé au maieur et dit : « Et de ce que je dy et « fach, a toy qu'en monte [4] ? « — « Voire, dist li maires qui ja estoit avoés dou roy, gars puans, parles tu « ensi en la presence de mon naturel signeur ? Je ne « voel jamais vivre, se tu ne le compares [5] » A ces mos il traist un grant baselaire [6] que il portoit, et lasque, et fiert che Tieullier un tel horion parmy la teste que il l'abat as piés de son cheval. Si tost comme il fut cheus entre piés, on l'environna de toutes pars, par quoy il ne fust veus des asamblés qui la estoient et qui se disoient ses gens. Adont descendi uns escuiers dou roy, que on appelloit Jehans Standvich, et traist

1. *Envis* (à contre-cœur ; cf p. 258, n. 1).
2. *Estiemes* pour *estiens* (estions) est analogue à *sommes, forme parallèle* de *sons*, qui existe encore dans les patois : à *alomes* pour *alons* (cf. p. 148, n. 1).
3. *Se felenia* (s'irrita).
4. *Monte* (importe).
5. *Comparer* (*acquérir*, *acheter*, et enfin *payer*).
6. *Baselaire* (badelaire, épée courte et large).

une belle espée que il portoit et le bouta ce Tieullier ou ventre, et la fu mors.

Adont se perchurent ces folles gens la asamblés que leur cappitains estoit ochis. Si commenchierent a murmurer ensemble et a dire : « Il ont mort nostre cappitaine ; alons, alons, ochions tout ». A ces mots, il se rengierent sus le place par maniere de une bataille, cascun son arc devant ly, qui [1] l'avoit. La fist li rois un grant outrage [2] ; mais il fu convertis en bien ; car tantos comme Tieulliers fu aterés, il se parti de ses gens tous seul et dist : « Demorés chi, nuls ne me « sieve ». Lors vint il au devant de ces folles gens, qu s'ordonnoient pour vengier leur cappitaine, et leur dist . « Signeur, que vous fault ? Vous n'avez autre « cappitaine que moy. Je suis vostre rois, tenés vous en « pais. » Dont il avint que li plus de ces gens, comme il veirent le roy et oïrent parler, il furent tout vaincu et se commenchierent a defuir ; et che estoient li paisieuls ; mais li mauvais ne se departoient mies, anchois se ordonnoient et monstroient que il feroient quelque cose [3]. (T. IX, p. 411-414.)

La réaction qui suivit ce soulèvement produisit des vengeances atroces, dont l'exemple ne fut que trop fidèlement suivi en France par les oncles de Charles VI. Mais les Maillotins ne furent châtiés qu'en 1383, quand la noblesse française se fut donné la satisfaction de tailler en pièces, à Rosebecque, les milices des communes flamandes révoltées contre le comte de Flandre, beau-père

1. *Qui l'avoit* (du moins celui qui l'avait). Cette tournure elliptique et concise était encore fort en usage au XVI[e] siècle : Tout vient à point *qui* peut attendre.

2. *Outrage* (d'après le latin ultra, excès, acte d'audace, coup hardi).

3. Voir le très beau récit de cette révolte des serfs anglais dans Augustin Thierry (*Histoire de la conquête de l'Angleterre*, conclusion, t. IX, p. 411-414).

du duc de Bourgogne. Les péripéties de cette lutte émouvante remplissent les trois quarts du deuxième livre de Froissart. Il le termine par l'exposé du traité qui pacifiait la France et donnait ce pays au duc de Bourgogne, après la mort du comte (décembre 1385).

Depuis 1383, le roi de Castille Jean Ier, fils de Henri de Transtamare, disputait à l'usurpateur Jean d'Avis la couronne de Portugal. Beaucoup de chevaliers et d'aventuriers français étaient allés grossir son armée, tandis que l'Angleterre envoyait à son rival de nombreux auxiliaires. Froissart avait hâte de connaître les détails d'une lutte qui n'avait pas été moins féconde que la guerre de Flandre en incidents dramatiques. C'est auprès du comte de Foix, à Orthez, qu'il se rendit tout d'abord pour s'en informer. Son troisième livre débute par le récit de ce voyage, narration longue et qu'on voudrait plus longue encore, tant il a su donner de vie et de couleur aux souvenirs de cette chevauchée à travers le Languedoc et le Béarn. Nous retrouvons avec lui, à chaque étape, les traces encore fraîches du Prince Noir, du duc d'Anjou, du duc de Berry et des routiers qui, depuis vingt ans, ont terrorisé le midi de la France. Nous sommes ensuite transportés à cette cour fastueuse de Gaston-Phœbus, où s'ourdissaient tant d'intrigues, et où, grâce au rendez-vous que les seigneurs les plus illustres s'y donnaient des deux côtés des Pyrénées, le chroniqueur était bien sûr de ne pas manquer d'informations sur les événements qui l'intéres-

saient. C'est effectivement d'après les récits qui lui furent faits qu'il a retracé avec tant d'éclat l'histoire des guerres d'Espagne et de Portugal de 1383 à 1388. Il profitait de toutes les occasions pour s'informer. C'est ainsi qu'un jour il rencontre un chevalier du comte de Foix, Espaing de Lyon, en compagnie duquel il chevauche et qui lui donne toutes sortes de renseignements dont le récit occupe soixante pages de sa chronique.

VII. — Un récit d'Espaing de Lyon (voyage en Béarn).

En ce temps que j'emprins a faire mon chemin de aler vers le conte de Fois, pour tant que je ressoingnoie[1] la diversité du pays ou je n'avoie jamais esté, quant je me fuis party de Carcassonne, je laissay le chemin de Thoulouse a la bonne main, et prins le chemin a la main senestre, et vins a Montroial[2] et puis a Fougens et de la a Bellepuis qui est la premiere ville de la conté de Fois, et de la a Masieres, et puis au fort chastel de Savredun[3], et de la vins a la bonne et belle ville de Pamiers, laquelle est toute au conte de Fois, et la m'arrestay pour attendre compaignie qui alast ou pays de Berne, ou le dit conte se tenoit.

Quant je eus sejourné en la cité de Pamiers par trois jours, laquelle cité est moult deduisant, car elle siet en beaulx vignobles et bons et a grant plenté de tous biens, et est environnée d'une moult belle riviere clere et large assés, que l'on appelle la Liege[4], en ce jour me vint d'aventure a main[5] ung chevallier du conte de

1. *Ressoignier* (se préoccuper de, craindre ; cf. *ensonnier*, ou *ensoignier*, occuper, causer du souci).
2. *Montréal* (Aude, arr. de Carcassonne).
3. Saverdun (Ariège, arr. de Pamiers).
4. L'Ariège.
5. *A main* (fort à propos).



Fois, qui revenoit d'Avignon, lequel on appeloit messire Espan de Lyon, vaillant homme et sage et moult beau chevalier, et povoit lors estre en l'eage de cinquante ans. Je me mis en sa compaignie, et il en ot grant joie pour savoir de nouvelles de France, et fusmes six jours sur le chemin ainchois que nous venissions a Orthais [1].

..... En chevauchant doncques nostre chemin, me monstra messire Espang de Lyon une ville assés forte et bonne par semblant que l'on appelle Materas le Toussac, laquelle appartient au conte de Comminges ; et d'autre part la riviere, sur les montaignes, me monstra il deux bons chasteaulx, qui sont au conte de Fois, dont l'on appelle l'un Montmirail et l'autre Montclare. En chevauchant entre ces villes et chasteaulx selon la riviere de Garonne en une moult belle prairie, me dist le chevallier : « Messire Jehan, j'ay icy veu plusieurs fois plenté de bonnes escarmouches et de durs et terribles rencontres de gens du conte de Fois et des Erminagois [2], car il n'y avoit cy entour ville, ne chasteau, qui ne fust pourveus et garnis de gens d'armes, et la bien souvent couroient et chassoient les ungs sur les autres, et la vous en povés veoir les masures au desoubs de vous. Si firent ung jour les Erminagois a l'encontre de ces deux chasteaulx une bastide [3], et la gardoient les hommes d'armes et faisoient des maulx sans nombre par decha la riviere en la terre du conte de Fois; mais je vous diray comment il leur en prist. Le conte de Fois y envoia une nuit son frere, messire Pierre de Berne, atout deux cens lances, et menoient en leur compaignie bien quatre cens villains, tous chargiés de fagots. Si appuierent leurs fagots contre ceste bastide, et encoires grant foison de boys que ils

1. Orthez, ch.-l. d'arr. des Basses-Pyrénées.
2. *Erminagois* (Armagnacs).
3. *Bastide*, petit ouvrage de défense isolé, mais faisant cependant partie d'un système général de fortification ; au moyen âge, c'est plutôt un ouvrage provisoire destiné à protéger un campement que des constructions à demeure.

couperent en ces hayes et buissons la entour, et puis bouterent le feu en ces fagots per telle fachon qu'ils ardirent la bastide et tous ceulx qui dedens estoient, sans en prendre ung tout seul a merchy. Oncques depuis nuls ne s'y osa rebouter, ne amaser.

En telles paroles et devises nous cheminasmes tout ce jour contremont la riviere de Garonne, et choisis d'une part et d'autre la riviere plusieurs beauls chasteaulx et forteresses. Tous ceulx qui estoient par dela a la main senestre estoient au conte de Fois, et ceulx qui estoient par deça nous estoient au conte d'Armeignach. Et passasmes au Mont Pessach [1] un moult bel et fort chastel seant hault sur une roche, et desoubs est le chemin et la ville. Au dehors de la ville, le trait d'une arbalestre, a ung pas que on dit a la Garde, a une tour sur le chemin entre la roche et la riviere, et desoubs celle tour sur le passaige a une porte de fer coulice [2], et pourroient tres bien six personnes garder ce passaige contre tout le monde, car il n'y peult que deux gens chevauchier de front pour l'occupation de la roche et de la rive qui fait le bort de la riviere.

« Adont, dis je au chevallier, sire, veés icy un fort « passaige et une moult fort entrée de pays. » — « C'est verité, dist le chevallier, et combien que l'entrée soit forte, toutefois le conte de Fois et ses gens la conquisrent un jour, qui passa, et passerent luy et son armée, tout par icy, et vindrent a Palamininch et à Montesquieu [3] et jusques a la cité de Pamiers. Si estoit le passaige bien gardé, mais archiers d'Engleterre qu'il avoit en sa compaignie lui aidierent moult grandement son fait a faire, et le grant desir aussi qu'il avoit de passer tout oultrè pour venir en la marce de Paumiers. » — « Or chevauchiés pres de moy, dist le chevalier, et je vous diray que il y exploitta lors ».

1. Mont Pestach.
2. *Coulice*, adj., au moyen âge: masc. *couleïs*, fémin. *couleïce*, *qu coule, qui glisse*.
3. Palaminy et Montesquieu-Volvestre (Haute-Garonne, arr. de Mur

— Adont chevauchai je aupres du bon chevalier messire Espang de Lyon, et il me commença a faire son compte et dist en telle maniere : « Sachiés, nostre maistre, que le conte d'Armeignach et le seigneur d'Alebrest, atout bien v^{c} hommes, s'en vindrent tout chevauchant en la conté de Fois et en la marche de Paumiers, et fut a l'entrée d'aoust que l'on doit recueillir les biens aux champs et que les roisins veulent meurir, et en celle saison il y en avoit en si grant habondance par tout le pays dessus dit, que moult noble chose estoit a regarder. Messire Jehan d'Armeignach et ses gens se logierent adont devant la ville et le chastel de Sauverdun a une petite lieue de la cité de Paumiers et la livrerent ils assault et manderent a ceulx de Paumiers que, s'ils ne rachattoient leurs blés et leurs vignes, ils arderoient et destruiroient tout. Quant ceulx de Paumiers entendirent ces nouvelles, ils furent en grant doubte; car pour lors le conte leur seigneur estoit loingtain d'euls, et se tenoit en Berne. Si eurent conseil d'euls rachatter, et de fait se rachatterent a cinq mille frans ; mais ils prindrent quinze jours de terme pour l'argent recueillir et delivrer, et il leur fut accordé.

Si fut le conte de Fois infourmé de tout cest affaire, pour quoy il se hasta au plus tost qu'il peult, et manda gens de tous costés. Puis chevaucha moult hastivement tout droit devers Paumiers, et passa au pas de la Garde a celle porte coullice de fer et la conquist, et s'en vint bouter en la cité de Paumiers, et gens luy venoient de toutes pars, car il eut adont pour ung jour douze cens lances, et fuist sans nulle faulte venu combatre messire Jehan d'Armeignac et sa route que il avoit belle et grosse, se ils l'eussent attendu; mais ils se partirent et se retrairent et rentrerent en la conté de Comminges, et point n'emporterent le dit argent de ceulx de Paumiers, car ils n'eurent point loisir de l'attendre. Mais pour tant ne le quitta mie le conte de Fois a ses hommes, ainchois leur dist qu'il le auroit et qu'il avoit iceulx deniers moult bien gaingniés,

quant il estoit venu tenir sa journée et bouter hors du pays ses ennemis. Toutefois il le rechut et en paya ses gens d'armes, et la tint si longuement que les bonnes gens eurent recueillié leurs biens et vendengié et le leur mis a sauveté. » — « Par ma foy, dis je au chevallier, je vous ay oy voulentiers racompter des advenues de par deça qui sont bien dignes de memoire, desquelles, au Dieu plaisir, je feray bonne narration. » (T. XI, p. 22-23, 35-38.)

Cette histoire du midi de la France et d'outremonts ne faisait pas oublier la France à Froissart. De grandes entreprises s'annonçaient au nord des Pyrénées, et notre auteur, qui en avait observé de très près les préparatifs, n'avait garde de les passer sous silence. C'est, en 1386, un projet de descente en Angleterre avec une flotte imposante et une armée formidable, réunies en Flandre par Charles VI et son oncle ; c'est une expédition contre le duc de Gueldre ; ce sont de nouveaux troubles en Angleterre, où le duc de Buckingham[1] ébranle le trône de Richard II, soulève contre ce prince les communes et une partie de la noblesse, le réduit à prendre la fuite, fait décapiter ses favoris et, après l'avoir vaincu, le tient pour un temps dans une sorte de captivité.

La dernière partie des Chroniques s'ouvre par des récits de fêtes et se termine par des scènes tragiques. L'entrée solennelle d'Isabeau de Bavière à Paris (août 1389) mérite d'être citée.

1. Ce personnage était le dernier fils d'Edouard III. Il porta plus tard le titre de duc de Glocester et périt assassiné (en 1397) par ordre de son neveu Richard II, qui avait fini par le faire arrêter.



VIII. — Entrée à Paris de la reine Isabeau

Le dimence vingtieme du mois d'aoust, qui fut en l'an de Nostre Seigneur mil CCCIIII^{XX} et IX, avoit tant de pueple dedens Paris et dehors, que merveilles estoit du veoir, et ce dimence, a heure de relevée, fut l'assemblée faitte en la ville de Saint Denis des haultes et nobles dames de France qui la royne devoient accompaignier, et des seigneurs qui les littieres des dames et de la royne devoient adextrer [1]. Et estoient les bourgois de Paris douze cens tous a cheval et sur les champs rengiés d'une part du chemin et de l'autre part, parés et vestus tous d'un parament de gonnes [2] de baudequin vert et vermeil. Et entra la royne Jehenne et sa fille la duchesse d'Orleans premierement en Paris ensi que a une heure apres nonne en littiere couverte, bien accompaignie de seigneurs, et passerent parmy la grant rue Saint Denis et vindrent au palais, et la les attendoit le roy, et pour ce jour ces deux dames n'alerent plus avant.

Suit le détail des seigneurs et des dames qui accompagnent la reine,

dont la litière estoit très riche et bien aornée et toute descouverte.

Des autres dames et damoiselles qui venoient derriere sus chars couvers et sus pallefrois n'est il nulle mention, et des chevalliers qui les sieuvoient. Et vous dy que sergans d'armes et officiers du roy estoient tous ensonniés a faire voie et rompre la presse et les gens. Tant y avoit grant pueple et grant presse sur les rues que ce sembloit ung monde.

1. *Adextrer* ou *adestrer* (se mettre à la droite de quelqu'un ; de là accompagner).
2. *Gonne* (robe, tunique) ; *baudequin* (étoffe très riche, originaire de Baldac ou Bagdad).

A la premiere porte de Saint Denis, ainsi que on entre dedens Paris et que on dist a la Bastide, y avoit ung ciel tout estellé, et dedens ce ciel jeunes enffans appareilliés et mis en ordonnance d'angles, lesquels enffans chantoient moult melodieusement.

Aveuc tout ce il y avoit ung image de Nostre Dame qui tenoit par figure son petit enfant, lequel enfant s'esbatoit par soy a ung molinel fait d'une grosse noix, et estoit le ciel armoié tres richement des armes de France et de Baviere, a ung soleil d'or raiant[1] qui estoit la devise du roy et pour la feste de joustes; lesquelles choses la royne de France et les dames, en passant oultre, veyrent moult volentiers, et aussi firent tous ceulx qui par la passerent.

Apres ce veu, la royne de France et les dames vindrent tout le petit pas devant la fontaine en la rue Saint Denis, laquelle estoit toute couverte et parée sus de ung drap de fin azur point et semé de lis d'or, et les pilliers qui environnent la fontaine armoiés de armes de plusieurs hauls et nobles seigneurs du royaulme de France, et donnoit ceste fontaine par ses conduits claret et pieument tres bon et par grans rieux[2], et la avoit autour de la fontaine jeunes filles tres richement aournées et sur leurs chiefs chappeaulx d'or bons et riches, lesquelles chantoient tres melodieusement, et estoit doulce chose et plaisant a l'oyr, et tenoient en leurs mains hanas d'or et coupes d'or, et offroient et donnoient a boire a tous ceulx qui boire vouloient, et, en passant devant elles, la royne de France se aresta et les regarda moult volentiers et se resjouy de l'ordonnance, et aussi firent toutes les autres dames et damoiselles, et aussi firent tous ceulx qui les veirent.

... Apres trouverent les seigneurs et les dames devant

1. *Raiant* (rayonnant, lat. radiantem).

2. Et cette fontaine donnait, par ses conduits du vin *clairet*, *une boisson épicée* (lat. pigmentum) et par de grandes *rivières* (lat. rivus).

la chapelle Saint Jaque un eschaffaut fait et ordonné tres richement, et estoit le dit eschaffaut couvert de draps de haultes lices [1] et encourtiné [2] a maniere d'une chambre, et dedens celle chambre avoit hommes qui sonnoient unes orgues moult doulcement. Et sachiés que toute la grant rue de Saint Denis estoit toute couverte a ciel de draps camelos [3] et de soye si richement comme se on euist eu les draps pour neant ou que on fuist en Alixandrie ou en Damas. Et je, acteur de ce livre, qui fus present a toutes ces choses, quant j'en vey si grant foison, je m'en merveillay la ou on en avoit tant prins. ... Et quant les dames orent passé le Grant Pont de Paris en approchant la grant eglise Nostre Dame, il estoit ja tart, car les chevaulx et ceulx qui les dames menoient n'alloient ne avoient alé, depuis qu'il departirent de Saint Denis, que le petit pas.

... Bien un mois devant la venue de la royne avoit eu en Paris un maistre engigneur d'appertise, de la nation de Gennes, qui, sur la haulte tour de l'eglise Nostre Dame de Paris et tout au plus hault, avoit attachié une corde, laquelle corde comprendoit moult long et par dessus les maisons, et s'en venoit tout hault et estoit attachie sur la plus haulte maison du Pont Saint Michiel. Et ainsi comme la royne et les aultres dames passoient et estoient en la Grant Rue Nostre Dame, ce maistre, pour ce qu'il estoit tart, portant deux chierges ardans, yssi hors de son eschaffault, lequel estoit fait sur la haulte tour de Nostre Dame, et s'assist sur celle corde, et tout chantant, sur la corde il s'en vint au long de la rue; dont ceulx et celles qui le veoient s'esmerveilloient comment ce se

1. *Draps de haultes lices. Lice*, assemblage de plusieurs longs fils de soie ou de laine étendus sur les métiers de tapisserie de haute lisse ou de basse lisse. Quand la chaîne est horizontale, tous les fils de la trame sont également dans un même plan horizontal, ce qui fait la basse lisse ; si la chaîne est verticale, les fils de la trame forment aussi un plan vertical, d'où la haute lisse. De là *draps* ou *tapisserie de haute lice* (Littré).

2. *Encourtiné* (garni de courtines, tapissé).

3. *Camelos* (en poils de chameau).

povoit faire ; et cils tousjours tenoit et portoit les deux chierges alumés, lesquels on veoit tout au long de Paris et au dehors de Paris deux ou trois lieues loings. Moult fist d'apertises, tant que la legiereté de luy et ses euvres furent moult prisies.

Quand la reine passe devant Notre-Dame, elle est reçue par l'évêque de Paris assisté de tout son clergé ; elle entre, se met à genoux, fait ses oraisons et offre à la trésorerie de riches présents.

Tout ce fait, on se mist au retour parmy l'eglise, et furent la royne et les dames remises sur leurs littieres comme en devant, et la avoit plus de cinq cens chierges tous ardans, car il estoit ja tard. Si furent en cel arroy amenées au palais ou le roy estoit et la royne Jehenne et la duchesse d'Orleans sa fille, qui la les attendoient. Et la descendirent les dames jus de leurs littieres, et furent amenées chascune a son ordonnance en chambre parées, mais les seigneurs retournerent a leurs hostels apres les danses.

A l'endemain (le lundy) donna le roy a disner ens ou palais de Paris aux dames dont il y avoit grant foison, et a heure de la haulte messe, la royne fut adextrée et amenée en la sainte chapelle du palais, et fut a la messe sacrée et enointe ainsi comme royne de France le doit estre, et fist l'office de la ditte messe l'archevesque de Rouen, qui pour lors s'appeloit messire Guillemme de Vienne. (T. XIV, p. 5-14.)

Les fêtes durèrent encore nombre de jours ; mais bientôt des événements graves vont avoir lieu. Une bonne partie de la noblesse française, déjà lasse du repos, s'en va, sous le duc de Bourbon[1] (1390), combattre pour la croix sur le

1 Louis II, troisième duc de Bourbon, né en 1337, descendait de

littoral africain et revient décimée, après une année de luttes et de souffrances; d'un autre côté, la France est en proie, comme autrefois, aux routiers et aux malandrins : des brigands sans foi ni loi, comme cet Aimerigo Marcel, dont le chroniqueur nous conte tout au long la singulière histoire, pillent et terrorisent nos provinces centrales. Pourtant le calme renaît un moment (1391-1392); le comte d'Armagnac mène les routiers en Italie contre le duc de Milan. La succession de Gaston-Phœbus est réglée à l'amiable après un court conflit; Richard II non seulement sollicite la continuation des trêves, mais discute sérieusement les conditions d'une paix définitive, quand tout à coup l'agitation intérieure reçoit un nouvel aliment par l'assassinat du connétable de Clisson, que tue en pleine rue un grand seigneur chassé récemment de la cour, Pierre de Craon. De plus, le roi est atteint d'aliénation mentale dans la forêt du Mans. Les oncles reparaissent aux affaires, chassent Clisson et les Marmousets et n'ont en vue, comme autrefois, que leurs intérêts personnels. On voit déjà poindre, entre le duc de Bourgogne et le duc d'Orléans, cette rivalité qui enfantera plus tard la plus effroyable guerre civile. Le Grand Schisme, qui dure depuis 1378, continue, malgré les efforts de l'Université de Paris. Enfin l'élite de la che-

Robert de Clermont, sixième fils de saint Louis. Il prit une part importante aux guerres de France, surtout sous Charles V, dont il était le beau-frère. Au milieu des divisions qui troublèrent le règne de Charles VI, il s'efforça de réconcilier les partis. Il mourut à Moulins en 1410.

valerie française, conduite par Jean de Nevers, fils aîné du duc de Bourgogne, va follement se faire battre et périr sous les coups des Turcs à Nicopoli (1396). Tout le royaume est en deuil et l'infortuné Charles VI retombe à chaque instant en démence.

Si cette peinture est fort triste, l'état de l'Angleterre à cette époque n'est pas représenté par Froissart sous des couleurs plus riantes. Nous savons déjà que le chanoine de Chimay avait voulu revoir ce pays, qu'il y avait été fort bien reçu, et que Richard II, alors à la fleur de l'âge, semblait avoir devant lui un long avenir de puissance et de gloire. Mais quatre années se sont à peine écoulées que ce prince, trop capricieux et trop ami de la paix au gré de ses sujets, est détrôné par son cousin, Henri de Lancastre. Fait prisonnier par l'usurpateur, il résigne honteusement la couronne, se reconnaît publiquement indigne de régner et n'obtient même pas au prix de cette lâcheté la prolongation de sa vie ; car, peu de mois après, il est assassiné dans sa prison (1400), comme l'avait été son bisaïeul Edouard II, à la suite de circonstances analogues.

C'est à ce point que s'arrêtent les Chroniques de Froissart. Elles commencent et finissent, on le voit, par le récit d'une révolution. Elles ne sont du reste, d'un bout à l'autre, qu'un immense tableau de guerre.

CHAPITRE X.

CHRONIQUEURS INTERMÉDIAIRES ENTRE FROISSART ET COMMINES.

Le xve siècle a été chez nous beaucoup plus riche que le précédent en chroniques et en études historiques de toutes sortes. On ne doit pas en être surpris quand on songe à la gravité des événements qui ont rempli cette période. C'est le temps où la France envahie, livrée, lutte contre l'Anglais — désespérément — pour l'indépendance, et, on peut le dire, pour la vie. C'est aussi celui où la féodalité, redevenue puissante grâce aux malheurs publics, combat, sous le drapeau de Bourgogne, l'unité nationale reconstituée. Jamais, si ce n'est au moment de la Révolution, notre patrie n'a été plus éprouvée qu'à cette époque; jamais ses destinées n'ont été plus incertaines. Tous ces drames retentissants : la guerre des Armagnacs, le désastre d'Azincourt, le traité de Troyes, les victoires de Jeanne d'Arc, son martyre, les triomphes inespérés de Charles VII, le duel de Louis XI et de Charles le Téméraire, excitèrent chez nos ancêtres la curiosité la plus

passionnée. Le nombre des écrivains fut en raison directe de l'intérêt que la nation prenait à ces grands faits, et les récits du genre de ceux qui nous occupent se multiplièrent d'autant plus que l'invention de l'imprimerie permit bientôt de leur donner une immense publicité.

Le vif succès de Froissart ne fut pas non plus sans contribuer au mouvement que nous signalons. Le chanoine de Chimay fit école et, à son exemple, des annalistes moins brillants, mais épris, comme lui, de chevalerie, poursuivirent la gloire en continuant son œuvre. Seulement, il y a chez eux autre chose que l'imitation d'un maître, et notre littérature historique du XVe siècle a ses caractères propres, que nous essaierons de déterminer en quelques lignes.

D'abord les continuateurs de Froissart paraissent — non pas tous, mais en majorité — plus soucieux que lui d'une exactitude vraiment scientifique. Le lecteur, de leur temps, est déjà devenu exigeant ; il ne se contente plus d'à peu près, d'allégations sans preuve. Leur chronologie est généralement plus précise ou, pour mieux dire, moins fautive que celle de leurs devanciers. La plupart font un usage incessant des documents officiels, les citent à l'appui de leurs récits, les y insèrent même en entier.

Le XVe siècle a donc plus de science que le XIVe ; mais qu'il a moins de naïveté, de fraîcheur et de charme ! Pour être plus savants que leurs prédecesseurs, les contemporains de Charles VII et de Louis XI se croient tenus de

philosopher, ou tout au moins de moraliser sans trêve ni relâche, et quelques-uns le font avec si peu de mesure que l'histoire, sous leur plume, semble n'être qu'une série de textes à sermons ou à démonstrations académiques. Beaucoup écrivent bien plus pour prouver que pour raconter.

Ajoutons que le soin qu'ils ont pris d'étaler dans leurs récits leur érudition classique nous les rend parfois tout à fait insupportables. Ils ont déjà tout le pédantisme de la Renaissance, mais ils n'en ont pas l'élégance. Ils suent, on peut le dire, l'antiquité par tous les pores. Les plus honorés à cette époque sont ceux qui savent le mieux leurs auteurs latins et qui en font l'usage le plus immodéré. Certains d'entre eux ne peuvent mettre en scène un homme de leur temps sans le rapprocher d'un héros grec ou romain. Quant à ceux qui se bornent à être de leur temps et dont le talent n'a pas de prétentions, ils deviennent de plus en plus rares, et on les apprécie de moins en moins à mesure qu'on approche du XVIe siècle.

Parmi les nombreux chroniqueurs de cette époque, dont nous ne pouvons mentionner que les plus connus, il n'en est plus guère qui écrivent en latin. C'est cependant de cette langue savante de l'Eglise et de l'Université que se sert le moine anonyme de Saint-Denis, dont le judicieux récit[1] a été copié ou paraphrasé par les principaux historiens de Charles VI. Elle fut encore employée

1. *Chronica Caroli sexti*, ouvrage publié par Bellaguet dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France* (Paris, 1839-1852, 6 vol. in-4°).

plus tard avec un certain succès par le haineux Basin [1] dans son ouvrage sur Charles VII et Louis XI, aussi bien que par le disert Gaguin [2], dont les volumineuses *Annales* firent les délices du monde érudit au temps de la Renaissance.

Nous ne nous arrêterons pas non plus aux poèmes historiques en français qu'a produits le xve siècle (« la Déposition de Richard II, la Bataille de Liège, [3] le Chevalier délibéré, etc. »). La plupart sont d'un pédantisme rebutant ou d'une désespérante platitude. Ajoutons qu'ils sont rarement originaux et se contentent de résumer et de paraphraser les chroniques en prose. Le *Mystère du siège d'Orléans* [4] n'est qu'une insipide rhapsodie en 25,000 vers, où se trouve délayé, sous forme de dialogue, l'ouvrage connu sous le titre de *Chronique de la Pucelle*. De même, les *Vigiles du Roi Charles VII* [5], longue narration versifiée de Martial d'Auvergne,

1. Thomas Basin, évêque de Lisieux, né en 1412, mort en 1491, fut, par suite de ses intrigues qui lui attirèrent l'inimitié de Louis XI, obligé de s'expatrier en 1469. Entre autres livres importants, il a laissé sous ce titre : *De rebus gestis Karoli VII, Ludovici XI*, une chronique très passionnée, mais pleine d'intérêt, qu'on a longtemps attribuée par erreur à un certain Amelgard, prêtre de Liège, et que M. Jules Quicherat a publiée de nos jours pour la Société de l'histoire de France (Paris, 1855-1859, 4 vol. in-8°).

2. Robert Gaguin (1425-1502), humaniste célèbre, chargé à diverses reprises de missions diplomatiques par Louis XI et Charles VIII, fit imprimer én 1497 son *Compendium supra Francorum gestis a Pharamundo usque ad annum* 1491. Cet ouvrage, qui eut un très grand succès, a été plusieurs fois réédité depuis.

3. Voy. *Collection des anciennes chroniques nationales françaises* de Buchon, t. XXIV et XLIII.

4. Dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France* (Paris, 1862, in-4°).

5. M. Quicherat en a donné d'assez longs fragments dans le tome V du *Procès de Jeanne d'Arc* (p. 51-78).

ne font guère que reproduire servilement l'ouvrage de Jean Chartier, que nous aurons à signaler tout à l'heure. On n'apprend plus, en somme, au xve siècle, l'histoire chez les poètes. Quelques-uns, il est vrai, et des plus remarquables, comme Alain Chartier, Charles d'Orléans, Olivier Basselin, François Villon, nous retracent parfois, dans leurs lais ou dans leurs ballades, les douleurs et les joies patriotiques de leurs contemporains; mais, en général, ils ne racontent pas et ne peuvent, à aucun égard, être considérés comme des chroniqueurs.

Les récits en prose que nous a laissés le xve siècle peuvent être rangés en deux classes : les uns sont de simples biographies à la gloire de quelques individualités isolées; les autres sont des chroniques proprement dites qui exposent l'histoire générale de la France pendant des périodes d'une certaine étendue.

Dans la première catégorie, nous remarquons tout d'abord les panégyriques outrés qui, sans doute, ne manquent pas d'intérêt, mais qui en auraient bien davantage si leurs auteurs montraient moins de partialité et songeaient moins à soutenir des thèses ou à étaler leur érudition. L'on s'obstine encore, plus par habitude peut-être que par conviction, à citer comme le plus remarquable de ces éloges le « *Livre des faits et bonnes mœurs du sage roi Charles V* », écrit par Christine de Pisan[1] de 1404 à 1405. Cette

1. Née en 1363, fille de Thomas de Pisan, célèbre astrologue et médecin italien que Charles V appela près de lui et combla de bienfaits.

femme célèbre paya par un ouvrage évidemment consciencieux, mais un peu indigeste, et qu'on loue plus qu'on ne le lit, les bienfaits que la famille royale de France avait prodigués à son père et à elle-même après lui. Ce travail lui avait été commandé par le duc de Bourgogne. Elle l'exécuta de son mieux, sans dissimuler au lecteur son parti pris de ne jamais blâmer le souverain et les princes dont elle avait à rappeler les actions.

Elle n'est donc pas impartiale ; mais elle mérite un autre reproche, c'est de n'avoir pas profité des documents officiels qu'on avait mis à sa disposition pour écrire une histoire régulière et complète de Charles V ; c'est de s'être plutôt attachée à composer une sorte d'oraison funèbre en trois points où, sans souci de l'ordre chronologique et de l'enchaînement des faits, elle met en lumière successivement « la noblesse de courage, la noblesse de chevalerie et la noblesse de sagesse » qui distinguent son héros. Les faits qu'elle rapporte, assez brièvement du reste, ne sont pour elle que prétextes à d'incessantes digressions ; elle peut ainsi à son aise citer ses auteurs latins, exposer ses principes de morale et parler de tout, voire même de stratégie et de poliorcétique, d'après Végèce, qu'elle sait à peu près par cœur.

Elle vint en France dès l'âge de cinq ans et y mourut en 1431. Elle a composé des poésies élégiaques, de grands poèmes où la science, la morale et l'histoire se mêlent étrangement ; des traités politiques et de gros livres consacrés à l'honneur des femmes ou à leur éducation. La plupart de ses ouvrages sont encore inédits. Le *Livre des faits et bonnes mœurs* se trouve dans toutes les grandes collections de mémoires sur l'histoire de France.

Un seul exemple suffira pour donner une idée des qualités et des défauts de Christine de Pisan.

Chap. — XXII. Ci commence a parler des vertus du roy Charles, et premierement de sa prudence et sagesse.

Bon me semble a perfaire l'intencion de nostre œuvre que distinctement soit traictié des bonnes mœurs et condicions d'icelluy sage dont nous parlons. Et comme prudence et sagesse soit [1] mere et conduiseresse des autres vertus, laquelle luy estoit instruccion en tous ses fais, comme il y paru ou procès de sa noble vie, povons ramener son esleue maniere d'ordre a egalité des nobles anciens bien renommez, si comme il est leu du sage empereur Helius Adrians ci devant alleguez, lequel fu lettrez et instruit en toutes sciences et si expert en rhetorique qu'il sembloit que pensé eust a quan que il exprimoit de bouche. Ne [2] dirons nous semblablement de nostre Roy, lequel en son temps nul prince n'actegny en hautece de lectreure [3], ne parleure, et prudent pollicie [4] en toutes choses generaulment, comme plus a plain dirons a la fin de ce livre, si comme promis nous l'avons.

Chap. XXIII. — Ci dit de la vertu de justice ou roy Charles.

Si comme dit le philosophe, « nul ne doit estre appellé sage, se bonté ne l'esclaire, » laquelle est le

1. *Soit*. Ce subjonctif est gouverné par *comme*, que l'on avait fini, à tort, par rapporter en partie au latin *cum* ou *quum*. Or *cum*, au sens de *puisque*, gouverne en latin le subjonctif. Cette particularité de syntaxe n'est pas rare au XVIe siècle, mais n'a pas persisté.
2. *Ne*. Nous connaissons déjà l'emploi de *ne* au sens de *ou* (cf. p. 50, n. 5); de là aussi le sens de *et*.
3. *Lectreure* (science des lettres, mot savant, du lat. litteratura).
4. *Pollicie* (conduite politique, manière d'agir).

principe de sapience, avec la crainte de nostre Seigneur, comme dit le psalmiste.

Or, soit donc traictié des vertus ou bontez d'icelluy Roy que nous disons sage, lequel, a l'exemple du bon empereur Trayan et mains autres jadis ameurs [1] de justice, comme nous lisons, fu celluy Charles, pillier d'icelle ; et en telle maniere la gardoit que si hardis ne fust, ne tant grant prince, en son royaume, ne amé serviteur, qui extorcion osast faire a homme, tant fust petit.

Et, entre les exemples qui en pourroyent estre dis : une foiz avint que un chevallier de sa court donna une buffe [2] a un sergent faisant son office, de laquelle chose a tres grand peine pot estre desmeu le roy par prieres de ses plus amez princes, que icelluy chevallier n'encourust la loy et rigueur de justice, qui est, en tel cas, copper le poing ; toutefoiz onques depuis ne fu en grace comme devant.

Item, a un Juif semblablement fist droit d'un tort et extorcion, que un chrestien luy avoit faicte, et fu de luy avoir baillé un fauls gage pour bon ; et volt le Roy que la simplece du Juif fust vainqueresse de la malice du chrestien ; et comme il faist droit aux Juifs, n'est mie doubte qu'a toute personne vouloit que il fust entierement tenu ; et se, au contraire, lui venist a cognoiscence d'aucun de ses justiciers, en exemple donnant aux autres juges de bien et sagement gouverner justice, tantost commandoit qu'il fust desmis et punis selon sa desserte [3].

De mains cas particuliers luy mesme fist droit par bonne equité, et comme il est escript de l'empereur Trayan preulegué, que, une foiz, comme il fust ja mon-

1. *Ameur* est la forme populaire dont *amateur* est le doublet savant, du lat. *amatorem*, qui a donné successivement *amador*, *ameor*, *ameeur*, *ameur*.

2. *Buffe* (soufflet).

3. *Desserte.* De même que *deservir* (ou *desservir*) signifie mériter, gagner, récompenser, de même *deserte* (*desserte*) a le sens de mérite, récompense, ce qui est dû, salaire. Donc *selon sa desserte :* selon le degré de sa faute, selon ce qu'il méritait.

tez sur son destrier pour aller en bataille, une femme, grevée de tort, a luy venue complaignant, arrestast tout son host, descendy, donnant sentence droituriere pour la vefve.

Avint une foiz, nostre Roy estant au chastel qu'on dit Saint Germain en Laye, une femme vefve, devers luy, a grant clamour et lermes, requerant justice d'un des officiers de la court, lequel par commandement avoit logié en sa maison, et celluy avoit efforcé une fille qu'elle avoit ; le Roy, moult aïré du cas lait et maulvais, le fist prendre, et le cas confessé et actaint[1], le fist pendre, sans nul respit, a un arbre de la forest...

Par maintes particularitez porrions trouver exemples de la juste volenté du sage Roy, lesquels je laisse pour cause de briefté ; mais, pour conclure de ce en brief, comme justice soit[2] ordre, mesure et balance de toutes choses rendre a chascun selon son droit, comme dit saint Bernard, n'est pas doute que, par ycelle bien tenir, vint a chief de toutes ses adversitez non pas petites, et anianty les flos de male fortune, soubz quel subjecion avoit esté degetté par long espace. (*Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France*, par Michaud et Poujoulat, tome I, p. 616-618.)

Le *Livre des faits du maréchal Boucicaut*[3], composé vers 1408, et qu'on attribue, non sans quelque raison, au même auteur, est rempli aussi de souvenirs classiques et de dissertations ; mais il a au moins l'avantage de présenter dans ses trois premières parties (il en comprend quatre)

1. *Actaint* (atteint, part. passé de *ataindre*, mod. atteindre, du lat. ad + tangere), comme qui dirait : touché du doigt, *reconnu*. Cf. l'expression *être atteint d'un crime :* être accusé et reconnu coupable d'un crime.
2. Voy. plus haut, p. 288 (1).
3. Collection Michaud et Poujoulat, t. II.

une narration continue, où l'ordre historique des faits est généralement bien observé. Boucicaut y est représenté comme le type du parfait chevalier. C'est à ce titre également qu'a été célébré au temps de Louis XI, « messire Jacques de Lalain[1] », ce héros de tant de joutes et de « pas d'armes » que nous décrit si religieusement son panégyriste inconnu.

Il y a bien aussi au xv[e] siècle quelques biographes sans prétentions, qui, tout en mentionnant plus que de raison les Grecs et les Romains, racontent assez simplement les faits et nous laissent presque toujours le soin d'en tirer la morale. Tels sont Jean Cabaret d'Orville avec sa *Chronique du bon duc Loys de Bourbon*[2]; Guillaume de Gruel, avec la *Vie d'Artus III, comte de Richemont, duc de Bretagne*[3]; Guillaume Cousinot, avec la *Geste des nobles Françoys*, dont un fragment a été publié sous ce titre : *Chronique de la Pucelle d'Orléans*[4].

C'est l'histoire large, impartiale et grave qu'ont voulu faire les auteurs de chroniques générales dont il nous reste à parler. Y ont-ils réussi ? Pour la plupart d'entre eux, on peut répondre : non. Ce n'est pas que l'on soit fondé à suspecter, en général, leur sincérité, ni que leurs récits ne dénotent une recherche consciencieuse de la vérité; mais il faut se rappeler qu'ils vivaient

1. Buchon, *Collection des Chroniques nationales*, t. XLI.
2. Edit. Chazaud, *Société de l'histoire de France* (1876, Paris, 1 vol. in-8°).
3. Collection Michaud et Poujoulat, t. III.
4. Michaud et Poujoulat, t. III.

dans un temps où nul Français ne pouvait rester de sang-froid, dans un pays profondément troublé par la guerre civile, et où chacun, même à son insu, servait une faction. Chez nous, au xvᵉ siècle, il fallait prendre parti : on était Armagnac ou Bourguignon ; l'on tenait pour la cause nationale ou pour la domination anglaise, pour l'autorité monarchique ou pour la féodalité, pour Louis XI ou pour la Ligue du bien public. Il y a donc à cette époque deux écoles de chroniqueurs : les uns sont français, défendent le roi, combattent l'étranger ; les autres sont bourguignons et soutiennent avant tout le grand duc d'Occident [1], même lorsqu'il attaque son suzerain, même lorsqu'il s'allie avec l'ennemi.

Les premiers, nous devons le reconnaître, ne sont ni les plus nombreux ni les plus illustres. Leur originalité est souvent contestable ; leur talent littéraire est, en général, médiocre. L'Histoire de Charles VI, de Juvénal des Ursins, n'est guère que la traduction libre de la chronique latine composée par le moine anonyme de Saint-Denis. Celle de Charles VII, due à Jean Chartier, historiographe officiel du roi de 1437 à 1470, résume ou reproduit des documents importants ; mais l'auteur est plutôt un manœuvre qu'un historien, et la forme ne rachète pas les imperfections du fond [2].

1. On appelait ainsi quelquefois le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, dont la puissance égalait, si elle ne la surpassait pas, celle du roi de France.

2. La première édition des *Grandes Chroniques de France*, qui parut

Le meilleur peut-être et, à coup sûr, le plus attrayant chroniqueur du parti français au xv[e] siècle est l'auteur du journal si varié, si piquant, intitulé : *Chroniques du très chrestien et victorieux Louys de Valois, unziesme de ce nom* [1]. C'est un récit au jour le jour, où les actes de Louis XI sont rapportés à leur place, appréciés avec équité, non sans finesse, et où sont retracés fidèlement, sous des couleurs parfois brillantes, les plus curieux incidents de la vie parisienne à la fin du moyen âge. Le rédacteur de l'ouvrage paraît avoir été un certain Jean de Troyes, personnage d'ailleurs parfaitement obscur.

Nous avons dit que les écrivains bourguignons furent plus célèbres au xv[e] siècle que leurs émules français. La cour brillante qui les inspirait et les lisait répandit leur gloire dans toute l'Europe. Mais s'ils éclipsèrent les chroniqueurs du parti royal, ce n'est pas qu'ils leur fussent en tout supérieurs. Ils eurent plus de qualités, mais aussi plus de défauts. Plus passionnés et plus prétentieux, ils charmèrent leur faction et furent admirés à une époque où le pédantisme et la déclamation étaient loin de déplaire. Nous les jugeons aujourd'hui avec moins de complaisance que ne faisaient leurs contemporains.

Nous ne signalerons qu'en passant et pour

en 1477 fut sans doute préparée principalement par Jean Chartier. La partie de ce recueil postérieure au règne de Charles V n'est guère que la reproduction des Chroniques de Juvénal des Ursins et de Jean Chartier lui-même.

1. Collection Michaud et Poujoulat, t. IV.



mémoire Pierre Salmon [1], agent peu scrupuleux de Jean-Sans-Peur, dont le récit n'est souvent qu'un réquisitoire violent contre la maison d'Orléans ; Pierre Cochon et Jean de Wavrin, compilateurs sans talent. Mais une œuvre à lire d'un bout à l'autre et singulièrement instructive, c'est le *Journal d'un bourgeois* [2], qui fait revivre devant nous le Paris tumultueux et révolutionnaire du XVe siècle. Partout on y sent comme un souffle d'émeute et de guerre civile. L'auteur était un de ces « Cabochiens » incorrigibles qui, en haine des Armagnacs, se jetèrent dans les bras du duc de Bourgogne, puis se déclarèrent pour les Anglais et tinrent vingt ans fermées au roi national les portes de sa capitale. Il ne faut pas, bien entendu, lui demander d'être juste pour ses adversaires ; mais ses fureurs, ses déclamations même nous plaisent, tant elles dépeignent au naturel l'état d'esprit de la population dévoyée dont il partageait les passions. Nul, d'autre part, n'a dépeint avec une éloquence plus expressive les souffrances et les désespoirs populaires engendrés à cette époque par l'invasion et par l'anarchie.

Apres cette heure, ouyssez parmy Paris piteux

1. Les *Mémoires* de Pierre Le Fruictier, dit Salmon, se trouvent au t. XXV de la collection Buchon.

2. Collection Michaud et Poujoulat. t. III. — Le *Journal d'un bourgeois de Paris* s'étend de 1409 à 1449. On lui a quelquefois attribué deux auteurs, dont le premier se serait arrêté à l'année 1432. Mais il paraît établi qu'il n'en a eu qu'un, qui était un membre influent de l'Université de Paris (peut-être Jean Beaurigout, curé de Saint-Nicolas-des-Champs).

plains, piteux crys, piteuses lamentations, et petiz enffens crier : *Je meurs de faim* ! et sur les fumiers parmy Paris, 1420, pussiez trouver cy dix, cy vingt ou trente enffens, fils et filles, qui la mouroient de faim et de froit, et n'estoit si dur cuer qui par la nuit les ouist crier : *Helas ! je meurs de faim* ! qui grant pitié n'en eust. Le plus des laboureurs cesserent de labourer et furent comme desesperez, et laisserent femmes et enffens, en disant l'ung a l'autre : « ... Mettons tout en la main du deable, ne nous chault que nous devenions, autant vault faire du pis qu'on peut comme du mieulx ; mieulx nous vaulsist servir les Sarrazins que les chrestiens, et pour ce faisons du pis que nous pourrons ; aussi bien ne nous peust on que tuer ou prendre ; car, par le faulx gouvernement des traistres gouverneurs, il nous fault renyer femmes et enffans, et fouir aux bois comme bestes esgarées, non pas ung an ne deux ; mais il y a ja quatorze ou quinze ans que ceste danse douloureuse commença [1].

Le *Bourgeois de Paris* a l'âme et la tournure d'esprit d'un pamphlétaire. Si l'on cherche la gravité de l'historien, il faut lire Enguerrand de Monstrelet [2], qui mérite et tient le premier rang parmi les chroniqueurs bourguignons. Cet écrivain laborieux et sage se proposa d'écrire, à l'exemple de Froissart, dont il s'offrit comme le continuateur, une sorte d'histoire universelle. Son récit, assez bien ordonné, plein de pièces justi-

1. Collection Michaud et Poujoulat, t. II, p. 666-670.
2. C'était un gentilhomme du Ponthieu, qui naquit vers 1390, servit dès sa jeunesse le parti de Bourgogne et mourut prévôt de Cambrai en 1453. — Sa chronique fut imprimée dès la fin du XVe siècle et souvent réimprimée depuis. La meilleure édition que nous en ayons est celle qu'en a donnée M. Douët d'Arcq pour la Société de l'histoire de France (Paris, 1857-1862, 6 vol. in-8°).

ficatives, comprend une période de près d'un demi-siècle (1400-1444). C'est sans contredit l'ouvrage le plus utile à consulter sur l'histoire des maisons de Bourgogne, de France et d'Angleterre pendant cette époque troublée. Ce n'est peut-être pas le plus agréable. Il n'a ni l'humour, ni la vivacité, ni le coloris de son devancier. Il est lourd, diffus, « baveux » même, pour parler comme Rabelais. Il faut ajouter que, malgré ses louables efforts pour rester impartial, il ne sait pas toujours être juste pour les Armagnacs et pour Charles VII.

Monstrelet. — Comment le duc Loys d'Orleans, frere du roy Charles, fu mis a mort piteusement dedens la cité de Paris.

En ces mesmes jours advint en la ville de Paris la plus doloreuse et piteuse adventure que en long temps par avant fut advenue ou tres chrestien royaume de France, pour la mort d'un seul homme. A l'occasion de laquelle le Roy, tous les princes de son sang, et generalement tout son royaume, eurent moult a souffrir et furent en grand division l'un contre l'autre par tres longue espace... C'est assavoir pour la mort du duc Loys d'Orleans, seul frere germain du roy de France, Charles le Bien Aymé, VIe de ce nom. Lequel duc, estant dans la dessusdicte ville de Paris, fut, par ung merquedi, le jour de Saint Clément [1] pape et martir, mis a mort piteusement environ sept heures du soir. Et fut cest homicide fait et perpetré par environ dix-huit hommes, lesquelz estoient logez en un hostel ou estoit pour lors enseigne : *L'ymage Nostre-*

1. La Saint-Clément tombe le 23 novembre. En 1407, c'était effectivement un mercredi

Dame, aupres de laporte Barbete. Et la, comme depuis fut sceu veritablement, avoient esté, par plusieurs jours, en entencion d'acomplir ce qu'ilz avoient entreprins. Et quant ce vint ce mesmes merquedi, environ sept heures comme il est dit, envoierent ung homme nommé Thomas de Courteheuse, qui estoit varlet de chambre du Roy, devers le duc d'Orleans, qui estoit alé veoir la Royne en un hostel [1] qu'elle avoit acheté n'avoit gueres a Montagu, grant maistre d'hostel du Roy, et seoit icellui aupres de la dicte porte Barbete ; et la, d'un enfant qui estoit trespassé jeune [2], gisoit, et n'avoit pas encore acompli sa gesine [3]. Lequel Thomas lui dist pour le decevoir : « Sire, le Roi vous « mande que sans delay venez devers lui et qu'il a a « parler a vous hastivement, et pour chose qui gran- « dement touche a lui et a vous. » Lequel duc, oyant le mandement du Roy, icellui voulant acomplir, combien que le Roy riens n'en sçavoit, tantost et incontinent monta dessus sa mule, et en sa compaignie deux escuiers sur ung cheval [4], et quatre ou six varlets devant et derriere, portans torches. Et ses gens, qui le devoient suivir, point ne se hastoient ; et aussi il y estoit alé petitement acompaignié, non obstant que pour ce jour avoit dedens la ville de Paris, de sa retenue et a ses despens, bien six cens, que chevaliers, que escuiers.

Et quant il vint assez pres de celle porte Barbete, les dix huit hommes dessusdiz, qui estoient couvertement armez, l'actendoient aupres d'une maison. Si faisoit assez brun pour ceste nuit. Et lors incontinent iceulx, meuz de hardie et oultrageuse voulenté, sail-

1. C'était l'ancien logis (fort agrandi et embelli) d'Etienne Barbette, directeur de la *monnoie* et de la *voirie* sous Philippe le Bel. Il était situé rue Vieille-du-Temple.

2. Philippe de France, né le 11 novembre 1407, et mort le même jour.

3. *Sa gesine* (ses couches).

4. C'était une habitude du temps, non seulement qu'un cavalier prît une dame en croupe, mais aussi que deux cavaliers montassent sur un même cheval.



lirent tous ensemble a l'encontre dudit duc, et en y eut ung qui s'escria : « A mort ! a mort ! » Et le fery d'une hache, tellement qu'il lui coppa le poing tout jus. Et adonc ledit duc, voiant celle cruelle entreprinse ainsi est refaicte contre lui, s'escria assez hault : « Je suis le duc d'Orleans ! » Et aucuns d'iceulx respondirent, en ferant sur lui : « C'est ce que nous demandons ! » Entre lesquelles paroles la pluspart d'iceulx recouvrerent [1] et prestement par force et habondance de corps fut abatu jus de sa mule, et sa teste toute escartelée, en telle maniere que la cervelle chey sur la chaussée ; et la, le retournerent et renverserent, et si tres terriblement le martelerent, que la presentement fut mors et occis tres piteusement.

Et avecques lui fut tué ung jeune escuier, alemant de nacion, lequel autrefois avoit esté son page, et lequel, quant il vid son maistre abatu, il se coucha sur lui pour le cuider garantir ; mais riens ne lui valut. Et le cheval qui devant lui aloit, atout les deux escuiers devant ditz, quant il sentit ces saquemans [2] armez empres lui, commença a ronfler et avancer. Et quant il les eut passez, il se mist a courre, et fut grant espace que ceulx qui estoient sus ne le porent retenir. Et quant il fut arresté, ilz virent ladicte mule de leur seigneur qui toute seule couroit apres eulx ; si cuiderent qu'il fust cheu jus ; et pour ce, la reprindrent ilz par le frain pour la ramener audit duc. Mais quant ilz vindrent près de ceulx qui l'avoient occis, ilz furent menacez, en disant [3] que se ilz ne s'en aloient, ilz seroient mis en tel point comme leur maistre.

Pour quoy iceulx voians leur seigneur estre ainsi mis a mort, le laisserent et hastivement s'en alerent a l'ostel de la Royne, crians : « le murdre ! » Et ceulx

1. *La plus part d'iceulx recouvrerent* (se découvrirent, sortirent du lieu où ils étaient cachés).
2. *Saqueman* (homme de sac, pillard, voleur, bandit).
3. *En disant*, anacoluthe, car ce sont les meurtriers qui disent. Cf. l'expression bien connue : l'appétit vient en mangeant.

qui avoient occis ledit duc commencerent a crier a haulte voix : « Le feu ! le feu ! » Et avoient leur fait par telle voie ordonné en leur hostel, que l'un d'eulx, tandis que les autres faisoient l'omicide dessusdit, bouta le feu dedens icellui. Et puis, les ungs a cheval, les autres a pié, s'en alerent hastivement ou ilz porent en gectant apres eulx chaussetrapes de fer, afin qu'on ne les peust suivir ne aler apres eulx. Et alerent a l'ostel d'Artois, par derriere, a leur maistre, le duc Jehan de Bourgogne, qui ceste œuvre leur avoit fait faire et commandée, comme depuis publiquement il confessa, et lui racompterent ce qu'ilz avoient fait, et apres, tres hastivement, mirent leurs corps a saulveté.

On peut juger du retentissement qu'eut cette affaire. Les soupçons se portèrent sur le duc de Bourgogne, qui brava fièrement l'opinion et n'hésita pas à se rendre au conseil royal où devaient être discutés les moyens de découvrir les assassins et leurs complices. Il comprit pourtant qu'il y avait un terme à l'audace ; sur un conseil discret du comte de Saint-Pol, il détala rapidement. Ce passage de Monstrelet, d'ailleurs très court, vaut la peine d'être cité.

L'endemain, qui fut le samedi, environ dix heures devant nonne, furent les seigneurs devantdicz assemblez en l'hostel de Nelle, ou estoit logié le duc de Berry, pour tenir le conseil royal. Ouquel[1] lieu, pour estre a icellui conseil, vint le duc de Bourgongne, ainsi qu'il avoit acoustumé, en sa compaignie, le conte Waleran de Saint Pol. Mais quant il vint pour entrer

1. *Ouquel* (*ou*, anciennement el + quel; littéralement, *ouquel* signifie donc *dans lequel*). Cf. p. 30, note 5



dedens, son oncle le duc de Berry lui dist : « Beau « nepveu, n'entrez point au conseil pour ceste foiz. « Il ne plaist mie bien a chascun que vous i soiez. » Et sur ce, le dit duc de Berry rentra dedens et fist tenir les huis fermez ainsi qu'il avoit esté ordonné par ledit conseil. Et alors ledit Jehan duc de Bourgongne, tout confus et en grant doubte, demanda au conte Waleran de Saint Pol : « Beau cousin, qu'avons « nous a faire sur ce que vous oez ? » Et le conte Waleran lui fist response : « Monseigneur, pardonnez moy, « je yray vers mes seigneurs au conseil, lesquelz me « ont mandé. » Et apres ces paroles, ledit duc de Bourgongne, en grant doubtance retourna en son hostel d'Artois. Et afin qu'il ne feust prins ne arresté, sans delay monta a cheval avec six de ses hommes seulement en sa compaignie, et se parti par la porte Saint Denis, et hastivement chevaucha en prenant aucuns chevaulx nouveaulx, sans arrester en nulle place, jusques à son hostel de Bapaumes. Et quant il eut ung petit dormy, il s'en ala sans delay a Lisle en Flandres. Et ses gens, qu'il avoit laissez audit lieu de Paris, le suivirent le plus tost qu'ilz porent, doubtans d'estre arrestez et prins. (Edit. Douët d'Arcq, t. I, chap. XXXVI, p. 154-164.)

Monstrelet a été lui-même continué par Mathieu d'Escouchy [1], narrateur plus vif, plus nerveux, dont quelques pages rappellent les meilleurs morceaux de Froissart.

A côté de ces chroniqueurs, la cour de Bourgogne avait, comme celle de France, ses historiographes attitrés, dont quelques-uns jouirent au

1. Né vers 1420, mort en 1482. Ses premiers éditeurs l'appellent Mathieu de Coucy. Sa chronique, qui s'étend de 1444 à 1461, a été publiée en dernier lieu par M. du Fresne de Beaucourt pour la Société de l'histoire de France (Paris, 1863, 1 vol. in-8°).

xve siècle d'une étonnante réputation. Ainsi Georges Chastelain [1] était le plus bel esprit de son temps et le plus fécond. Ses poésies, ses mystères, tout pleins d'allégories savantes et de réminiscences mythologiques, étaient si fort admirés que ses contemporains le comparaient sérieusement à Térence, à Homère. Son talent de polémiste et sa rhétorique pompeuse lui valurent la plus haute faveur auprès de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire, qui l'employèrent avec succès comme publiciste officieux. A la demande du premier de ces princes, il entreprit, en 1455, une grande histoire de son temps, qui, partant de l'année 1419, fut conduite par lui jusqu'en 1474. Cet ouvrage doit à l'importance des matériaux utilisés et à l'habile disposition du récit le crédit qu'il a eu longtemps, surtout hors de France. Malheureusement, il ne nous est pas parvenu en entier, tant s'en faut. Nous n'en possédons que quelques débris, dont le plus considérable est le récit des événements compris entre 1464 et 1470. Ce qui nous reste nous permet d'apprécier ses principaux défauts : pour le fond, une partialité

1. G. Chastelain, né en 1403 ou 1405, mort en 1475, était un gentilhomme du comté d'Alost qui, après de bons services militaires, devint à la cour de Bourgogne panetier, puis *orateur* officiel. En 1473, Charles le Téméraire le nomma *indiciaire*, c'est-à-dire historiographe en titre de l'ordre de la Toison d'or. On a de lui de nombreux poèmes, des apologies de Philippe le Bon et de son successeur, etc. Sa *Grande Chronique* (de 1419 à 1474) formait six volumes, dont on n'a jusqu'à présent retrouvé qu'une faible partie. Le principal fragment connu a été publié par Buchon (*Collection des chroniques nationales françaises*, t. XLII et XLIII). M. Kervyn de Lettenhove plus récemment a édité tout ce qui nous reste de l'ouvrage en question (Bruxelles, 1863, 6 vol. in-8°).



dont il n'a pas conscience ; pour la forme, un pédantisme, une emphase, une boursouflure, un mauvais goût qui paraissent extrêmes, et qui pourtant ont été dépassés par certains de ses disciples.

L'éloge de Charles le Hardy, vivant, dont nous allons citer un extrait, donne une idée assez exacte des défauts de Chastelain.

Georges Chastelain. — Éloge de Charles le Hardy [1], vivant.

Or ay descrit le pere mort, et fait revivre en autruy papier, et par emprunt en aultruy clarté l'ay ramené au throsne du fils, pour honorer l'un et l'autre : par avant sa mort dilection m'a peu donner abus, et me peut avoir amour esté cause de parler plus qu'en mesure. Si en ce j'ai erré par ci devant en son histoire, trop a lui donné et a aultruy tollu, je m'en reprens. Par temps ci-apres de sa clarté je ferai a point, je retondray le superflu, et au jugement et de son condigne lui donrai siege. Le corps a esté clair ; l'ame est hors de ma congnoissance. Mais parce que j'ai congneu la personne en vie, la mort de luy m'a fait relever sa gloire droit ci escripte. Si l'ay assis droit cy au throsne de son fils, et en la marge de sa splendeur, cler avec clair, clair fils avec glorieux pere.

. ... En tandis doncques que j'ai la plume du pere en main et que le fils est mortel, comme le pere, je le veux droict cy descrire et peindre pour tout temps futur et present ; et en parleray comme en temps passé, qui servira a tous jours. Ce duc Charles droit cy estoit un prince non si haut que le pere ; mais estoit corpulent, bien croisé et bien formé : fort de bras et d'es-

1. Charles le Téméraire.

chine; un peu grossettes espaules, et baissoit en avant; portoit bonnes jambes et grosses cuisses, longue main et gent pied; n'avoit en lui rien trop de chair, ne peu d'ossements; mais avoit corps alaigre et legier, et bien disposé a toute force et travail; avoit tournure de visage un peu plus ronde que le pere, mais estoit de clair brun; avoit la bouche du pere grossette et vermeille; le nez tractif [1] et brune barbe; portoit un vif teint, clair brun, beau front et noire chevelure esparce et houssue [2], blanc col et bien assis, et en marchant regardoit vers terre; n'estoit point tout si droit que son pere, mais bel prince estoit et de belle presentation. Avoit faconde, telle fois fut en commencement de sa raison empeschié à la bouter dehors; mais mis en train fut tres eloquent. Avoit beau son et clair, sinon en musique, dont il avoit l'art..... Entendoit a autruy raison, et louoit les bonnes, et telle fois les siennes conclurent tout... Aimoit fort ses serviteurs; estoit commun assez avec eux; bon a servir et de bonne nature, mais aigre en son vouloir, et telle fois agu en ses mots. Estoit de long souvenir et de longue retenance; congnoisseur d'amis et d'ennemis pour rendre en temps; en courroux estoit perilleux, et en amour de bon espoir; et differoit vengeance telle fois par soi remordre [3]; aimoit honneur et craignoit Dieu; estoit devot à la Vierge Marie, observoit jeunes, donnoit largement aumosnes, cremoit la mort et la courte vie. Comme grand prince qu'il fust, si consideroit il ce monde transitoire, et sa haute domination et gloire, rien estre que vanité et pugnie [4] de vent; vouloit toutefois maintenir le sien et le tenir aux ongles; ne craignoit effort d'homme ne le fer de nul roy; estoit fier et de haut courage, asseur en péril sans peur et sans hide [5], et si oncques

1. *Tractif*, anciennement *traitis*, *traitif* (bien fait).
2. *Houssu* (touffu, épais comme le houx).
3. *Par soi remordre* (par remords).
4. *Pugnie de vent*, expression pittoresque : poignée de vent.
5. *Hide* ou *hisde* (effroi, terreur).

Hector fut vaillant devant Troie, cestuy l'estoit autant.

... Avoit toutefois des points en lui, par lesquels diverses gens en divers regards le pourroient reprendre, souverainement François, qui lui imputoient l'alliance angloise, et icelle lui vouldront tourner a charge, disans qu'en ce il se desnaturoit du throsne dont il estoit, en adherant aux ennemis du sainct lieu de sa naissance: dont pour l'excusation de cecy, et pour le parer en son honneur de si grand cas, je prononce pour lui, et dis manifestement que c'est erreur, et que mesme les François ont esté cause de ce, de quoy l'accusent; et que ceci vrai soit, le ciel, la terre et tous les elements, sans les hommes encore, le preuvent et crient ainsi; et se treuvera escrit en la region de l'air mille ans apres, que François en ce temps ont quis les Anglois, leurs mortels ennemis, et anciens devoreurs, d'avoir leur amour, leur adjunction et confort, et a leur propre honte et foule et dommage, pour deffaire la maison de Bourgongne, et principalement pour mener ce jeune prince a confusion, leur propre sang, leur propre frere et parent, le plus bel estor [1] de la couronne, par envie. Se taisent donc de leur accusation et je me tairay de la repreuve, qui en vient d'eux. (Chronique des ducs de Bourgogne par G. Chastelain, édit. Buchon, t. I, p. XXXI-XXXVII.)

Olivier de la Marche [2], serviteur fidèle de

1. *Estor*, subst. verbal de *estorer* (istaurare pour instaurare), signifie création, établissement, garniture, équipage, équipement, etc. ; de là ici : ornement.

2. Né en 1422, mort en 1502. Il fut maître d'hôtel et capitaine des gardes de Charles le Téméraire. Maximilien d'Autriche, qui avait épousé la fille de ce dernier, le chargea de l'éducation de l'archiduc Philippe, son fils. Il reste de lui des poèmes assez étendus, un traité *des duels et gages de bataille* et ses *mémoires*, qui s'étendent de 1435 à 1489. Ils sont précédés d'une introduction relative aux origines des maisons d'Autriche et de Bourgogne, et accompagnés d'un *Estat de la maison du duc Charles de Bourgogne dit le Hardy, composé en l'an* 1475 ; ils ont été publiés plusieurs fois depuis 1562. Une excellente édition en a été donnée par MM. H. Beaune et J. d'Arbeaumont pour la Société de l'histoire de France (Paris, 1883, 2 vol. in-8°).

Charles le Téméraire, dont le petit-fils était son élève, compléta, vers 1488, pour l'instruction de ce jeune prince, des mémoires commencés vingt ans plus tôt et où il retrace, avec un enthousiasme souvent lyrique, l'histoire de la maison de Bourgogne depuis 1435. Homme d'armes, poète, moraliste et chroniqueur, il est bien de son temps; il en a toutes les admirations, tous les engouements. Ce qu'il aime surtout à célébrer, ce sont les fêtes chevaleresques; il ne peut se lasser de les décrire et de les raconter. Epris de l'antiquité, s'il ne la comprend pas très bien, il la cite du moins à tout propos et même hors de propos. Respectueux admirateur de Chastelain, dont il désespère d'égaler le « stile et subtil parler », il prodigue comme lui la métaphore, l'allégorie, la prosopopée, et ne sait pas toujours s'abstenir de jeux d'esprit qui ne sont que des jeux de mots.

Mais le plus célèbre imitateur du maître fut Jean Molinet [1], qui lui succéda comme historiographe à la cour de Bourgogne et continua sa chronique de 1476 à 1506. Son livre, consacré presque entièrement à la glorification de Charles le Téméraire et de Maximilien d'Autriche, est le triomphe de cette langue néo-latine, de cette rhétorique prétentieuse que Chastelain avait mise en honneur et que Rabelais, qui pensait à lui, bafoue avec tant d'esprit quand il nous représente son

1. Né vers le milieu du xv[e] siècle et mort en 1507. Sa chronique a été publiée en 1827-1828 dans la collection Buchon (t. XLIII-XLVII). — Il a aussi laissé de nombreux poèmes et un traité de rhétorique qui eut de son temps une certaine vogue.

écolier limousin « deambulant par l'inclyte urbe qu'on vocite Lutece ». Il semble que Molinet ait voulu refaire le français et le rendre inintelligible au vulgaire, tant il le surcharge de mots empruntés à l'antiquité. S'il veut peindre l'éclat de la maison de Bourgogne, il dira qu'elle est « réfulgente » ; les montagnes, chez lui, ne sont plus hautes, elles sont « excelses » ; la bravoure devient de la « strénuité » ; s'il écrit le mot « consuls », il y accole l'épithète « armigères » ; il ne dira pas « verger » tout court, mais verger « liligère ». Il est poète avant tout ; il l'est toujours et sans mesure. Il fait intervenir dans son histoire des dieux, des saints, des abstractions personnifiées. Il se complaît surtout dans la prosopopée et recherche le calembour.

Cette pitoyable façon d'écrire l'histoire contraste étrangement avec le genre de Commines, que nous allons étudier. Commines est pourtant bien de son époque ; on s'aperçoit en le lisant que lui aussi est un précurseur de la Renaissance ; seulement il n'écrit pas en littérateur, il se contente d'être un homme de goût. Chastelain est un bel esprit, Commines est un grand esprit. S'il raconte le passé, ce n'est pas en historiographe, c'est en homme d'Etat.

CHAPITRE XI.

COMMINES.

I. — Sa vie.

Si la vie de Commines est aujourd'hui assez bien connue, ce n'est pas à lui que nous le devons : ses *Mémoires* ne nous la révèlent que par épisodes et laissent dans une ombre discrète la plus grande partie de ses actes. Hâtons-nous de le dire, ce n'est pas uniquement par modestie et par humilité qu'il s'est imposé une pareille réserve. Cet auteur, qui était avant tout un homme d'Etat, a fait le diplomate vis-à-vis de la postérité. Bien qu'il eût la conscience assez large, il jugeait apparemment que tout ce qui était bon à faire n'était point bon à dire. Aussi a-t-il gardé sur les parties les plus troubles — et pour nous les plus intéressantes — de sa laborieuse existence le silence le plus prudent. Heureusement, de récentes études [1] nous permettent maintenant de suivre

1. V. notamment la *Notice* de Mlle Dupont en tête de son édition de Commines (t. I, p. I-CXXXVIII) ; — *Philippe de Commines*, étude publiée dans les Bulletins de l'Académie royale de Belgique (année 1859, p. 256-292) par M. Kervyn de Lettenhove ; — *Lettres et négociations de Philippe de Commines*, publiées par le même (Bruxelles, 1867-

presque pas à pas, dans toute sa carrière politique, le confident retors du retors Louis XI. Ajoutons que sa vie privée, mise à nu, nous fait admirablement comprendre sa vie publique, aussi bien que son œuvre littéraire. L'homme, chez Commines, ne se peut séparer du ministre, non plus que de l'historien.

Commines fut par essence un homme d'affaires, qui s'intéressait fort à celles de ses maîtres, mais cherchait principalement à bien faire les siennes. Sa maxime favorite était qu'en toute chose, quand on a le profit, on a l'honneur. Bien qu'il fût noble — et même assez grand seigneur —, les fumées de la chevalerie ne troublèrent jamais sa très pratique intelligence. Ses ancêtres, d'ailleurs, pas plus que lui, n'avaient été des paladins. C'étaient de riches bourgeois d'Ypres, appelés de la Clyte, qui, au XIVe siècle, gagnèrent la faveur des comtes de Flandre en les aidant à opprimer leurs concitoyens et acquirent par mariage la belle seigneurie de Commines [1], sans parler d'autres fiefs importants. Le père de notre historien, grand bailli de Flandre, fut, à ce qu'il paraît, un administrateur peu correct, car il mourut (en 1453) reliquataire envers son seigneur de sommes considérables et, la liquidation faite, son héritage se réduisit à 2,224 livres [2].

1874, 3 vol. in-8°). On lira aussi avec profit l'excellente étude de M. Chantelauze sur Commines. Nul n'a jugé le confident de Louis XI avec plus de sagacité et de justesse que ce savant historien, dont la perte, encore récente, est si regrettable.

1. En Flandre, sur la Lys.

2. Environ cent mille francs aujourd'hui.

L'éducation de son fils Philippe, sous la direction d'un tuteur négligent et peu lettré, fut toute féodale. Il n'apprit point le latin ; mais, dès l'enfance, il lut force livres d'histoire et s'habitua ainsi de bonne heure à expliquer les faits, aussi bien qu'à juger les hommes. Quand il fut en âge de « faire armes », comme on disait, il fut conduit à la cour de Philippe le Bon, qui était son parrain et qui se chargea de son avenir. Attaché au jeune comte de Charolais [1] comme écuyer, il ne tarda pas à s'assurer sa confiance par sa docilité, non moins que par ses rares qualités d'esprit.

En 1465, il suivit son maître, qui était le chef de la « Ligue du bien public », et fit bonne contenance à Montlhéry. Il ne manqua pas non plus à son devoir de soldat devant Dinant et Liège, qu'il vit prendre et détruire en 1466 et 1467. Charles, devenu duc de Bourgogne, le récompensa par le double titre de conseiller et de chambellan (1468), lui rendit tous les domaines de son père, lui livra tous ses secrets, l'emmenant partout avec lui, le faisant coucher dans sa chambre et le chargeant des missions les plus délicates. C'est ainsi qu'il l'envoya d'abord à Calais (1470), un peu plus tard à Londres (1471), pour gagner, même à prix d'argent, les bonnes grâces du gouvernement anglais, et que, fort peu après, Commines dut, par ses ordres, parcourir la France, la Bretagne, l'Espagne, pour réunir et renouer les fils de la coalition si habilement

1. Charles le Téméraire.

dissoute par Louis XI quelques années plus tôt.

Mais la violence et la courte vue d'un tel maître devaient infailliblement choquer un esprit mesuré, sagace, prévoyant comme lui. Maltraité par ce fou furieux, qui lui donna un jour de l'éperon à la tête, Commines, qui était vindicatif, avait su se taire, mais n'avait pas oublié. D'ailleurs, si son seigneur courait les yeux fermés à la ruine, il n'était pas homme à le suivre de même. Il n'était pas insensible au profit, au profit immédiat. Servir un maître capable de le comprendre et faire rapidement une grosse fortune, c'était son rêve. Louis XI lui permit de le réaliser. Ce roi diplomate, qui appréciait fort les gens d'esprit et les consciences flexibles, n'oubliait pas que, pris au piège à Péronne [1], il avait dû aux avis secrets de ce jeune homme de se tirer tant bien que mal de ce mauvais pas. L'acheta-t-il dès cette époque ? On l'ignore. Mais il se souvint de lui, le caressa, le pratiqua, c'est-à-dire le marchanda de son mieux. En tout cas, dès 1471, le confident du Téméraire était mystérieusement pensionné par le roi de France. Un an plus tard, comme il tardait à se prononcer, Louis le menaça d'un éclat. Commines n'hésita plus et, au cours même d'une campagne de Charles contre le roi, il s'enfuit pour aller rejoindre son séducteur (8 août 1472).

Il eut dès lors et pendant onze années un maître selon son cœur. En dédommagement de

1. Il avait été en 1468 retenu prisonnier dans cette ville, où il s'était rendu sur la foi d'un sauf-conduit, et avait été menacé de perdre la couronne, peut-être même la vie.

la perte de ses biens, confisqués par son ancien seigneur, il fut comblé de toutes sortes de faveurs : tout d'abord il devint conseiller et chambellan du roi de France comme il l'avait été du duc de Bourgogne ; il eut une pension de six mille livres [1], la principauté de Talmont, qui comprenait 1.700 fiefs et arrière-fiefs, presque tout le Bas-Poitou, et bien d'autres cadeaux [2], par lesquels Louis XI sut rafraîchir et vivifier le zèle d'un serviteur incomparable, chez qui le désintéressement n'était pas à la hauteur du génie.

Le roi, du reste, en comblant ainsi Commines, ne plaça mal ni sa confiance ni ses bienfaits : Commines fut son âme damnée, l'homme à tout faire, qu'il employait avec succès aux besognes les plus délicates, aux missions les moins avouables. S'il faut jouer les Anglais à Pecquigny, capturer le connétable de Saint-Pol pour lui couper la tête, entourer d'espions Charles le Téméraire, ourdir contre lui coalition sur coalition, exploiter ses défaites en lui arrachant ses alliances, exploiter sa mort en réduisant ses villes ; s'il faut à deux reprises enlever le duc de Savoie, le tenir sous bonne garde et mettre ses Etats sous la main du roi de France, c'est Commines qu'on appelle, c'est lui qu'on envoie, c'est lui qui *pratique* et qui, presque toujours, réussit.

Aussi Louis XI, qui voit en lui son meilleur

1. Quelque chose comme deux cent mille francs aujourd'hui.

2. Il faut rappeler aussi qu'en le mariant, le roi lui procura la seigneurie d'Argenton, attenante à la principauté de Talmont et qui en doublait presque l'importance (1473). Un peu plus tard, il lui fit une large part dans les dépouilles du duc de Nemours (1477).

élève, lui témoigne-t-il ostensiblement une amitié qui lui fera bien des jaloux et des envieux. Il le fait manger à sa table ; il le fait coucher près de lui, dans son lit. Un jour, en 1481, frappé d'une première attaque d'apoplexie et se croyant à sa dernière heure, c'est par Commines qu'il fait ouvrir et lire sa correspondance ; c'est Commines qui lui sert d'interprète auprès du prêtre, car il a la langue embarrassée et ne pourrait pas se faire aisément comprendre de son confesseur. Il est vrai que, dans l'entourage de Louis XI, Commines a des rivaux, les Olivier le Daim, les Coictier, les Doyat, gens de petit état qu'il affecte de dédaigner, dont il ne parle qu'avec aigreur, et qui finiront par capter la confiance du roi. Louis XI, près d'expirer, recommande à son successeur plusieurs de ces parvenus ; il ne dit rien pour l'homme qui était naguère son confident attitré. Mais cet oubli n'empêchera pas ce dernier de le pleurer. Commines a bien sujet de regretter un pareil maître, car d'étranges disgrâces lui sont réservées. Tout d'abord l'ancien ami de Louis XI va être atteint dans ce qu'il a de plus cher, c'est-à-dire dans sa fortune. Son rusé maître l'avait enrichi, c'est vrai, mais en lui donnant le bien d'autrui : la principauté de Talmont appartenait aux La Trémoille, grande famille qui n'avait cessé de poursuivre devant les tribunaux la revendication de son bien. Tant que le roi avait vécu, Commines s'était ri des magistrats : tous deux avaient soustrait et jeté au feu, sans plus de façons, des pièces établissant que leurs adversaires étaient bien fon-

dés dans leurs réclamations. Malheureusement pour Commines, ce fait devait être prouvé, et il le fut dès que Louis XI eut rendu l'âme. De là des procès interminables, une saisie de tous les biens de Commines, qui s'ingéniait pourtant à embrouiller la cause. Il eut beau disputer le terrain pied à pied : l'entière restitution de Talmont eut lieu en 1491, huit ans après la mort de Louis XI.

D'autre part, durant cette instance et à raison même des revendications exercées contre lui, Commines, jusque-là si prudent, s'était laissé aller à de téméraires intrigues qui faillirent lui coûter non seulement la fortune, mais la tête. Les La Trémoille étant protégés par Anne de Beaujeu, il s'était donné corps et âme au duc d'Orléans, c'est-à-dire à la faction féodale qui combattait cette princesse et tendait à reconstituer la « Ligue du Bien public ». Après avoir servi si docilement un despote, il était devenu tout à coup homme d'opposition. Il avait applaudi, en 1484, les Etats généraux redemandant les libertés publiques. Ses agissements l'avaient fait, en 1485, renvoyer du conseil du roi. Réfugié dans ses terres, il ne cessait de se remuer, entretenant de mystérieuses correspondances avec les conspirateurs du dedans et avec des princes étrangers, avançant même de l'argent pour la réussite du complot. Aussi, en 1486, dut-il se retirer chez le duc de Bourbon. L'année suivante, au moment où allait éclater la « Guerre folle », qu'il avait préparée, il se disposait, paraît-il, à enlever Charles VIII pour le livrer à ses protecteurs. Cette fois, Mme de Beaujeu frappa fort :

Commines fut arrêté et passa six mois dans une de ces cages de fer que Louis XI avait aimé à donner pour demeure aux prisonniers d'Etat ; il subit ensuite vingt mois de détention à la Conciergerie, à Paris. Enfin un arrêt du Parlement (mars 1489) le condamna à dix ans d'exil dans un de ses châteaux et à la confiscation du quart de ses biens. La peine était en somme assez douce, et il avait pu longtemps s'attendre à pis.

L'arrêt d'ailleurs ne fut pas exécuté. Maximilien d'Autriche, dont naguère il avait été le secret auxiliaire, stipula une clause en sa faveur dans le traité de Francfort conclu avec Charles VIII (juillet 1489) ; il lui fit même espérer la restitution de ses domaines de Flandre. Dès 1490, Commines reparut à la cour ; l'année suivante, il reçut du roi un don de 30,000 livres. Néanmoins son influence ne fut jamais, sous Charles VIII, ce qu'elle avait été sous Louis XI. Le nouveau roi, jeune homme ignorant, la tête pleine de fumées chevaleresques, se laissait mener par des ambitieux qui, pour la plupart, étaient ennemis personnels de Commines. Celui-ci chercha en vain à détourner, en 1494, Charles VIII d'aller attaquer le royaume de Naples. Il lui fallut, de guerre lasse, prendre part à cette entreprise, qui fut bien « conduite de Dieu, dit-il, tant à l'aller qu'au retour, car le sens des conducteurs n'y servit guère ».

Ajoutons que sa répugnance avait une autre cause : les Médicis, qui gouvernaient Florence, étaient en relations avec Commines et lui devaient de l'argent ; qu'allait devenir sa créance, si Naples,

l'alliée de Florence, tombait? Envoyé à Venise comme ambassadeur (septembre 1494), il se permit de conseiller secrètement à Pierre de Médicis de ne pas ouvrir ses places aux Français pour ne pas fournir au parti populaire une raison de le renverser. Pierre ne l'écouta pas, et les Florentins le chassèrent. Commines ne réussit pas non plus à prévenir une ligue formidable qui se forma contre la France sous ses yeux au mois de mars 1495. Il ne put qu'avertir le roi Charles VIII, avec lequel il assista à la furieuse bataille de Fornoue (6 juillet 1495).

Après le traité de Verceil, qu'il prépara et conclut (10 octobre), il essaya en vain d'obtenir de Venise son adhésion à la paix, et son prestige à la cour diminua d'autant. Dans les années suivantes, il voulut soutenir le gouvernement florentin auprès de Charles VIII, afin d'obtenir le remboursement des sommes que lui devaient les Médicis ; il n'obtint guère que de bonnes paroles. On dédaignait ses avis. Il se sentait suspect, en butte à des soupçons d'autant plus malaisés à dissiper qu'on ne le mettait jamais en présence de ses accusateurs.

Pour comble de malheur, il s'était à jamais aliéné son protecteur d'autrefois, le duc d'Orléans, en contrecarrant ses vues par le traité de Verceil. Il avait voulu complaire à Charles VIII, qui ne désirait pas que ce prince fût trop puissant [1]. Aussi, devenu roi sous le nom de Louis XII,

1. Par ce traité, Charles VIII abandonnait la cause du duc d'Orléans qui, comme on sait, était prétendant au duché de Milan.



le duc d'Orléans ne montra-t-il, dès le premier jour, qu'indifférence à Commines. A force d'instances, il parvint pourtant, en 1505, à se faire rappeler comme chambellan par Louis XII, qui l'emmena, deux ans plus tard, en Italie. Mais il ne joua plus en politique qu'un rôle insignifiant. En 1510, il rentra pour toujours dans la vie privée. Les tribulations, du reste, ne manquèrent pas plus à sa vieillesse qu'à son âge mûr : la seigneurie d'Argenton, qu'il avait acquise par mariage, lui était disputée par la famille de Chabot. Il en fut dépossédé en 1508 et n'eut la faculté d'habiter le château qu'en qualité de locataire. Il y mourut le 18 octobre 1511, après avoir marié sa fille unique avec un de ses débiteurs, qui, à défaut d'argent, avait au moins des terres et, comme on dit, des espérances [1].

II. — Son autorité historique.

Philippe de Commines n'est pas de ces annalistes inconscients, simples machines à écrire, enregistrant les faits sans tenir compte de leur importance respective et sans se douter du lien de causalité qui les unit. C'est un véritable historien, et un historien politique au meilleur sens du mot. Mêlé de sa personne aux événements qu'il raconte, il en connaît et en retrace à merveille l'en-

1. C'était René de Brosse, comte de Penthièvre, qui descendait de la maison de Blois et avait, par suite, quelques droits au duché de Bretagne.

chaînement. Est-ce à dire pour cela qu'il ait possédé toutes les qualités nécessaires pour bien écrire l'histoire ? Non certes ; mais, à tout prendre, nul de ses devanciers français n'a mérité comme lui le titre que nous lui donnons.

Froissart est « un reporter », de génie si l'on veut, mais ce n'est qu'un « reporter », qui a vu par lui-même peu de chose et ne conte que d'après autrui. Joinville, homme d'action, n'écrit qu'un demi-siècle après les faits dont il fut témoin et ne se défend pas d'être un panégyriste. Villehardouin, lui, raconte bien, au lendemain même des événements, la guerre à laquelle il a pris une si grande part; mais son récit n'est, en somme, qu'un épisode historique et n'a ni l'ampleur ni la portée morale de celui que nous devons au confident de Louis XI.

Commines avait beaucoup appris et n'avait eu le temps de rien oublier quand il se mit à l'œuvre. Nul chroniqueur ne fut jamais mieux informé que lui. Confident intime de Charles le Téméraire et de Louis XI, il a été en rapports d'affaires ou d'amitié avec tous les souverains étrangers, seigneurs et hommes d'Etat qui jouèrent en Occident un rôle de quelque importance pendant la seconde moitié du XVe siècle. D'ailleurs, quand il retrace des événements qui se sont accomplis loin de lui, il a soin de nous en avertir. C'est un esprit positif, il aime par-dessus tout à voir clair. Nul n'est mieux fait pour démêler la vérité, car il est aussi pénétrant que peu crédule. Rien n'égale la patience avec laquelle il observe, la finesse et

la sagacité qu'il met à débrouiller, à analyser, à décrire les intentions cachées des princes, leurs intrigues, leurs mines et contre-mines. Louis XI, qu'il le veuille ou non, ne peut avoir de secrets pour lui. Et, s'il ne se méprend pas sur le caractère des hommes, il discerne ceux des peuples avec une sûreté merveilleuse. Il s'intéresse aux institutions, les étudie avec soin, les expose et les juge avec une rectitude qui manque généralement aux écrivains de son temps. Nul n'a mieux compris, au xve siècle, ce qui faisait la force du gouvernement vénitien, ce qui devait faire la grandeur du gouvernement anglais. Il est convaincu, comme Montesquieu, que le climat d'un pays a une puissante influence sur la nation qui l'habite [1].

Si Commines est mieux renseigné, s'il voit plus nettement que personne, s'ensuit-il que ses récits soient toujours complets, toujours exacts ? Sous ce double rapport, il faut le reconnaître, quelques réserves sont nécessaires. Sans parler de la façon souvent assez fautive dont il écrit les noms propres, on peut lui reprocher une certaine négligence à indiquer les dates et quelques légers anachronismes. Il y a, en outre, dans son œuvre, des réticences d'une certaine gravité. Plusieurs lacunes dénotent de sa part des préoccupations qu'un historien intègre n'éprouverait pas. Sa conscience, fort large, lui permet de nous révéler, sans le moindre embarras, plus d'une tromperie ; il en

1. Voy. livre IV, chap. 6.

est d'autres qui lui semblent devoir être passées sous silence, et lui-même nous en prévient. On peut être bien sûr, par exemple, qu'il ne dit pas tout ce qu'il sait de la mort du duc de Guyenne, survenue si à propos pour son frère Louis XI. A l'époque où il écrivait, la mémoire du duc de Nemours était remise en honneur ; dix ans plus tôt, il avait contribué à la perte de ce personnage et s'était fait donner une partie de ses biens ; aussi juge-t-il sage de ne point nous conter son procès. S'il mentionne rapidement la mission qu'il accomplit à Florence en 1478, il a bien soin de laisser dans l'ombre sa participation aux révolutions de Milan, ses coups de main en Savoie et maints autres faits de ce genre.

Est-il du moins équitable, comme doit l'être un véritable historien, envers les hommes et envers les peuples? Tout d'abord, en ce qui concerne les individus, il a la prétention de les apprécier uniquement d'après leurs mérites, sans prévention ni faveur[1]. Il affirme que, s'il a été comblé de bienfaits par Louis XI et traité durement par Charles VIII, ce n'est pas une raison pour qu'il croie devoir juger l'un avec plus de complaisance que l'autre. S'il met deux partis en présence, il affecte de tenir la balance égale et de ne pas dissimuler plus les perfidies de l'un que celles de l'autre, « car partout il y a du bien et du mal[2] ». Quand il s'agit de princes étrangers, comme Edouard IV

1. Voy. livre V, chap. 13.
2. Liv. III, chap. 4.

d'Angleterre ou Ferdinand II de Naples, qui n'ont été ni ses bienfaiteurs ni ses persécuteurs, on ne peut guère douter de son indépendance, et lorsqu'après en avoir dit beaucoup de mal, il ajoute que ce n'est pas la haine qui le fait parler, il faut reconnaître que son témoignage mérite toute confiance.

Il a pourtant, comme tout homme, ses préférences et ses antipathies. Il est évident, pour qui a lu ses *Mémoires*, que Louis XI est son héros de prédilection. Ce prince l'a séduit, subjugué par sa supériorité intellectuelle. Par contre, et comme on doit s'y attendre, il maltraite un peu plus Charles le Téméraire que les convenances et même la vérité historique ne semblent l'y autoriser. Il ne pèche pas non plus par excès de bienveillance envers Charles VIII : ce prince n'est guère, à ses yeux, qu'un écervelé, un homme ignorant, borné, frivole, auquel il attribue même, en certain endroit, une révoltante sécheresse de cœur.

Il n'est pas trop surprenant, d'autre part, qu'il traite sans indulgence ses ennemis personnels : Etienne de Vesc et Briçonnet [1], favoris de

1. Ces deux personnages avaient contribué de toutes leurs forces à l'expédition de Charles VIII en Italie. Etienne de Vesc, sénéchal de Beaucaire, puis premier président de la Chambre des Comptes, obtint en 1495 dans le royaume de Naples de très hauts emplois, qu'il ne put, il est vrai, exercer longtemps. — Guillaume Briçonnet, général des finances en Languedoc sous Louis XI, surintendant des finances sous Charles VIII, évêque de Saint-Malo (1491), puis cardinal, archevêque de Reims (1494), remplacé au ministère par le cardinal d'Amboise sous Louis XII, excommunié par Jules II, absous par Léon X, mourut en 1514 gouverneur du Languedoc et archevêque de Narbonne.

Charles VIII, qui avaient quelque peu contribué à le déposséder de Talmont; Coictier, le célèbre médecin de Louis XI, qu'il traite d'escroc ; Olivier le Daim, qui l'avait peu à peu supplanté au Plessis-les-Tours. Il est plein d'aversion pour la bourgeoisie et pour la roture. Les « gens du commun », et en particulier les rudes artisans de Gand, toujours si prompts aux révolutions, ne sont pour lui que des troupeaux de « bestes », que foules privées de « sens et de congnoissance », toujours portées à l'ingratitude et à la violence.

Mais, s'il a des préventions nobiliaires, il n'a pas, en revanche, de préjugés nationaux. Ses jugements sur les principaux peuples de l'Europe dénotent de sa part, en général, autant d'indépendance que de sagacité. Il aime par-dessus tout les Français, pour leur entrain guerrier, leur vivacité, leur finesse dans les négociations. Sous ce dernier rapport, les Anglais, à son sens, leur sont bien inférieurs, mais ils les surpassent à la guerre. Les Suisses sont de vigoureux et braves soldats, naguère ignorants et naïfs, mais qui savent le prix de l'argent depuis qu'ils se louent comme mercenaires dans toute l'Europe. Quant aux Italiens, ils sont, selon lui, mobiles, peu fidèles ; « leur nature est de complaire aux plus forts »; mais l'opinion peu flatteuse qu'il a d'eux n'empêche pas Commines de leur rendre justice et de reconnaître qu'en certaines occasions, notamment pendant la retraite de Charles VIII, leur conduite à l'égard des Français, leurs ennemis, a été digne d'éloges.

Tout compte fait, on doit reconnaître que, comme historien, Commines, mieux informé, plus clairvoyant que ses devanciers, a été à peu près aussi équitable. Son livre a donc pour nous, en tant que source d'informations, la plus haute valeur ; mais il a moins d'importance encore par le mérite même des récits que par la portée morale des jugements qui les accompagnent.

III. — Sa morale.

Les *Mémoires* de Commines sont un traité de morale pratique à l'usage des princes. Hâtons-nous de le dire, la morale qu'il préconise n'est jamais très élevée et n'est pas toujours très recommandable. C'est celle qu'il avait vu pratiquer par les souverains de son temps, et surtout par Louis XI, son héros de prédilection. Elle a pour but unique le succès et peut se résumer par cette courte maxime : qui veut la fin veut les moyens. C'est la doctrine que Machiavel [1], son contemporain, expose théoriquement dans son livre du *Prince*. Commines pense avec Louis XI que, « quant orgueil chevauche devant, honte et dommage le suivent de bien près » [2]. S'il faut ruser, pratiquer l'art des restrictions mentales, tourner la loi, méconnaître un serment, s'il faut semer l'or, ce sont là, juge-t-il, procédés que l'insuccès peut rendre blâmables, mais que la

1. Célèbre homme politique et écrivain de Florence, né en 1469, mort en 1530.
2. Livre II, chap. 4.

victoire justifie pleinement. Sans doute la justice et la loyauté ne sont pas systématiquement bannies par notre auteur ; si ces deux vertus vous peuvent être de quelque utilité, servez-vous-en, rien de mieux ; mais ce n'est pas sur elles seules que repose la science de gouverner les hommes. Il faut ajouter qu'en homme pratique et qui n'ignore pas quels ménagements exige l'opinion publique, il se garde bien d'exclure, comme Machiavel, la Providence de sa morale. Il la promène, au contraire, fort dévotement d'un bout à l'autre de son livre, mais c'est pour lui faire exécuter d'assez vilaines besognes. S'il parle de traités violés, de révolutions, d'usurpations, il s'indigne quelquefois, mais rarement. Le plus souvent, tout cela lui paraît juste. Pourquoi ? Parce que le Ciel l'a voulu. Et comme les desseins d'en haut sont impénétrables, il n'y a plus qu'à s'incliner ! Mais, en bonne foi, quand sa Providence signe un décret, n'a-t-elle pas un peu la main guidée ? Et quand elle est servie par des ministres comme Louis XI ou comme le seigneur d'Argenton lui-même, ne nous fait-elle pas l'effet d'un de ces rois constitutionnels qui règnent et ne gouvernent pas ?

Si Commines part d'un principe foncièrement immoral, ce n'est pas à dire que les règles de conduite pratique qu'il trace aux hommes d'Etat méritent toutes une égale réprobation. Grand travailleur, il n'admet pas les rois fainéants. Il faut, à son sens, qu'un prince soit élevé avec le plus grand soin, sans complaisances, sans flatteries ;

qu'il apprenne de bonne heure et à fond l'art de la guerre ; qu'il orne son esprit et médite surtout les leçons de l'histoire. Rien ne lui paraît plus à plaindre qu'un monarque ignorant, jouet et victime des intrigants, des ambitieux qui l'entourent [1].

Parmi les conseils de toute sorte qu'il donne aux rois, on remarquera celui-ci : être soupçonneux, vertu éminemment royale. Le prince fera tout ce qui dépendra de lui pour n'être pas trompé. Il ne faut pas qu'il s'abandonne jamais à la direction exclusive d'un seul favori [2]. La principale préoccupation d'un roi intelligent, instruit, et bien servi, doit être d'alimenter sans cesse son trésor par une surveillance continuelle et une économie bien entendue, afin de n'être jamais pris au dépourvu et de pouvoir au besoin faire couler l'or à flots. Notre auteur, du reste, quoiqu'il ait servi fort docilement un despote, n'est pas d'avis que le droit de lever des taxes non consenties par les contribuables appartienne au souverain. Il admire fort l'Angleterre, où la nation ne paie de subsides que lorsque le Parlement les a votés. Il s'indigne, dans un chapitre fort éloquent, que des courtisans éhontés osent attribuer au roi de France un absolutisme fiscal contraire à toutes nos anciennes libertés [3]. Les plus détestables rois sont à ses yeux ceux qui n'agissent que par caprice, qui oppriment leurs sujets, les ruinent, les réduisent au désespoir [4].

1. Voy. livres I, II, V, passim.
2. Livre VIII, chap. 19.
3. Livre V, chap. 19.
4. Livre V, chap. 18.

Il veut que son roi ait toujours une forte armée, non seulement pour soutenir ses intérêts au dehors, mais pour protéger l'ordre et la légalité au dedans. Seulement il doit la soumettre à une exacte et invariable discipline. Ce qu'il dit des souverains s'applique naturellement aux nobles, qui doivent être sous eux les chefs de la nation et dont les excès sont d'autant plus blâmables que, dans la plupart des cas, la justice humaine ne peut les atteindre. On frappe, dit Commines, un particulier qui a mal fait. Mais les princes et les grands, qui les punira? Dieu seul, sans doute. Qui les retiendra sur le bord du crime? La foi, c'est-à-dire la crainte des châtiments qui les attendent dans l'autre vie. Malheureusement cette foi, seule garantie des sujets, Commines constate que les gouvernants ne l'ont pas toujours. Pour lui d'ailleurs, comme pour presque tous les politiques de son temps, il est avec la foi des accommodements. Quand on prend le bien d'autrui, on se persuade volontiers qu'on ne fait que reprendre le sien, et l'on met ainsi sa conscience en repos.

Au surplus, le confident de Louis XI n'a pas envers l'Eglise un respect sans réserve. Il ne la voudrait pas trop riche; il blâme son maître des dons excessifs qu'il lui fait, il la trouve corrompue, relâchée, et si l'on pouvait la réformer, ce serait une *bonne, grande et sainte besogne* [1].

Pour en revenir au roi et à ses devoirs, on doit

1. Livre VII, chap. 16.

bien penser qu'un diplomate comme Commines ne lui permettra pas de négliger les relations extérieures. Son prince doit sans cesse surveiller l'étranger, avoir partout non seulement des ambassadeurs, mais des espions de tout rang [1]. Il lui faut des alliances ; mais il se gardera bien d'en conclure avec ses égaux ; il recherchera de préférence le concours des petits Etats, pour pouvoir mener ses auxiliaires, au lieu d'être mené par eux. Autant que possible, il ne s'adressera pas à ses voisins. Des amis éloignés valent mieux, parce qu'il n'est pas probable qu'on se trouve jamais avec eux en conflit d'intérêts. Il faut nouer des intrigues dans toutes les cours et négocier toujours, même en temps de guerre, et avec l'ennemi. Si l'adversaire vous envoie une ambassade, envoyez-en deux ; prenez même les devants, laissez-vous accuser d'excessive humilité, n'ayez pas d'amour-propre : le succès justifiera tout. Faites traîner les pourparlers tant qu'il faudra pour en venir à vos fins, changez vos envoyés pour dérouter la partie adverse, inventez des moyens dilatoires. D'autre part, ne commencez jamais les hostilités sans être exactement informé des forces qui vous seront opposées ; calculez à l'avance et à tête reposée vos chances de victoire. Menez ensuite rapidement la campagne, si vous n'avez affaire qu'à un seul antagoniste ; mais, sur toutes choses, évitez les batailles rangées. Une

1. Il enverra, par exemple, de jeunes gentilshommes qui seront censés voyager pour compléter leur éducation, des moines qui auront l'air d'aller en pèlerinage, etc.



grande bataille perdue, c'est la démoralisation dans tout le pays, c'est l'administration désorganisée, c'est l'anarchie déchaînée. Le grand art, c'est de risquer peu et de faire beaucoup de mal à l'ennemi, tout en s'abstenant de ces barbaries qui déshonorent souvent les gens de guerre. Le mieux est de travailler à désunir ses adversaires, tout en les combattant. Pour cela on emploiera, s'il le faut, la corruption. Mais le souverain devra éviter de négocier en personne : outre qu'on peut se faire prendre au piège, comme Louis XI à Péronne, on se compromet par des paroles qu'on n'a pas la ressource de désavouer.

Si Commines trace des règles aux rois, il en donne aussi, naturellement, à leurs serviteurs. Les conseillers ou ministres d'un grand prince doivent être discrets, savoir bien écouter, savoir encore mieux se taire. Il ne faut pas chercher à dominer celui que l'on sert, il ne faut pas l'humilier ; encore bien moins doit-on chercher à le faire trembler. Quand un sujet inspire de la crainte à son souverain, malheur à lui ! Qu'on se rappelle le connétable de Saint-Pol [1] !

Quant aux ambassadeurs, il y a des distinctions à faire : ceux des puissances amies seront comblés de caresses et d'honneurs. Il sera bon pourtant de les surveiller sans relâche. Ceux des Etats hostiles, il faut aussi les couvrir de fleurs, mais s'arranger de manière à savoir tout ce

1. Qui, après avoir longtemps louvoyé entre Charles le Téméraire et Louis XI et trahi ces deux princes, fut livré par le premier au second et périt décapité à Paris en 1475.



qu'ils font, les empêcher, autant que possible, de communiquer avec qui que ce soit, enfin les tenir — courtoisement — en quarantaine. Les uns et les autres n'obtiendront du roi que des audiences très rares et très courtes.

Les maximes de Commines ne seraient point toutes déplacées de nos jours. On sent, quand il parle, qu'on écoute non seulement un penseur profond et judicieux, mais un véritable homme d'Etat, fort au-dessus de son siècle et qui, parfois, semble avoir deviné le nôtre. Il n'a manqué à ce diplomate raffiné, pour être un grand politique, que d'avoir un royaume à gouverner. Il serait encore le meilleur des maîtres pour les rois et pour les ministres, s'il pouvait leur donner la vertu nécessaire, que trop d'entre eux n'ont pas et qui lui manque à lui-même : le sens moral.

IV. — Son mérite littéraire.

Commines n'a pas l'humour, le badinage facile et charmant du bon Joinville. Son habituelle gravité, comme la précision de ses récits et de ses maximes, le ferait plutôt ressembler à Villehardouin, qui ne peut, du reste, lui être comparé, ni pour la profondeur des vues, ni pour l'ampleur du style. Celui dont il diffère le plus est évidemment Froissart. Ce dernier est par-dessus tout un peintre qui, grâce à un merveilleux coloris, nous rend sensibles les matérialités de l'histoire ; il excelle à retracer les dehors de la guerre ou de

la politique, tandis que Commines en fouille et en explique les dessous. Le premier est un artiste, le second un philosophe. L'un fait agir et l'autre fait penser devant nous les hommes du passé. Froissart ressuscite, Commines dissèque. Le confident de Louis XI est peu frappé des paysages, des costumes, du bruit des fêtes ou des combats. S'il nous conte Montlhéry et Fornoue, il est exact et rien de plus. Il a visité la moitié de l'Europe, mais il n'a pas l'âme d'un touriste. Venise est la seule ville dont il parle avec détail, et si le tableau qu'il en fait est correct, il faut convenir qu'il n'a guère d'éclat. D'ailleurs il a sur le chanoine de Chimay l'avantage de savoir composer avec méthode. Chez lui, point de confusion, point de désordre, point de récits recommencés de toutes pièces en deux ou trois endroits du livre. Les réflexions et les anecdotes ne sont pas rares dans son œuvre, mais elles sont toujours à leur place et logiquement amenées pour éclairer ou expliquer les faits exposés par l'auteur.

Si la forme est moins brillante que chez son devancier, elle n'est pas pour cela sans mérite. « La langue de Froissart, a dit un critique éminent [1], est descriptive, matérielle, et cela s'explique par la nature même des sujets qu'il traitait ; celle de Commines est abstraite, spirituelle, par rapport à la langue concrète de Froissart. L'un emprunte ses images et ses couleurs aux spectacles qu'il décrit. Là même où il parle des douleurs

1. D. Nisard, *Histoire de la littérature française.*

morales, il s'attache plus à en peindre la pantomime qu'à en analyser les efforts intérieurs. L'autre tire les nuances délicates de la langue des profondeurs de l'intelligence et du raisonnement. La langue de Froissart est la langue des faits ; celle de Commines est celle des idées. Commines, en cent endroits, nous fait toucher Montaigne. »

Il faut même dire plus : s'il a écrit trois quarts de siècle avec Montaigne et cinquante ans avant Rabelais, sa langue nous paraît cependant plus moderne et plus claire que celle de ces deux auteurs. Il ne savait pas le latin et il a échappé à l'épidémie de pédantisme qui sévissait de son temps sur les meilleurs esprits et qui n'a épargné ni l'auteur de *Gargantua*, ni celui de *Essais*. Jamais le français n'a mieux prouvé que sous sa plume qu'il se suffit à lui-même et peut tout exprimer avec énergie, élégance, netteté, quand il est manié par un homme de goût.

Son style est non seulement clair, mais souvent très ferme et très vigoureux. Les tournures vives, saillantes, aphoristiques, ne manquent pas dans ses *Mémoires*. *Bien assailli, bien défendu*, dit-il quelque part à propos d'une demande et d'une réponse. Certains de ses mots, comme : *L'homme propose et Dieu dispose*, usés de nos jours, étaient neufs de son temps. Il est telles de ses expressions qui ne peuvent pas vieillir. Quand, au sujet de Louis XI, ce prince, *mieux fait pour seigneurir un monde qu'un royaume*, et qui, à demi-mort, s'obstinait à chevaucher, il ajoute que *son grand cœur le portait ;* quand il écrit de Charles le

Téméraire courant à sa ruine que *son malheur le conduisait*, il rend sa forte pensée sous une forme qui sera toujours saisissante.

Un esprit aussi froid et aussi positif que Commines devait être porté à l'ironie. Aussi bien ne manque-t-elle pas dans son livre. C'est parfois une ironie méchante et peu généreuse, comme à l'endroit où, à propos d'une bague arrachée au cadavre de son ancien maître, le duc de Bourgogne, il écrit que le voleur *lui fut mauvais valet de chambre*. A d'autres moments, c'est une moquerie plus douce, mais qui n'en a pas moins sa portée. A la bataille de Montlhéry, s'il faut l'en croire, il y eut dans les deux armées aux prises des poltrons d'une égale agilité [1], à propos desquels il a écrit quelques lignes d'une raillerie tout à fait pénétrante. Mais ces échappées d'humeur narquoise sont, en somme, plus rares chez Commines qu'on ne serait porté à le croire et qu'on ne le souhaiterait. Sa qualité maîtresse est une gravité presque constante, qui n'exclut pas la finesse, tant s'en faut, et qui éclate particulièrement dans ses portraits [2].

Il se complaît dans l'observation, dans l'analyse du cœur humain, ce qui l'entraîne souvent à des réflexions assez tristes. Il ne passe point pour avoir eu l'âme sentimentale. Mais il n'est si froide nature qui ne s'échauffe et ne s'émeuve à ses heures. Aussi peut-on constater dans son livre un contraste plein de charme entre son habituel

1. Liv. I, chap. 4.
2. Voyez notamment les portraits de Charles le Téméraire (liv. I, chap. 4 ; livre III, chap. 3) et de Louis XI (Liv. I, chap. 10).

scepticisme et la mélancolie que lui inspirent certains souvenirs. Les grands retours de fortune le touchent au cœur. La tragique destinée de Charles le Téméraire lui arrache presque des larmes. Devant ces coups du sort, qui frappent indistinctement les grands et les petits, les rois et les sujets, sa pensée s'élève et se revêt d'une forme parfois grandiose. Les hommes lui paraissent alors bien peu de chose. C'est avec une pitié un peu sévère qu'il les voit s'agiter en ce monde, et nul mieux que lui ne nous fait sentir la vanité de leurs ambitions ou l'inanité de leurs travaux [1].

En résumé, si le confident de Louis XI ne fut pas tout à fait un honnête homme, s'il servit sans scrupule d'assez mauvaises causes, s'il porta dans l'histoire une morale quelque peu relâchée, si une grande partie de ses Mémoires ne lui fut dictée que par la raison, nombre de pages lui furent aussi dictées par le cœur, et dans ces endroits-là l'on peut dire que Commines fut un grand écrivain.

1. Cf. ses réflexions sur la vie si agitée de Louis XI, sa réclusio volontaire, sa sinistre agonie (Liv. VI, chap. 12). On croirait lire du Sénèque. Par moments même le souffle oratoire ne lui manque pas. Voir, par exemple, ce qu'il dit des mauvais princes (liv. V, ch. 19).

CHAPITRE XII.

COMMINES. — ANALYSE ET EXTRAITS.

Philippe de Commines écrivit ses Mémoires à la prière d'un de ses amis, Angelo Cato, astrologue et médecin italien qui avait passé, comme lui, du service de Charles le Téméraire à celui de Louis XI et qui, par la grâce de ce dernier prince, était devenu archevêque de Vienne, en Dauphiné. Il souhaite dans son *Prologue* que sa prose vulgaire soit mise en beau latin par ce savant personnage ; mais c'est de sa part, n'en doutons pas, politesse et coquetterie pures. L'auteur savait bien que son texte original n'avait rien à gagner à être translaté en une langue morte. De fait, ce texte, publié dès 1524 et 1528, fit les délices d'une société lettrée qui, dans l'œuvre de Commines, n'apprécia pas moins l'écrivain que l'homme d'Etat. Cet ouvrage, qui charma au XVI[e] siècle un penseur comme Montaigne, et au XVII[e] un politique comme Richelieu, a été bien des fois réimprimé depuis, et l'accueil fait de nos jours par les esprits sérieux à chacune des éditions nouvelles que l'on en donne prouve que les générations ac-

tuelles n'en méconnaissent pas la haute valeur[1].

Ces Mémoires qui sont, sauf vers la fin, beaucoup moins une autobiographie de l'auteur qu'une histoire générale de la politique bourguignonne et de la politique française, forment deux ouvrages tout à fait distincts et qu'aucun lien logique, en dépit des éditeurs, ne rattache l'un à l'autre. Les six premiers livres, composés de 1488 à 1491, retracent, à partir de 1464, la lutte de Charles le Téméraire contre Louis XI, et mènent le lecteur jusqu'à la mort de ce dernier, c'est-à-dire jusqu'en 1483. Le septième et le huitième, écrits de 1497 à 1498, sont presque entièrement consacrés à l'expédition de Charles VIII en Italie, c'est-à-dire aux événements de 1494 et de 1495, et à leurs conséquences immédiates. Quant à la période intermédiaire entre ces deux séries d'événements, Commines a sans doute jugé prudent de passer par-dessus sans mot dire. Nous n'avons pas besoin d'expliquer pourquoi.

Son ouvrage n'a pas l'allure sautillante et un peu vagabonde de celui de Froissart. L'auteur a un sujet bien déterminé, qu'il ne perd jamais de vue. Si les faits qu'il raconte lui inspirent à chaque instant des réflexions morales, si sa narration n'est pas tout à fait exempte de digressions, on doit reconnaître que ces jugements, comme ces épisodes, se rattachent toujours naturellement

1. Les deux dernières et les deux meilleures éditions de Commines sont celles de Mlle Dupont (Paris, 1830, 3 vol. in-8°, pour la Société de l'histoire de France), et de M. Chantelauze (1881, Paris, 1 vol. in-4°). C'est à celle-ci que sont empruntés nos extraits.

au récit principal et ne constituent jamais des hors-d'œuvre. Rien n'est donc plus facile que d'analyser les Mémoires de Commines : il suffit de suivre l'ordre des matières.

Au début, nous sommes à la brillante cour de Bourgogne, où le futur historien vient de prendre du service en 1464. Il ne nous en décrit pas, comme Chastelain ou de la Marche, les splendeurs un peu théâtrales. Ce qui le frappe, ce ne sont pas les dehors, ce sont les dessous. Nous voyons, grâce à lui, se former la *Ligue du Bien public*, nous assistons à la bataille de Montlhéry, et, immédiatement après, alors que des négociations sérieuses ne sont pas encore engagées par Louis XI pour dissoudre la ligue, il nous fait le portrait de ce prince.

I. — Digression sur quelques vices et vertus du ro Loys unziesme [1].

Je me suis mys en ce propos, pour ce que j'ay veu beaucoup de tromperies en ce monde, et de beaucoup de serviteurs envers leurs maistres, et plus souvent tromper les princes et seigneurs orgueilleux, qui peu veulent oyr parler les gens, que les humbles qui voluntiers escoutent. Et entre tous ceulx que j'ay jamais

1. Avec Commines, nous entrons dans la langue moderne. Il n'y a plus de déclinaison. La conjugaison continue à s'unifier, mais lentement. La 1re pers. sg. de l'indicatif imparfait est encore en *oie* ; on trouve cependant déjà quelquefois, avec l'*s* analogique : *ois* ; de même le parfait en *i* ou en *u* reçoit l'*s*, mais rarement : *partis* pour *parti*. Les lettres parasites se multiplient ; c'est ce qui caractérise déjà, nous l'avons vu, le XIVe siècle. Il faut surtout noter l'addition étrange d'un *g* à la fin de *un* : *ung*, *ungz*, et de *z* au pluriel à peu près à tort et à travers : œufz.



congneu, le plus sage pour soy [1] tirer d'un mauvais pas, en temps d'adversité, c'estoit le roy Loys XIe, nostre maistre, et le plus humble en parolles et en habitz; qui plus travailloit a gaigner ung homme qui le povoit servir ou qui lui povoit nuyre. Et ne se ennuyoit point a estre reffusé une foys d'ung homme qu'il practiquoit a gaigner; mais y continuoit, en luy promettant largement, et donnant par effect argent et estatz qu'il congnoissoit qui luy plaisoient. Et ceulx qu'il avoit chassez et deboutez en temps de paix et de prosperité, il les rachaptoit bien chier quant il en avoit besoing, et s'en servoit; et ne les avoit en nulle hayne pour les choses passées. Il estoit naturellement amy des gens de moyen estat, et ennemy de tous grans qui se povoient passer de luy. Nul homme ne presta jamais tant l'oreille aux gens, ny ne s'enquist de tant de choses, comme il faisoit, ny ne voulut congnoistre tant de gens, car aussi veritablement il congnoissoit toutes gens d'auctorité et de valleur, qui estoient en Angleterre, Espaigne et Portingal, Ytalie, et seigneuries du duc de Bourgongne, et en Bretaigne, comme il faisoit ses subgectz [2]. Et ces termes et façons qu'il tenoit, dont j'ay parlé icy dessus, lui ont sauvé la couronne, veu les ennemys qu'il s'estoit luy mesme acquis a son advenement au royaulme. Mais sur tout [3] luy a servi sa grant largesse: car ainsi comme saigement conduysoit l'adversité, a l'opposite, des qu'il cuydoit estre asseur, ou seulement en une treve, il se mettoit a mescontenter les gens, par petitz moyens, qui peu luy servoient, et a grant peyne povoit endurer paix. Il estoit legier a parler de gens, et aussi tost en leur presence que en leur absence, sauf de ceulx qu'il craignoit, qui estoient beaucoup; car il estoit assez craintif de sa propre nature. Et quant pour par-

1. *Soy* tirer (se tirer, voy. p. 161, n. 5).
2. Comme *il faisoit ses subgectz*. Cette tournure, on le sait, est très fréquente encore au XVIIe siècle.
3. *Sur tout* (au-dessus de tout, par-dessus tout ; c'est le sens originaire de l'adverbe actuel *surtout*).

ler [1] il avoit receu quelque dommaige, ou en avoit souspesson et il le vouloit reparer, il usoit de ceste parolle au personnage, propre [2] : « Je sçay bien que ma langue « m'a porté grand dommage, aussi m'a elle faict quel« quefoys du plaisir beaucoup ; toutefois c'est raison « que je repare l'amende. » Et ne usoit point de ses privées parolles, qu'il ne fist quelque bien au personnage a qui il parloit, et n'en faisoit nulz petiz [3].

Encores fait Dieu grant grace a ung prince, quant il scet bien et mal, et par especial quant le bien le precede [4], comme au Roy nostre maistre dessusdit. Mais a mon advis que [5] le travail qu'il eut en sa jeunesse, quand il fut fugitif de son pere et fouyt [6] soubz le duc Phillippes de Bourgongne, ou il fut six ans, luy vallut beaucoup ; car il fut contrainct de complaire a ceulx dont il avoit besoing ; et ce bien luy apprint adversité, qui n'est pas petit. Comme il se trouva grant et roy couronné, d'entrée [7] ne pensa que aux vengences ; mais tost luy en vint le dommaige, et quant et quant [8] la repentence. Et repara ceste folie et ceste erreur, en regaignant ceulx à qui il tenoit tort, comme vous entendrez cy après. (Edit. Chantelauze, livre I, chap. x.)

1. *Pour parler* (pour avoir parlé; *parler* est un substantif).

2. *Propre* (en propre personne, en s'adressant à lui-même).

3. *Nulz petiz.* Sous-entendez *biens* au pluriel, qui se rapporte au collectif *quelque bien* exprimé à la ligne précédente.

4. Quand il sait le bien et le mal, et surtout quand le bien le dépasse.

5. *A mon advis que.* On peut se demander s'il n'y a pas là un lapsus ; en tout cas il faut entendre : *mon avis est que.*

6 On sait que Louis XI, n'étant encore que Dauphin de Viennois, s'enfuit à la suite de ses démêlés avec son père, dont il redoutait les rigueurs (1456) et se retira chez le duc de Bourgogne, aux Pays-Bas, où il resta jusqu'à son avènement au trône, c'est-à-dire cinq années, et non six, comme le dit Commines.

7. *D'entrée* (dès l'entrée, d'abord). Au XVIIIe siècle on disait encore : *d'entrée de jeu.*

8. L'expression originaire est *quant* simple (lat. quando) : il viendra *quant* vous, *quant* vous viendrez, *avec* vous ; de là : il viendra *quant et* vous (*quand vous aussi* viendrez, *avec* vous) ; puis : il viendra *quant et quant* vous ; puis au sens d'un adverbe : *en même temps.*

Après ces considérations générales sur le caractère de Louis XI, Commines va nous le montrer en action : il s'agit, en effet, d'amadouer le farouche comte de Charolais, l'âme de la coalition.

II. — Comment le Roy et le conte de Charroloys parlerent ensemble, pour cuyder moyenner la paix.

Tant fut demenée ceste practique de paix, que le Roy vint ung matin par eau, jusques vis a vis de nostre ost, ayant largement chevaulx sur le bort de la riviere. En son basteau n'estoient que quatre ou cinq personnes, sauf ceulx qui tiroient; et y avoit monseigneur de Lau, monseigneur de Montauban, lors admiral, et monseigneur de Nantouillet [1] et d'autres. Les contes de Charroloys et de Sainct Pol estoient sur le bort de la riviere de leur costé, attendans ledit seigneur.

Le Roy demanda a mondit seigneur de Charroloys ces motz : « Mon frere, m'asseurez vous? » Car autresfoys ledit conte avoit espousé sa seur. Ledit conte luy respondit : « Monseigneur, ouy, comme frere. » Je l'ouys; aussy firent assez d'autres. Le Roy descendit a terre avec les dussusditz, qui estoient venuz quant et luy. Les contes dessusditz luy firent grant honneur, comme raison estoit, et luy n'en estoit point chiche, et commencea la parolle, disant :

« Mon frere, je congnois que estes gentilhomme, et « de la maison de France. » Ledit conte de Charroloys luy demanda : « Pourquoy, monseigneur? — Pour ce,

1. Antoine de Lau, grand chambellan et grand bouteiller de France, sénéchal de Guyenne. — Jean de Montauban, maréchal de Bretagne, amiral de France. — Charles de Nantouillet, grand maître de France. — Le comte de Saint-Pol, de la maison de Luxembourg, que Louis XI devait faire décapiter en 1475, fut fait connétable par suite de cette négociation et des traités qui en résultèrent.

« dist-il. que quant j'envoyay mes ambassadeurs a « l'Isle [1], n'a gueres [2], devers mon oncle vostre « pere, et vous, et que ce fol Morvillier [3] parla si « bien a vous, vous me mandastes par l'arcevesque « de Narbonne (qui est gentilhomme, et il le monstra « bien, car chascun se contenta de luy) que je me « repentiroye des parolles que vous avoit dit ledit « Morvillier, avant que fust le bout de l'an. » Et dist le Roy ces parolles : « Vous m'avez tenu promesse ; et « encores beaucoup plus tost que le bout de l'an ». Et le dist en bon visage et riant, congnoissant la nature de celluy a qui il parloit estre telle, qu'il prendroit plaisir aux dites parolles ; et seurement elles luy pleurent. Puis poursuivit ainsi : « Et avec telz gens veuil je avoir a besongner [4], qui tiennent ce qu'ilz promettent. » Et desavoua ledit Morvillier, disant ne luy avoir point donné charge d'aucunes parolles qu'il luy avoit dites. En effect, long temps se pourmena le Roy entre ces deux contes. Largement gens armez [5], qui les regardoient assez de pres, de ceulx dudit conte de Charroloys. La fut demandé ceste duché de Normendie, et la riviere de Somme, et plusieurs autres demandes pour chascun, et aucunes ouvertures, jà pieça [6] faictes pour le bien du royaulme, mais c'estoit la le moins de la question ; car le bien public estoit converti en bien particulier. De Normendie, le Roy n'y vouloit entendre pour nulles choses ; mais acorda audit conte de Charroloys sa demande, et offrit audit conte de Saint Pol

1. Lille.

2. *N'a gueres* (il n'y a pas beaucoup ; le mod. *naguère* est la même expression en un seul mot ; cf. p. 191, n. 2).

3. Le duc de Bourgogne ayant accusé Louis XI d'avoir voulu faire enlever par trahison son fils le comte de Charolais, le roi lui avait envoyé pour s'en plaindre une ambassade composée du comte d'Eu, de l'archevêque de Narbonne et du chancelier Pierre de Morvilliers, dont le langage avait été, parait-il, d'une certaine arrogance.

4. Nous disons aujourd'hui : *avoir affaire* ; par conséquent *à traiter*.

5. Il faut suppléer *il y avait*.

6. *Pieça* (il y a pièce, il y a longtemps) ; cf. p. 240 (3).

l'office de connestable, en faveur dudit conte de Charroloys ; et fut leur adieu tres gracieux ; et se remist le Roy en son basteau ; et retourna a Paris, et les autres a Conflans [1]. (Livre I, chap. XII.)

Bientôt, grâce à ce patelinage, la ligue est dissoute ; mais les traités de Conflans et de Saint-Maur sont à peine conclus, que le roi les viole et les tourne. La Normandie est reprise, le duc de Bretagne est mis à la raison, sans que Charles le Téméraire, occupé aux sièges de Dinant et de Liège (1466-1467), puisse rien empêcher. Un jour vient cependant où le nouveau duc de Bourgogne [2] semble sur le point de prendre sa revanche. Louis XI a eu l'imprudence de l'aller voir à Péronne, tout en continuant à le tromper.

III. — Entrevue de Péronne.

Ainsi fut conclu que le Roy viendroit à Peronne, car tel estoit son plaisir, et luy ecrivit ledit duc une lettre de sa main, portant seureté d'aller et tourner bien ample..... Et n'amena le Roy nulle garde ; mais voulut venir de tous points à la garde et seureté dudit duc et voulut que monseigneur des Cordes [3] luy vint au devant avec les archiers dudit duc (a qui il estoit pour lors) pour le conduyre. Ainsi fut faict. Peu

1. Au confluent de la Seine et de la Marne près de Charenton.
2. Charles le Téméraire avait succédé à son père comme duc de Bourgogne en 1467.
3. D'Esquerdes. — Philippe de Crèvecœur, baron d'Esquerdes, demeura longtemps attaché, comme l'avait été son père, à la maison de Bourgogne. Il l'abandonna après la mort de Charles le Téméraire (1477) pour entrer au service de Louis XI, devint maréchal de France sous Charles VIII et mourut en 1494.

de gens vindrent avec luy ; toutes foys il y vint de grands personnages, comme le duc de Bourbon, son frere le cardinal [1], le conte de Saint-Pol, connestable... le cardinal Ballue [2], le gouverneur de Rossillon et plusieurs autres.

Comme le Roi approucha de la ville de Peronne, ledit duc luy alla au devant, fort bien accompaigné, et l'amena en la ville ; et le logea chez le recepveur (qui avoit belle maison et pres du chasteau), car le logis dudit chasteau ne valloit riens, et y en avoit peu.

La guerre entre deux grans princes est bien aisée a commencer, mais tres mal aisée a appaiser, pour les choses qui y adviennent et qui en deppendent. Car mainte diligence se faict des deux coustez, pour grever son ennemy, si soudainement ne se peuvent rappeler [3] : comme il se veit [4] par ces deux princes, qui avoient entreprins ceste veue [5] si soudain, sans advertir les gens qui estoient au loing ; lesquels de tous les deux coustez acomplissoient les charges que leurs maistres leur avoient baillées.

Ces dernières réflexions de Commines préparent le lecteur à ce qui va se passer : on voit d'abord arriver près du duc de Bourgogne des ennemis acharnés du roi de France : monseigneur de

1. Jean II, duc de Bourbon, depuis connétable (1483), mort en 1488. — Charles, cardinal de Bourbon, archevêque de Lyon, mort en 1488.

2. C'est celui qui fut tenu enfermé par Louis XI onze ans dans une cage de fer (de 1469 à 1480). Ce prince, qu'il trahit indignement, l'avait comblé de bienfaits. Une fois délivré, il se retira à Rome, reparut en France comme légat du pape (1484), devint évêque d'Albano, puis de Préneste, et mourut à Ancône en 1491, âgé de 67 ans.

3. *Si* (tellement) *soudainement ne se peuvent rappeler*, sous-entendu *les gens que l'on a envoyés des deux côtés* pour grever son ennemi

4. *Veit* est un parfait (vit) avec un *e* analogique ; tu *veis*, jadis tu *veïs*, etc.

5. *Ceste veue* (cette entrevue).

Bresse, qu'il avait jadis retenu en prison ; monseigneur de Lau, et d'autres encore qui n'avaient pas eu à se louer des procédés de Louis.

Toust fut le Roy adverti de l'arrivée de tous ces gens dessus nommez, et des habillemens en quoy [1] ils estoient arrivez ; et entra en grant peur, et envoya prier au duc de Bourgongne qu'il peust loger au chasteau ; et que [2] tous ceulx la qui estoient venuz estoient ses malveillans. Ledit duc en fut tres joyeulx ; et lui fist faire son logiz et l'asseura fort de n'avoir nul doubte.

En attendant, l'armée de Bourgogne se rassemblait à Péronne, le duc ayant projeté l'attaque de la Champagne avant la venue du roi et n'ayant eu le temps de rien décommander.

Toutesfois ces deux princes commirent de leurs gens a estre ensemble, et traicter de leurs affaires le plus aymablement que faire se pourroit ; et comme ilz estoient bien avant en besongne, et ja y avoient esté par trois ou quatre jours, survindrent de tres grandes nouvelles du Liege, que je vous diray.

Le Roy, venant a Peronne, ne s'estoit point advisé qu'il avoit envoyé deux ambassadeurs au Liege, pour les [3] solliciter contre ledit duc ; lesquelz ambassadeurs avoient ja si bien dilligenté, qu'ilz avoient fait un grand amas [4] ; et vindrent d'emblée les Liegeois prendre la ville de Tongre [5], ou estoit l'evesque du Liege, et le seigneur de Humbercourt [6], bien accompaignez,

1. Cf. p. 154 (3).
2. *Et* (disant) *que*.
3. *Les*, les habitants du (pays de) Liège. Le Liege est un collectif.
4. *Amas* (levée de troupes).
5. Actuellement *Tongres*, dans le Limbourg.
6. Ce personnage fut plus tard condamné à mort et décapité, ainsi que le chancelier Hugonet, par les Gantois soulevés à l'instigation de Louis XI, peu après la mort de Charles le Téméraire (1477).

jusques a deux mille hommes ou plus; et prindrent ledit evesque et ledit de Humbercourt ; tuerent peu de gens et n'en prindrent nulz que ces deux, et aucuns particuliers [1] de l'evesque. Les autres s'enfuyrent, laissans tout ce qu'ils avoient comme gens desconfiz.

Lesquels Liegeois se mirent en chemin vers la cité de Liege, assise assez pres de ladite ville de Tongres. Ils avoient en hayne plusieurs chanoines ; a la premiere repue [2] en tuerent cinq ou six. Entre les autres en y avoit ung, appelé maistre Robert, fort privé dudit evesque. Ilz tuerent ledit maistre Robert, present ledit evesque, et en firent plusieurs pieces qu'ilz se gectoient à la teste l'ung de l'autre, par grant derrision. Avant qu'ilz eussent faict sept ou huyt lieues, qu'ilz avoient a faire, ils tuerent jusques a seize personnes, chanoines ou autres gens de bien, presque tous serviteurs dudit evesque.

..... Ces fuyans, dont j'ay parlé, effroierent fort le quartier par ou ilz passoient ; et vindrent tost ces nouvelles au duc. Les ungz disoient que tout estoit mort ; les autres le contraire. De telz matieres ne vient point voulentiers ung messaigier seul ; mais en vindrent aucuns, qui avoient ainsi veu habiller [3] ces chanoynes, qui cuydoient que l'evesque fust de ce nombre et le dit seigneur de Humbercourt, et que tout le demourant fust mort ; et certiffièrent avoir veu les ambassadeurs du Roy en ceste compaignée, et les nommoient. Et fut compté tout cecy au dit duc, qui soubdainement y ajousta foy, et entra en une grant collere, disant que le Roy estoit venu la pour le tromper ; et soubdainement envoya fermer les portes de la ville et du chasteau, et fist semer une assez mauvaise raison : c'estoit que on le faisoit pour une boeste [4] qui estoit perdue, ou il y avoit de bonnes bagues et de l'argent.

1. *Et aucuns particuliers* (et quelques serviteurs particuliers).
2. *Repue* (repas). A la première repue : au premier repas ; c'est comme qui dirait : à la première étape.
3. *Habiller*, préparer, apprêter ; de là *traiter*, *maltraiter*.
4. *Boeste* (boîte).

Le Roy qui se veoit fermé en ce chasteau (qui est petit) et force archiers à la porte, n'estoit point sans doubte ; et se veoit lougé rasibus[1] d'une grosse tour, ou un conte de Vermandois fit mourir un sien predecesseur roy de France[2]. Pour lors estoye encores avec ledit duc, le servoye de chambellan, et couchoye en sa chambre quant je vouloye : car tel estoit l'usance de ceste maison.

Ledit duc, comme il vit les portes fermées, fit saillir les gens de sa chambre, et dict a aucuns que nous estions, que le Roy estoit venu la pour le trahir, et qu'il avoit dissimulé ladite venue de toute sa puissance, et qu'elle s'estoit faicte contre son vouloir ; et va compter ces nouvelles du Liege, et comme le Roy l'avoit faict conduyre par ses ambassadeurs, et comme tous ces gens avoient esté tuez ; et estoit terriblement esmeu contre le Roy, et le menassoit fort ; et croy veritablement que si, a ceste heure, il eust trouvé ceulx a qui il s'adressoit, prestz a le conforter ou conseiller de faire au Roy une tres mauvaise compaignée[3], qu'il eust esté faict ; et pour le moins eust esté mis en ceste grosse tour. Avec moy n'y avoit a ces parolles que deux varlets de chambre, l'un appelé Charles de Visen, natif de Dijon, homme honneste et qui avoit credit avec son maistre. Nous ne aigrismes riens, mais adoulcismes a nostre pouvoir.....

Ces portes ainsi fermées, et ces gardes qui y estoient commis, dura deux ou trois jours ; et ce pendant ledit duc de Bourgongne ne vit point le Roy, ny n'entroit des gens du Roy au chasteau, que peu, et par le guichet de la porte. Nulz des gens dudit

1. *Rasibus de* (au ras de, tout près de, tout contre). Cette expression existe encore dans le langage populaire.

2. Charles III le Simple, qui y fut enfermé 6 ans et y mourut en 929.

3. *Compaignée* est synonyme de *compaignie*, dont il a les diverses acceptions ; ces permutations de suffixes avec un même thème ne sont pas rares en français ; un peu plus haut, on lit *usance* (usage) ; voy. p. 235, n. 3, etc. ; Ici *compaignée* a le sens particulier de *parti*. Le *que* qui suit est une de ces répétitions que nous avons déjà signalées (cf. p. 129, n. 5).

seigneur ne furent ostez de emprès luy ; mais peu ou nulz de ceulx du duc alloient parler a luy, ny en sa chambre, au moins de ceulx qui avoient aucune autorité avec luy. Le premier jour, ce fut tout effroy et murmure par la ville. Le second jour ledit duc fut ung peu refroidy : il tint conseil la pluspart du jour et partie de la nuyt. Le Roy faisoit parler à tous ceulx qu'il pensoit qu'ilz lui pouvoient ayder ; et ne failloit pas a promettre, et ordonna distribuer quinze mille escuz, mais celluy qui en eut la charge en retint une partie, et s'en acquita mal, comme le Roy sceut depuis.

Le Roy craignoit fort ceulx qui autresfoys l'avoient servy, lesquelz estoient venuz avec ceste armée de Bourgongne, dont j'ay parlé, qui ja se disoient au duc de Normendie, son frere. A ce conseil, dont j'ay parlé, y eut plusieurs oppinions : la pluspart louerent que la seureté [1] que le Roy avoit luy fust gardée, veu qu'il accordoit assez la paix en la forme qu'elle avoit esté couchée par escript. Autres vouloient sa prinse rondement, sans autre cerymonie ; aucuns autres, que a diligence on fist venir monseigneur de Normendie [2] son frere, et qu'on fist une paix bien advantageuse pour tous les princes de France. Et sembloit bien a ceulx qui faisoient ceste ouverture que, si elle s'accordoit, que le Roy seroit restrainct, et qu'on lui bailleroit gardes ; et que ung si grant seigneur prins ne se delivre jamais, ou a peyne, quant on luy a faict si grant offence. Et en veiz les choses si pres que je veiz ung homme houzé [3] et prest a partir, qui ja avoit plusieurs lettres adressans a monseigneur de Nor-

1. Conseillèrent que le sauf-conduit....

2. Charles de France, duc de Berry, frère unique de Louis XI, qui venait de lui enlever la Normandie, au mépris du traité de Conflans, et qui, après lui avoir promis la Champagne à Péronne, finit par lui donner en échange la Guyenne pour le brouiller avec ses anciens alliés. Ce jeune prince mourut à Bordeaux en 1472 sans laisser d'enfants. Des ennemis du roi l'accusèrent de l'avoir fait empoisonner.

3. *Houzé* (dérive de house), botté, chaussé de brodequins.

mendie, estant en Bretaigne ; et n'attendoit que les lettres du duc. Toutesfoys cecy fut rompu.

Le Roy fit faire des ouvertures, et offrit de bailler en houstaiges le duc de Bourbon et le cardinal son frere, le connestable, et plusieurs autres ; et que, apres la paix conclue, il peust retourner jusques a Compiengne ; et que [1] incontinent il feroit que les Liegeois repareroient tout, ou se desclareroit contre eulx.....

Ceste nuyt, qui fut la tierce, ledit duc ne se despouilla oncques ; seullement se coucha par deux ou trois foys sur son lit et puis se pourmenoit ; car telle estoit sa fasson quant il estoit troublé. Je couchay ceste nuyt en sa chambre et me pourmenay avec luy plusieurs foys. Sur le matin, se trouva en plus grant collere que jamais, en usant de menasses, et prest a executer grant chose ; toutesfoys il se reduisit que [2] si le Roy juroit la paix et vouloit aller avec luy au Liege, pour luy ayder a venger monseigneur du Liege, qui estoit son prouchain parent, qu'il se contenteroit ; et soudainement part pour aller en la chambre du Roy et luy porter ces parolles. Le Roy eut quelque amy qui l'en advertit, l'asseurant de n'avoir nul mal accordant ces deux pointz, et que en faisant le contraire, il se mettoit en si grant peril, que nul plus grant ne luy pourroit advenir.

Comme le duc arriva en sa presence, la voix luy trembloit, tant il estoit esmeu et prest de se courroucer. Il fit humble contenance de corps, mais sa geste et sa parolle estoit aspre, demandant au Roy s'il vouloit tenir le traicté de paix qui avoit esté escript et acordé, et si ainsi le vouloit jurer. Le Roy luy respondit que ouy. A la verité il n'y avoit rien esté renouvellé de ce qui avoit esté faict devant Paris,

1. La syntaxe de Commines est très libre; nous voyons ici : ***offrit de bailler des otages***, puis, avec une forte anacoluthe : ***qu'il pût*** (à condition qu'il pût) ; et enfin : ***et*** (ajoutant, sous-entendu) ***qu'il ferait***.
2. ***Il se réduisit que*** (il se reduisit ***à cela*** que).

touchant le duc de Bourgongne, ou peu du moins ; et touchant le duc de Normendie, luy estoit beaucoup amendé ; car il estoit dit qu'il renonceroit à la duché de Normendie, et auroit Champaigne et Brie, et autres pieces voisines, pour son partaige.

Apres luy demanda ledit duc s'il ne vouloit point venir avec luy au Liege, pour ayder a revencher la trahison que les Liegeois luy avoient faicte, à cause de luy et de sa venue ; et aussi il luy dit la prouchaineté du lignage qui estoit entre le Roy et l'evesque du Liege, car il estoit de la Maison de Bourbon. A ces parolles respondit le Roy que ouy, mais que la paix fust jurée (ce qu'il desiroit) : qu'il estoit content d'aller quant et luy au Liege, et d'y mener ses gens, en si petit ou si grant nombre que bon luy sembleroit. Ces parolles esjoyrent fort ledit duc, et incontinent fut apporté ledit traicté de paix, et fut tirée du coffre du Roy la vraie Croix, que saint Charlemagne portoit, qui s'appelle la Croix de Victoire, et jurerent la paix, et tantost furent sonnées les cloches par la ville, et tout le monde fut fort esjouy. Autres foys a pleu au Roy me faire cest honneur que de dire que j'avoie bien servy a ceste pacification. (Livre II, chap. v, vii, ix, passim.)

Le suzerain s'humilie donc devant son vassal ; il aide même à saccager Liège, son alliée de la veille (1468). A ce prix, il redevient libre, regagne son frère que lui opposait le duc, rétablit en Angleterre les Lancastre, ses amis [1], et, vers la fin de 1470, attaque ouvertement son terrible adversaire. Le vent tourne une fois de plus,

1. Dans la personne du faible roi Henri VI, qui avait épousé une princesse de sa famille (Marguerite d'Anjou) et qui ne tarda pas du reste à être renversé de nouveau et mis à mort par le chef de la maison d'York, Edouard IV (restauré en 1471 grâce à l'appui de Charles le Téméraire, dont il était le beau-frère).

Charles parvient à renverser les Lancastre (1471), réorganise à grands frais la Ligue du Bien public ; mais, privé de son principal auxiliaire, le duc de Guyenne, qui meurt fort à propos pour Louis XI, dépité par l'insuccès de sa nouvelle prise d'armes (1472), il consent à une trêve et tourne vers l'Allemagne son exubérante ambition. Il s'est mis en tête de se faire roi, de dominer tout le long du Rhin. On dirait qu'à plaisir il cherche de nouveaux ennemis. Il en trouve effectivement beaucoup : l'empereur l'empêche de prendre Nuys ; l'Alsace se soulève contre lui ; les Suisses envahissent la Franche-Comté (1474-1475). En revanche, il perd ses alliés, et Louis XI, à force d'argent et de belles promesses, détache de lui, par le traité de Pecquigny, le roi d'Angleterre Edouard IV. Dès lors la fortune, secrètement dirigée par le roi de France, le frappe à coups redoublés. Il va comme un furieux se heurter contre la Suisse ; Granson l'abat, tous ses amis l'abandonnent ; Morat l'achève, et, peu de mois après, périt devant Nancy, comme un aventurier, le grand-duc d'Occident (janvier 1477).

IV. — Mort de Charles le Téméraire devant Nancy.

Or fault retourner a nostre matiere principalle et a ce siège que ledit duc tenoit devant Nancy, qui estoit en cueur d'yver, avec peu de gens, mal armez, mal paiez et beaucoup de mallades, et des plus grans qui practiquoient contre luy ; et tous en general murmuroient et mesprisoient tous ses œuvres, comme est bien de coustume en temps d'adversité ; mais nul ne

practiquoit contre sa personne ne son estat, que ce conte de Campobache [1], et en ses subjectz ne trouva nulle desloyaulté. Estant [2] en ce pouvre appareil, traicta le duc de Lorraine [3] vers ces vieilles et nouvelles alliances, que j'ay nommées icy devant, d'avoir gens pour combattre ledit duc de Bourgongne en ce temps, qui estoit devant Nancy. Toutes ces villes y furent tres enclines ; ne restoit que a trouver argent. Le Roy le confortoit d'ambassadeurs que il avoit devant les Suysses, et aussi luy fournit quarante mil francz pour ayder a paier ses Allemans ; et si avoit monseigneur de Cran, qui estoit son lieutenant en Champaigne, logé en Baroys avec sept ou huyt cens lances, et des francz archiers et bien accompaignez de bons chiefs et cappitaines de guerre. Tant [4] feist ledit duc nombre d'Allemans, tant de pied que de cheval : car outre ce qu'il paya [5], ilz en fournirent a leurs despens. Aussi avoit avec luy de Lorrayne, avec la faveur et argent du Roy, qu'il tira grant largement gentilz hommes de ce royaulme ; et puis ceste armée du Roy estoit logée en Barroys, comme j'ay dit, laquelle ne faisoit nulle guerre, mais veoit qui auroit du meilleur [6]. Et vint ledit duc de Lorrayne loger a Saint Nycolas, pres Nancy, avec ses Allemans dessus ditz. (Livre V, chap. VII.)

1. Campobasso, celèbre condottiere, chambellan de Charles le Téméraire. On l'a accusé d'avoir fait tuer le duc par trahison à la bataille de Nancy.

2. *Estant* se rapporte à Charles le Téméraire, dont il vient d'être question dans la phrase précédente, et non au duc de Lorraine.

3. René II, de Vaudemont, né en 1451, parent de Louis XI, qui l'aida de tout son pouvoir à recouvrer son duché, dont Charles le Téméraire l'avait chassé. Il mourut en 1508.

4. *Tant feist... nombre*. Encore un exemple d'anacoluthe : Commines commence sa phrase par *tant feist...* qui amènerait *que* et un autre verbe ; puis il oublie *tant* et continue sa phrase comme si ce mot n'existait pas. Ces sortes d'anacoluthe sont fréquentes dans les Mémoires.

5. Outre ceux qu'il paya, il en vint d'autres qui s'équipèrent à leurs frais.

6. *Du meilleur* (le dessus, l'avantage).

Sur ces entrefaites, arrive le roi de Portugal : espérant obtenir des secours pour faire la guerre en Castille, il se met en tête de rétablir l'accord entre le roi de France et le duc de Bourgogne. Il n'y réussit guère.

Et ainsi, pour retourner a ma principalle matiere, le roy de Portingal n'eut pas faict une journée au despartir[1] qu'il fist d'avec le duc de Bourgongne, que le duc de Lorrayne et les Allemans qui estoient en sa compaignie ne deslogeassent de Saint Nycolas pour aller combattre le duc de Bourgongne. Et ce jour propre vint au devant d'eulx le conte de Campobache achever son emprinse, et se rendit des leurs avec envyron huyt vingtz hommes d'armes, et luy desplaisoit bien que pis n'avoit peu faire a son maistre. Ceulx de dedans Nancy estoient bien advertis des traictez dudit conte, qui leur aidoit bien a donner cueur de tenir. Avec cela entra ung homme qui se jecta aux fossez, qui les asseura du secours; car autrement estoient sur le point de se rendre. Et si n'eust esté les dissimulations dudit conte, ilz n'eussent point tenu jusques lors; mais Dieu voulut achever ce mistère.

Ledit duc de Bourgongne, adverti de ceste venue, tint quelque peu de conseil (car il ne l'avoit point fort acoustumé, mais usoit communement de son propre sens). La fut oppinion de plusieurs qu'il se retirast au Pont a Mousson, pres de la, et laissast de ses gens es places qu'il tenoit envyron Nancy, disant que des ce que[2] les Allemans auroient avitaillé Nancy, s'en iroient, et seroit l'argent failly au duc de Lorrayne, qui, de long temps, ne rassembleroit tant

1. La phrase est embarrassée : *que* le duc de Lorraine et les Allemands *ne* délogeassent, sans que... : le roi de Portugal avait à peine fait une journée de marche après avoir quitté le duc de Bourgogne, que le duc de Lorraine et les Allemands... délogèrent.
2. *Des ce que*, cf. p. 38 (7).

de gens ; et l'avitaillement ne sauroit estre si grant que, avant que la moitié de l'yver fust passé, qu'ilz ne fussent aussi a destroit comme ilz estoient lors, et que ce pendant ledit duc rassembleroit gens ; car j'ay entendu par ceulx qui le cuydoient savoir qu'ilz n'avoieut point en l'ost quatre mil hommes, dont il n'y en avoit douze cens en estat de combattre.

D'argent avoit ledit duc assez, car il avoit au chasteau de Luxembourg, qui estoit pres de la, bien quatre cens cinquante mil escuz ; et de gens eust-il recouvert[1] assez ; mais Dieu ne luy voulut consentir ceste grace que de recevoir ce saige conseil, ne congnoistre tant d'ennemys logez de tous costez envyron de luy ; et choisit le pire party, et avec parolles d'homme insensé delibera d'attendre la fortune, non obstant toutes les remonstrances que on luy avoit faictes du grant nombre des Allemans qui estoit avec ledit duc de Lorrayne et aussy de l'armée du Roy logée pres de luy ; et conclud la bataille avec ce petit nombre de gens espoventez.

A l'arrivée du conte de Campobache vers le duc de Lorrayne, les Allemans luy firent dire qu'il se retirast, et qu'ilz ne vouloient nulz traistres avec eulx ; et ainsi se retira a Condé, ung chasteau et passage pres de la, qu'il rempara de charettes et autres choses le mieulx qu'il peut, esperant que, fuyant[2] le duc de Bourgongne et ses gens, il en tumberoit quelques ungz a sa part, comme il fist assez. Ce n'estoit pas le principal traicté que eust ledit conte de Campobache, que celluy du duc de Lorrayne ; mais, peu devant son partement, parla a d'aultres, et avec ceulx la conclud, pour ce qu'il ne veoit point qu'il peust mettre la main sur ledit duc de Bourgongne, qu'il se tourneroit de l'autre part quant viendroit l'heure de la

1. Au XVe et au XVIe siècle, l'usage avait si bien confondu *recouvert* et *recouvré* que plus tard Ménage admettait que l'on pouvait se servir indifféremment de l'un ou de l'autre au sens de *recouvré*.

2. *Fuyant le duc de Lorraine* (le duc de Lorraine et ses gens fuyant, prop. participe ou l'équivalent d'un ablatif absolu latin).

bataille ; car plus tot ne vouloit il partir, afin de donner plus grant espouvantement a tout l'ost du dit duc. Mais il asseurait bien que, si ledit duc de Bourgongne fuyoit, qu'il n'en eschapperoit jamais vif, et qu'il laisseroit douze ou quatorze personnes, qui luy seroient seurs, les ungz pour commencer la fuyte, des qu'ilz verroient marcher les Allemans, et les autres qui auroient l'œil sur ledit duc, s'il fuyoit, pour le tuer en fuyant. Et a cela n'y avoit point de faulte [1], car ay congneu deux ou trois de ceulx qui demourerent pour tuer ledit duc. Conclud qu'il eust ses grandes trahisons [2], se retira dedans l'ost, et puis se tourna contre son maistre quant il veit arriver les ditz Allemans, comme j'ay dict ; et puis quant il veit que lesditz Allemans ne le voulurent en leur compaignée, alla comme dist est a ce lieu de Condé.

Lesditz Allemans marcherent ; avec eulx estoit grant nombre de gens de cheval de deça, que on y laissa aller. Beaucoup d'autres se misrent aux embusches pres du lieu pour veoir si ledit duc seroit desconfit, pour happer quelque prisonnier ou autre butin. Et ainsi povez veoir en quel estat s'estoit mis ce povre duc de Bourgongne par faulte de croire conseil. Assemblées que [3] furent les deux armées, la sienne, qui ja avoit esté desconfite par deux fois, et qui estoient [4] de peu de gens et mal en poinct, furent incontinent tournez en desconfiture, et tous mors ou en fuyte.

Largement se sauverent ; le demourant y fut prins, et entre autres y mourut sur le champ ledit duc de Bourgongne ; et ne veulx point parler de la maniere pour ce que n'y estoie point ; mais m'a esté compté de la mort dudit duc par ceulx qui le veirent porter

1. *Faulte,* au sens originaire de *manquement.*
2. C'est-à-dire : *ses grandes trahisons étant décidées.*
3. *Dès que* les deux armées furent *en contact.*
4. Commines oublie le sujet *la sienne* (armée), qui est d'ailleurs un collectif; il ne songe plus qu'*aux gens* qui la composent; de là *estoient* et *furent tournez.*

par terre et ne le peurent secourir pour ce qu'ilz estoient prisonniers ; mais a leur veue ne fut point tué mais par une grant foulle de gens qui y survindrent, qui le tuerent et le despouillerent en la grant trouble sans le congnoistre. Et fut ladite bataille le cinquiesme jour de janvier, en l'an mil quatre cens soixante seize [1], vigille des Roys. (Liv. V, chap. VIII.)

V. — Digression sur quelques bonnes mœurs du duc de Bourgogne et sur le temps que sa maison dura en prospérité.

J'ay depuis veu un signet [2] a Millan, que maintesfoys avoye veu pendre a son pourpoinct, qui estoit ung agneau, et y avoit un fusil [3] entaillé en ung camayeu [4] ou estoient ses armes, lequel fut vendu pour deux ducatz [5] audit lieu de Millan : celluy qui luy [6] osta luy fut mauvais varlet de chambre. Je l'ay veu maintesfoys habiller et deshabiller en grande reverence, et de grans [7] ; et a ceste derniere heure lui estoient passez ses honneurs, et perit luy et sa maison, comme j'ay dit, au lieu où il avoit par avarice consenty de bailler le connestable, et peu de temps apres. Dieu luy veuille pardonner ses pechez. Je l'ay veu grant et honnorable prince, et autant estimé et requis [8] de ses voisins, ung temps a esté [9], que nul

1. 1477 pour nous, qui faisons commencer l'année au 1er janvier et non au jour de Pâques, comme on faisait à cette époque.
2. *Signet* (sceau, cachet).
3. *Fusil*, un des emblèmes de la Toison d'or.
4. *Camayeu* (pierre précieuse taillée).
5. *Deux ducatz*. Le ducat était une monnaie d'or fin dont la valeur variait de dix à douze francs selon les pays. Il portait ordinairement d'un côté la tête du prince dans les Etats duquel il avait été frappé, de l'autre, ses armes.
6. Sur la suppression habituelle de *le*, *la*, *les* devant *lui*, cf. p. 145 (4).
7. *Et de granz* (et par de grands personnages).
8. *Requis* (recherché).
9. *Ung temps a esté* (du moins pendant un certain temps).

prince qui feust en la crestienté, ou par adventure plus[1]. Je n'ay veu nulle occasion pourquoy plus tost il deust avoir encouru l'ire de Dieu, que de ce que toutes les graces et honneurs qu'il avoit receu en ce monde, les estimoit toutes proceder de son sens et de sa vertu sans les attribuer a Dieu, comme il le devoit ; car il avoit de bonnes pars et vertueuses en luy. Nul prince ne le passa jamais de desirer nourrir grans gens et les tenir bien reiglez. Ses biensfaictz n'estoient point fort grans, pour ce qu'il vouloit que chascun s'en sentist.

Jamais nul plus liberallement ne donna audience a ses serviteurs et subjectz. Pour le temps que je l'ay congneu, il n'estoit point cruel ; mais il le devint avant sa mort, qui[2] estoit mauvais signe de longue durée. Il estoit fort pompeulx en habillemens et en toutes autres choses, et ung peu trop. Il portoit fort grant honneur aux ambassadeurs et gens estranges ; ilz estoient fort bien festoyez et recueilliz chez luy. Il desiroit grant gloire, qui estoit ce qui plus le mettoit en ses guerres que nulle autre chose, et eust bien voulu sembler a ces anciens princes dont il a esté tant parlé apres leur mort ; hardy autant que homme qui ait regné de son temps,

Or sont finées[3] toutes ces pensées, et le tout tourné a son prejudice et honte, car ceulx qui gaignent en ont toujours l'honneur. Je ne sauroye dire vers qui Nostre Seigneur s'est montré plus courroucé, ou vers luy, qui mourut soudainement en ce champ sans gueres languir, ou vers ses subjectz, qui oncques puis n'eurent bien ne repos, mais continuelle guerre, et contre laquelle ilz n'estoient souffisans de resister, ou[4] troublez les ungz contre les autres ; et (guerre cruelle et mortelle qui encores leur a esté plus forte

1. *Ou par adventure plus* (ou peut-être plus estimé).
2. Ce qui....
3. *Finées*, part. passé du v. *finer*, qui existait concurremment avec *fenir*. Finir est une restauration moderne.
4. Ou (qui estoient) troublez.

a porter) ceulx qui les deffendoient estoient gens estrangiers, qui nagueres avoient esté leurs ennemys : c'estoient les Allemans. Et en effect, depuis ladite mort, n'eurent jamais homme qui bien leur vousist, de quelques gens qu'ilz se soient aidez. Et a semblé, a veoir leurs œuvres, qu'ilz eussent le sens aussi troublé comme leur prince ung peu avant sa mort : car tout conseil bon et seur ilz ont dejecté, et cherché toutes voyes qui leur estoient nuysibles; et sont en chemin que ce trou ne leur fauldra de grant piece [1], ou au moins la crainte de y rencheoir.

Je seroye assez de l'oppinion de quelque autre que j'ay veu, que Dieu donne le prince selon qu'il veut pugnir et chastier les subjectz, ou les courages dispose envers luy, selon qu'il les veult eslever ou abaisser. Et ainsi sur ceste maison de Bourgongne a fait tout esgal : car apres la longue et grant felicité, et trois grans princes bons et saiges, precedans cestuy cy, qui avoient duré six vingtz ans et plus en bon sens et vertu, il leur donna ce duc Charles, qui continuellement les tint en grant guerre, travail et despence, et presque autant en temps d'yver que d'esté. Beaucoup de gens, riches et aysez, furent mors et destruictz par prisons en ces guerres.

De grans pertes commencerent devant Nuz [2], qui continuerent par trois ou quatre batailles, jusques a l'heure de sa mort, et tellement que a ceste heure estoit consummée toute la force de son pays, et mors, ou destruis, ou prins toutes gens qui eussent sceu ou voulu deffendre l'estat et l'honneur de sa maison. Et ainsi, comme j'ay dit, semble que ceste perte ait esté esgale comme ilz ont esté en felicité : car, comme je dis l'avoir veu grant, riche et honnoré, encores puis je dire avoir veu tout cela en ses subjectz, car je cuyde

1. *De grant piece* (de longtemps).
2. *Neuss* ou *Nuys*, ville d'Allemagne, dans l'ancien électorat de Cologne, aujourd'hui dans la province de Dusseldorf. — Charles le Téméraire l'avait assiégée vainement en 1475 et avait perdu devant ses murailles un temps précieux.

avoir veu et congneu la meilleur part d'Europe. Toutesfoys n'ay je congneu nulle seigneurie, ne païs, tant pour tant[1], ne de beaucoup plus grant estendue encores, qui feust si habondant en richesses, en meubles et en ediffices, et aussi en toutes prodigalitez, despenses, festyemens, chieres, comme je les ay veu pour le temps que j'y estoye. Et s'il semble a quelqu'un qui n'y ait point esté pour le temps que je diz, j'en dye[2] trop, d'autres, qui y estoient comme moy, par adventure diront que j'en diz peu.

Or a Nostre Seigneur tout en ung coup faict cheoir si grant et si somptueux ediffice, ceste puissante maison qui a tant soubstenu de gens de bien et nourryz, et tant esté honnorée et pres et loing, et par tant de victoires et de gloires, que nul autre a l'environ n'en receut autant en son temps.

Et luy a[3] duré ceste fortune et grace de Dieu l'espace de six vingtz ans, que tous les voisins ont souffert, comme France, Angleterre, Espaigne. Et tous a quelques foys la sont venus requerir, comme l'avez veu par experience du Roy nostre maistre, qui, en sa jeunesse et vivant le roy Charles septiesme son pere, s'y vint retirer six ans, au temps du bon duc Phillippes, qui aymablement le receut. D'Angleterre y ay veu les deux freres du roy Edouard, le duc de Clarence et le duc de Clocestre[4] qui puis s'est faict

1. *Tant pour tant* (de même étendue, égal).

2. *J'en dye trop* (*que* j'en dye trop). Ordinairement, dans ce cas, *que* est énoncé deux fois; ici, par extraordinaire, sans doute à cause de *que je diz* qui précède, il est omis.

3. Plusieurs sujets au singulier amènent rarement le pluriel dans l'ancienne langue. On peut remarquer en outre que les adjectifs déterminatifs, article ou autres, ne se répètent généralement pas devant chaque nom : *cette fortune et grâce*. Ce n'est guère qu'après Vaugelas (1649) que la répétition deviendra obligatoire.

4. Georges, duc de Clarence, né en 1449, devenu suspect à son frère Edouard IV, fut plus tard mis à mort par son ordre en 1478. — Richard, duc de Glocester, né en 1452, monta sur le trône après la mort d'Edouard dont il fit périr les deux fils (1483), mais ne s'y maintint que deux ans ; attaqué par Henri Tudor, il fut vaincu et tué à la bataille de Bosworth (1485).

appeller roy Richard; de l'autre parti du roy Henri, qui estoit de la maison de Lanclastre, y ay veu toute ceste lignée ou peu s'en failloit. De tous costez, ay veu ceste maison honnorée, et puis, tout a ung coup, cheoir sens dessus dessoubz, et la plus desolée et deffaicte, tant en prince que en subjetcz, que nulz voisins qu'ilz eussent. Et telles et semblables œuvres a faict Nostre Seigneur, mesmes avant que fussions nez, et fera encores apres que nous serons mors : car il se fault tenir seur que la grant prosperité des princes, ou leur grant adversité, procede de sa divine ordonnance. (Livre V, chap. IX.)

Louis XI avait semé. Saurait-il maintenant récolter ? Grisé par le succès, au dire de son historien, il compromet son œuvre par une précipitation et une violence indignes de son génie. Sans doute il réussit jusqu'au bout, par des prodiges de rouerie diplomatique, à leurrer, à neutraliser les puissances dont il pourrait avoir quelque chose à craindre, l'Angleterre, par exemple, et les Etats italiens. Mais il s'attire une guerre fâcheuse, il ne peut s'approprier qu'une faible partie de l'héritage bourguignon, et il lègue à ses successeurs une grosse querelle avec la maison d'Autriche. Quoi qu'il en soit, cette fin de règne est pour sa politique un incontestable triomphe. Commines entremêle ce récit, d'ailleurs fort court, de digressions de toutes sortes qui ne sont pourtant pas des hors-d'œuvre ; c'est ainsi qu'après être revenu (livre V, chap. XVII) sur cette idée déjà développée à propos de la mort du Téméraire, que les guerres et les divisions sont permises par Dieu pour le châtiment des princes et

des peuples, il essaie de définir le caractère du peuple français et le gouvernement de ses rois.

VI. — Caractère du peuple françois et du gouvernement de ses roys.

Donc, pour continuer mon propoz, y a il roy ne seigneur sur terre qui ait povoir, oultre son dommayne, de mettre ung denier sur ses subjectz, sans octroy et consentement de ceulx qui le doivent payer, sinon par tyrannie et violence [1] ? On pourroit respondre qu'il y a des saisons [2] qu'il ne fault pas attendre l'assemblée, et que [3] la chose seroit trop longue a commencer la guerre et a l'entreprendre. Ne se fault point haster, on a assez temps : et si vous diz que les roys et princes en sont trop [4] plus fors quant ilz entreprennent [5] du conseil de leurs subjectz, et plus crainz de leurs ennemys. Et quant se vient à deffendre, on voit venir ceste nuée de loing, especiallement quant c'est d'estrangiers ; et a cela ne doyvent les bons subjectz riens plaindre ne refuser ; et ne sauroit advenir cas si soudain ou l'on ne puisse bien appeller quelques ungz et personnaiges telz que l'on puisse dire : « Il n'est point faict sans cause », et en cela ne user [6] point de fiction, ne entretenir une petite guerre a voulenté

1. Cette déclaration catégorique est à remarquer au XVe siècle, chez le conseiller du plus autoritaire des rois.
2. *Saisons* est pris ici au sens de *circonstances*.
3. *Que* (où). Cet emploi de *que*, qui s'explique aisément après un complément de temps (*quo* latin), est fréquent au XVIIe siècle même : du temps que les bêtes parloient (La Font.); je ne m'ennuyois point cet hiver *que* je vous avois (Mme de Sévigné) ; etc.
4. Dans l'ancienne langue, *trop* a souvent le sens de *beaucoup*.
5. *Entreprendre*, au sens absolutif (faire une entreprise).
6. L'infinitif employé comme impératif se retrouve, aujourd'hui encore, dans les proverbes ou sentences, ou dans la langue administrative.

et sans propos, pour avoir cause de lever argent.

Je sçay bien qu'il fault argent pour deffendre les frontieres et envyrons garder, quant n'est point de guerre, pour n'estre point surprins, et le tout faire moderément ; et a toutes ces choses sert le sens d'un saige prince : car s'il est bon, congnoit qui est Dieu et qui est le monde, et ce qu'il doit et peult faire et laisser. Or, selon mon advis, entre toutes les seigneuries du monde dont j'ay congnoissance, ou la chose publicque est mieulx traictée, ou regne moins de violance sur le peuple, ou il n'y a nulz ediffices abatuz ne desmoulis pour guerre, c'est Angleterre ; et tumbe le sort et le malheur sur ceulx qui font la guerre.

Nostre roy est le seigneur du monde qui moins a cause de user de ce mot : « J'ay privilege de lever sur mes subjectz ce qu'il me plaist », car ne luy ne aultre ne l'a ; et ne luy font nulle honneur ceulx qui ainsi dient pour le faire estimer plus grant, mais et [1] le font haïr et craindre aux voisins, qui pour rien ne vouldroient estre sous sa seigneurie ; et mesmes aucuns du royaulme s'en passeroient bien, ou qui en tiennent [2]. Mais si nostre roy ou ceulx qui le veulent louer ou agrandir disoient : « J'ay des subjectz si tres bons et si « tres loyaulx qu'ilz ne me refusent chose que je leur « saiche demander, et suis plus craint, obey et servy « de mes subjectz que nul autre prince qui vive sur la « terre, et qui plus paciemment endurent tous maulx « et toutes rudesses, et a qui moins il souviengne de « leurs dommaiges passés », il me semble que cela lui seroit grant loz [3] (et je dis la verité) : non pas dire : « Je prens ce que je veul et en ay le privilege ; il le me fault bien garder. » Le roy Charles le Quint ne le disoit pas : aussi ne l'ay je pas ouy dire aux roys, mais je l'ai bien ouy dire a de leurs serviteurs, a qui il sembloit qu'ilz faisoient bien la besongne. Et, selon mon

1. Et (même) ; *Et* s'emploie souvent ainsi en latin.
2. *Ou qui en tiennent* (ou qui en dépendent plus ou moins).
3. *Loz* (lat. laus, éloge).

advis, ilz mesprenoient envers leur seigneur, et ne le disoient que pour faire les bons valletz, et aussi [1] qu'ilz ne sçavoient ce qu'ilz disoient.

Et pour parler de l'experience de la bonté des Françoys, ne faut [2] alleguer, pour nostre temps, que les trois Estatz tenus a Tours, apres le deces de nostre bon maistre le roys Loys (a qui Dieu face pardon), qui fut l'an mil quatre cens quatre vingtz trois. L'on pouvoit estimer lors que ceste assemblée estoit dangereuse; et disoient quelquns de petite condition et de petite vertu, et ont dit par plusieurs foys despuis, que c'est cryme de leze majesté que de parler d'assembler Estatz, et que c'est pour dyminuer l'auctorité du Roy; et sont ceulx qui commettent ce cryme envers Dieu et le Roy, et la chose publicque ; mais servoient ces parolles et servent a ceulx qui sont en auctorité et credit, sans en riens l'avoir merité, et qui ne sont point propices d'y estre et n'ont acoustumé que de fleureter [3] en l'oreille, et parler de choses de peu de valleur ; et craignent les grans assemblées de peur qu'ils ne soient congneuz ou que leurs œuvres ne soient blasmez. Lors, que [4] je dis, chascun estimoit le royaulme estre bien attenué, tant les grans [5] que les moyens et petiz, pour ce qu'ilz avoient porté et souffert, vingt ans ou plus, de grandes et horribles tailles, qui ne furent jamais si grandes a trois millions de francz pres, j'entens a lever tous les ans : car jamais le roy Charles VII[e] ne leva plus de dix huyt cens mil francz par an ; et le roy Loys, son filz, en levoit, a l'heure de son trespas, quarante et sept cents mille sans l'artillerie et autres choses semblables ; et seurement c'estoit com-

1. *Que* (parce que ; cf. p. 38, n. 7 ; p. 58, n. 1).
2. *Ne faut alleguer* (il ne faut alléguer... que).
3. *Fleureter, toucher délicatement ;* mais le sens ordinaire de ce mot, dans Commines, est : *conter fleurettes*, parler de choses de peu de valeur, comme il le dit lui-même.
4. *Que je dis* (ce que je dis, dis-je). Tournure familière.
5. *Les grans, les moyens et petiz*, pluriel amené par le collectif *chacun*.

passion de veoir et sçavoir la pouvreté du peuple. Mais ung bien avoit en luy nostre bon maistre : il ne mettoit riens en tresor ; il prenoit tout et despendoit tout. Il fist de grans ediffices, a la fortiffication et deffense des villes et places du royaulme, et plus que tous les roys qui ont esté devant lui. Il donna beaucoup aux eglises ; en aucunes choses eust myeulx vallu moins, car il prenoit des pauvres pour le donner a ceulx qui en avoient nul besoing. Au fort [1], en nul n'a mesure en ce monde.

En ce royaulme tant foullé et tant oppressé en mainte sorte, apres la mort de nostre roy, y eut il division de peuple contre celluy qui regne aujourd'huy? Les princes et les subjectz se mirent ilz en armes contre leur jeune roy? En voulurent ilz faire ung autre? Luy voulurent ilz oster son auctorité? Le voulurent ilz brider qu'il ne peust user d'office de roy et commender? My [2] dieux! Nenny. Si y en a eu d'assez glorieux pour dire que ouy, se n'eussent ilz esté. Ilz firent l'opposite de tout ce que je demande; car tout vint devers luy, tant les princes et seigneurs que ceulx des bonnes villes. Tous le recongnurent pour roy, et lui firent serment et hommaige.... A la dite assemblée des Estatz, furent faictes aucunes requestes et remonstrances, en grant humilité, pour le bien du royaulme, remettant tout tousjours au bon plaisir du Roy et de son conseil, luy octroierent ce que on leur voullut demander et ce que on leur monstra par escript estre necessaire pour le faict du Roy, sans riens dire encontre ; et estoit la somme demandée de deux millions cinq cens mil francz (qui estoient assez et au cueur saoul [3], et plus trop que peu, sans autres affaires). Et supplierent lesditz Estats que au bout de deux ans ilz fussent rassemblez ; et que si le Roy n'avoit assez argent, qu'ilz

1. *Au fort* (au surplus, en somme).
2. *My dieux* (Exclamation au vocatif, *mi* dieux ! *mi* étant l'ancien possessif cas suj. pluriel remplacé par *mes* lorsque la déclinaison eut disparu).
3. *Et au cueur saoul* (et suffisants pour le saturer, pour le combler)

lui en bailleroient a son plaisir, et que s'il avoit guerre, et quelcun le voulsist offenser, que ilz y mettroient leurs personnes et leurs biens, sans riens luy refuser de ce qui luy feroit besoing.

Est ce donc sur telz subjectz que le Roy doit alleguer privilege de povoir prendre a son plaisir, qui si liberallement luy donnent ? Ne seroit il plus juste, envers Dieu et le monde, de lever par ceste forme que par vouIunté desordonnée ? Car nul prince ne le peult autrement lever que par autruy, comme j'ay dit, si n'est par tyrannie, et qu'il [1] ne soit excommunyé ; mais il en est bien d'assez bestes pour ne savoir ce qu'ilz peuvent faire ou laisser en cest endroit. Aussi bien y a des peuples qui offencent contre leur seigneur et ne luy obeyssent point, ny ne le secourent en ses necessitez ; mais, en lieu de luy aider, quant le voient en affaires, le mesprisent ou se mettent en rebellion et desobeissance contre lui, en commettant et venant contre le serment de fidelité qu'ilz luy ont promis [2]. (Livre V, chap. XIX.)

Déjà les jours de Louis XI étaient comptés. Dès 1481, plusieurs attaques d'apoplexie lui avaient fait pressentir une fin prochaine. A partir de cette époque, le roi devint de plus en plus sombre, soupçonneux, inquiet. C'est le Louis XI de la légende, vieilli, amaigri, méfiant et cruel, que Commines nous montre claquemuré dans ce Plessis [3] hérissé de pointes de fer, d'où l'on tire sur tout venant

1. *Que* (sans que). Cet emploi de *que* est encore en vigueur : il ne partira pas qu'il n'ait satisfait à ses engagements. Le sens est donc : sans risquer d'être excommunié.

2. Ce morceau, dont les idées sont parfois élevées et d'un libéralisme remarquable, est malheureusement déparé par trop d'incorrections et d'obscurités.

3. Le château du Plessis-lez-Tours, situé à 1 kilomètre au S.-O. de Tours et dont il ne reste aujourd'hui que peu de chose.

et où le roi n'admet qu'à grand'peine ses plus proches parents.

Il faudrait citer en entier ce long récit des derniers moments de Louis XI, qui occupe quatre chapitres des *Mémoires*, et où Commines donne une idée de toutes les intrigues qui se trament autour du roi moribond et loin de lui. Citons du moins quelques-uns des passages les plus intéressants.

VII. — Louis XI à Plessis lez Tours. Ses derniers moments.

Le Roy retourna a Tours, et s'enfermoit fort, et tant que peu de gens le veoient ; et entra en merveilleuse suspiction de tout le monde, ayant peur que on ne luy ostast ou dimynuast de son auctorité ; recula de luy toutes gens qu'il avoit acoustumé, et les plus prouchains qu'il eut jamais, sans riens leur oster, et allerent en leurs offices et charges, ou en leurs maisons ; mais cecy ne dura gueres, car il ne vesquit gueres longuement ; et fit de bien estranges choses, dont ceulx qui ne le congnoissoient le tenoient a estre dimynué de sens, mais ilz ne le congnoissoient.

Quant a estre souspectionneux, tous grans princes le sont, et par especial les saiges, et ceulx qui ont eu beaucoup d'ennemys et offensé plusieurs, comme avoit faict cestuy cy. Davantaige[1], il savoit bien n'estre point aymé de grans personnaiges de ce royaulme, ny de beaucoup de menuz ; et si avoit plus chargé le peuple que jamais Roy ne fit, combien qu'il eust bon vouloir le descharger, comme j'ay dit ailleurs ; mais il devoit commencer plus tost.

1. *Davantaige* (de plus, en outre).

... Ainsi ne se fault esbayr s'il avoit plusieurs pensées et ymaginations, et s'il pensoit de n'estre point bien voulu [1]. S'il avoit tort en une chose, avoit il heur [2] de plusieurs de ses nourriz et qui avoient receu biens de luy ; de ceulx la eust il trouvé ung grant nombre qui pour la mort ne luy eussent faict faulte [3].

Premier, il n'entroit gueres de gens dedans le Plessis du Parc (qui estoit le lieu ou il se tenoit), fors gens domesticques [4] et les archiers, dont il en avoit quatre cens, qui en bon nombre faisoient chascun jour le guet et se pourmenoient par la place, et gardoient la porte. Nul seigneur ne grant personnaige ne logeoit dedans, ne n'y entroit gueres compaignie de grans seigneurs. N'y venoit nul que monseigneur de Beaujeu, de present [5] duc de Bourbon [6], qui estoit son gendre.

Tout a l'environ de la place dudit Plessis fist faire ung treilliz de gros barreaulx de fer, et planter dedans la muraille des broches de fer, ayant plusieurs pointes, comme a l'entrée par ou on eust pu entrer aux fossés. Aussi fist faire quatre moyneaulx [7], tous de fer bien espez, en lieu par ou on povoit tirer a son aise ; et estoit chose bien triumphante, et cousta plus de vingt mil francz ; et a la fin y mist quarante arbalestiers qui, nuict et jour, estoient en ces fossez, ayans commission de tirer a tout homme qui en approcheroit de nuyt,

1. Et s'il avait la conscience de n'être pas bien venu, bien aimé.
2. *Avoit-il heur* (du moins avait-il quelque chance du côté de ses familiers).
3. Commines est de ceux-là.
4. *Domesticques*, au sens originaire du mot : de la maison.
5. *De present* (à présent, actuellement).
6. Louis XI avait deux filles : 1° Anne (née vers 1462, morte en 1522), femme de Pierre II de Bourbon, sire de Beaujeu, qui devint duc de Bourbon en 1488 après la mort de son frère Jean ; 2° Jeanne, née en 1464, unie en 1476 à Louis, duc d'Orléans, qui, devenu roi sous le nom de Louis XII, fit dissoudre son mariage par le pape (1498). Elle mourut en 1504.
7. *Moyneau* (bastion plat, bâti au milieu d'une courtine lorsqu'elle est trop longue et que les deux bastions des angles sont trop éloignés pour se défendre l'un l'autre). *Courtine* (front de la muraille d'une place entre deux bastions).

jusques ad ce que la porte seroit ouverte le matin. Il luy sembloit, davantaige, que ses subjectz estoient ung peu chatoilleux a entreprendre auctorité, quant ilz en verroient le temps. A la verité, il fut quelsques parolles entre aucuns d'entrer en ce Plessis, et despescher les choses, selon leur advis, pour ce que riens ne se despeschoit ; mais ilz ne l'oserent entreprendre, dont ilz firent sagement, car il y avoit bien pourveu. Il changeoit souvent de varlet de chambre et de toutes autres gens, disant que la nature se resjouist en choses nouvelles.

Pour compaignie tenoit leans ung homme ou deux aupres de luy, gens de petite condition et assez mal renommez, et a qui il povoit bien sembler, s'ilz estoient saiges, que, des ce qu'il seroit mort, ilz seroient desappoinctez de toutes choses, pour le mieulx qu'il leur en peult advenir ; et ainsi leur advint. Ceulx la ne luy rapportoient riens, de quelque chose que l'on luy rescripvist ne mandast, de quelque affaire que ce fust, s'il ne touchoit a la preservation de l'Estat et deffense du royaulme, car de tout ne luy chailloit[1] que d'estre en paix ou en treves avec chascun. A son medicin donnoit tous les mois dix mil escuz, qui cinq mois en receupt cinquante quatre mille. Des terres donna il grant quantité aux esglises ; mais ce don de terres n'a point tenu ; aussi il y en avoit trop. (Livre VI, chap. VI)

Non content de combler de présents les églises pour s'attirer la bénédiction du ciel, il fait venir de Calabre un saint homme de grand renom, pensant qu'il pourrait le guérir.

Entre les hommes renommez de devotion, il envoya querir ung homme en Calabre, appellé frere Robert

1. *Chailloit* (importait; aujourd'hui encore, mais avec un emploi presque restreint au prés. de l'indic. et au sens impersonnel : *il ne me chaut*, cela m'importe peu).

(le Roy l'appelloit le sainct homme, pour sa saincte vie), en l'honneur duquel le Roy de present fist faire ung monastere au Plessis du Parc, en recompense [1] de la chapelle pres du Plessis, au bout du pont. Ledit hermite, en l'aage de douze ans, s'estoit mys soubz ung roc, ou il estoit demouré jusques en l'aage de quarante et trois ans, ou envyron, et jusques a l'heure que [2] le Roy l'envoya querir par ung sien maistre d'hostel, en la compagnée du prince de Tarente, filz du roy de Naples ; car il ne vouloit partir sans congié du pape, ne de son roy, qui estoit sens a ceste simple personne, lequel avoit faict deux eglises au lieu ou il demouroit, jamais n'avoit mangé, ny n'a encores (despuis qu'il se mist en ceste estroicte vie), ne chair, ne poisson, ne œufz, ne laictage, ne nulle gresse, et ne pense point avoir veu vivant de si saincte vie, ne ou il semblast mieux que Sainct Esperit parlast par sa bouche ; car il est lettré, et n'apprint jamais riens. Vray est que sa langue italienne luy aide.

Ledit hermite passa par Naples, honnoré et visité autant que ung grant legat apostolique, tant du Roy que de ses enfans, et parloit avec eulx comme ung homme nourry en court. De la passa par Rome, visité de tous les cardinaulx, eust [3] audience avec le pape, par trois foys, seul a seul, assis aupres de lui en belle chaire, l'espace de trois ou quatre heures a chascune foys (qui estoit grant honneur a ung si petit homme), respondant si saigement que chascun s'en esbaïssoit, et lui acorda nostre Saint Pere faire ung Ordre, appellé les Hermites de Saint Françoys.

De la vint devers le Roy, honnoré comme si ce eust esté le Pape, se mettant a genoulx devant luy, affin

1. *En récompense* (en compensation, pour remplacer ; c'est le sens originaire du mot).
2. *Que* (où ; cf. p. 368, n. 3).
3. *Eust* (eut ; l's est amenée par une fausse analogie de verbes où elle est étymologique, comme *fist*, *commist*, etc. C'est par la même raison que l'on trouve, aussi bien chez Froissart que dans Commines : *vei*, *feit*, etc. (vi, fit) ; il faut y voir l'analogie de veïs (vidisti), feïstes (fecistis), etc.

qu'il lui pleust alonger sa vie. Il respondit ce que saige homme devoit respondre. Je l'ay maintesfoys ouy parler devant le Roy qui est de present, ou estoient tous les grans du royaulme, et encores puis deux moys; mais il sembloit qu'il fust inspiré de Dieu des choses qu'il disoit et remonstroit; car autrement n'eust sceu parler des choses dont il parloit. Il est encores vif, parquoy se pourroit bien changer ou en mieulx, ou en pys : parquoy m'en tays. Plusieurs se mocquoient de la venue de cest hermite, qu'ilz appelloient sainct homme ; mais ilz n'estoient point informez des pensées de ce saige Roy, ny n'avoient veu les choses qui luy donnoient occasion. (Livre VI, chap. VII.)

Quelle devait être la vie de ce prince, en proie à des soupçons, à des superstitions de toutes sortes, on le devine aisément.

Nostre Roy estoit au Plessis, avec peu de gens, sauf archiers, et en ses suspections dont j'ay parlé ; mais il y avoit bien pourveu, car il ne laissoit nul homme, ne en la ville, ne aux champs, dont il eust suspiction, mais par archiers les en faisoit aller et conduire. De nulles matieres on ne luy parloit, que des grandes qui luy touchoient. Il sembloit, a le veoir, mieulx homme mort que vif, tant estoit maigre, ne jamais homme ne l'eust creu. Il se vestoit richement, ce que jamais n'avoit acoustumé paravant, et ne portoit que robbes de satin cramoisi, fourrées de bonnes martres, et en donnoit assez qu'il envoyoit sans demander ; car nul ne luy eust ozé demander, ne parler de riens.
Il faisoit d'aspres punitions pour estre craint et de peur de perdre obeissance ; car ainsi le me dist il, il remuoit offices [1] et cassoit gens d'armes, rongnoit pensions ou ostoit de tous pointz, et me dist, peu de

1. *Il remuoit offices* (il bouleversait les charges, dont il changeait les titulaires).

jours avant sa mort, qu'il passoit temps a faire et a deffaire gens ; et faisoit plus parler de luy parmy le royaulme que ne fist jamais, et le faisoit de peur qu'on ne le tint [1] pour mort : car, comme j'ay dit, peu le veoient ; que [2], quant on oyoit parler des œuvres qu'il faisoit, chascun avoit doubte, et ne [3] povoyent a peyne croire qu'il fust mallade.

Des chiens, en envoyoit querir partout : en Espaigne, des allans [4] ; de petites levrettes en Bretaigne, levriers, espaigneulx, et les achaptoit cher ; en Vallence, de petitz chiens veluz qu'il faisoit achapter plus cher que les gens ne les vouloient vendre ; en Cecille, envoyoit querir quelque mule, especiallement a quelque officier du pays, et la payoit au double ; a Napples, des chevaulx et bestes estranges [5] de tous costez... Quant toutes ces choses luy estoient amenées, il n'en tenoit compte, et la pluspart des foys ne parloit point a ceulx qui les amenoient. Et, en effect, il faisoit tant de semblables choses et telles, qu'il estoit plus craint de ses voisins et de ses subjectz qu'il n'avoit jamais esté, car aussi c'estoit sa fin, et le faisoit pour ceste cause [6]. (Livre VI, chap. VII.)

Non seulement ses sujets, mais les étrangers eux-mêmes flattaient ses manies. De tous côtés on lui envoyait des présents, ce que l'on pensait être utile à sa guérison.

1. *Tint* (tinst, imparf. du subj.).
2. *Que* (de sorte que).
3. *Ne povoyent à peine*. Aujourd'hui nous disons, sans employer *ne* pouvaient à peine croire. Pour comprendre l'emploi de *ne*, il faut se reporter au sens étymologique de *a peine*, avec peine.
4. *Des allans* (des bouledogues).
5. Depuis longtemps déjà, c'était un luxe à la mode de faire venir de loin et à grands frais des animaux exotiques. Ce goût était encore très répandu sous François Ier et au XVIe siècle en général.
6. *Pour ceste cause* (parce qu'il sentait sa fin approcher).

Le pape Sixte [1], dernier [2] mort, estant informé que, par devotion le Roy desiroit avoir le corporal [3] sur quoy chantoit monseigneur saint Pierre, tantost le luy envoya avec plusieurs autres relicques, lesquelles luy furent renvoyées.

La saincte Ampolle, qui est aupres de Reyns, qui jamais n'avoit esté remuée de son lieu, luy fut apportée jusques en sa chambre [4], au Plessis, et estoit sur son buffet a l'heure de sa mort ; et avoit intention d'en prendre semblable unction qu'il en avoit prins a son sacre, combien que beaucoup de gens cuydoient qu'il s'en voulsist oindre tout le corps, ce que [5] n'est pas vraysemblable, car ladite saincte Ampolle est fort petite et n'y a pas grant matiere dedans.

Le Turc qui regne aujourd'huy [6] luy envoya ung ambassadeur qui vint jusques a Riez [7] en Prouvence ; mais ledit seigneur ne le voulut point ouyr, ne qu'il vinst plus avant. Ledit ambassadeur luy apportoit un grant roolle [8] de relicques, lesquelles estoient encores en Constantinople, entre les mains dudit Turc : lesquelles choses il offrit au Roy, avec grant somme d'argent, pourveu que ledit seigneur voulsist bien faire garder le frere dudit Turc, lequel estoit en ce royaulme entre les mains de ceulx de Rhodes. A present est a Romme entre les mains du pape [9].

1. Sixte IV, pape de 1471 à 1484.
2. *Dernier mort* (mort dernièrement).
3. *Corporal* (linge consacré aux usages ecclésiastiques et qui se met sur l'autel pour y poser l'hostie pendant la messe).
4. Par l'autorisation et presque par l'ordre du pape, car l'abbé de Saint-Remi, qui avait la garde de la sainte Ampoule, avait d'abord répondu par un refus à la demande du roi. La sainte Ampoule fut reçue en grande pompe par le Parlement et envoyée ensuite au Plessis-lez-Tours.
5. *Ce que (ce qui)* est l'équivalent du latin *quod*.
6. Bajazet II, qui régna de 1481 à 1512.
7. *Riez*, Basses-Alpes, arr. de Digne.
8. *Roolle* : anciennement, dit Littré, une ou plusieurs feuilles de parchemin, de papier, etc., collées bout à bout, sur lesquelles on écrivait les actes, les titres. Ici, simplement *listes*.
9. Il s'agit de ce malheureux Zizim qui avait disputé le trône à son frère Bajazet. Vaincu, il s'était réfugié à Rhodes, d'où il avait été



Par toutes ces choses dessus dictes se peult congnoistre le sens et grandeur de nostre Roy, et comme il estoit estimé et honnoré en ce monde, et comme les choses spirituelles et de devotion et de religion estoient emploiées pour luy alonger la vie, aussi bien que les choses temporelles. Toutesfoys le tout n'y fist riens, et fallut qu'il passast par la ou les autres sont passez. Une grace luy fist Dieu : car, comme il l'avoit creé plus saige, plus liberal, plus vertueux [1] en toutes choses que les princes qui regnoient avec luy et de son temps, et qui estoient ses ennemys et voisins, avec ce qu'il les passa en toutes choses, aussi les passa il en longueur de vie; mais ce ne fut de gueres. Car le duc de Bourgongne Charles, la duchesse d'Autriche sa fille [2], le roi Edouard et le duc Galleasche de Milan, le roy Jehan d'Arragon, tous ceulx la estoient mors peu d'années paravant luy; et de la duchesse d'Autriche, du roy Edouard et de luy, n'y eust [3] comme riens a dire. En tous y avoit du bien et du mal, car ilz estoient hommes ; mais, sans user de nulle flaterie, en luy avoit trop plus de choses appartenant a office de roy et de prince que en nul des autres. Je les ay presque tous veu, et sceu ce qu'ilz savoient faire. (Livre VI, chap. IX.)

Commines, dans le passage qui précède, a un

envoyé en France; il y resta jusqu'en 1489. Conduit à Rome, où il fut entre les mains d'Innocent VIII et d'Alexandre VI une arme contre le sultan, il fut délivré par Charles VIII et mourut à Naples en 1495.

1. *Plus vertueux en toutes choses* (plus pourvu de toutes sortes de qualités; c'est le sens du latin virtutes, qualités).

2. Marie de Bourgogne, fille unique de Charles le Téméraire, née en 1457, avait épousé en 1477 Maximilien, archiduc d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric III et qui devint lui-même empereur en 1493. Elle mourut en 1482 des suites d'une chute de cheval. — Edouard IV, roi d'Angleterre, mourut en 1483, — Galéas-Marie Sforza, duc de Milan, en 1476, et Jean II, roi d'Aragon (père de Ferdinand *le Catholique*), en 1479.

3. *Eust* (eut, cf. p. 366, n. 3); *comme riens* à dire, il y eut si peu d'intervalle entre leur mort et celle de Louis XI, que c'est *comme s'il n'y avait pas à en parler.*

peu anticipé sur les événements, puisqu'il a parlé de la mort de Louis XI et fait en quelque sorte son éloge funèbre. Il revient pourtant sur ce sujet et sur les nouveaux efforts tentés par son maître pour ne pas mourir encore.

Tousjours avoit esperance en ce bon hermite qui estoit au Plessis, dont j'ay parlé, qu'il avoit fait venir de Calabre, et incessamment [1] envoyoit devers luy, disant que, s'il vouloit, il luy allongeroit la vie ; car, nonobstant toutes ces ordonnances [2], si luy revint le cueur et avoit bien esperance d'eschapper. Et pour ceste esperance qu'il avoit audit hermite, fut advisé par certains theologiens et autres que on luy declaireroit que en son faict n'avoit plus d'esperance que a la misericorde de Dieu, et que a ces parolles se trouveroit present son medicin, maistre Jacques [3], en qui il avoit toute esperance et a qui chascun moys donnoit dix mil escuz, esperant qu'il luy allongeast la vie, afin que de tous pointz pensast en sa conscience et qu'il laissast toutes autres pensées : ce qu'il feroit..... Mais, tout ainsi que deux grans personnages qu'il avoit faict mourir de son temps (dont de l'un fit conscience [4] a son trespas, et de l'autre non : ce fut le duc de Nemours et le conte de Saint Pol), auxquelz fut signifiée la mort par commissaires depputez a ce faire, lesquelz en briefz motz leur declare-

1. *Incessamment*, sens étymologique : *sans cesse*.
2. *Ordonnances* (dispositions testamentaires, pour la transmission du pouvoir à son fils).
3. Jacques Coictier. Ces dix mille écus donnés à maître Jacques, ennemi personnel de Commines, lui tiennent bien au cœur, car ce n'est pas la première fois qu'il en parle. Ce personnage fut du reste poursuivi après la mort de Louis XI pour les dons excessifs qu'il lui avait arrachés, et dut faire au roi Charles VIII un prêt gratuit de cinquante mille écus.
4. *Dont de l'un fit conscience* (à propos de l'un desquels il lui vint des scrupules). Le premier avait été décapité le 4 août 1477, et le second, le 19 novembre 1475.

rent leur sentence et baillerent confesseur pour disposer de leurs consciences en peu d'heures qu'ilz leur baillerent a ce faire, tout ainsi signifierent a nostre Roy les dessusditz sa mort en brieves paroles et rudes, disans : « Sire, il faut que nous acquictions[1] : « n'aiez plus d'esperance en ce saint homme ne en « aultre chose, car seurement il est faict de vous, et, « pour ce, pensez de vostre conscience ; il n'y a nul « remede. » Et chascun dit quelque mot assez brief, ausquelz il respondit : « J'ay esperance que Dieu « me aidera, car, par adventure, je ne suis pas si « mallade que vous pensez. »

Quelle douleur luy fut d'ouyr ceste nouvelle ! Car oncques homme ne craignit tant la mort, ny ne feit tant de choses pour y cuyder mettre remede ; et avoit, tout le temps de sa vie, prié a ses serviteurs, et a moy comme a d'autres, que, si on le veoit en ceste necessité de mort, que l'on luy dist, tant seullement : « Parlez petit », et que l'on l'esmeust seullement a se confesser sans luy prononcer ce cruel mot de la mort ; car il lui sembloit n'avoir pas cueur pour oyr une si cruelle sentence. Toutesfoys il l'endura vertueusement, et toutes autres choses, jusques a la mort, et plus que nul homme que j'aye jamais veu mourir. (Livre VI, chap. XI.)

Louis XI meurt enfin, après avoir fait ses dernières recommandations à son jeune fils, qui allait être Charles VIII. Le souvenir de cette fin sinistre inspire à l'historien quelques chapitres d'une grande élévation sur les misères des rois, et c'est par là qu'il termine son sixième livre.

Au commencement du septième, nous sommes en plein règne de Charles VIII et bien loin du

1. Sous-entendez *nous* : il faut que nous nous acquittions.

Plessis-lez-Tours. Commines explique en homme d'Etat consommé les origines diplomatiques des guerres d'Italie et nous fait comprendre comment, au mépris des droits de René II, duc de Lorraine, Charles VIII, poussé par d'ambitieux favoris, comme Etienne de Vesc et Briçonnet, appelé par tous les mécontents de la péninsule, entraîné par ses penchants aventureux, se décide à partir, en 1494, pour la conquête de Naples. L'armée française franchit les Alpes et, en cinq mois, parvient au but, sans avoir livré une seule bataille: toutes les villes se sont ouvertes, tous les princes ont capitulé ou pris la fuite. Mais, enivré par ce facile triomphe, le roi de France s'oublie dans les plaisirs, mécontente comme de parti pris ses nouveaux sujets et ne voit pas l'orage qui se forme contre lui du côté de Venise. Commines, son ambassadeur, qui, depuis plusieurs mois, a prévu la coalition dont la France est menacée et a fait de son mieux pour l'empêcher de se former, est mandé un matin par le doge, qui lui en révèle officiellement l'existence.

VIII. — Ligue formée à Venise contre Charles VIII.

La ligue fut conclue ung soir bien tard. Le matin me demanda la Seigneurie, plus matin qu'ilz n'avoient de coustume. Comme je fus arrivé et assis, me dit le duc[1] que, en l'honneur de la saincte Trinité, ilz avoient conclud ligue avec nostre Sainct Pere le

1. Nous disons ordinairement le doge, quand il s'agit du duc de Venise.

Pape, les roys des Rommains et de Castille, eulx et le duc de Millan [1] a trois fins : la premiere, pour deffendre la crestienté contre le Turc ; la seconde, a la deffense d'Italie ; la tierce, a la preservation de leurs Estats, et que je le feisse savoir au Roy. Et estoient assemblez en grant nombre, comme de cent ou plus, et avoient les testes haultes et faisoient bonne chiere, et n'avoient point contenances semblables a celles qu'ilz avoient le jour qu'ilz me dirent la prinse du chasteau de Naples. Me dict aussi qu'ilz avoient escript a leurs ambassadeurs qui estoient devers le Roy qu'ilz s'en vinssent, et qu'ilz prinssent congié.

J'avoye le cueur serré et estoye en grant doubte de la personne du Roy et de toute sa compaignie, et cuydoye leur cas plus prest qu'il n'estoit, et aussi faisoient ilz eulx ; et doubtoye [2] qu'ilz eussent des Allemans prestz ; et si cela y eust esté, jamais le Roy ne fust sailly d'Italie. Je me deliberay ne dire point trop de parolles en ce courroux ; toutesfois ilz me tirerent un peu aux champs [3]. Je leur feiz responce que, des le soir avant, je l'avoye escript au Roy, et plusieurs fois, et que luy aussi m'en avoit escript qu'il en estoit averty de Romme et de Millan. Il me feit tout estrange visaige de ce que je disoye l'avoir escript le soir au Roy, car il n'est nulles gens au monde si souspesonneux ne qui tiengnent leurs conseilz si secretz, et par souspeson seullement confinent souvent les gens, et a ceste cause le leur disoye je...

Ilz se prindrent a me dire qu'il n'y avoit riens contre le Roy, mais pour se garder de luy ; et qu'ilz ne vouloient point qu'il abusast ainsi le monde de pa-

1. Alexandre VI (1492-1503), Maximilien d'Autriche (1493-1519), Ferdinand *le Catholique* (1479-1516), Ludovic *le More* (1494-1500).

2. On sait que *douter*, dans l'ancienne langue, avait le sens de *craindre* ; ainsi *doubte*, un peu plus haut (crainte); mais ici il a déjà le sens moderne (ne pas croire, se demander si).

3. C'est l'expression moderne *mettre aux champs* (bouleverser, désorienter).

rolles, de dire qu'il ne vouloit que le royaulme et puis aller contre le Turc ; et qu'il monstroit tout le contraire, et vouloit destruire le duc de Milan et Florence et tenir les terres de l'Eglise. A quoy je respondis que les roys de France avoient augmenté l'Eglise et acreue et deffendue, et que cestuy cy feroit plustost le semblable que de riens leur oster ; mais que toutes ces raisons n'estoient point celles qui les mouvoient, mais qu'ilz avoient envie de troubler l'Italie et faire leur prouffit, et que je croyoye que aussi feroient. Ilz prindrent cela ung peu a mal, ce me dict l'on ; mais il se voit, par ce qu'ilz ont en Pouille en gaige du roy Ferrand [1] pour luy ayder contre nous, que je disoie vray. Je me voulois lever pour me retirer, ilz me feirent rasseoir ; et me demanda le duc si je ne vouloye faire nulle ouverture de paix, parce que le jour de devant j'en avoye parlé ; mais c'estoit par condition qu'ilz voulsissent attendre a conclurre la ligue de quinze jours, affin d'envoyer devers le Roy et avoir responce.

Apres ces choses dictes, je me retiray a mon logis. Ilz manderent les ambassadeurs l'ung apres l'aultre ; et, au saillir de leur conseil, je rencontray celluy de Naples, qui avoit une belle robbe neufve et faisoit bonne chiere, et avoit cause, car ce estoient grans nouvelles pour luy. A l'apres disnée, tous les ambassadeurs de la ligue se trouverent ensemble en barque (qui est l'esbat de Venise, et chascun va selon les gens qu'il a et aux despens de la Seigneurie). Le soir feirent une merveilleuse feste de feux, sur les clochiers, force fallotz allumez sur les maisons de ces ambassadeurs, et artillerie qui tiroit ; et fus sur la barque couverte, au long des rives, pour veoir la feste, environ dix heures de nuict, et par especial devant les maisons des ambassadeurs, ou se faisoient bancquetz et grans chieres...

Je fus convié à ceste feste, par deux fois, mais je

1. Ferdinand II d'Aragon, roi de Naples de 1495 à 1496.

m'excusay ; et demouray en la ville environ ung mois depuis, aussi bien traicté que devant ; et puis m'en partis, mandé du Roy et de leur congié, conduict en bonne seureté, a leurs despens, jusques a Ferrare. Le duc [1] me vint au devant, et deux jours me feit bonne chiere et deffraya, et autant messire Jehan de Bentivaille [2] a Boulongne ; et de la m'envoyerent Florentins querir, et allay a Florence pour attendre le Roy. (Livre VII, chap. xx, passim.)

Le jeune roi dut quitter Naples en toute hâte et se diriger à marches forcées vers le nord de l'Italie. Commines, qui le rejoignit à Sienne, nous conte en détail comment, avec une poignée d'hommes, il franchit les Apennins au milieu de difficultés inouïes, comment, contre toute espérance, il culbuta près de Fornoue l'armée de la ligue, si supérieure en nombre à la sienne, et put enfin gagner un pays ami. Le récit des petites intrigues d'où sortit le traité de Verceil et de la dernière mission de Commines à Venise amène le lecteur au commencement de 1496. Tout ce qui suit n'est qu'un épilogue. Grâce à l'imprévoyance et à l'insouciance de Charles VIII, qui, de retour en France, passe d'abord son temps en joutes, tournois, et ne pense à nulle autre chose, le royaume de Naples est en quelques mois entièrement perdu. L'Espagne se joue de nous, Sforza se rit de nos menaces et Florence fait monter sur le bûcher Savonarole, le mystique tribun

1. Hercule Ier d'Este, duc de Modène et de Ferrare de 1471 à 1505.
2. Jean II Bentivoglio, seigneur de Bologne, d'où il fut chassé en 1506 par le pape Jules II. Il mourut à Milan en 1508.

qui tant de fois avait appelé les Français. C'est juste à ce moment que le fils de Louis XI, qui, depuis quelques mois, semble assagi par l'expérience et paraît vouloir réparer ses fautes, est tout à coup frappé par la mort en pleine jeunesse, à vingt-huit ans [1].

1. Il mourut au château d'Amboise, le 7 avril 1498, d'un coup qu'i se donna par accident à la tête.

CONCLUSION.

Le travail que nous avons entrepris sur les chroniques françaises du moyen âge doit forcément s'arrêter ici. Depuis la Renaissance, l'histoire a pris dans notre pays les formes les plus variées, comme les plus vastes développements, et produit en grand nombre des chefs-d'œuvre nouveaux, que le public lit de préférence aux anciens. Le tableau d'un passé lointain nous attire moins aujourd'hui que le récit des événements les plus rapprochés de notre époque, et c'est assez naturel. En outre, le français n'ayant guère changé depuis le xvie siècle, nous lisons nos mémoires modernes avec moins d'effort, partant avec plus de plaisir, que nos vieilles chroniques. Est-ce à dire que ces premiers essais d'une langue et d'une nationalité presque inconscientes au début soient pour nous sans intérêt, sans profit ? qu'il n'y ait ni agrément ni avantage à rechercher les origines, à retracer les progrès d'une science et d'un art qui ont grandi en France avec la France elle-même et qui, aux heures les plus douloureuses,

ont passionné, soutenu, réconforté nos pères ? Nous souhaitons de tout notre cœur que cette étude sommaire, mais consciencieuse, contribue à répandre l'opinion contraire. Cette histoire romane et populaire, comprise de tous, qui lutte si faiblement au début, plus tard avec tant de succès, contre l'histoire latine des couvents, inintelligible à la foule ; cette épopée en prose qui rompt péniblement, avec Villehardouin, le moule des chansons de gestes ; cette peinture si naïve, si fraîche, où revit, grâce à Joinville, la France chrétienne et chevaleresque de saint Louis ; cette mise en scène éclatante où Froissart encadre, avec un grand royaume envahi, la féodalité violente, pompeuse et dégénérée du xiv[e] siècle ; enfin la pénétrante philosophie de ce Commines, pour qui l'âme ténébreuse d'un Louis XI ne peut avoir de secrets, — c'est là ce qui, d'âge en âge, a fait dans le cœur de nos aïeux la patrie toujours vivante et toujours plus aimée. L'exemple et la popularité de nos premiers conteurs leur ont suscité des milliers d'émules. Nos mémorialistes modernes ont marché glorieusement sur les traces de leurs devanciers. Quelques-uns, comme Retz ou Saint-Simon, les ont surpassés. Ce n'est pas une raison pour que nous ayons le droit de les oublier.

APPENDICE

NOTIONS SOMMAIRES

Sur la déclinaison et la conjugaison en ancien français

De Villehardouin à Joinville inclusivement

Ce qui fait de l'ancien français une langue tout à fait distincte du français moderne, c'est la déclinaison à deux cas (cas sujet, cas régime) et le système de la conjugaison, où la voyelle du thème est, en certains cas, diversement traitée suivant qu'elle a ou n'a pas l'accent.

Nous n'avons certes pas la prétention de traiter à fond ces deux questions en quelques lignes ; nous voulons seulement donner quelques notions très sommaires qui aideront le lecteur à se reconnaître dans les textes de Villehardouin et de Joinville.

I. — DÉCLINAISON.

A. — Déclinaison des noms féminins.

Deux cas se présentent : 1° Le nom féminin est terminé par *e* muet : pas d'*s* au singulier ; *s* au pluriel, quel que soit le cas. *La chose — les*

choses. 2° Le nom féminin n'est pas terminé par *e* muet : pas d'*s* au cas régime singulier ; *s* partout ailleurs.

Sujet sg. —	la flors (fleurs)	la bontez	la morz	la raisons
Rég. sg. —	la flor (fleur)	la bonté	la mort	la raison
Sujet pl. —	les flors	les bontez	les morz	les raisons
Rég. pl. —	(fleurs)			

Remarque — Au lieu de *ts* ou *ds*, l'ancien français emploie *z*, qui est resté dans la conjugaison moderne, à la 2e pers. du pluriel : *vous chantez*, *vous rendez*, *etc.*

B. — Déclinaison des noms masculins.

1° Presque tous les noms masculins terminés ou non par *e* muet et, parmi les noms masculins qui appartenaient en latin à la 3e déclinaison, ceux qui désignent des choses ou des animaux, se déclinent d'après les modèles suivantes :

Sujet sg. —	li murs	li messages	li lions	li denz	li chevaus
Rég. sg. —	le mur	le message	le lion	le dent	le cheval
Sujet pl. —	li mur	li message	li lion	li dent	li cheval
Rég. plur. —	les murs	les messages	les lions	les denz	les chevaus

Les consonnes labiales (p, b) ou gutturales (c, g) qui terminent le mot tombent devant l'*s* de flexion :

Sujet sg. —	li chiés	li bues	li cous	li sas
Rég. sg. —	le chief	le buef	le coup	le sac
Sujet pl. —	li chief	li buef	li coup	li sac
Rég. pl. —	les chiés	les bues	les cous	les sas

Pas d'*s* au cas reg. sing et au cas suj. pluriel ; *s* au cas suj. sing et au cas rég. pluriel.

2° Quelques noms masculins terminés par *e*

muet et provenant de mots latins surtout en *er* et n'ayant pas d'*s* au nominatif, n'en ont pas non plus au cas sujet sing. Ainsi : *frere*, *pere* *maistre*, *arbre*, *ventre*, *livre* et les adjectifs *nostre*, *vostre*, *autre*, *etc.* se déclinent comme il suit :

Sg.	li frere le frere	*Plur.*	li frere les freres	*Sing.*	li arbre l'arbre	*Plur.*	li arbre les arbres

Mais, dès le XIIe siècle, ces mots tendent à rentrer dans la catégorie précédente ; dans Villehardouin comme dans Joinville, on trouve le plus souvent *li freres*, *li peres*, *etc.*, au cas suj. sing. Les adjectifs *nostre*, *vostre*, *altre*, seuls, n'admettent pas cette *s* analogique.

3° Une troisième catégorie de noms masculins est formée par des noms désignant des personnes et se rapportant presque tous à la 3e déclinaison latine imparisyllabique, où le nombre des syllabes n'était pas le même au nominatif singulier qu'aux autres cas.

Les uns ne changent pas de place l'accent tonique, mais diffèrent par le nombre des syllabes qui suivent, selon les cas, la syllabe tonique : *on*, *ome* ou *cons* (*cuens*), *conte*. D'autres, et c'est le plus grand nombre, proviennent de substantifs latins qui, avançant aux autres cas l'accent du nominatif singulier, reproduisent en français cette particularité, en sorte que le sujet sing. et les autres cas sont parfois très différents. Primitivement, ces noms avaient au cas sujet ou n'avaient pas l'*s* de flexion, selon qu'elle existait ou n'existait pas au nominatif latin ; mais, pour l'époque qui nous occupe, et par l'analogie de la première déclinai-

son masculine dont le type est *li murs*, le cas suj. sing. a l'*s* de flexion. Ainsi

Cas suj. sg. —	li empereres,	li cuens (cons),	li enfes,	li sires,	li bers
Cas rég. sg. —	l'empereor [1],	le conte,	l'enfant,	le seignor,	le baron
Cas suj. pl. —	li empereor,	li conte,	li enfant,	li seignor,	li baron
Cas rég. pl. —	les empereors,	les contes,	les enfanz,	les seignors,	les barons

Ainsi se déclinent : cas suj. sg. : *abes* ; cas rég. sg. : *abé* ; *niés-nevou*, *neveu* ; *ancestre-ancessor* ; *compains-compaignon* ; *gars-garçon* ; *fels-felon* ; *prestres-provoire* ; *jugierres-jugeor* ; *pechierres-pecheor* ; etc.

Le vocatif est généralement semblable au nominatif pour toutes les déclinaisons. Remarquons cependant que le vocatif *sire* est toujours sans *s* dans Joinville.

Nous n'avons pas à parler des indéclinables, dont le thème est terminé par *s* en latin : *nés* (nas-um) ; *respons* (respons-um) ; ou qui ont été tirés de neutres latins terminés par *s* : *cors* (corpus), *piz* (pectus), *tens* (tempus).

C. — Déclinaison des adjectifs.

Les adjectifs, ainsi que les participes, suivent les règles applicables aux substantifs de leur genre.

1° Adjectifs féminins terminés par *e* muet.

Cas suj. sg. / *Cas rég. sg.*	bone, sage, haute	*Cas suj. pl.* / *Cas rég. pl.*	bones, sages, hautes

1. L'ó latin libre (ō, ŭ du latin classique) donne tout d'abord en français *ou* : *seignour* (lat., *seniórem*) ; mais cet *ou* est généralement représenté par *o* simple au moyen âge ; au XIII° siècle, il devient *eu* : *seignor*, puis *seigneur*. Une particularité dialectale du nord-est est l'emploi de *ou* pour *eu* ; de là très souvent dans Villehardouin, Joinville et le Menestrel de Reims (dialecte Champenois) : *seignour*, *empereour*, etc.

2° Adjectifs féminins non terminés par *e* muet.

Cas suj. sg. — forz, mortels	*Cas suj. plur.* } forz, mortels.
Cas rég. sg. — fort, mortel	*Cas rég. plur.* }

3° Adjectifs masculins terminés ou non par *e* muet (type : murs, mur, mur, murs).

Cas suj. sg. — forz, sages, mortels	*Cas suj. pl.* — fort, sage, mortel
Cas rég. sg. — fort, sage, mortel	*Cas rég. pl.* — forz, sages, mortels.

Remarque I. — Nous savons déjà que *autre*, *nostre*, *vostre* n'ont pas d'*s* au cas suj. sing.

Remarque II. — Toute une catégorie d'adjectifs, tirés d'adjectifs latins qui n'avaient pas de forme particulière pour le féminin, n'en ont pas non plus en vieux français ; tels sont : *grant*, *fort*, *mortel*, *gentil*, *tel*, *vaillant* ; etc. De bonne heure, dès le XIe siècle même, on constate, pour un très petit nombre de ces adjectifs, une tendance à prendre, par analogie, l'*e* au féminin ; néanmoins la règle est encore vivante, au commencement du XIVe siècle, dans Joinville.

II. — CONJUGAISON.

Il y a quatre conjugaisons, comme aujourd'hui : infinitifs en *er*, *ir*, *oir*, *re*. La seconde (en *ir*) comprend des inchoatifs tels que *fenir*, *traïr*, *bondir*, *etc.* et des non inchoatifs tirés tous directement du latin, comme *mentir*, *partir*, *tenir*, *venir*, *etc.* Parmi ces quatre conjugaisons, il n'y a que la première et la seconde inchoative qui soient régulières et vivantes. Les autres sont mortes, c'est-à-dire ne donnent plus, depuis fort longtemps, de verbes nouveaux.

Première conjugaison.

(Nous ne conjuguons que les temps pouvant offrir des difficultés ; les particularites, s'il y a lieu, sont expliquées dans les notes.)

INDICATIF

Présent	*Imparfait*	*Parfait*
Je port	Je portoie	Je portai
tu portes	tu portoies	tu portas
il porte	il portoit	il porta
nous portons	nous portïons (portïens)	nous portames
vous portez	vous portïez (portiiez)	vous portastes
il portent	il portoient	ils porterent

IMPÉRATIF	SUBJONCTIF *Présent*	
	Je port	J'apel
porte	tu porz	tu apels
	il port	il apelt
portons	nous portons (portiens)	nous apelons (apeliens)
portez	vous portez	vous apelez
	il portent	il apelent

Remarques — 1° La 1[re] pers. sg. du présent de l'Indic. n'a d'*e* que lorsqu'elle se termine par un groupe de consonnes qui ne peut se prononcer sans cela : je *tremble*, j'*entre*, *etc.*

2° Le subjonctif, dans Joinville, a déjà une tendance à admettre l'*e* aux trois personnes du singulier.

3° La 1[re] et la 2[e] pers. du plur. du subj. présent n'admettent pas encore l'*i* moderne, à quelques exceptions près : *nous portons*, *vous portez*, et non nous *portions*, vous *portiez*. Il en est de même dans les autres conjugaisons.

4° Les verbes qui ont à l'infinif *ier* (*chevauchier*, *changier*, *couchier*) ont en *iez* la 2[e] pers. plu. du présent de l'indic. et du subj. : *vous chevauchiez*.

5° La voyelle du thème est diversement traitée, dans un grand nombre de cas, selon qu'elle est accentuée ou non. C'est ainsi que l'on voit alterner :

à l'atone	*à la tonique*
a : l*a*ver, l*a*vant, je l*a*voie	*é* : il l*é*ve, il l*é*vent ;
a : *a*mer, *a*mant, nous *a*mons	*ai* : j'*ai*m, tu *ai*mes, il *ai*ment, qu'il *ai*nt ;
e : agr*e*gier, il agr*e*gera, l*e*ver, nous l*e*vons	*ie* : il agr*ie*ge, tu l*ie*ves ;
e : p*e*ner, p*e*nant, m*e*ner, nous m*e*nons	*ei* : il p*ei*ne, il m*ei*ne ;
e : p*e*ser, p*e*sant, nous p*e*sons	*oi* : il p*oi*se ;
ei : p*ei*gnier, p*ei*gnant	*i* : il p*i*gne ;
oi : pr*oi*er, pr*oi*ant, nous pr*oi*ons	*i* : il pr*i*e, il pr*i*ent, que je pr*i* ;
ou, *o* : dem*o*rer (dem*ou*rer)	*eu* : il dem*eu*re ;
ou, *o* : tr*o*ver (tr*ou*ver), pr*o*ver (pr*ou*ver)	*ue* : il tr*ue*ve, il pr*ue*ve ; etc.

Seconde conjugaison (inchoative, en ir).

On l'appelle *inchoative*, parce qu'au présent et à l'imparfait de l'indicatif et du subjonctif elle fait suivre le thème de la syllabe *is*, *iss* répondant à la syllabe latine *isc* qui servait à former des verbes inchoatifs (qui indiquent le commencement d'une action).

INDICATIF

Présent	*Imparfait*	*Parfait*
Je fenis	Je fenissoie	Je feni
tu fenis	tu fenissoies	tu fenis
il fenist	il fenissoit	il feni
nous fenissons	nous fenissïons (fenissïens)	nous fenimes
vous fenissez	vous fenissïez (fenissiiez)	vous fenistes
il fenissent	il fenissoient	il fenirent

IMPÉRATIF	SUBJONCTIF
fenis	Je fenisse
	tu fenisses
	il fenisse
fenissons	nous fenissons (fenissiens)
fenissez	vous fenissez
	il fenissent

Seconde conjugaison non inchoative (en ir).

A cette conjugaison appartiennent les verbes *coillir*, *covrir*, (couvrir), *faillir*, *ferir*, *fuïr*, *mentir*, *morir*, (mourir) *oïr*, (ouïr), *ofrir*, *ovrir*, (ouvrir), *partir*, *sentir*, *servir*, *venir*, *tenir*, *vestir*, etc. Ici encore, la voyelle du thème change selon qu'elle a ou n'a pas l'accent, et souvent la langue moderne, contrairement à ce qui a eu lieu pour la 1re conjugaison, a maintenu cette différence. Ainsi

tu muers, il muert, il muerent	mais nous morons (mourons), morant, il moroient ;
tu tiens, il tient	— nous tenons, tenant, il tenoit ;
il fiert	— nous ferons, il feroient, il ferra ;
je suefre, il suefre	— nous sofrons (soufrons), sofrant ;
il cuevre	— covrant (couvrant), nous covrons ;
il gist	— nous gesons

La plupart de ces verbes ont le parfait faible en *i*, c'est-à-dire accentué sur la terminaison, et n'ont guère changé, sous ce rapport, dans la langue moderne :

je covri (couvri), tu covris, il covri, nous covrimes, vous covristes, il covrirent ;
je senti, tu sentis, il senti, nous sentimes, vous sentistes, il sentirent, etc.

Quelques-uns ont pourtant, par changement de voyelle, un parfait fort (ou accentué sur le thème) à la 1re et à la 3e pers. du singulier, ainsi qu'à la 3e pers. du pluriel (*tenir*, *venir*, *etc.*) :

je *tinc*, tu tenis, il *tint*, nous tenimes, vous tenistes, il *tindrent* (tinrent)
je *vinc*, tu venis, il *vint*, nous venimes, vous venistes, il *vindrent* (vinrent)

Troisième conjugaison (en oir).

A cette conjugaison appartiennent *avoir*, *cheoir*, *devoir*, *estovoir*, (*estouvoir*), *remanoir*, *pooir* (*pouoir*), *savoir*, *voloir* (*vouloir*) *etc.*

Presque tous affectent des formes différentes, selon que l'accent est sur le thème ou sur la terminaison :

je voi, tu voiz, il voit, il voient, mais nous veons, vous veez, je veoie ;
je sai, tu sés, il sét, mais nous savons, vous savez, ils savoient ;
je doi, tu dois, il doit, mais nous devons, vous devez, il devoit ; etc.

Il en est à peu près de même dans la langue moderne.

Les parfaits (passé défini) sont de plusieurs sortes. Ainsi, en prenant pour type la 3e pers. du sing., on trouve :

1° Des parfaits faibles en *ut* :
Valoir — Je valui, tu valus, il valut, nous valumes, vous valustes, il valurent ;

2° Des parfaits forts en *st* :
Seoir — Je *sis*, tu sésis, il *sist*, nous sesimes, vous sesistes, il *sistrent* ;
Remanoir — Je *remés*, tu remasis, il *remest*, nous remasimes, vous remasistes, il *remestrent* ;

3° Des parfaits forts en *ut* :
Devoir — Je *dut*, tu deüs, il *dut*, nous deümes, vous deüstes, l *durent* ;
Avoir — Je *ot*, tu oüs (eüs), il *out* (ot, eut), nous oümes (eümes), vous oüstes (eüstes), il ourent (orent, eurent) ;

4° Des parfaits forts par changement de voyelle :
Veoir — Je *vi*, tu veïs, il *vit*, nous veïmes, vous veïstes, il *vidrent* (virent) ;
Voloir (vouloir) — Je *vous* (pour vols, dont l'l s'est vocalisée), tu vousis, il *vout*, nous vousimes, vous vousistes, il *vourent*.

Quatrième conjugaison (en re).

A l'exception du parfait, et, par suite, de l'imparfait du subjonctif, cette conjugaison ne diffère pas très sensiblement de ce qu'elle est dans la langue moderne. On y rencontre, en prenant toujours pour type la 3e pers. du singulier :

1° Des parfaits faibles en *ut* :
Corre (courre) — Je corui, tu corus, il corut, nous corumes, vous corustes, il corurent.

2° Des parfaits forts en *ut* :

Conoistre — Je *conui*, tu coneüs, il *conout* (*coneüt*, *conut*), nous coneümes, vous coneüstes, il *conurent*.

Recoivre — Je *reçui*, tu receüs, il *reçut*, nous receümes, vous receüstes, il *reçurent*.

3° Des parfaits forts en *st* ; ce sont les plus nombreux : ceindre, clore, conclure, cuire, destruire, dire, duire, escrire, faire, feindre, fraindre, joindre, luire, metre, nuire, ocire, peindre, poindre, prendre, rire, tordre, traire, querre, etc. Ainsi

Dire : je *dis*, tu desis (deïs), il *dist*, nous desimes (deïmes), vous desistes (deïstes), il *distrent* (*dirent*) ;

Faire : je *fis*, tu fesis (feïs), il *fist*, nous fesimes (feïmes), vous fesistes (feïstes), il *firent* ;

Metre : je *mis*, tu mesis, il *mist*, nous mesimes, vous mesistes, il *mistrent* ;

Prendre : je *pris*, tu presis, il *prist*, nous presimes, vous presistes, il *pristrent* ;

Querre : je *quis*, tu quesis, (queïs), il *quist*, nous quesimes (queïmes), vous quesistes (queïstes), il quistrent ;

Traire : je *trais*, tu traisis, il *traist*, nous traisimes, vous traisistes, il *traistrent*.

Verbe Estre

Voici les temps qui diffèrent le plus de la conjugaison moderne :

INDICATIF

Présent	*Imparfait*	*Futur*	*Imp du subj.*
Je sui	j'ere (estoie)	j'ier (serai)	je fusse
tu ies	tu eres (estoies)	tu iers (seras)	tu fusses
il est	il ere (ert, estoit)	il iert (sera)	il fust
nous somes	nous estïons (estïens)	nous serons	nous fussons (fussiens)
vous estes	vous estïez	vous serez	vous fussiez
il sont	il erent (estoient)	il ierent (seront)	il fussent.

LEXIQUE ET INDEX ALPHABÉTIQUE

Des Notes grammaticales et philologiques.

(Les chiffres entre parenthèses renvoient aux notes)

B

C

D

E

H

I

J

L

O

P

Q

R

S

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

FROISSART.

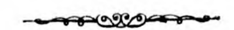
CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

COMMINES.

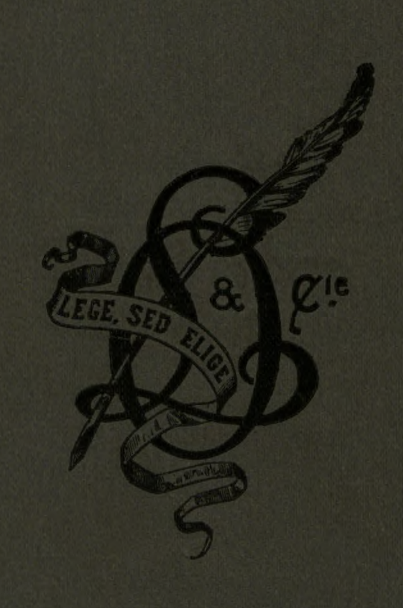
CHAPITRE XII.



Poitiers. — Typ. Oudin et Cie.






LEGE, SED ELIGE
& Cie